This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

20480 e. 4/(7)

RÉSIDENCES ROYALES.

LE CHATEAU
DE
COMPIÈGNE

A la même Librairie :

CHATEAU D'EU. 1 vol. in-8.

CHATEAU DE FONTAINEBLEAU. 1 vol. in-8.

CHATEAU D'AMBOISE. 1 vol. in-8.

CHATEAU DE COMPIÈGNE. 1 vol. in-8.

PALAIS DE VERSAILLES. 1 vol. in-8. (épuisé.)

PALAIS-ROYAL. 1 vol. in-8.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins.

VII

LE CHATEAU

DE

COMPIÈGNE

(SOUVENIRS HISTORIQUES)

SON HISTOIRE ET SA DESCRIPTION

PAR J. VATOUT

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ET PREMIER BIBLIOTHÉCAIRE DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

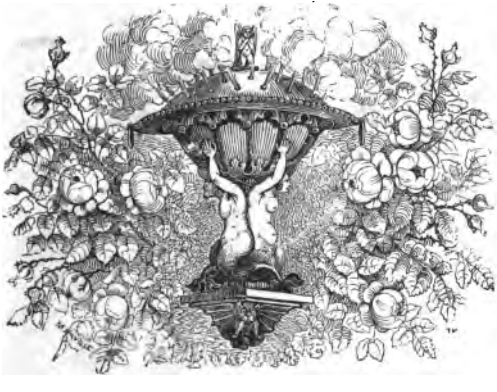

PARIS
DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 35, QUAI DES AUGUSTINS

1852

BODLEIAN
15·4·1910
LIBRARY

CHATEAU

DE

COMPIÈGNE.

CHAPITRE PREMIER.

DE CLOVIS A HUGUES CAPET.

Le berceau du château de Compiègne se cache dans la nuit des temps; et les nuages qui l'environnent permettent difficilement à l'histoire de dégager la lumière, à travers des dissertations obscures ou des traditions merveilleuses, que la crédule ignorance de ces époques reculées a pu accepter comme des vérités, mais que notre siècle, plus éclairé, rejette du haut de sa philoso-

phie, comme autant de fables inventées par de pieuses imaginations.

Ici se présente à notre esprit une réflexion qui nous a souvent préoccupé : le respect dû à la fidélité historique doit-il être tellement impérieux que, lorsque certaines erreurs accréditées, certaines inventions traditionnelles présentent un intérêt national, ou renferment, soit une leçon utile, soit un exemple glorieux, on doive les immoler sans pitié à une rectitude inflexible ou à une dédaigneuse incrédulité? Combien de ces suppositions ingénieuses, de ces généreuses créations n'ont-elles pas bercé noblement notre enfance et contribué peut-être à exalter nos idées!

Un homme d'esprit disait : « Je mettrais ma « main au feu que Mucius Scévola n'y a jamais « mis la sienne; mais je serais désolé de ne pas « le croire. » Nous nous hasardons à penser qu'il en doit être de même pour une foule de traits consacrés par la tradition. Si les nations ont leur histoire, pourquoi n'auraient-elles pas aussi leur mythologie?

Ainsi, un écrivain, frappé de l'obscurité qui enveloppe l'origine de Guillaume Tell, avait composé un livre pour prouver que c'était un personnage imaginaire. Le sénat de Berne, pour toute réponse, ordonna que le livre serait brûlé

en place publique par la main du bourreau, regardant comme une profanation l'idée d'avoir mis en doute l'existence du libérateur de la Suisse.

« Si la bonne foi était bannie du reste de la « terre, elle devrait trouver un refuge dans le « cœur des rois. » Il suffit de lire le récit de Froissard pour demeurer convaincu que le roi Jean n'a jamais prononcé *ces belles paroles*. Si ce prince retourna prisonnier en Angleterre, ce fut moins pour tenir sa promesse de roi, que pour revoir deux beaux yeux qui l'avaient charmé. Mais c'est une de ces nobles illusions dont on se détacherait avec peine.

Le grand maître des templiers, citant au tribunal de Dieu le pape Clément IV et le roi Philippe-le-Bel, est une fable inventée à loisir; tous les historiens du temps, les chroniques de Saint-Denis, le continuateur de Nangis, n'en disent pas un mot; mais les amis des chevaliers du Temple ont trouvé une sorte de consolation dans cette prédiction vengeresse dont les poëtes se sont emparés.

« Ne sais-tu pas qu'au jeu des échecs le roi « n'est jamais pris ? » Ce mot remarquable n'aurait pas échappé à Vital, à Suger, à la chronique de Saint-Denis, à tous les auteurs qui ont écrit la vie de Louis-le-Gros. Il appartient à Mézeray qui

l'a inventé pour l'honneur de ce prince à la journée de Brenneville.

Philippe-Auguste, avant la bataille de Bouvines, passe pour avoir dit aux Barons réunis autour d'un autel : « S'il en est un parmi vous qui « se sente plus digne que moi de porter la cou- « ronne de France, la voilà, qu'il la mette sur sa « tête. » Cette scène a été révoquée en doute par l'un des plus éloquents historiens de nos jours. En effet, Guillaume le Breton, historiographe de Philippe-Auguste, qui ne l'a pas quitté un instant pendant tout le temps de la bataille, n'en dit pas un mot. N'importe, la critique ne séparera pas la mémoire de Philippe-Auguste de ce généreux mouvement.

On a prétendu que François Ier avait écrit du *champ de bataille* de Pavie à Louise de Savoie, sa mère, ce *billet* célèbre : « Tout est perdu, fors « l'honneur. » Eh bien, ce n'est point un billet, c'est une lettre assez longue; ce n'est point du champ de bataille qu'elle est datée, mais de Pizzighettone, et elle commence en ces termes : « Madame, pour vous faire savoir comment je « porte le reste de mon infortune, de toutes « choses ne m'est demeuré que *l'honneur et* « *la vie qui est saulve.* » Néanmoins, le billet supposé est devenu le proverbe de l'honneur !

Vainement aussi les lettres et les arts auraient immortalisé la visite de François Ier recevant à Fontainebleau les derniers soupirs de Léonard de Vinci, s'il fallait s'en rapporter aux recherches faites pour démontrer que le jour même où Léonard mourait dans ce palais, ou peut-être à Amboise, François Ier était au château de Saint-Germain. Ne serait-ce point sacrifier à une sécheresse chronologique l'un des hommages qui honorent le plus et le monarque et l'artiste?

Qui de vous n'a pas admiré les adieux si touchants de Marie Stuart à la France? qui de vous n'a été attendri par les accents de cette reine infortunée? C'est une charmante erreur. Un savant critique, M. Philarète Chasles, nous apprend que ces couplets, tant vantés comme l'expression d'une douleur royale, étaient l'œuvre du journaliste Querlon, qui l'avoua à l'abbé de Saint-Léger [1].

N'a-t-on pas mis en doute le cri héroïque de d'Assas? N'a-t-on pas prétendu qu'il avait été imaginé dans un voyage de la cour à Fontainebleau, où la veuve de ce brave fut présentée à Louis XVI, qui lui accorda une pension?

« Fils de saint Louis, montez au ciel! » Cette

[1] *Journal des Débats*, 23 octobre 1844.

belle pensée avait été attribuée à l'abbé Edgeworth accompagnant Louis XVI à l'échafaud. Cet ecclésiastique, par un sentiment d'humilité non moins sublime que ces paroles, a déclaré qu'il ne les avait point prononcées.

« Il n'y a qu'un Français de plus. » Ce mot heureux fut composé par le comte Beugnot à l'usage du comte d'Artois, qui rentrait en France.

Enfin, à qui persuaderez-vous désormais que Cambrone n'a point dit sur le champ de bataille : « La garde meurt et ne se rend pas? »

Nous pourrions citer bien d'autres exemples de mots ingénieux, de nobles pensées, d'habiles à-propos, de traditions consacrées qu'un jugement austère peut rejeter au rang des erreurs ou des fables; mais, pour gagner quelque peu en authenticité, combien l'histoire ne perdrait-elle pas de son intérêt, de son éclat, de sa poésie? Dans cette conviction, nos lecteurs ne seront donc pas étonnés si nous nous laissons aller à publier certaines particularités qui tiennent peut-être du merveilleux, mais qui, sans nuire à l'ensemble des faits généraux, serviront à mieux peindre le caractère et les mœurs du temps, les croyances religieuses des peuples, et la pieuse munificence de nos premiers rois.

Nous n'entrerons point dans les luttes étymologiques auxquelles a donné lieu le nom de Compiègne[1]; luttes où le raisonnement se substitue vainement au hasard qui n'a point dit son secret. Nous observerons la même réserve à l'égard de la fondation du Palais primitif, qui n'était probablement qu'une forteresse ou peut-être un rendez-vous de chasse dont il ne reste aujourd'hui aucun vestige. Malgré les témoignages de Mabillon[2] et de don Grenier[3], nous n'osons pas attribuer cette création à César, sans autres

[1] Les opinions sont partagées sur l'origine du nom de Compiègne, en latin *Compendium*. Ce mot, dont on a fait honneur à Grégoire de Tours, viendrait, selon Charles de Boville et Adrien de Valois, de la jonction de l'Aisne et de l'Oise. *Combiennium a binis amnibus;* selon don Grenier et d'autres commentateurs, de *Comp-en*, belle, et *ty*, habitation, en langue celte. Selon d'autres écrivains, de *Compendium*, abrégé, raccourci, parce qu'on avait trouvé un chemin plus court de Soissons à Senlis!

[2] Compendiensis Palatii origo *videtur* esse Romanorum opus. (*Mabillon*, liv. IV.)

[3] Si la tradition est vraie, le palais qu'occupait Clovis, ou du moins sa postérité, avait été bâti par les Romains dans ce qui forme la seigneurie de Saint-Corneille. Cette tradition est fondée sur l'existence d'une tour antique située dans la *Culture de Charlemagne*, et qui de temps immémorial conserva de nom de *Tour de César*. (*Don Grenier, mss. sur la Picardie.*)

preuves que le camp qui porte son nom, au pied du mont Gannelon, dans la forêt de Compiègne, ou les médailles trouvées en grand nombre dans le Valois. Pour ne point nous égarer dans le vague des conjectures, nous nous placerons sous le règne de Clovis, époque où le *Palatium*[1] de Compiègne, quelle que fût son origine, prit rang dans l'histoire de France. Un reste de domination romaine pesait encore sur les Gaules, lorsque Clovis, vainqueur de Syagrius, se rendit maître de Soissons, de Senlis et de Compiègne[2]. C'est dans cette dernière résidence qu'il convoqua, en 486, une assemblée de ses leudes, pour le partage des terres qu'il avait à distribuer par droit de conquête : seul fait historique qui ait marqué le séjour à Compiègne du vainqueur de Tolbiac et du fondateur de la monarchie française.

Après la mort de Clovis, Childebert, son fils,

[1] C'était le nom générique qu'on donnait dans l'origine à ces demeures des rois, châteaux forts, maisons de plaisance ou rendez-vous de chasse.

[2] « Clovis, premier roi chrétien, était possesseur de Soissons, Compiègne, Senlis, et autres *villettes circonvoisines*, que les Romains n'avaient pu conserver dans la dissipation de l'empire ; ce qui doit bien désabuser ceux qui veulent dire que Compiègne n'était pas ville avant Charles-le-Chauve. » (*Charpentier, séjour royal de Compiègne.*)

roi de Paris, séduit par la beauté du site de Compiègne, fixa sa demeure ordinaire dans cette ville[1].

C'était peu que deux rivières vinssent à l'envi offrir à Compiègne le tribut de leurs eaux; des hauteurs de son admirable position, le Palais dominait d'un côté une plaine fertile, de l'autre d'immenses et magnifiques forêts qui offraient d'inépuisables ressources pour les plaisirs de la chasse. Ce divertissement[2] favori des rois des

[1] « C'est un grand honneur à Compiègne, qu'on ne peut pas bien discourir de ses advantages sans parler des rois de France, de qui elle a fait les délices. Ces vers en sont témoins :

Muse Clio, qui résides au Parnasse,
Fais que ma langue à chanter ne se lasse.
Une Compiègne, où les rois ont appris
De s'éjouir, tout y estant sans prix,
Soit en forests, en prez, fleuves, montagnes,
Diversifiez par de belles campagnes. »

(CHARPENTIER.)

[2] La forêt de Compiègne portait primitivement le nom de *Forêt de Cuise*. On rapporte l'origine de ce nom au mot latin *Cotia*, *Cota* ou *Colta*, qui désignait, sous le Bas-Empire, une maison de plaisance environnée de bois. Il y avait en effet, dans la partie qui s'étend du côté de Soissons, où quelques bouquets de bois s'appellent encore du nom de Cuise, une maison royale qu'on nommait tour à tour *Domus Cotia*, comme dans les Annales de Saint-Bertin; *Domus Causia*, comme Charles-le-Chauve, dans ses

deux premières races suivit le cours de leur fortune : simples d'abord, les chasses royales

Capitulaires ; *Domus Coysa*, comme le roi Eudes ; *Domus Cuisia* ou *Cusia*, comme les rois Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste. Cette maison comprenait dans son enclos les trois terroirs de Saint-Jean-au-Bois, de Sainte-Perrine et de la Brévière, où il y avait aussi une *villa* royale ; car plusieurs ordonnances de nos anciens rois sont datées de la Brévière.

Sous les deux premières races, un officier de la maison royale de Cuise exerçait une juridiction souveraine sur cette immense forêt, dont les forêts d'Hallate, de Chantilly, de Villers-Cotterets étaient des dépendances. Ce Juge jouissait du privilége exclusif de conduire les rois à la chasse : il avait droit lui-même de chasser. Cette charge, inféodée sous le titre de *Fief de la Gruerie* de Cuise, passa dans la maison de Béthisy vers la fin du onzième siècle. Ce changement dépouilla de toute espèce de prérogatives la maison royale de Cuise, qui avait reçu tour à tour nos premiers rois. Philippe Ier donna la maison de Cuise aux chanoines de Saint-Adrien de Béthisy, qui la conservèrent jusqu'au jour où la reine Adélaïde, veuve de Louis-le-Gros, en fit l'acquisition. Cette maison prit alors le nom de *Palais d'Adélaïde*. Cette princesse y établit une communauté de bénédictines. Il ne reste plus de ce saint asile que des murailles ruinées et une église où l'on admire les peintures de quelques vieux vitraux. Lorsque Compiègne eut pris une plus grande importance, comme séjour royal, et que la forêt eut été divisée en maîtrises par Philippe de Valois (1346), elle quitta le nom de *Cuise* pour prendre celui de *Forêt de Compiègne*, qu'elle porte aujourd'hui.

devinrent plus tard de véritables solennités : elles se renouvelaient au printemps et à l'automne, et les souverains s'y montraient dans tout l'éclat de leur puissance, accompagnés de la reine, des ministres, des dames et des seigneurs de la cour, tous montés sur des chevaux richement caparaçonnés [1].

Childebert chassait un jour, avec la reine Ultrogode, son épouse, dans la forêt de Cuise, près de Venette [2], lorsque saint Marcoul se présenta pour implorer sa munificence en faveur de l'église de Nanteuil, dont il était le pasteur. Le hasard voulut qu'à son arrivée, un lièvre, poursuivi par la meute du roi, vînt se réfugier sous le manteau du saint homme; aussitôt un piqueur s'élance vers saint Marcoul, et d'un ton plein d'arrogance : « Misérable clerc, lui dit-il, « de quel droit viens-tu troubler la chasse du roi ? « Rends ce lièvre, ou ma main va punir ton au- « dace. » L'homme de Dieu, moins pour céder à un sentiment de crainte, que pour faire éclater la toute-puissance du ciel, remit le pauvre animal : mais les chiens qui l'entouraient, impatients de le saisir, s'arrêtèrent comme frappés de l'immo-

[1] Alcuin.

[2] Il y avait à *Venette* une maison royale qui servait de rendez-vous de chasse, comme l'indique son nom.

bilité de la mort. Le piqueur, qui avait outragé saint Marcoul, se précipite en vain sur les traces du lièvre; il tombe, et, dans sa chute, ses entrailles s'entr'ouvrent. Les autres chasseurs, saisis de surprise et de terreur, se jettent aux pieds du saint, dont ils ont reconnu le pouvoir surnaturel, et lui demandent la grâce et la vie du coupable. Saint Marcoul, plus disposé à faire le bien qu'à se venger, s'approche du mourant, guérit sa blessure comme par enchantement, et le laisse sain et sauf aux mains de ses compagnons.

Averti de ce double miracle, Childebert se rendit auprès de saint Marcoul, et, dès qu'il l'aperçut, il mit pied à terre et lui demanda sa bénédiction. « Que le Dieu de Sion vous bé« nisse, lui dit le saint, afin que vous puissiez, « tous les jours de votre vie, voir Jérusalem la « bienheureuse, et que tous les vôtres soient bé« nis par celui qui fit le ciel et la terre! » La nuit approchait; le roi conduisit à son palais le curé de Nanteuil, et là, en présence d'Ultrogode et des plus grands seigneurs de sa cour, il l'embrassa, le combla de présents, et lui remit, revêtues de son sceau royal, plusieurs donations en faveur de son église. Saint Marcoul se retira pénétré de reconnaissance[1].

[1] Vita S. Marculfi, abb. Nantuensis. Acta sanctorum ordinis S. Benedicti.

Trois ans après, en 561, le château de Compiègne offrait un plus triste spectacle : c'était Clotaire Ier luttant contre la mort, à la suite d'une partie de chasse où, déjà vieux, il s'était fatigué et refroidi[1].

Voici comment la chronique de Saint-Denis rend compte de ses derniers moments. « Heu « va, heu va! crioit-il en tournant et retour- « nant dans son lit, comme est grand et de « merveilleuse puissance ce céleste roy, qui « ainsi humilie et met au-dessous les plus puis- « sants rois de la terre[2]! Comme il n'est pas « mortel, il est sans comparaison meilleur que « le plus grand prince de la terre. S'il est « doncques meilleur il est plus puissant, et « s'il est plus puissant il est miséricord : car il « ne se délite pas en la vengeance de ceux qui « l'ont desservi, ainsi comme font maints mor- « tels princes. » Tandis qu'il recensoit telles paroles en grande repentance et en grande con-

[1] Quelques historiens ont prétendu que ce prince était mort dans le château de Choisy en Laigue, près Compiègne.

[2] Grégoire de Tours s'exprime ainsi, à propos du même fait : « Cùm graviter vexabatur à febre, aiebat : « Wa! quid putatis qualis est ille rex cœlestis qui sic tam magnos reges interficit! »

trition, il rendit son esprit : son corps laissa à la terre et son royaume à ses fils. »

Ses quatre fils, Haribert, Gontran, Chilpéric et Sigebert, suivirent son convoi jusqu'à Soissons, chantant des psaumes et portant à la main des flambeaux de cire.

Les rivalités qui devaient naturellement s'élever entre les fils de Clotaire, avaient mis les armes à la main à Chilpéric contre Gontran, qu'il battit près de Melun. Sa victoire fut empoisonnée par la mort du second de ses fils. Il en fut profondément affligé et versa des larmes. Mais il était dans le caractère de Frédégonde, son épouse, de chercher à se consoler de son malheur par le sang d'une victime.

On avait dit à cette princesse que l'enfant qu'elle avait perdu avait succombé à des maléfices et à des enchantements, et que le préfet du palais, Mummole, objet de haine pour Frédégonde, était complice de ce crime. Un jour, dans un dîner que donnait Mummole, un convive se lamentait de ce qu'un de ses enfants était dangereusement malade de la dyssenterie. « J'ai une herbe, lui dit le préfet, qui, lors-« qu'on la fait prendre à celui qui est attaqué « de la dyssenterie, quelque désespéré qu'il soit,

« le guérit sur-le-champ. » Ces paroles rapportées à la reine accrurent sa fureur, car c'était la maladie dont son fils était mort. Elle ordonna de s'emparer de quelques femmes de Paris qui passaient pour sorcières. Elle les livra à la torture pour les forcer à déclarer ce qu'elles savaient. Elles avouèrent avoir fait mourir beaucoup de monde, ajoutant, dit-on : « Nous avons, « ô reine, sacrifié la vie de ton fils pour celle « de préfet Mummole. » Alors Frédégonde les faisant livrer à des tourments encore plus cruels, fit assommer ou brûler les unes, attacher les autres à des roues qui leur broyaient les os ; et, après cette odieuse satisfaction, elle se retira avec le roi à Compiègne, où elle révéla à son époux tout ce qu'elle avait entendu dire du préfet. Le roi envoya chercher Mummole, et, après l'avoir interrogé, il le fit charger de chaînes et attacher à un poteau. Là, on le questionna sur les maléfices dont il pouvait avoir connaissance. Il n'avoua rien ; seulement il déclara qu'il avait souvent acheté de ces femmes des onguents, des breuvages dont l'effet devait être de le mettre en grâce auprès du roi et de la reine. Libre de ses liens, il appela l'exécuteur et lui dit : « Al- « lez annoncer au roi, mon seigneur, que je ne « sens aucun mal des tourments qu'on m'a in- « fligés. » Le roi ayant entendu ces paroles:

« Ne faut-il pas, en effet, dit-il, qu'il soit sorcier « pour n'avoir reçu aucun mal de ce qu'on lui a « fait souffrir ? » Alors on l'étendit sur des roues, on le frappa de tant de coups de courroies, que le bras du bourreau en était las et ne pouvait suffire à la tâche. Ce n'est pas tout : on lui enfonça des bâtons pointus dans les ongles des pieds et des mains, et déjà le glaive était levé pour lui trancher la tête, lorsqu'il obtint de la reine grâce de la vie ; mais on lui fit subir une dégradation non moins cruelle que la mort ; on le mit dans un chariot, on le renvoya, dépouillé de tout ce qu'il possédait, dans la ville de Bordeaux où il était né. Frappé en route d'une attaque d'apoplexie, il put à peine arriver au lieu de sa destination, et peu de temps après il expira. La reine prit le trésor de son enfant, tant les vêtements que les autres effets, les étoffes de soie et tout ce qu'elle put trouver, et les fit consumer par le feu. On dit qu'il y en avait quatre chariots. Elle fit jeter l'or et l'argent dans une fournaise embrasée, afin qu'il ne restât rien d'entier qui pût lui rappeler la douleur de la mort de son fils[1].

Ce n'est pas avec des supplices que l'on répare la perte d'un enfant ; ils ne font qu'ajouter

[1] Grégoire de Tours.

des remords à la douleur. Frédégonde alla les cacher dans la maison royale de Cuise, où elle resta plusieurs mois enfermée avec Chilpéric dans une profonde solitude.

La pensée se repose avec plus de plaisir sur Clotaire II, prince pieux et bon, affable et généreux, aussi lettré que le permettait la barbarie de son temps. On ne lui reprochait que sa faiblesse pour les femmes et son goût effréné pour la chasse[1]. Ce plaisir l'attira dans la forêt de Compiègne; mais nous ne le voyons qu'une fois faire acte, dans le Palais, de son autorité royale. C'est lorsqu'en 611 il y reçut Théodebert, roi d'Austrasie, son cousin, et conclut avec lui un traité de paix[2], qui ne mit point ce malheureux prince à l'abri des poursuites de Thierry et des vengeances de Brunehaut[3].

Le séjour de Dagobert dans cette résidence fut marqué par quelques circonstances intéressantes, dont la première tient du merveilleux. Ce prince avait les qualités et les goûts de son

[1] Frédégaire.

[2] Charpentier.

[3] Le nom de cette reine est célèbre dans ce pays, par la *Chaussée Brunehaut*, qui conduisait de Soissons à Senlis, et de Compiègne à Pierrefonds. On croit que cette reine n'a point créé cette chaussée; elle n'aurait fait que réparer une ancienne voie romaine dégradée par le temps.

père. Son amour pour la chasse l'avait déjà engagé à faire du vieux Louvre, à Paris, un rendez-vous d'où il sortait en bateau, traversait la Seine et allait chasser dans les bois qui couvraient alors la rive gauche du fleuve. Mais c'était de la forêt de Cuise qu'il faisait ses délices. Il y chassait dans l'été de 631, accompagné de saint Ouen, son premier aumônier, lorsqu'une croix de neige apparut à ses yeux. Saint Ouen, heureux d'avoir à expliquer ce miracle, auquel le saint homme n'était sans doute pas étranger, dit au roi que « Dieu voulait être adoré en cet « endroit. » Dagobert sourit, et, sans approfondir la cause du prodige, donna le terrain témoin de la céleste apparition à son aumônier, qui y bâtit, aux frais du roi, l'abbaye de la Croix-Saint-Ouen, sur la route de Compiègne à Verberie [1].

Une autre fondation religieuse, d'une bien plus haute importance, occupait la pensée de Dagobert. Il convoqua à Compiègne, en 634, les

[1] Dagobert y ajouta des revenus en bois, en prés, en terres labourables, sur les deux rives de l'Oise. Saint Ouen y appela des religieux de Saint-Médard. On avait institué un pèlerinage à Saint-Ouen, où l'on invoquait contre la surdité, le saint qui restait lui-même souvent sourd aux prières des pèlerins. Cette abbaye n'existe plus. (Duchesne, *Antiquités.* — Carlier, *Histoire du Valois.*)

principaux prélats et les grands seigneurs de son royaume; et, dans cette assemblée solennelle, le monarque signa la charte qui créait l'abbaye royale de Saint-Denis et qui en consacrait les priviléges [1].

Le nom de Dagobert réveille le souvenir d'un personnage qu'une tradition populaire a rendu inséparable de sa mémoire : saint Éloi était, dit-on, de Compiègne. Lorsque le roi fit renfermer ses trésors dans le vieux château de cette ville, où il faisait battre monnaie et fabriquer des objets d'art et d'orfévrerie, il confia à saint Éloi la direction de ce précieux dépôt.

Toutes ces richesses devinrent en 638, après la mort de Dagobert, l'objet d'un partage solennel entre sa veuve et ses enfants. L'un d'eux, Sigebert, roi d'Austrasie, avait envoyé à Compiègne, pour régler ce partage, Chunibert, évêque de Cologne, et Pepin, son maire du palais, accompagnés de plusieurs grands seigneurs de sa cour. Clovis II, roi de Neustrie, en présence

[1] Ut juxtà hoc quod antè hos dies in Compendio, in nostro generali placito tractavimus. (*Gesta Dagoberti.*)

Ce roi mourut à Saint-Denis même, et l'on voit dans l'église son tombeau, dont les bas-reliefs représentent une légende où des diables, de formes grotesques, emportent l'âme du monarque, bientôt après délivrée par saint Maurice, saint Denis et saint Martin.

de Nanthéchilde, veuve de Dagobert, et d'Æga, maire du palais, ordonna que tout ce qui avait appartenu au feu roi serait également réparti entre son frère et lui, à la condition toutefois que la reine mère aurait le tiers de ce que Dagobert avait acquis depuis son mariage. Chunibert et Pepin firent conduire à Metz la part de Sigebert, qui les remercia du succès de leur ambassade [1].

Depuis cette époque, on ne trouve, dans cette succession de rois éphémères, qui se disputèrent plutôt qu'ils n'exercèrent la puissance souveraine, aucun événement qui se rattache directement à Compiègne [2]; et, à travers les ténèbres qui obscurcissent cette époque de notre histoire, on ne voit grandir et briller qu'une autorité d'abord secondaire, mais bientôt assez haute pour dépasser le trône dont elle devait être l'appui. C'étaient les maires du palais, et à leur tête Pepin, duc héréditaire d'Austrasie, dont la race devait porter la couronne et fonder la seconde dynastie des rois de France.

Pepin avait gouverné le royaume pendant vingt-

[1] Aimonius, Frédégaire. Chronique de Saint-Denis.

[2] Childéric II y rendit une charte concernant l'abbaye de Saint-Denis. — « Théodorik Ier, qui s'aimoit fort en la ville d'Arras, venoit se divertir dans les forêts de Cuise et de Laigue. » (Duchesne, *Antiquités de Pierrefonds.*)

sept ans, lorsqu'il fut atteint, en 714, de la maladie qui le conduisit au tombeau. Son testament, écrit sous l'influence de Plectrude, excluait de toute participation au pouvoir Charles, son fils, depuis Charles Martel, et désignait pour maire du palais Théodoald, fils naturel de Grimoald, son autre fils, mort assassiné à Liége dans la basilique de Saint-Lambert. Théodoald n'avait alors que six ans, et il était placé sous la tutelle de Plectrude : les Neustriens, humiliés d'obéir à une femme et à un enfant, se révoltèrent, et marchèrent en armes avec leur roi Dagobert III contre Théodoald et les Austrasiens. Les deux armées se rencontrèrent, en 715, dans la forêt de Cuise, près de Compiègne; le combat fut sanglant; les vieux capitaines de Pepin tombèrent victimes d'un courage inutile; la victoire resta aux Neustriens, et le jeune Théodoald, séparé de ses compagnons, fut entraîné vers la ville de Metz, où sa mort ne se fit pas attendre; mais les Austrasiens préparèrent leur vengeance en enlevant Charles de la prison où le retenait Plectrude, sa marâtre[1].

[1] Les *Grandes Chroniques* s'expriment ainsi, en parlant de Plectrude et de Charles Martel :

« Charles son fillastre, qui puis fut dit Martiaus, haïssoit-ele trop durement; prendre le fist et mettre en prison en la cité de Couloigne. »

Rendu à la liberté, Charles défit les Neustriens à la bataille de Vincy, près Cambrai, soumit la Neustrie, imposa, sous le nom de Clotaire IV, un fantôme de roi, et reconnut, après la mort de ce prince imaginaire, Chilpéric II qui continua, sous sa direction, son règne nominal.

Le surnom de *Martel* vint bientôt honorer le fils de Pepin, et sa grande victoire de Poitiers sur les Sarrasins le rendit maître de l'état; car, après la mort de Chilpéric II et de Thierry IV, il ne songea pas à leur donner de successeur.

Comme tous les grands seigneurs de cette époque, il avait du goût pour la chasse, et lorsque la guerre lui laissait quelque loisir, il venait faire quelques excursions dans la forêt de Cuise. Mais son séjour de prédilection était la maison de plaisance de Verberie, près Compiègne, dont on fit plus tard un palais. C'est là qu'il reçut les légats du pape Grégoire III, qui vinrent le féliciter de ses victoires et lui offrir de magnifiques présents. Peu après, il tomba malade et se fit transporter au château royal de Quierzy, sur la rive méridionale de l'Oise, où il mourut.

Pepin, son fils, proclamé roi en 752, après la déclaration du pape Zacharie, qui lui sacrifia Childéric III, faisait sa principale résidence à

Compiègne[1] : c'est là qu'en 757 il assembla le premier parlement général ou les premiers États qui furent tenus en France. Tous les évêques, tous les principaux seigneurs du royaume y furent convoqués. Après avoir traité des grands intérêts politiques du pays, ce parlement prit le caractère d'un concile; on s'occupa de fixer la législation du mariage dans une série d'articles ou canons qui nous ont été conservés. On y trouve plusieurs cas de prohibition, comme l'inceste, la lèpre, le défaut de baptême; on y remarque aussi l'admission des femmes mariées dans les monastères, et la dissolution des mariages entre libres et esclaves.

Au milieu de ces délibérations, on vit arriver à Compiègne des députés envoyés de Constantinople par l'empereur Constantin, pour remercier Pepin des assurances d'amitié que ce roi lui avait fait donner par ambassadeurs. Parmi les riches présents qu'ils avaient apportés, on remarqua principalement un orgue : c'était le premier qu'on eût vu en France. Tel fut l'effet qu'il produisit, qu'une femme, en l'entendant pour la première fois, tomba, dit-on, dans une extase suivie immédiatement de la mort... L'auteur de cette

[1] Pipinus rex *Compendium* omnibus secessibus antetulerat. (Paul Émile.)

anecdote, tant soit peu extraordinaire, présente, il est vrai, le fait comme s'étant passé sous Pepin en 757, dans l'église de Saint-Corneille, tandis que cette église ne fut fondée qu'en 875 par Charles-le-Chauve. Ce ne fut qu'à cette époque que l'orgue de Constantin fut placé à Saint-Corneille, et nous aimons à croire que son harmonie ne produisit pas d'aussi funestes effets.

Dans le même temps, Pepin reçut à Compiègne l'hommage et le serment de Tassile, duc de Bavière : « Il vint à grant compaignie des plus nobles de son pays ; là devint son homme et mist ses mains entre les siennes, selon la coustume françoise, et luy jura féauté à luy et à ses deux fils Charles et Charlemaigne [1]. »

Tassile renouvela le même serment en 784 dans les mains de Charlemagne, à son retour de Rome, où le pape Adrien Ier lui avait fait une magnifique réception ; mais le duc de Bavière devait manquer plus tard à sa parole : vaincu par Charlemagne et dépossédé par l'assemblée des Francs au mois de mai 788, il fut relégué au couvent de Jumiéges, où il finit ses jours dans une profonde obscurité.

C'est également à Compiègne que Charlemagne reçut la soumission d'Hildebrand, duc de

[1] Grandes Chroniques. Éginhard.

Spolète. La mère de l'empereur, Berthe, veuve de Pepin, dans un voyage qu'elle fit à Compiègne, alla visiter la maison royale de Choisy-en-Laigue, située sur les bords de l'Aisne, à l'entrée d'une vaste forêt. Elle y tomba malade, et y mourut. Son corps fut transféré à Saint-Denis.

Charlemagne, toujours les armes à la main, pour défendre ou agrandir son empire, n'avait guère de temps à consacrer au séjour des divers châteaux qu'il possédait sur les rives de l'Oise, et cependant il partageait ses loisirs entre Compiègne et Verberie, où il se rendait plus habituellement, pour y prendre les plaisirs de la chasse. C'est lui qui avait fait un palais de la maison de plaisance habitée dans cette dernière ville par ses prédécesseurs. L'auteur de l'histoire du Valois nous a laissé du palais de Verberie une description qui prouverait que cet édifice, orné de superbes jardins, avait autant de magnificence que d'étendue. On y admirait surtout la chapelle et la salle des parlements et des conciles. La guerre, avec ses dévastations, a fait disparaître ce monument, dont l'architecture, les portes d'airain dorées et ciselées, les figures en relief et les décorations rappelaient la grandeur et la beauté du palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle. Une ordonnance de François Ier autorisa la démolition des derniers débris de cet

édifice, échappés à l'incendie et aux ravages du temps; et l'on chercherait vainement aujourd'hui une pierre du vieux palais où Charlemagne allait avec sa cour se délasser de ses glorieuses fatigues.

Ce prince traita le château de Compiègne avec moins de faveur et de générosité. Il ajouta cependant à ses dépendances, comme agrément, un *pourpris* (*enclos*) qui a conservé longtemps le nom de *culture de Charlemagne* (1).

Jusqu'ici la confusion qui règne dans l'histoire

1 On lit dans le journal de Dangeau, 1er mai 1695 : « Le roi alla tirer dans la plaine qui est entre le château de Compiègne et la forêt, et le soir, il nous dit qu'il y avoit une vieille tradition que c'étoient là les *Jardins de Charlemagne*, et cela s'appelle encore aujourd'hui *Jardin du Roi.* » On voit en effet, sous le titre de *Jardin du Roi*, dans les anciens plans déposés au Palais de Compiègne, un jardin situé devant la façade de l'ancien château, du côté de la plaine. On attribue la création de ce jardin à Catherine de Médicis; cette reine l'avait établi dans le *pourpris*, appelé, dans les anciennes chartes, *Cultura Caroli.* Cette *culture* s'étendait de la place actuelle de l'hôtel-de-ville, jusqu'à la moitié du grand parc du château, en face des Beaux-Monts. Cette *culture* devint un fief dépendant de l'abbaye de Saint-Corneille, lorsque cette abbaye eut été élevée par Charles-le-Chauve sur l'emplacement du vieux Palais. L'hôtel-de-ville, l'église de Saint-Jacques-le-Château et toutes les maisons qui les entourent, sont construites dans la *Culture de Charlemagne.*

des premiers âges de notre monarchie ne nous a point permis de découvrir, sous les voûtes du vieux château de Compiègne, des faits d'une haute importance; mais, avec Louis-le-Débonnaire, nous verrons se dérouler les scènes douloureuses d'un drame où un souverain abaisse devant la tiare la majesté du sceptre, et où la faiblesse d'un père lutte contre l'audace d'un fils.

Louis-le-Débonnaire était d'une complexion vigoureuse, d'une physionomie agréable. Sans rechercher les savants autant que le faisait son père, il était néanmoins très-instruit pour son temps; il savait le grec, et parlait le latin aussi bien que le français; il aimait la musique; ses manières étaient gracieuses; il était affable, quoique sérieux; car, dit Thégan, « il ne riait jamais aux éclats, pas même lorsque, dans les fêtes, et pour l'amusement du peuple, les baladins, les bouffons et les mimes défilaient auprès de sa table, suivis de chanteurs et de joueurs d'instruments. » Mais il avait l'âme faible; ses vertus portaient avec elles un caractère d'exagération; ainsi sa chasteté se révoltant au souvenir de la faiblesse de Charlemagne pour les femmes, se changea en rigueur, et même en cruauté, envers ses sœurs, *quelque peu entachées d'amourettes;* il punit sans pitié leur légèreté en les reléguant dans

des monastères; enfin sa piété dégénéra en une dévotion peu compatible avec la dignité de son rang, et devint pour lui la source de bien des malheurs.

La France de Charlemagne était grande, puissante, respectée; aussi, lorsque Louis eut été sacré à Reims en 816 par le pape Étienne, il vit venir de tous côtés des ambassadeurs pour le féliciter sur son avénement à la couronne ou pour solliciter son alliance; il reçut dans son Palais de Compiègne les envoyés d'Abdérame, prince des Sarrasins, qui demandait la paix; Céadrage, prince des Abodrites, qui retourna dans ses états comblé de présents; Nicéphore, envoyé par Léon, empereur de Constantinople; Hériold, roi des Danois, qui venait implorer des secours contre les fils de Godefroy, armés pour lui enlever sa couronne; Adalhard, abbé de Corbie [1], qui revenait d'Allemagne, où il avait eu mission de prêcher la religion catholique; enfin les ambassadeurs de l'empereur d'Orient Michel-le-Bègue, qui lui envoya, entre autres présents, les œuvres de saint Denis l'Aréopagite, de la hiérarchie des anges, que le roi donna à l'église royale de Saint-Denis. C'est aussi

[1] Éginhard dit que ce fut Ebbon, archevêque de Reims, qui remplit cette mission.

dans ce palais qu'il expédia le diplôme de l'abbaye de Saint-Michel-sur-Meuse, et qu'il nomma des commissaires pour aller s'enquérir dans les provinces si la justice était honnêtement rendue, et s'il n'y avait pas d'abus dans l'administration publique.

Malgré ces preuves de sollicitude pour le bien du royaume, les grands seigneurs mécontents formèrent le projet d'enlever la couronne à Louis, qui, comme Charlemagne, avait pris le titre d'empereur, et de la mettre sur la tête de Bernard son neveu, roi d'Italie. Cet infortuné prince, qui, en sa qualité d'héritier de Pepin, fils aîné de Charlemagne, se croyait en droit d'hériter de la monarchie de son grand-père, eut l'imprudence de donner la main à l'entreprise téméraire ourdie en sa faveur. Averti à temps, Louis passe les monts; Bernard, effrayé de son arrivée et abandonné par ses troupes, va se jeter aux genoux de son oncle, qui, peu digne du surnom que lui a conservé l'histoire, le condamne à perdre la vue. Bernard, indigné, saisit l'épée d'un de ses bourreaux, tua cinq des exécuteurs de la fatale sentence, et succomba lui-même à ses blessures.

Un tel crime ne se rachète point par des pénitences publiques comme celle que Louis s'imposa en 820 dans le concile de Thionville, ni par les vaines protestations que le remords lui arracha

dans le concile tenu à Compiègne en 823. On remarqua dans ce concile la présence de deux légats du nouveau pape, Pascal, qui étaient chargés de disculper le pontife du supplice de Théodore, primicier de la sainte Église, et de Léon, nomenclateur, qui avaient eu les yeux arrachés et la tête tranchée, à Rome, dans le palais épiscopal de Latran. La conscience religieuse de l'empereur s'était justement émue de ce double attentat, dont il avait demandé réparation au pape, qui, lui-même, était soupçonné d'y avoir donné son secret consentement, dans la vue de favoriser Lothaire que Louis venait d'associer à l'empire. Vainement le roi avait envoyé à Rome pour scruter les causes de cette triste affaire, deux commissaires, Adalungue, abbé de Saint-Wast, et le comte Hunfroy; le pape s'était toujours refusé à lui faire connaître et à lui livrer les coupables; mais l'évêque Jean, et Benoît, archidiacre de la sainte Église romaine, s'étaient rendus à Compiègne. Ces deux prélats, au sein de l'assemblée qui se tint dans cette résidence, protestèrent de l'innocence du pape Pascal. Cette protestation fut confirmée par les députés français qui, à leur retour de Rome, annoncèrent que le pape, ainsi qu'un grand nombre de ses évêques, s'étaient lavés par serment du meurtre qu'on leur imputait. Louis-le-Débonnaire, se contentant de cette

formalité, congédia les prélats romains avec des paroles de bienveillance.

C'est aussi dans le palais de Compiègne que se tint l'assemblée nationale de 827; là, après avoir reçu, selon l'usage [1], les dons et les présents annuels, Louis décida qu'une armée serait envoyée en Bretagne où quelques troubles avaient éclaté; il divisa cette armée en trois corps : il en confia deux à ses fils Pepin et Louis, se réserva le troisième, pénétra dans la Bretagne, et la ravagea par le fer et le feu.

Jusque-là Louis-le-Débonnaire n'avait eu que des jours tranquilles et glorieux; mais l'imprudence et la précipitation avec lesquelles il avait partagé ses états entre ses fils, exposés à toutes les intrigues, à toutes les ambitions subalternes, ne tarda pas à jeter des ferments de discorde dans le royaume et dans la famille royale. Émangarde, première épouse de Louis, était morte; il l'avait remplacée par la fille d'un prince bavarois, Judith, qui lui avait donné un fils nommé Charles. Cette princesse désirait un

[1] « A Compiègne estoit le roy... là reçeut dons et presens que l'on luy faisoit une fois l'an, aussi comme de coustume ;... en la foret de Compiègne chaça et se déporta en tel déduyt jusques vers l'entrée de l'yver. »

(*Grandes Chroniques.*)

apanage pour ce fils; mais comment le composer quand tout avait été distribué d'avance? Louis était roi de Bavière, Pepin roi d'Aquitaine; Lothaire, associé à l'empire, possédait les frontières du Rhin, la Bourgogne et la Suisse. Jeune et jolie, Judith usa de l'influence de ses charmes, et l'empereur étant à Worms en 829, fit, en présence de Lothaire et de Louis, donation à son fils Charles d'un état qui fut appelé royaume de Rhétie : il se composait des bords du Rhin et de la Bourgogne.

Lothaire n'éleva d'abord aucune plainte contre ce nouveau partage; le feu ne couvait que pour mieux éclater. Il y a toujours dans les cours une espèce d'hommes prêts à spéculer sur les dissentions qui divisent la famille royale, et à exploiter le mécontentement des princes pour le faire tourner à leur propre avantage. On prit pour prétexte la faveur extraordinaire dont jouissait Bernard, comte de Barcelone, premier ministre, soupçonné d'être le favori de la reine. Les opposants se réunirent et s'adressèrent à Pepin, roi d'Aquitaine, qui, sans tendresse ni respect pour sa belle-mère, en parlait tout haut avec une déplorable légèreté. On se garda bien d'abord de lui dire qu'il était question de déposséder le roi, son père: on ne parla que de réformes, et du grand

service qu'il rendrait à l'état en renversant une domination aussi préjudiciable aux intérêts de la nation qu'injurieuse à la dignité royale. Un fils qui prend les armes contre son père sent le besoin de colorer sa révolte par d'honorables prétextes; mais une fois qu'il obéit aux passions du parti qui l'entraîne, il n'est plus le maître d'arrêter le torrent dont sa présence n'a servi qu'à précipiter le cours.

L'empereur, sur le bruit du complot tramé contre lui, était revenu d'Aix-la-Chapelle à Compiègne, après avoir envoyé sa femme à Laon, dans le monastère de Sainte-Marie. Pepin marche contre lui, entouré des premiers seigneurs de la cour de son père; c'est Hilduin, archichapelain, Jessé, évêque d'Amiens; c'est Hugues Mathfrid, et une foule d'autres comblés des faveurs du roi. Ils cherchent, pour première victime, Bernard : ne pouvant le trouver, ils saisissent Héribert, son frère, et lui crèvent les yeux; puis, tandis que Pepin réside au palais de Verberie, ils envoient Warin, Lambert, et plusieurs autres conjurés, à Laon, pour arracher la reine à sa retraite : « Vous avez, lui disent-ils, « un pouvoir absolu sur l'esprit de votre « époux; nous vous permettons d'avoir un en- « tretien avec lui, mais à la condition que vous « obtiendrez qu'il se fasse raser et qu'il entre

qué du doigt de la Providence, ce fils, qui le premier avait tenté de détrôner son père, est lui-même dépossédé de ses états par ce père justement irrité; son royaume devient l'apanage du jeune Charles.

Alarmé de ces nouvelles preuves de l'ascendant de l'impératrice sur son trop faible époux, le roi d'Italie et le roi de Bavière se donnèrent rendez-vous entre Strasbourg et Bâle, dans une plaine appelée, depuis cette entrevue, le *Champ du Mensonge*. L'empereur les rejoignit à la tête d'une armée qui, séduite par les seigneurs, amis de Lothaire, ne tarda pas à l'abandonner. Resté seul, comme à Compiègne, il se vit dans la nécessité de se mettre lui, son épouse Judith, et son fils Charles, à la discrétion de ses enfants. Lothaire est proclamé empereur et roi, Pepin reprend ses états d'Aquitaine, Louis retourne en Bavière, l'impératrice est reléguée dans un monastère de Lombardie, et le jeune Charles reste auprès de Louis-le-Débonnaire.

Lothaire aurait bien voulu obtenir l'abdication volontaire de son père : il eût alors régné avec moins de crainte et de remords; mais le vieil empereur opposa une telle résistance, qu'enfin convaincu de l'inutilité des moyens de persuasion, il eut recours aux moyens de rigueur. Son père n'a pas voulu se rendre à ses prières,

son père obéira à ses ordres; le roi n'a point voulu descendre tranquillement du trône, il l'en précipitera dans une assemblée solennelle au nom de la religion et de l'intérêt de l'état; il le dégradera par la pénitence publique, il lui enlèvera son bien-aimé fils Charles; enfin, après avoir abreuvé sa vieillesse d'injures et de dégoûts, il le fera enfermer dans un cloître, tandis qu'il convoquera le concile qui doit prononcer la déchéance de l'empereur[1]!

Les évêques choisis par Lothaire s'assemblent au Palais de Compiègne, sous la présidence d'Ebbon, archevêque de Reims, implacable ennemi de Louis-le-Débonnaire. Après avoir fait ressortir l'état florissant où Charlemagne avait laissé le royaume en descendant au tombeau, on ac-

[1] « Pendant le séjour que Lothaire fit à Compiègne, arrivèrent l'archevêque d'Éphèse, Marc, et le protospathaire de l'empereur de Constantinople, députés par le prince auprès de Louis. Lothaire donna les présents qui lui étaient destinés, et garda pour lui ceux qui étaient envoyés à son père; et, quoique ces députés fussent venus vers ce prince, il les reçut lui-même, les entendit et les congédia, après les avoir rendus témoins d'une tragédie presque inouïe. En effet, un grand nombre de seigneurs ayant été accusés de conserver leur amitié à l'empereur, et de vouloir abandonner son fils, se lavèrent dans cette assemblée de l'accusation. » (*Vie de Louis-le-Débonnaire*, par l'Astronome.)

cuse Louis-le-Débonnaire, son fils, d'avoir jeté partout le trouble et la discorde, et d'avoir outragé tout à la fois la religion et les lois de l'état. On formule contre lui huit chefs d'accusation, où la mauvaise foi le dispute à l'absurdité; car si Louis était coupable, ce n'était que d'une trop grande faiblesse, de quelque témérité dans ses projets, et d'une dévotion dont ce n'était pas à des évêques de réprouver l'excès. Il était accusé:

1° De sacrilége et d'homicide.

2° D'avoir fait naître le scandale, troublé la paix et violé tous ses serments.

3° D'avoir, contrairement aux lois de la religion chrétienne, sans aucune utilité publique, entrepris une guerre pendant le carême.

4° De s'être porté à des excès de violence contre les fidèles sujets de son royaume.

5° D'avoir protégé le parjure, et d'avoir exposé le peuple à ce péché en conseillant divers serments funestes.

6° D'avoir exposé le royaume qui lui est confié à l'homicide, au parjure, au sacrilége, à l'adultère, au vol, et à l'incendie.

7° D'avoir excité la guerre civile par les divisions de son empire.

8° D'avoir causé la perte de tout un peuple dont il aurait dû être le soutien.

La sentence était prête d'avance : Lothaire

l'avait dictée, et le Débonnaire, déclaré déchu de la couronne, fut condamné à faire pénitence et à confesser publiquement ses fautes et ses péchés. C'est dans l'église de Sainte-Marie qu'il doit subir cette humiliante dégradation. La multitude, avide de tous les spectacles où la royauté joue un rôle, et qui se complaît surtout dans son abaissement, se précipite dans l'église; le chœur est occupé par les évêques et les seigneurs amis de Lothaire; un tapis est étendu devant l'autel; les abords sont gardés par des troupes nombreuses. Un vieillard entre, vêtu de la pourpre impériale et de tous les ornements royaux : on lui remet en main la cédule fatale, en ajoutant ces mots : *Simulatores et callidi provocant iram Dei.* Il la lit d'une voix entrecoupée de soupirs et de sanglots, et il jette son épée au pied de l'autel, en signe d'abdication. Aussitôt on le dépouille de tous les attributs de la royauté, on le revêt de l'habit de pénitent, et on le reconduit, accablé de honte et de douleur, au Palais de Compiègne, où Lothaire le fait garder à vue; mais, agité de la crainte d'une rétractation de la part du Débonnaire, ou du sentiment de pitié qu'avait inspiré à plusieurs de ses serviteurs l'humiliation imposée à deux objets de vénération parmi les hommes, la vieillesse et la royauté, ce fils dénaturé se hâta de quitter le théâtre de cette

triste cérémonie, et il traîna son père à Aix-la-Chapelle.

La Providence ne permit pas que tant de cruauté eût le succès qu'en attendait Lothaire : ses deux frères, Pepin d'Aquitaine et Louis de Bavière, indignés enfin de sa conduite, résolurent de rendre la liberté à un père dont ils avaient eux-mêmes préparé l'infortune. Pressé par leurs troupes, Lothaire relégua l'empereur dans l'abbaye de Saint-Denis, et feignit de retourner dans ses états d'Italie; mais il épiait sa royale proie, et, au moment où on le croyait déjà loin, il se précipita de nouveau pour la ressaisir. Louis et Pepin arrivèrent à temps pour arrêter sa marche; ils l'enveloppèrent à Blois, où, abandonné de ses troupes, Lothaire, par une juste vengeance du ciel, fut obligé de demander publiquement pardon à ce même empereur qu'il avait humilié si outrageusement à Soissons, à Compiègne, et qui fut assez généreux pour lui pardonner.

Après ce retour inattendu de la fortune, le Débonnaire était loin de penser qu'il aurait à combattre un des deux fils auxquels il devait sa réhabilitation; mais l'ambition maternelle de Judith, qui réussit à faire donner un nouvel apanage, le royaume de Neustrie, à son fils Charles, porta Louis de Bavière à rassembler une armée et à marcher contre son père en 804. Le vieil

empereur se dirigea vers les bords du Rhin, où il tomba malade; son fils, tout en restant à la tête de ses troupes, lui fit demander sa bénédiction : — « Hélas! répondit le Débonnaire, je « lui pardonne; mais qu'il se souvienne qu'il fait « descendre ma vieillesse dans le tombeau avec « douleur, et que Dieu punit sévèrement les en- « fants rebelles. » Et peu d'heures après il expira; il était âgé de 72 ans.

Nous n'avons point à reproduire les intrigues qui devaient nécessairement éclater entre les enfants d'un prince dont la faiblesse avait semé dans sa famille tant de germes de discorde. Compiègne est désintéressé dans la querelle de Charles-le-Chauve, roi de Neustrie, avec la Bretagne; dans la convention qu'il signa sur la croix à Orléans, avec l'empereur Lothaire; dans la sanglante bataille de Fontenay, où Charles et Louis de Bavière défirent Lothaire, dont l'armée fut taillée en pièces; dans la réunion de l'Aquitaine à la couronne de France; et dans la mort exemplaire de l'empereur, qui, après avoir distribué ses états entre ses fils, auxquels il adressa les plus sages exhortations, alla ensevelir ses derniers jours et ses remords dans un cloître. Mais Compiègne reprend place dans nos *Souvenirs* en 864, époque à laquelle Charles-le-Chauve, furieux contre les Normands, vint dans cette

résidence pour se préparer à les combattre. Pendant son séjour, il éprouva un affreux chagrin : son jeune fils revenait un soir de la forêt de Cuise, où il avait chassé pendant toute la journée avec plusieurs seigneurs de son âge. Il jouait avec eux, lorsque le jeune Alboin le frappa involontairement d'un coup de dague, qui, entré par la tempe gauche, traversa jusqu'à la mâchoire droite; l'infortuné prince ne survécut pas à ce malheur.

C'est aussi à Compiègne qu'en 865 Charles reçut à leur retour les ambassadeurs qu'il avait envoyés à Cordoue auprès de Mahomet : ils revenaient chargés de présents pour le roi.

La même résidence vit arriver, en 868, Pasquiten, gendre de Salomon, reconnu roi de Bretagne, qui, en échange du Cotentin, promit, au nom de son beau-père et de son maître, « que « les Bretons vivraient en paix avec la France, « qu'ils seraient fidèles à Charles et à son fils, « et qu'ils leur donneraient secours contre leurs « ennemis et ceux de l'état. »

Une ambassade encore plus importante amena à Compiègne, en 870, les envoyés de Louis de Bavière, dit le Germanique, chargés de régler le partage du royaume. La négociation était difficile et traînait en longueur. Charles, qui avait à cœur d'en finir, proposa loyalement à son

frère de se réunir à Aix-la-Chapelle, où tout fut réglé pacifiquement. De là, Charles revint à Compiègne, où il passa la saison des chasses.

C'était son séjour de prédilection; il aimait à y célébrer les grandes fêtes de la religion, comme la Nativité du Seigneur en 871, Pâques en 874, la Pentecôte en 875. Il y trouvait aussi, mieux que partout ailleurs, le moyen de satisfaire sa passion pour la chasse, passion qui, chez lui, était portée si loin, qu'il n'accordait à ses fils que la permission de chasser le sanglier dans la forêt de Laigue, et que, par un article d'un capitulaire, il interdit même à ses fils de chasser dans la forêt de Cuise [1].

Charles-le-Chauve fit de nombreux embellissements à la ville de Compiègne, à laquelle il voulait, comme Constantin, donner son nom : *Carlopolis* ou Charleville.

Le château de Clovis et de Charlemagne était vieux et dégradé. Il l'abandonna pour faire construire un nouveau palais sur les bords de l'Oise, dans un lieu surnommé plus tard Beauregard, à cause de la beauté du paysage qui se déroule devant les yeux. Ce Palais subsista jusqu'à saint Louis, qui en disposa pour une fondation pieuse, comme on le verra plus tard : il n'en

[1] *Annales de Saint-Bertin.*

reste aujourd'hui d'autres vestiges que les débris d'une vieille tour jadis établie pour la défense du Palais [1].

Ce monarque fonda, sur l'emplacement du vieux *palatium*, une église abbatiale, qui porta d'abord le nom de Notre-Dame; il ne s'en réserva qu'une vaste salle, qu'on appela longtemps la *Cour du roi :* les successeurs de Charles-le-Chauve y tinrent plus d'une fois les États du royaume ou y présidèrent des cérémonies royales.

Cette église, construite avec une grande magnificence, prit ensuite le nom de Saint-Corneille, des restes de ce saint martyr qui y furent transportés, ainsi que ceux de saint Cyprien, avec l'autorisation du pape Jean VIII [2]. Un écrivain

[1] Le château devait être très-fort, à en juger par ce qui nous reste d'une de ses tours qui conservait encore le nom de *Tour de Charles*, du temps que Helgaud, moine de Fleury, écrivait la vie du roi Robert. Il y avait un oratoire dans cette tour (*Mss.* de D. Grenier). L'*Abrégé historique de Compiègne*, de 1769, et, après lui, l'auteur de *Compiègne historique et monumental*, prétendent que Charles-le-Chauve éleva un second palais près de la porte de Pierrefonds; mais ils ne fournissent aucune preuve à l'appui de cette assertion.

[2] La charte de fondation de Saint-Corneille porte ces mots : *Monasterium regium vocari jussimus*. Suger parle de cette abbaye comme d'une des plus nobles de la France : *Tanquam unam de nobilioribus Galliæ, toto terrarum orbe famosam venerandis reliquiis*. Ces reliques venaient d'Aix-la-Chapelle.

contemporain, cité par l'abbé Lebeuf, raconte « qu'on alla jusqu'à trois mille pas au-devant des corps, d'où les évêques commencèrent à les porter. Trois aveugles recouvrèrent la vue ; trois sourds, l'ouïe ; trois muets, l'usage de la langue; trois paralytiques, le mouvement ! »

Une cérémonie analogue, mais moins fertile en miracles, eut lieu pour aller au-devant du Saint Suaire, dont Charles-le-Chauve dota également Saint-Corneille : « C'étoit un linge qui paroissoit si ancien, qu'à grand'peine pouvoit-on discerner la qualité de l'étoffe, ayant en longueur deux aunes et un peu plus d'une aune de largeur, coffiné, faisant plusieurs replis... les liqueurs et onguents aromatiques le rendoient plus épais que les linges communs, et empêchoient que l'on ne puisse discerner la couleur, ni l'étoffe, estimée par la plupart des assistants être de fin lin tissu, façon de toile de Damas [1].»

D'anciens tableaux, qui ont conservé l'ordre de la procession qui alla pompeusement recevoir le Saint Suaire, représentent l'empereur Charles-le-Chauve au milieu des évêques, et, s'il faut en croire quelques titres anciens, ce monarque aurait composé l'office et les répons de cette grande cérémonie. Pour consacrer la station où

[1] Procès-verbal.

la réception du Saint Suaire avait eu lieu, on y éleva une chapelle sous l'invocation du Saint-Signe. On y joignit plus tard un ermitage destiné au logement de deux prêtres chargés de la desservir. On institua aussi une procession annuelle du Saint-Signe, dans laquelle les mères et les nourrices venaient faire bénir les enfants. Elles témoignaient leur reconnaissance en offrant des poulets aux saints ermites, qui ne les refusaient jamais. Cet hommage a cessé avec le pèlerinage, et la chapelle du Saint-Signe a fait place à une maison de garde.

Charles-le-Chauve déposa aussi dans l'abbaye de Saint-Corneille d'autres reliques données à Charlemagne par l'empereur Constantin II et par le roi de Perse, pour avoir chassé les Sarrasins de la terre sainte [1].

Ces dons n'étaient que pour le spirituel; les chanoines, selon leur usage, n'oublièrent point le temporel. Une charte, surnommée la *charte dorée*, leur assura de grands revenus et d'immenses priviléges [2]. La bénédiction des abbés de

[1] Ces reliques furent, en 1093 renfermées dans une châsse d'or enrichie de pierres précieuses, présent de Mathilde, reine d'Angleterre, qui les avait utilement invoquées dans une maladie dangereuse dont elle guérit.

[2] Hincmar, archevêque de Reims, fut le premier abbé de Saint-Corneille, et Simon le Gras, évêque de Soissons, fut

Saint-Corneille appartenait au souverain pontife; ils étaient obligés de faire un voyage à Rome après leur élection; mais le pape Clément III leur permit de se faire bénir en France par un évêque de leur choix. Ils portaient la crosse, la mitre et l'anneau, comme les évêques; ils officiaient revêtus d'habits pontificaux, et ils avaient un grand vicaire, un aumônier, un chambellan, un chapelain, un prévôt, un bailli et huit barons pour les défendre. Les abbés de Saint-Corneille prirent, en peu de temps, une importance administrative qui dut porter ombrage au pouvoir municipal; ils avaient droit de justice sur les terres qu'ils possédaient, et ces biens prenaient chaque jour une extension nouvelle par les dons que Charles-le-Chauve faisait à Saint-Corneille : un jour il lui donnait l'enclos

le dernier. Celui-ci étant mort en l'an 1656, le pape Alexandre VII, à la prière de la reine de France, Anne d'Autriche, éteignit le titre abbatial, et en unit la mense à l'abbaye royale des religieuses de Paris. Il y avait eu trente-huit abbés de Saint-Corneille. Le célèbre Jacques Amyot dut à la royale protection de son élève, Charles IX, d'être le trente-cinquième. Tombé dans la disgrâce du roi Henri III, il fut contraint de quitter le royaume, et l'abbaye fut donnée à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. (*Livre des huit barons, ou fieffés de l'abbaye royale de Saint-Corneille*, 1686, in-12, de Louis de Gaya, sieur de Tréville.)

connu sous le nom de *Culture Charlemagne;* une autre fois, c'était le château des Ajeux, avec ses chapelles dorées et ses dîmes, puis une portion du péage sur la rivière d'Oise, puis un droit de pêche depuis le clocher de Claroix jusqu'au clocher de Jaux; les moulins situés sur le pont, la terre de Marest dans la vallée du Matz, et celle de Longueil-sous-Thourotte, située sur le versant septentrional du mont Gannelon.

Non contents d'avoir pour maison de campagne le petit château de Charlemagne, avec ses marbres, ses dorures, ses jardins, ils firent bâtir sous le nom de *Saint-Corneille-au-Bois* une sainte maison qui leur servait de métairie.

L'inauguration de l'église de Saint-Corneille se fit avec une pompe toute royale au mois de mai 877 : le pape Jean VIII y assistait, accompagné de soixante-douze évêques.

Ces saintes reliques, cette consécration pontificale, la munificence et la protection de tant de princes n'ont préservé cette église ni des fureurs de l'incendie sous Charles-le-Simple, qui la fit rebâtir, ni des ravages de la guerre, ni, plus tard, de la tourmente révolutionnaire. Et lorsqu'aujourd'hui le voyageur, au souvenir de tant de richesses et de puissance, cherche l'abbaye de Saint-Corneille, on le conduit à la Ma-

nutention des vivres ; là, on lui montre les restes informes du vieux cloître où reposaient nos premiers rois, des arceaux poudreux, des nervures brisées, des peintures effacées, des colonnettes où quelques traces de dorure rongées par le temps semblent révéler à regret une antique magnificence. Si l'on demande *la Cour du roi*, cette grande salle réservée par Charles-le-Chauve dans le Palais de Charlemagne et témoin des solennités royales, on vous répond : « C'est le marché aux herbes ! » Triste destinée des monuments élevés par les hommes ! Funestes effets des révolutions qui sont également leur ouvrage ! Celle qui a détruit la riche abbaye de Saint-Corneille, a respecté à ses portes, comme par ironie, une vieille maisonnette, où l'on éprouve du moins quelque consolation à regarder d'anciennes sculptures, des têtes d'animaux, et sur les volets, de petites figures humaines, dans le genre de celles qu'on remarque à Saint-Denis sur le tombeau de Dagobert.

Après la consécration de l'église de Saint-Corneille, Charles-le-Chauve, méditant un second voyage en Italie, assembla les États au château royal de Quierzy-sur-Oise[1], pour régler la ma-

[1] Palatium Karisiacum. C'était une de ces maisons de

nière dont Louis-le-Bègue gouvernerait le royaume pendant son absence. Il fit également baptiser l'enfant dont venait d'accoucher Richilde, son épouse; l'oncle de ce jeune prince, Bozon, comte de Provence, lui donna le nom de Charles; il ne le porta que quelques jours. Il passa presque subitement des fonts du baptême aux caveaux de Saint-Denis. Son père ne devait pas tarder à l'y rejoindre : comme s'il avait eu le pressentiment de sa fin prochaine, l'œil fixé sur cette ville de Compiègne qu'il aimait tendrement, Charles-le-Chauve voulut, avant de passer les Alpes, recommander à son successeur les fondations pieuses qu'il avait faites, ainsi que l'achèvement de son nouveau Palais, auquel il avait donné le titre de Palais impérial, comme il est dit dans un capitulaire de 877 : *Ut castellum imperiale de Compendio a nobis cœptum pro nostro amore et vestro honore perficiatur in testimonium dilectionis vestræ erga nostram benignitatem* [1].

chasse ou de plaisance qu'on appelait du nom générique de *Palatium*. Plusieurs rois y séjournèrent et y rendirent des chartes ou des capitulaires. Il n'existe plus rien aujourd'hui de cette demeure.

[1] Dans le même capitulaire, on lit au titre II : « Ut monasterium a nobis *Compendio* in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ constructum, a filio nostro et fidelibus nostris eo tenore quo cœpimus honoretur, et privilegium a domno Papa

Par un autre article du même acte, il voulut que sa bibliothèque fût partagée entre son fils, l'abbaye de Saint-Denis et l'église de Saint-Corneille. Peu de temps après, il partit avec la reine Richilde, et, arrivé au pied du mont Cenis, dans le village de Brios, il mourut presque subitement d'une maladie dont les symptômes firent penser qu'il avait été empoisonné par Sédécias, son médecin.

Ce ne fut pas sans peine que Louis II dit le Bègue, son fils, mit la couronne sur sa tête; les grands vassaux qu'avait créés Charles-le-Chauve, voulant s'assurer la possession encore nouvelle de leurs fiefs, vendirent cher leur appui au nouveau monarque. La reine Richilde, sa belle-mère, mit au contraire à lui venir en aide un empressement qui parut suspect; on osa dire qu'elle n'avait pas été tout à fait étrangère au poison versé par Sédécias! Elle connaissait la faiblesse de Louis-le-Bègue, et, en lui témoignant un zèle affectueux, elle avait voulu prévenir les intrigues de ceux qui auraient cherché à l'éloigner de la cour ou à la persécuter. On trouve

et ab omnibus Episcopis confirmatum, *imperiale* etiam decretum, ab omnibus fidelibus pro Dei et nostro amore benignissimè inviolabiliter conservetur, et à filio nostro firmetur.» (Baluze.)

dans les annales de Saint-Bertin [1] le récit des tribulations que ce prince eut à souffrir pour monter sur le trône, et les conditions qui lui furent imposées par ceux-là même qui n'avaient qu'à recevoir ses ordres.

Louis-le-Bègue, dirigé par l'archevêque de Reims, Hincmar, abbé de Saint-Corneille, convoqua les grands vassaux à Compiègne; mais ils se réunirent d'abord au château du Chesne-Herbelot [2] dans la forêt de Cuise, afin de délibérer sur la conduite qu'ils avaient à tenir. Richilde seule vint trouver le roi, lui apportant un acte par lequel, son père, avant de mourir, lui avait transmis le royaume, et une épée, dite de Saint-Pierre, qui lui en donnait l'investiture; de plus, le vêtement royal, la couronne et le bâton d'or orné de pierres précieuses.

Avant de venir à Compiègne, les seigneurs assemblés au palais du Chesne voulurent obtenir une amnistie et la jouissance de tous leurs priviléges; les prélats, non moins exigeants et sûrs de leur puissance, présentèrent au roi cette requête :

« Nous vous prions de nous accorder que,

[1] Collection de M. Guizot. — *Antiquités* de Fauchet.

[2] Le palais du Chesne, à une lieue et demie de Pierrefonds. Il n'existe plus.

« conformément au premier capitulaire, lequel, « d'accord avec ses fidèles et les vôtres et les lé- « gats du siége apostolique, Josselin lisant, vo- « tre seigneur empereur a très-récemment, à « Quierzy, déclaré devoir être par lui et par vous « observé, vous nous gardiez, à nous et aux égli- « ses qui nous sont confiées, le privilége cano- « nique de nos droits légitimes, et que vous nous « donniez protection, telle qu'un roi la doit avec « justice, en son royaume, à chaque évêque, et « aux églises qui lui sont confiées. »

Louis fit aux évêques la promesse suivante :

« Je vous promets et accorde que, conformément « à ce premier capitulaire, lequel, d'accord avec « ses fidèles et les nôtres et les légats du siége « apostolique, Josselin lisant, le seigneur empe- « reur mon père a très-récemment, à Quierzy, « déclaré devoir être par lui observé, que je vous « garderai, à vous et aux églises qui vous sont « confiées, le privilége canonique et vos droits « légitimes, et que, Dieu aidant, je vous donne- « rai autant que je pourrai protection telle qu'un « roi la doit en son royaume, à chaque évêque et « aux églises qui lui sont confiées. »

Ce n'était pas assez pour l'orgueilleuse ambi-

tion des évêques : pour bien faire sentir à Louis que s'il était roi, c'étaient les ministres de Dieu qui lui mettaient au front la couronne, ces prélats exigèrent que le roi s'intitulât *Roi par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple*. Le fils de Charles-le-Chauve n'hésita pas :

« Moi, Louis, dit-il, établi par la *miséricorde* « *de Dieu et l'élection du peuple*, je promets, « prenant en témoignage l'église de Dieu, à tous « les Ordres, à savoir des évêques, prêtres, moi- « nes, chanoines et nonnes, de leur garder en leur « entier dorénavant les règlements écrits par les « Pères, et corroborés des attestations apostoli- « ques. Je promets aussi de garder au peuple, « dont, *par la miséricorde de Dieu*, le gouverne- « ment m'a été confié en l'assemblée générale de « nos fidèles, les lois et statuts, conformément « à ce qu'ont inséré dans leurs actes les rois et « empereurs qui m'ont précédé, et ont ordonné « de tenir inviolablement et observer à jamais. »

Après toutes ces humiliations qui rassuraient pleinement les grands vassaux du royaume, et qui consacraient la toute-puissance des prêtres, on consentit au couronnement de Louis. Il fut sacré en 877 par Hincmar, qui voulut que cette cérémonie se passât dans l'église de Saint-Corneille dont il était l'abbé.

Louis n'était proclamé que roi ; le pape Jean VIII l'attendait à Troyes pour le couronner empereur. Il se rendit dans cette ville, et, après son couronnement, il revint à Compiègne, d'où sa faible santé ne lui permit plus de sortir. Il n'était qu'à la troisième année de son règne, lorsque, se sentant près de mourir, il fit remettre, par Odon, évêque de Beauvais, et par le comte Baudouin, son épée à Louis III, son fils, qu'il recommanda aux seigneurs présents à ses derniers moments, et il expira, le 13 avril 880, dans le nouveau Palais de Compiègne. Comme son père, Louis-le-Bègue aimait ce séjour ; il voulut y vivre et y mourir. Selon son dernier vœu, il fut inhumé dans l'église de Saint-Corneille, où il avait fait placer, au haut du chœur, la statue de Charles-le-Chauve [1].

On lisait sur la pierre tumulaire de Louis-le-Bègue, cette épitaphe de Bouchet :

« Les faits seront petitement ouïs
De moy qui suis nommé le roi Louis

[1] Les statues de Charles-le-Chauve, de Charles-le-Simple, de la reine Frédérine, sa femme, de l'empereur Louis II, de son arrière-petit-fils Louis V, et de quelques autres rois, décoraient l'église de Saint-Corneille. Ces statues étaient de bois doré. En 1793, après les avoir affublées d'une hotte, on en fit un feu de joie sur la place du Marché. (L. Ewig.)

Le Bègue dit, d'autant que mal parlay,
Car par deux ans seulement je regnay,
Durant lesquels les François, mes sujets,
Des forts Normands firent deux grands regrets,
Et à deux fois unze mille en tuèrent :
Mais néantmoins tousjours s'habituèrent
En mes pays, où firent du dommage;
Puis à la mort payay le droict d'hommage,
L'an de salut huict cens et quatre-vingts,
Deux ans après qu'à la couronne vins.
Et à Compiègne où je gis à l'envers,
Priez pour moy quand vous verrez ces vers. »

Louis III, pendant son règne éphémère, passa l'hiver de 881 à 882 au Palais de Compiègne avec son frère Carloman, et y reçut l'ambassade des Lorrains qui venaient le supplier de les arracher à la domination des Allemands, et de les prendre sous sa protection. Mais il refusa cet hommage, dans la crainte de déplaire à Louis de Germanie qui lui avait prêté secours contre les Normands. Quelque temps après, poursuivant à cheval une jeune fille qui se dérobait à ses empressements, il se frappa la tête sous une porte basse, et transporté à Saint-Denis, où il espérait être guéri par les saintes prières, il mourut sans avoir rien fait, que livrer avec le roi de Lombardie, Charles-le-Gros, un combat heureux contre les Normands.

Les Normands ne tardèrent point à prendre

leur revanche, et, semant partout le ravage et la terreur, ils menacèrent Compiègne. Carloman, suivi de l'abbé Hugues, son premier ministre, marcha contre eux et les força à se retirer. Mais leurs attaques, sans cesse renaissantes en présence de la faiblesse du jeune monarque, éveillèrent la sollicitude des grands du royaume. Ils se réunirent à Compiègne dans les premiers jours de l'année 884, et décidèrent que le Danois Sigefroi, qui avait embrassé le christianisme et prêté serment de fidélité au roi, serait choisi pour négocier avec les Normands un traité d'alliance. La négociation, un peu lente, finit par réussir, et les Normands se retirèrent pour douze mille livres pesant d'argent.

Le 22 février de l'année précédente, ce prince avait convoqué les États dans le parc du nouveau palais de Beau-Regard (*in brolio Compendii palatii*), et avait promulgué le *Capitulaire des rapines*. Sa mort ne fut pas moins malheureuse que celle de son frère Louis; blessé à la chasse, en poursuivant un sanglier dans la forêt de Baisière, il mourut à l'âge de dix-huit ans.

Le trône échut à Charles-le-Gros, qui réunit presque tous les états de Charlemagne; mais il était loin d'avoir la main assez forte pour porter le sceptre de ce grand homme; et même lorsqu'il revint d'Italie pour repousser les Nor-

mands qui assiégeaient Paris, il donna l'exemple de l'impuissance et de la lâcheté. Il en fut sévèrement puni : un cri d'indignation s'éleva contre lui de tous les points du royaume, et tel fut le juste abandon dans lequel on le laissa, qu'il ne trouva pas un seul Français pour le servir. Il alla mourir honteusement dans un village ignoré de la Souabe. Rien n'indique que ce prince ait séjourné à Compiègne ; mais don Grenier prétend que sous son règne les Normands avaient porté le fer et le feu jusque dans le Palais et dans les églises de cette ville.

La couronne appartenait à Charles-le-Simple, fils posthume de Louis-le-Bègue ; il était encore enfant, et les circonstances exigeaient de l'expérience et de l'énergie. On jeta les yeux sur Eudes, fils de Robert-le-Fort, prince distingué par les grâces de sa personne, par sa valeur et l'affabilité de ses manières ; et, dans une assemblée des états tenue à Compiègne au mois de janvier 888, Eudes fut sacré et couronné par Gauthier, archevêque de Sens, sous la condition tacite qu'il restituerait la couronne au jeune Charles, quand ce prince serait en âge de la porter. Il fonda un luminaire à l'église de Saint-Corneille, en mémoire de son couronnement.

Les Normands-Danois avaient fait de nouvelles incursions dans le royaume : ils avaient

brûlé Noyon, Clermont, Beauvais. Ils vinrent porter le siége devant Compiègne. Eudes en avait fait rétablir les fortifications; on croit même que le premier il fit passer l'eau de l'Oise dans les fossés de la ville. Les Normands furent obligés de se retirer. Devenu plus tranquille, Eudes donna une grande partie de chasse dans la forêt de Cuise, « où parurent en compagnie du roi, et en grande pompe, une multitude d'évêques, de seigneurs et de comtes, avec les grands vassaux du royaume. Le rendez-vous avait été indiqué vers un endroit de la forêt appelé *Audita*[1]. »

Charles grandissait, et les seigneurs, fidèles au sang de Charlemagne, sommèrent Eudes de lui rendre le dépôt qu'ils avaient remis entre ses mains. La souveraine puissance a des attraits qui permettent difficilement de s'en détacher: Eudes prit les armes pour conserver la couronne. On partagea le royaume; mais sa mort le laissa bientôt tout entier à son jeune compétiteur.

Charles-le-Simple, autant que le lui permirent les orages et les malheurs de son règne, fit sa principale résidence du Palais de Compiègne. Il s'occupa de réparer les dommages causés par

[1] Alcuin.

l'invasion des barbares au Palais élevé par Charles-le-Chauve sur les bords de l'Oise, et à l'abbaye de Saint-Corneille. Il fit plus : lorsque l'église de Saint-Corneille fut incendiée, il la releva en 917, et pour la consoler de ce désastre, il augmenta ses revenus d'une partie des droits perçus dans la ville.

Ce prince avait aussi permis, en 915, à Frédérine, son épouse, de bâtir l'église de Saint-Clément, dans un terrain dépendant du château. Cette princesse ne jouit pas de son ouvrage; son corps était déposé dans les caveaux de cette chapelle avant que la construction en eût été entièrement achevée. Le roi en fit suivre l'exécution conformément aux intentions de la reine. Sa destination était de servir gratuitement de sépulture aux pauvres et aux pèlerins. Par un diplôme du 25 novembre 918, Charles-le-Simple, après avoir richement doté l'église de Saint-Clément, y établit une communauté de chanoines, chargés d'y faire l'office nuit et jour, et de prier pour les personnes royales, principalement pour la défunte reine [1].

C'était créer un chapitre rival du chapitre de Saint-Corneille, et les querelles religieuses qui

[1] Cette église, qui était située non loin de Saint-Corneille, n'existe plus.

suivirent, ne prouvèrent que trop l'imprudence de cette nouvelle fondation.

Charles-le-Simple, victime de la perfidie de Hébert, comte de Vermandois, était mort prisonnier dans le château de Péronne. Hugues-le-Grand, fils de Robert, et vainqueur de Charles dans le combat de Soissons, pouvait s'emparer du trône : il remit à Emme, sa sœur, qui avait épousé Raoul, duc de Bourgogne, le soin de décider entre son époux et lui ; Emme, faisant allusion à une des cérémonies de l'hommage, répondit « qu'elle aimait mieux baiser le genou « de son mari que celui de son frère[1] ; » et Raoul fut couronné à Compiègne, et sacré à Soissons, le 13 juillet 923, dans l'église de Saint-Médard.

Après la mort de ce prince, Hugues était parfaitement le maître de s'emparer de la couronne ; ne jugeant pas, sans doute, le moment encore favorable, il la laissa à Louis d'Outremer, fils de Charles-le-Simple ; bien sûr de partager au moins avec lui la souveraine puissance. En effet, lorsque Louis conçut le projet de s'emparer de la Normandie au détriment du jeune Richard, fils du roi d'Angleterre, il n'osa pas s'avancer seul dans cette expédition. Il en-

[1] Anquetil.

gagea Hugues à se rendre à Compiègne, où devaient se tenir les états de 943, pour aviser au moyen de faire la guerre à Bernard, comte de Senlis, oncle de Richard, qui avait poussé l'audace jusqu'à piller, aux portes de Compiègne, la venerie et les écuries du roi. Hugues accepta le rendez-vous, et reçut, dans cette assemblée, le titre de *duc des Français* et de *second du royaume :* il fut également reconnu duc de Bourgogne.

Hugues profita de cette occasion pour réconcilier ses neveux, fils d'Héribert, avec le roi. Ce prince les accueillit avec la plus grande bonté ; mais il ne tarda pas à s'en repentir; car l'aîné, nommé Héribert comme son père, se ligua, cette même année, avec le comte de Senlis, et ravagea la ville et le Palais de Compiègne. Hugues ne chercha pas à venger le roi, son maître, de cette injure; il nourrissait peut-être en secret le désir de régner; mais il était dans sa destinée de protéger, de dominer le trône, et de ne point s'y asseoir. C'est ainsi que lorsque Louis d'Outremer mourut à la suite d'une blessure reçue à la chasse, le duc des Français laissa Lothaire, son fils, âgé de treize ans, tranquille possesseur de l'héritage de son père. Il le mena lui-même à Reims, pour le faire sacrer, et le conduisit de là à Paris, qui fut charmé de revoir

un roi de la race de Charlemagne. Ce fut le dernier acte d'une vie illustrée par le dévouement et la fidélité. Il laissa quatre fils, dont l'aîné, Hugues Capet, devait devenir la tige d'une nouvelle race de rois.

Ce prince, dans une assemblée tenue à Compiègne en 956, s'était fait confirmer par le roi le titre de comte de Paris, qu'il tenait de Hugues-le-Grand, son père. Il lui témoigna sa reconnaissance en lui servant d'auxiliaire contre Othon, empereur de Germanie, qui avait voulu disposer de la Lorraine sans l'aveu du roi de France, et qui, après avoir assis son camp à Montmartre, avait dit : « Je veux faire chanter ici un *Alleluia* « qui s'entende jusqu'à Notre-Dame de Paris. » Grâce au courage et aux bonnes dispositions de Lothaire et de Hugues Capet, Othon fut obligé d'aller en grande hâte faire chanter son *Alleluia* sur les bords du Rhin.

La reine mère Gerberge, qui avait une juste influence sur son fils, chercha à reconcilier avec le roi l'empereur Othon et Brunon, archevêque de Cologne, duc de Lorraine, ses deux frères. Pour y parvenir, elle manda Brunon à Compiègne, en 965, et son intervention ne fut pas inutile à la paix du royaume.

Lothaire avait toutes les qualités propres à assurer le bonheur de ses sujets : il s'occupait

avec sagesse du bien de son royaume, lorsqu'à l'âge de quarante-cinq ans il mourut empoisonné, dit-on, par Emma, sa femme, qui n'aurait peut-être pas joui impunément de son crime, si Blanche, femme de Louis V, son fils, n'avait pas sitôt suivi ce coupable exemple.

Ce prince n'était destiné qu'à paraître un moment sur le trône, à mourir sans postérité, et à faire place à une dynastie nouvelle. Il faisait son séjour ordinaire à Compiègne, et, le 11 mai 984, il y avait tenu une assemblée pour juger les différends qui s'étaient élevés entre l'évêque de Metz et l'évêque de Reims; il y avait reçu, en 986, la duchesse Béatrix, sœur de Hugues Capet, qui était intervenue pour ménager la paix entre la France et l'Empire; mais sa mort précipitée arrêta cette négociation.

Louis V avait demandé à reposer dans l'église de Saint-Corneille. Il y a été enterré. Voici l'épitaphe placée sur le tombeau de ce dernier des quatorze rois que la deuxième race avait donnés à la France dans le cours de deux cent trente-sept ans :

« Louis je suis, cinquiesme de ce nom,
Roy des François, dont pauvre est le renom.
Dix-huict mois je regnay seulement,
Moi jeune estant, et fus finallement

A Sainct Corneille en sépulture mis,
C'est à Compiègne, auprès de mes amis,
L'an de salut neuf cent et quatre-vingts
Avec sept, retournant dont je vins.
Si, moy vivant, je n'ay aucun bien fait,
Considérez que je n'ay rien meffait.
Vous suppliant que cela vous provoque
A prier Dieu qu'ès cieux il me colloque. [1] »

[1] Bouchet.

CHAPITRE II.

DEPUIS HUGUES CAPET JUSQU'A SAINT LOUIS.

Les droits de la naissance appelaient Charles de Lorraine à la succession de son neveu Louis V, et les principaux seigneurs carlovingiens, Héribert, comte de Vermandois, Arnould, comte de Flandre, Guillaume Fier-à-Bras, comte d'Aquitaine et de Poitou, Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, s'étaient déclarés pour le descendant de Charlemagne. Une réunion eut lieu en 987 à Compiègne, dans le but de décerner la couronne à ce prince; mais Hugues Capet, instruit de cette tentative, avait dispersé cette assemblée, les armes à la main, comme on le voit par cet extrait d'une lettre du pape Sylvestre II :

« Le duc Hugues a réuni six cents hommes d'armes, et, sur le bruit de son approche, le Parlement, qui se tenait dans le Palais de Compiègne, s'est dispersé dès le 11 mai. Tout a pris la fuite[1]. »

De Compiègne, Hugues se rendit à Noyon, où, avec l'appui du duc de Bourgogne et du duc de Normandie, il fut élevé sur le pavois et proclamé roi de France. Ce prince se fit immédiatement après sacrer à Reims ; mais, avant de régner paisiblement, il eut à combattre et Charles de Lorraine, qui venait de se faire proclamer à Laon, et Adalbert, comte de Périgueux, qui affectait de ne point le reconnaître. Il lui avait envoyé un héraut d'armes chargé de lui adresser cette question : « Qui t'a fait comte ? » — « Qui t'a fait roi ? » lui fit répondre Adalbert.

Hugues Capet vint, dans l'été de 990, mettre le siége devant Laon. Charles de Lorraine occupait cette ville : il fit une sortie si vigoureuse, qu'il surprit et brûla le camp de Hugues Capet. Ce monarque ne tarda pas à recouvrer, par la trahison, l'avantage qu'il avait perdu en combattant. Adalbéron, évêque de Laon, avait eu à souffrir de l'inimitié de Charles de Lorraine, qui soupçonnait ce prélat d'avoir eu un commerce secret avec la reine Emma. Impatient de se venger, il

[1] Velly.

céda aux séductions de Hugues, et, tandis que Charles prenait quelque repos sur son lit après son repas, Adalbéron entra dans son appartement, suivi de gens armés, l'arrêta avec sa femme et son neveu Arnolphe, archevêque de Reims, et les livra tous trois à Hugues Capet. Un roi, prisonnier de son rival, n'a pas longtemps à vivre : Charles de Lorraine, enfermé dans la tour d'Orléans, y mourut dès la première année de sa captivité; Arnolphe, déposé par le concile de Reims, expia dans les fers l'opposition qu'il avait faite à l'élévation du fils de Hugues-le-Grand.

Tranquille possesseur du pouvoir souverain, Hugues Capet s'appliqua à gouverner sagement son royaume. Il allait de temps en temps à Compiègne; l'on trouve, pour traces de son séjour passager dans ce Palais, des chartes confirmant les priviléges de l'abbaye de Corbie et les immunités du monastère de Sainte-Colombe de Sens. Ce monarque, qui avait porté le titre de comte de Paris, avait fixé sa résidence royale dans cette capitale : c'est là qu'il mourut, en 996, à l'âge de 55 ans. Il fut enterré à Saint-Denis, qui, depuis cette époque, devint le lieu ordinaire de la sépulture des rois.

Le moine Helgaud de Fleury, qui a écrit le panégyrique du roi Robert, assure que Hugues, se

sentant près de sa fin, appela Robert, son fils, auprès de son lit de mort, et lui dit :

« Mon cher fils, je te conjure, au nom de la « sainte et indivisible Trinité, de ne jamais aban- « donner ton esprit aux conseils des flatteurs qui « chercheront à te séduire par des présents em- « poisonnés, pour que tu disposes, selon leur « volonté, de ces abbayes que je laisse après Dieu « sous ton gouvernement. Qu'aucune légèreté « d'âme ne t'engage à piller leurs trésors, à les « distraire ou à les dissiper. Je te recommande « encore, et cela par-dessus toute chose, de ne « jamais permettre qu'on t'arrache à la dévotion « du chef de notre religion, savoir, de notre père « saint Benoît ; c'est lui qui, après la mort de ce « qui n'est que chair, te procurera, auprès de « notre commun juge, l'entrée du salut, seul « port tranquille et seul asile assuré [1]. »

Si Hugues Capet, comme on vient de le voir par cette allocution, avait une foi superstitieuse, son fils Robert porta sur le trône une piété non moins fervente, mais plus éclairée. Ce prince aimait les sciences et les lettres ; il en fit soigneusement recueillir les débris dispersés depuis

[1] Sismondi.

Charlemagne et presque anéantis par les guerres civiles de la seconde race. Le bien qu'il fit au clergé, le respect qu'il témoignait aux évêques, les monastères qu'il aimait à bâtir, les abbayes qu'il enrichissait de ses libéralités, ne purent cependant pas le protéger contre les foudres de Rome, et son règne offre l'exemple étrange d'un roi saint, excommunié par l'Église !

Robert, par des motifs politiques, avait épousé Berthe, fille de Conrad, duc de Bourgogne, qui avait avec lui quelque degré de parenté. Ce fait fut dénoncé à Grégoire V, qui assembla à Rome un concile dont les canons portaient :

« Le roi Robert quittera sa parente Berthe, qu'il a épousée contre les lois, et il fera une pénitence de sept ans, selon les degrés fixés par l'Église. S'il refuse de la faire, qu'il soit anathème. Le même ordre s'étend aussi à la susdite Berthe.

« Nous suspendons de la très-sainte communion Archambaud, archevêque de Tours, qui a consacré ce mariage, tout comme les évêques qui ont assisté et consenti aux noces incestueuses du roi et de Berthe, sa parente, jusqu'à ce qu'ils soient venus satisfaire au saint-siége apostolique. »

Le pape prescrivit à Robert de répudier la

reine Berthe; malgré son respect pour le chef de la religion, le roi refusa d'obtempérer à cet ordre: il fut excommunié, et le royaume mis en interdit.

Selon une loi publiée par Pepin dans le concile de Verberie, en 755 :

« Un excommunié ne devait pas entrer dans l'église, ni boire, ni manger avec les autres chrétiens. Sachez, disent les Pères, dont le roi n'est ici que l'organe, qu'aucun ne peut ni boire, ni manger avec lui, ni recevoir ses parents, ni se joindre à lui dans la prière, ni le saluer; et si quelqu'un communique avec lui de plein gré, qu'il sache qu'il est excommunié lui-même. »

Pendant l'interdit, il était défendu de célébrer l'office divin, d'administrer les sacrements aux adultes, d'enterrer les morts en terre sainte; le son des cloches cessait; on couvrait les tableaux dans les églises; on descendait les statues des saints, on les revêtait de noir, et on les couchait sur la cendre et sur des épines. Tout prenait un aspect lugubre. Il paraît qu'on n'avait encore rien vu de pareil en France. Le peuple consterné déféra si humblement aux ordres du pape, que le roi se vit généralement abandonné

de ses courtisans et de ses domestiques. Il ne lui resta, dit-on, que deux serviteurs, qui faisaient passer par le feu les plats ôtés de dessus sa table, et jetaient la desserte aux chiens [1].

Après trois ans de lutte et de deuil, Robert finit par céder; il se sépara de Berthe, et épousa Constance, fille de Guillaume, comte de Provence. Cette princesse, remarquable par sa beauté, faisait oublier cet avantage par son arrogance et la dureté inflexible de son caractère. Elle mit la douceur et la faiblesse de Robert aux plus rudes épreuves, le contrariant dans tout ce qu'il désirait, s'opposant aux grâces qu'il voulait accorder, poussant l'audace jusqu'à faire massacrer, sous les yeux du roi, Hugues de Beaumont, qu'il avait *osé* élever, sans la consulter, à la dignité de comte du palais. Son esprit tracassier, vindicatif, dominateur; son amour excessif du pouvoir éclatèrent principalement, lorsqu'en 1017 le roi fit sacrer et reconnaître, de son vivant, Hugues, son fils aîné, âgé de douze ans. C'était une mesure de prudence, et Robert crut que tous les grands du royaume en jugeraient ainsi; mais plusieurs d'entre eux lui firent cette observation : « Laissez, prince, laissez croître cet en-« fant, jusqu'à ce qu'il soit devenu homme; ne

[1] Anquetil.

« vous pressez pas, comme on le fit autrefois pour « vous, de l'accabler, dans un âge si faible, sous le « poids de la couronne. » Le roi rejeta ce conseil, auquel Constance n'était pas étrangère, et, selon l'usage, dans une assemblée tenue à Compiègne, le 20 juin 1017, il fit placer la couronne sur la tête de son fils par la main des évêques, l'associant ainsi à la puissance souveraine.

Cette cérémonie fut marquée par une sainte exhortation de Robert à son fils, et par un vol dont les circonstances attestèrent la clémence et la bonté du monarque. Voici comme Helgaud les raconte dans la vie du roi Robert :

« On était au jour de la Pentecôte : Robert, ce père et roi glorieux, voulut s'associer comme roi, Hugues, son fils. Ce bon jeune homme était d'une grande probité, accueillait et aimait tout le monde, ne méprisait personne, et fut toujours chéri et aimé de tous. Robert, se réjouissant de son fils, lui fit cette exhortation : « Vois, mon « fils ; souviens-toi toujours de Dieu qui t'associe « aujourd'hui à la couronne, et plais-toi toujours « dans les chemins de l'équité et de la vertu. Je « prie le Seigneur de permettre que je voie cela, « et qu'il m'accorde de te voir faire sa volonté, « que trouvent toujours ceux qui la cherchent. »

« Pendant ces fêtes solennelles, un certain clerc

médita dans son méchant cœur de mauvaises choses, et se dépêcha de les accomplir. Le roi, cet homme de Dieu, avait dans ses trésors une figure de cerf faite en argent très-pur. Il avait reçu ce présent de Richard, duc des Normands; mais ce prince, doux dans ses discours, doux dans ses pensées, voulait l'offrir au Dieu tout-puissant. Un vase de corne, où l'on portait le vin pour célébrer le saint sacrifice, était joint à cet ornement; ce scélérat et méchant clerc les regarda, les prit et les enfonça dans ses bottines. Mais il ne put trouver à qui les vendre, ni comment il pourrait détruire la figure du cerf. Tandis que Robert conversait dans l'oratoire de la *tour de Charles-le-Chauve* avec quelqu'un qui lui était très-familier, le voleur y vint, s'agenouilla devant l'autel, y répandit d'inutiles prières, poussa de longs soupirs, plaça ce qu'il avait volé, ainsi que la coupe, sous la nappe de l'autel; et le malheureux s'en alla sans savoir quels yeux avaient été fixés sur lui. Le roi interrompit sa conversation, s'approcha doucement de l'autel avec son ami, et reprenant ses effets, les remit gaiement à un serviteur, et défendit à son compagnon, tant que cet homme vivrait, de faire connaître son nom, ou de lui causer quelque honte. »

Le même prince donna à la ville de Compiè-

gne deux autres exemples de son indulgente bonté. C'était pendant les fêtes de Pâques : on amena devant lui douze conspirateurs, accusés d'avoir voulu troubler la paix du royaume. Il les fit garder dans son Palais, et commanda qu'après les avoir bien traités, on les fît communier. Malgré les observations de plusieurs seigneurs de sa cour, qui n'avaient point paru approuver cet excès de clémence et de dévotion, il renvoya les coupables dans leur pays, disant : « qu'il ne « fallait pas condamner ceux qui étaient munis « de la chair et du breuvage célestes [1]. »

Une autre fois, un voleur ayant coupé la moitié de la frange du manteau du roi : « Va-t'en, « lui dit Robert en se retournant; contente-toi de « ce que tu as pris; un autre aura peut-être be- « soin du reste. »

Tant de douceur, tant de bonhomie ne trouvait point grâce devant la reine Constance qui, non contente de tourmenter son mari, chercha, à force de caresses et de perfidie, à susciter l'héritier du trône contre son père. La mort déjoua ce sinistre projet. Hugues mourut le 17 septembre 1025, à Compiègne.

« Il n'est pas de paroles capables d'exprimer

[1] Velly.

quel fut le deuil général, dit Raoul Glaber, historien du temps : je fis moi-même, à la demande des frères, les ïambes suivants sur sa mort :

Hugues comptait à peine dix-huit hivers,
Et déjà il était la lumière des nations et le plus grand des rois.
. . . . . .
Il faisait toute la force, toute la joie des Français,
Et la Gaule tout entière lui devait le bonheur et la paix.
L'Italie implorait à genoux la grâce de voir
Ce nouveau César lui dicter des lois en souverain.
Mais, hélas! ô le plus beau des princes,
Hélas! notre âge ne méritait pas une telle félicité!
. . . . . .
Déjà la Vierge sur les pas du Lion atteignait le Soleil,
Quand une pâleur mortelle décolora tes membres.
Dix jours se passent, suivis de sept autres journées,
Et la renommée porte aux oreilles de ton père la nouvelle de ta mort.
Grand Dieu, souverain arbitre du monde,
Il ne vous reste plus qu'à choisir aux Français un roi qui sache veiller à leur sûreté,
Et puisse repousser les attaques de ses fiers ennemis.
Veuillez aussi accorder au prince que nous pleurons un repos éternel. »

Hugues fut enseveli à Compiègne, dans la même église où il avait été couronné, celle de Saint-Corneille. On plaça la statue de ce jeune

prince au haut du chœur. Il était représenté tenant un sceptre en main; mais son manteau était tout ouvert, afin de faire comprendre qu'il n'avait régné qu'avec son père.

Un auteur, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, avait composé son épitaphe :

Du roy Robert très-puissant et notable
Fut Hugue second fils aîné affable,
En vertus et mœurs jadis florissant,
Fut roy de France couronné triomphant
Vivant son père, qui ainsi l'ordonna :
Mais peu de temps en France il régna.
L'an mil vingt-cinq finit sa vie
A Compiègne, ville jolie.
Son corps rendu fut à Nostre-Dame.
Chacun de vous prie Dieu pour son âme [1].

Fidèle à son système de prudence, Robert fit couronner son second fils Henri, et l'associa à la

[1] « La reyne Constance, qui n'aimoit pas moins Compiègne que faisoit son époux, regrettant fort ce fils très-accomply, et qui desja s'étoit conquis le surnom de Grand, ainsi que son bisayeul, elle donna de sa dot, qu'elle avoit auprès de cette ville, à l'église de Saint-Corneille, pour le salut des âmes du roy Robert, son époux, d'elle, et particulièrement de Hugue, leur fils, qui y avoit esté couronné roy, et depuis enterré de leur vivant. *Pro salute animarum nostrarum, et filii nostri Hugonis jam regni solio antequam decederet sublimati ;et proh dolor! nostris diebus inibi sepulti.* »

couronne, malgré la résistance de la reine, fidèle aussi à son système de contrariétés et de persécutions. Le roi, abreuvé de chagrins domestiques, ne trouva le repos que dans la tombe, où il descendit à l'âge de soixante ans, le 20 juillet 1031. Il fut vengé par la douleur publique, et son plus bel éloge fut dans les larmes de la foule qui suivait ses funérailles, en s'écriant : « Nous avons « perdu notre père! »

Robert, nous dit le moine auteur de la chronique de Saint-Bertin, était très-pieux, prudent, lettré, et suffisamment philosophe, mais surtout excellent musicien. Il composa, entre autres, la prose du Saint-Esprit qui commence par ces mots : *Adsit nobis gratia.* Sa femme Constance, le voyant toujours occupé de ces travaux, lui demanda de faire aussi quelque chose à son intention. Il écrivit alors le rhythme *O constantia martyrum.* La reine ne soupçonnant pas la malice du roi, le remercia, comme d'un tendre hommage, de ce morceau qu'elle crut avoir été composé en son honneur!

Le règne de Henri Ier, fils et successeur de Robert, offrit un caractère particulier : il vit naître la chevalerie, qui eut sur les mœurs nationales une si brillante et si douce influence. Tourmenté, comme le roi son père, par l'infatigable Constance qui voulait faire passer la cou-

ronne à Robert, son plus jeune fils; obligé de défendre ses droits à la pointe de l'épée; veuf des deux premières femmes qu'il avait épousées; désolé de voir la France en proie à une famine si horrible, que plus d'une fois on fut obligé de manger de la chair humaine, ce monarque qui, au dire de Guillaume de Jumiéges, fut « très-militaire, d'une grande valeur et d'une grande piété, » n'apparut qu'un jour à Compiègne; ce fut pour étendre et fixer la juridiction des abbés de Saint-Corneille, dont l'ambition était insatiable.

Il institua pour l'abbaye un prévôt, lui donna un sceau grand et petit, un bailli, des greffiers et des sergents. Elle eut bientôt des priviléges qui n'appartenaient qu'aux hauts justiciers. Ainsi personne dans la ville ne pouvait bâtir *tour et maison forte* sans son exprès consentement. Elle eut elle-même tours, sentinelles, créneaux, prison, auditoire, fourches patibulaires, foires, marchés, droits de rouage, forage sur les vins, travers et péage par les ponts et rivière d'Oise, attenant aux murs de Compiègne; elle eut aussi ses juges, ses crieurs, ses droits d'inventaire, de décrets, d'héritage et de tutelle.

Philippe Ier, qui aimait le séjour de Compiègne, et qui avait de la vénération pour l'église bâtie par Charles-le-Chauve, dépassa la généro-

sité et la faiblesse de ses prédécesseurs. En 1092, il plaça sous l'autorité de Saint-Corneille, les églises de Saint-Germain [1] et de Saint-Clément. L'année suivante, il assista avec tous les évêques du royaume à la translation du Saint Suaire, dans la magnifique châsse d'or, présent de Mathilde, reine d'Angleterre [2]. Indépendamment de cette châsse d'or, le trésor de Saint-Corneille renfermait un grand nombre d'objets précieux : la croix d'or de Charlemagne, cinquante-deux reliquaires de toutes formes, des statues, des bras d'or ou d'argent, des boîtes, des vases, des vaisseaux garnis de pierreries, des plats d'argent, des cristaux, des médailles, des couronnes, une main de justice qui était portée, dans les

[1] Saint-Germain, paroisse extrà-muros de Compiègne. Elle fut dévastée et détruite pendant le siége de Compiègne, en 1430, et réédifiée telle qu'elle existe aujourd'hui.

[2] Dans une charte, Philippe Ier dit : « Il nous a plu de mettre dans une châsse d'or, enrichie de pierres précieuses, donnée à cette église par la reine d'Angleterre, les reliques de Notre-Sauveur. Nous avons vu ce linge dans lequel le corps de Notre-Seigneur a reposé, et que nous nommons *Suaire*, selon le saint évangéliste; lequel a été tiré du vase d'ivoire. » Entre les personnes du premier rang qui accompagnaient le roi Philippe Ier à la cérémonie du Saint Suaire, on remarquait le bienheureux Simon, comte de Crépy. (D. Langellé, *Histoire du Saint Suaire*, 1684.)

grandes solennités, par deux appariteurs vêtus d'une casaque à l'antique de velours bleu aux armes de l'abbaye; un cor très-ancien, dont on prétend que saint Corneille se servait pour convoquer les fidèles, avant l'invention des cloches; une statue de la Vierge, et divers manuscrits, parmi lesquels on remarquait un vieux missel des abbés de Saint-Corneille[1].

Philippe faisait-il ces libéralités aux églises par un sentiment de piété sincère? Comme ses prédécesseurs, subissait-il la suprématie du clergé, ou n'avait-il que le désir de se faire relever de l'excommunication prononcée contre lui, pour s'être séparé de Berthe, son épouse, qu'il avait remplacée par Bertrade qu'il aimait? Les idées religieuses étaient dans toute leur ferveur, et la première croisade, que prêcha Pierre l'Ermite, avec l'autorisation d'Urbain II, dans le concile de Clermont, accrut encore leur empire. Toutefois il se trouva des hommes qui osèrent émettre quelques principes schismatiques : ainsi, tandis que Fulbert, évêque de Chartres, avait posé comme un dogme fondamental de la foi catholique, la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, un archidiacre d'Angers, nommé Béranger, homme de savoir,

[1] M. Lambert, *Compiègne historique et monumental.*

enseignait que la transsubstantiation devait être regardée comme une innovation contraire à l'ancienne doctrine de l'Église; ainsi, un notable habitant de Compiègne, Roscelin, avait proclamé « que les trois personnes divines étaient trois choses séparées comme trois anges, ou, s'il avait osé le dire, comme trois dieux. » Les évêques se réunirent en 1092 dans cette ville, pour juger cette hérésie; et Roscelin, qui craignait, comme il le déclara plus tard, d'être assommé par le peuple, abjura son erreur devant ce concile [1].

Philippe crut pouvoir se faire pardonner la sienne, c'est-à-dire, sa passion pour Bertrade, en mêlant aux devoirs du trône, des habitudes superstitieuses : on le vit à Melun revêtir les habits de moine bénédictin dans les derniers moments de sa vie, et refuser de se faire enterrer à Saint-Denis, se regardant comme indigne de reposer dans le lieu consacré à la sépulture des rois [2].

« Je sais bien, dit-il aux grands et à ses amis « qui l'entouraient, que la sépulture des rois fran« çais est à Saint-Denis; mais je me sens un trop « grand pécheur pour oser faire mettre mon

[1] Expilly.

[2] Il fut enterré dans l'église de Saint-Benoît-sur-Loire.

« corps auprès de celui d'un si grand martyr. Je « crains bien fort que mes péchés n'exigent que « je sois livré au diable, et qu'il ne m'arrive ce « que l'Écriture rapporte, qui est arrivé autrefois « à Charles Martel. Cependant je chéris saint Be- « noît; je supplie humblement ce père pieux des « moines de me protéger, et je désire être en- « seveli dans son église sur la Loire; car il est « clément et bénin, et il reçoit favorablement « tous les pécheurs qui désirent corriger leur vie, « et qui cherchent à se réconcilier à Dieu, en se « soumettant à la règle de sa discipline [1]. »

C'est dans ces sentiments de repentir et de superstition, que Philippe mourut le 29 juillet 1108, laissant le sceptre aux mains de son fils Louis-le-Gros.

Ce prince aimait beaucoup le séjour de Compiègne. Suger dit que c'était sa ville de prédilection; en effet, Louis le témoigne dans une charte datée de Saint-Corneille [2]. Cependant, il

[1] Orderic Vital.

[2] « Ludovicus propitiatione divinâ Francorum rex, quoniam prædecessoribus nostris Francorum regibus sedem suam, villam scilicet *Compendium* ob dignitatem sanctuarii, ususque sui multiplicitatem, quoniam amoris privilegio charam fuisse

crut devoir supprimer la fabrication de la monnaie établie dans cette ville par le roi Dagobert, afin d'augmenter et de centraliser la fabrication de la monnaie à Paris. C'est le Palais de Compiègne qu'il offrit pour résidence au pape Innocent II, lorsqu'après la mort d'Honorius, ce pontife, forcé de quitter Rome dont la population s'était déclarée pour son compétiteur Anaclet II, vint demander un asile au roi de France, et à saint Bernard son éloquente protection [1].

Lorsque Louis-le-Gros par sa libérale fermeté créa les communes et leurs franchises, la ville de Compiègne fut une des premières dotée de ce titre. L'an 1137, fatigué des nombreux combats qu'il avait livrés, sinon tous avec bonheur, du moins avec vaillance, ce monarque, que l'on peut considérer comme le créateur du *tiers état*, termina sa vie laborieuse et honorée. La reine Adélaïde de Savoie, se rappelant l'amour de son mari pour Compiègne, voulut y passer le temps de son veuvage. Louis VII, son fils, pour favoriser son désir, lui donna ce domaine à titre de douaire.

cognovimus : ideò nos quoque consideratione simili eam disposuimus diligendam. »

[1] Suger.

Cette princesse, dans la pensée de reculer les limites de la ville, s'était fait construire, au delà de l'église de Saint-Germain, une habitation qui porta d'abord le nom de Neu-Ville, comme l'atteste un diplôme de la reine Adélaïde, daté peu de temps avant sa mort. Cette *villa*, agrandie par les rois, devint pour eux un repos de chasse; plus tard, elle prit le nom de *Royal-Lieu*, lorsqu'en 1303, Philippe-le-Bel y fit bâtir une église, à laquelle il attacha vingt prêtres de l'ordre du Val des Écoliers, qu'il choisit en 1308 pour ses chapelains[1]. La reine Adélaïde avait fait, en 1152, l'acquisition de l'ancienne *villa* de Cuise; elle y fonda un couvent de religieuses, sous le nom de Saint-Jean-au-Bois, et lorsqu'elle mourut, elle recommanda cette fondation à la pieuse sollicitude de Louis VII, son fils. Ce prince, fidèle aux dernières volontés de sa mère, prit sous sa protection cette communauté, et lui accorda, par une charte de 1155, la dîme du pain et du vin qui se consommaient pendant son séjour aux Palais de Compiègne, de Verberie et de Béthizy. Mais, en 1634, les religieuses de Saint-Jean-au-Bois, effrayées de

[1] Cette abbaye, située à gauche de la route de Paris, presque à l'entrée de Compiègne, a fait place à une maison de campagne.

se trouver dans les solitudes de la forêt de Cuise, obtinrent de Louis XIII la permission de changer de résidence avec les religieux de Royal-Lieu.

Louis-le-Gros avait dit à son fils, au lit de mort : « Souvenez-vous que la royauté est une « charge dont vous rendrez un compte rigou- « reux à celui qui seul dispose des sceptres et « des couronnes. » Il ne pensait pas qu'un des premiers actes de Louis-le-Jeune serait un attentat aux droits de l'humanité, et par conséquent une offense à Dieu. Nous voulons parler de l'incendie de l'église de Vitry, où le feu, allumé par son ordre, dans un moment de colère contre le comte de Champagne, fit périr quatre mille malheureux qui s'y étaient réfugiés. Revenu à lui-même, le roi pleura sur cet acte de cruauté, et saint Bernard qui épiait ses larmes, crut avec raison le moment du remords favorable à une seconde croisade. Louis la dirigea en personne; et après une expédition où il fit éclater plus de courage que de prudence, tandis que sa femme Éléonore faisait preuve, à Antioche, de plus de faiblesse que de fidélité, il revint en France, où, grâce à la sage habileté de Suger, il trouva son royaume tranquille et prospère. Il visita à cette époque la ville de Compiègne, lui confirma ses droits municipaux, et lui accorda

la justice civile et criminelle dans l'intérieur des murs et dans la banlieue [1]. Comme ses prédécesseurs, il dota l'insatiable abbaye de Saint-Corneille de nouveaux priviléges; il obtint du pape Alexandre III une bulle qui conférait à cette abbaye tout pouvoir sur l'hôpital, sur les églises Saint-Clément, Saint-Germain, Saint-Pierre, enfin sur toutes les autres chapelles de la ville et sur les léproseries. Mais il ne tarda pas à se repentir de tant de prodigalités.

Pendant un séjour qu'il fit à Compiègne, du mois d'août au mois de novembre 1179, le roi fut obligé de sévir contre ces mêmes chanoines, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il venait de combler de biens et de puissance. Tel était le scandale de leurs mœurs et de leur conduite, que Louis VII, après avoir obtenu l'approbation du pape Eugène III, se vit obligé de supprimer cette communauté et de la remplacer par des bénédictins. Les chanoines de Saint-Corneille, au lieu d'obéir au roi, et soutenus en cela par leur abbé, frère de Louis-le-Jeune, opposèrent une

[1] Par la charte de commune, Louis VII accorda aux hommes de Compiègne ses mines de Compiègne, sous une redevance de trente muids de froment de Paris, et la nouvelle ville sous la redevance de vingt muids d'avoine et de trois cent vingt chapons, de plus les forts et la prévôté royale de Compiègne. (*Mss.* Decamps, Biblioth. royale.)

vive résistance. Le roi, forcé de se rendre lui-même à l'abbaye, s'y présenta avec une suite imposante; l'abbé, furieux, n'attendit pas la fin de la lecture de l'édit, il se retira avec son saint état-major, et Louis VII installa les moines nouveaux. Mais à peine le roi était-il parti, que l'église fut envahie par les chanoines de Saint-Corneille, et des soldats à leurs gages mirent le poignard sur la gorge des malheureux bénédictins. Ornements, argenterie, livres saints, vases sacrés, tout fut au pillage. C'était, sous une forme plus dramatique et plus sérieuse, le célèbre combat du Lutrin; et tel était *le fiel qui était entré dans l'âme* des chanoines expulsés, qu'ils revinrent pendant la nuit pour tâcher de s'emparer du Saint Suaire. Mais, pour défendre cette précieuse relique, les bénédictins firent un appel au peuple, qui repoussa victorieusement les champions de Saint-Corneille.

A cette époque, Louis-le-Jeune, selon l'usage suivi dans sa famille, conduisit, pour le faire couronner à Reims, son fils aîné, Philippe-Auguste, alors âgé de treize ans. Il arriva à ce jeune prince, dans la forêt de Compiègne, une aventure racontée avec tous ses détails par les anciens historiens :

« Aux approches de la fête de la très-sainte

Vierge Marie, le roi très-chrétien (Louis VII) vint à *Karlopolis* avec son fils bien-aimé. Mais Dieu voulait que tout se passât autrement que Louis ne l'avait espéré ; en effet, pendant le séjour qu'il fit en cette ville, l'illustre Philippe, selon le témoignage d'un grand nombre de personnes dont nous tenons ce fait, obtint de son père de chasser dans le bois avec les veneurs du roi. A peine y était-il entré, qu'un sanglier se présenta. A cette vue, les veneurs lâchent les chiens et se mettent à la poursuite de la bête, à travers les détours de la forêt et de cette vaste solitude, donnent du cor, et se dispersent dans les différentes battues du bois.

« Cependant Philippe, monté sur un cheval plein de feu, fut emporté loin des autres, et longtemps il poursuivit seul le sanglier avec la plus grande vitesse, par un sentier écarté. Enfin, au déclin du jour, il jeta les yeux derrière lui, et s'aperçut qu'il n'avait plus de veneurs à sa suite. Se voyant donc resté seul dans cette vaste étendue de forêts, il commença à concevoir de justes craintes. Il erra quelque temps au gré de son cheval. Enfin ses alarmes croissaient : il avait beau porter partout les yeux, il ne voyait personne ; il se mit donc à pousser des gémissements et des soupirs ; et imprimant sur son front le signe de la sainte croix, il se recom-

manda très-dévotement à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, et au bienheureux Denis, patron et défenseur des rois de France. A la fin de sa prière, il regarda à droite, et tout-à-coup il vit près de lui un paysan qui soufflait sur des charbons ardents. Sa taille était haute, son aspect horrible, son visage hideux et noirci par le charbon; il tenait une grande hache sur son cou. D'abord, à cette vue, Philippe trembla comme un enfant; mais bientôt sa grande âme surmonta ses premières frayeurs. Il s'approcha de cet homme et le salua avec bienveillance : « Dieu te gart; où vas-tu à cette heure, enfant? « lui dit-il d'une voix forte. — Sire, je suis un « gentilhomme qui viens de chasser en la forêt; « j'y ai tous mes compagnons perdus qui me doi- « vent garder. Pour ce, sire, je vous prie et re- « quiers de me conduire en la ville; vous y aurez « bon bénéfice. — Soit fait ainsi que tu le dis, « enfant, répondit le vilain; » et, remettant sa hache sur son épaule, il le conduisit tout tremblant jusqu'à Compiègne [1]. »

Lorsque ce jeune prince monta sur le trône, il eut à disputer à Philippe de Flandre, mécontent d'avoir perdu la régence, le comté de Ver-

[1] Rigord, Guillaume le Breton, D. Brial.

mandois. Il convoqua les grands du royaume dans le Palais de Compiègne; et, sûr de leur adhésion, il leva une armée formidable. « Tous « ces seigneurs, dit Philippe de Flandre, n'ont « produit que du vent; ils n'ont ourdi que des « toiles d'araignées; je jure par la force de mon « bras que je me défendrai envers et contre tous, « et que je planterai ma bannière sur le petit pont « de Paris. » Il n'eut à faire preuve que de sa jactance : on négocia; le comte de Flandre garda le Vermandois; le roi retint Péronne et Saint-Quentin.

A son retour de la croisade, Philippe-Auguste, qui était devenu veuf de la reine Isabelle, n'avait encore que vingt-cinq ans; il songea à se remarier. Dans le but sans doute d'éviter ces liens de parenté dont l'Église était trop souvent portée à tirer parti contre les souverains, il pensa à Ingerburge, fille du roi de Danemark, dont l'évêque de Hambourg lui avait vanté « les beaux « cheveux, les mains éclatantes de blancheur, « les bonnes grâces et les bonnes mœurs. » Étienne, évêque de Noyon, les comtes de Nevers et de Montmorency, furent chargés de se rendre à la cour de Danemark, pour demander la main de la princesse. Canut, son frère, stipula les conditions du mariage, et Ingerburge partit pour venir trouver son royal époux. Philippe-

Auguste alla au-devant d'elle jusqu'à Amiens. Quelle fut sa surprise, lorsque, au lieu de cette belle princesse dont on lui avait fait un portrait si flatteur, il aperçut une femme rousse, sans grâce, sans physionomie, gauche de manières, ne sachant s'exprimer ni en français ni même en langue romane! Comme il dut maudire l'évêque de Hambourg! Toutefois, il était engagé par ses ambassadeurs; il se résigna à la célébration du mariage. Mais tel était le dégoût que lui inspirait Ingerburge, qu'après la cérémonie religieuse, il s'enfuit pour ne plus la revoir. Humiliée de n'être que reine *in partibus*, la fille de Waldemar éclata en reproches et en lamentations; Philippe la fit enfermer dans une tour, et l'archevêque de Reims, dans un concile convoqué à Compiègne, en présence des évêques du royaume, prononça la nullité du mariage. La reine en appela au saint-siége, qui envoya en France deux légats pour examiner la validité du divorce. « C'étaient, disent les chroniques, deux chiens muets qui craignaient pour leur peau, et n'osèrent aboyer. »

Philippe-Auguste offrit sa main et sa couronne à Agnès de Méranie, qui devait payer par l'exil et les larmes la tendresse du roi et quelques jours d'éclat et de bonheur. Agnès était d'une beauté ravissante : de blonds cheveux descendaient sur

ses épaules; le moine de Saint-Denis loue beaucoup son petit pied et sa main d'une blancheur éclatante. Lorsqu'elle parut à Compiègne, montée sur sa haquenée, les joutes furent suspendues; tous les yeux se portèrent vers elle, et un murmure approbateur éclata subitement parmi la foule; plusieurs jeunes chevaliers, les fils des comtes de Nevers et de Montreuil, disaient entre eux : « Qu'il est heureux, notre sire, d'avoir une « telle dame! nous prendrions volontiers ses « couleurs. » Le roi s'approcha de la fiancée, qui baissa son voile et vint se reposer sous une tente qu'on lui avait destinée; le lendemain, on célébra le mariage [1].

Rome ne permit pas que cette union fût heureuse; et peu de temps après, Agnès, contrainte de quitter le palais de Philippe-Auguste, s'écriait au milieu de ses regrets :

« Et parce que mon cœur est resté pur toujours,
Je me vois arrachée à mes chastes amours.
Je m'en vais, sous le poids de la haine publique,
Emportant l'anathème et le nom d'impudique,
Loin de mes deux enfants, et loin de mon mari,
Traîner dans mon exil un veuvage flétri!
. . . . . .
Votre France! il sied bien que je m'en mette en peine,
Quand elle n'a rien fait pour défendre sa reine!
. . . . . .

[1] Capefigue.

Palais où je croyais pouvoir finir mes jours,
Je te quitte, palais, qui gardes mes amours!
C'est donc fini! Pour croître encore mon supplice,
De tout ce que je perds je sens mieux le délice.
Je n'en ai pas jadis assez bien profité :
Je m'abandonnais trop à ma sécurité.
Ah! quand je serai loin, de souvenirs avide
J'envîrai même un jour cet adieu si rapide.
Adieu, palais, adieu, mon paradis! défens
De ce qui leur nuirait Philippe et mes enfants!
Adieu! La cour des rois chez toi va reparaître;
Philippe y trouvera d'autres amours peut-être;
Philippe m'oublîra; mais je l'ignorerai;
Avant de le savoir, je crois que je mourrai [1].

La cour plénière, où Agnès de Méranie avait apparu pour la première fois, avait pour objet l'hommage que Baudouin, comte de Flandre, venait rendre à Philippe-Auguste, en présence de Guillaume, archevêque de Reims, premier ministre du roi; de Marie, comtesse de Champagne, et d'un grand nombre de seigneurs français. L'époque de cette cérémonie fut marquée par une série d'orages prodigieux dont les contemporains nous ont conservé le tableau :

« L'année 1194, dans le Beauvoisis, entre Clermont et Compiègne, tombèrent des pluies accom-

[1] Agnès de Méranie. — M. Ponsard.

pagnées de tonnerres, de foudres et de tempêtes, telles qu'on n'en trouve point de comparables dans l'histoire la plus reculée. Des pierres de la grosseur d'un œuf, de forme triangulaire ou carrée, tombèrent du ciel avec la pluie, et détruisirent complétement tous les vergers, les vignes et les moissons. Des villages furent aussi réduits en cendres par la foudre ou par l'incendie. On vit souvent, au milieu de ces orages, des corbeaux voler dans les airs de tous côtés, *portant dans leur bec des charbons ardents dont ils embrasaient les maisons*[1] ! »

Baudouin ne garda pas longtemps la foi jurée. Pressé par les Flamands qui préféraient l'alliance de Richard, roi d'Angleterre, à celle de Philippe-Auguste dont ils redoutaient l'humeur envahissante, il fit appel à la noblesse de Hainaut et de Flandre, et, tombant à l'improviste sur la Picardie, il s'empara de plusieurs villes, en ravagea d'autres, n'épargna ni Compiègne[2],

[1] Rigord.

[2] On lit ces vers dans la Chronique métrique de Guillaume Guiart :

Tant li monstre, tant li sermone
Que li roys ses oz en renvoie,
Le Flamand se remet en voie,
Qui pense que c'est couardie.

ni Amiens, et rentra à Gand, trop fier d'une campagne où il n'avait pas rencontré d'adversaire devant lui.

Philippe-Auguste était à la fois guerrier et administrateur. Il ne se borna pas à fortifier, à éclairer, à embellir Paris : Compiègne aussi attira sa royale sollicitude. La population de la ville s'était accrue; et, depuis les nouvelles fortifications, l'église paroissiale de Saint-Germain se trouvait hors des murs. Philippe fonda, dans la nouvelle ville, les deux églises de Saint-Antoine [1] et de Saint-Jacques, qui sont encore debout. La première, d'une architecture remarquable, porte les traces des ravages du temps et de la dévastation révolutionnaire; elle appelle l'attention réparatrice du gouvernement [2].

Lui et ses genz vers Piquardie,
Entre Compiègne et Aminois,
Gastent tout ce Biau-Voisinois;
Chastiaus versent et villes bruslent;
Enfants braient et villains ullent.

[1] « La guerre ayant forcé les bourgeois de se retirer dans l'enclos de Saint-Corneille, qu'on appelle la *Clôture de Charlemagne*, qui était alors bien fortifiée, on y bâtit une nouvelle ville, et l'abbé Richard obtint, en 1199, l'érection des deux paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, sur lesquelles l'abbaye se conserva les mêmes droits qu'elle avait sur celle de Saint-Germain, paroisse de l'ancienne ville. »

[2] Le chœur de cette église a été construit à la fin du qua-

Philippe-Auguste avait foi dans le soleil de Compiègne : il fit planter des vignes sur les coteaux qui couronnent les bords de l'Oise. Dans un compte général des dépenses du roi, rendu en 1202, on porte 29 livres 10 sous *pour la façon des vignes de Compiègne et de Rivecourt*[1]. Ce prince fut moins heureux que François 1er à Fontainebleau, car le raisin de Compiègne, comme son vin, a toujours gardé un prudent incognito.

Foulques de Neuilly, qui avait contribué à faire entreprendre la troisième croisade, imagina d'en provoquer une quatrième; mais Philippe-Auguste, qui n'avait pas toujours eu à se féliciter de son expédition avec Richard-Cœur-de-Lion, refusa de se mettre à la tête de cette sainte campagne. Ce refus ne découragea point les principaux chefs de la croisade : ils se réunirent à Compiègne, et donnèrent le commandement de l'expédition à Thibaut, comte de Champagne. On décida, dans la même assemblée, que l'armée des croisés se rendrait par mer en Orient; d'après cette résolution, six députés furent envoyés à Venise, afin d'obtenir de la république les vais-

torzième siècle, par les soins du célèbre Pierre Dailly, né à Compiègne, archevêque de Cambrai, et devenu cardinal.

[1] Village près Compiègne, vis-à-vis la Croix-Saint-Ouen.

seaux nécessaires pour le transport des hommes et des chevaux.

Le roi était resté dans ses états pour les défendre contre l'irruption des partisans de Ferrand, comte de Flandre, qui s'étaient répandus sur les bords de la Loire. A la tête d'une nombreuse armée, il vint mettre le siége devant Chinon, dont il emporta le château après quelques jours d'une vigoureuse résistance, et fit plusieurs prisonniers de marque qui furent conduits à Compiègne et enfermés dans la tour du Palais de Charles-le-Chauve, sur les bords de l'Oise.

Ces escarmouches n'étaient que le prélude de la guerre plus sérieuse que faisait présager la ligue formée contre Philippe-Auguste. Mais avant de partir pour les combats, le roi voulut créer chevaliers son fils Louis, ainsi que Robert et Pierre de Dreux. « L'an du Seigneur 1209, Louis, fils aîné du roi Philippe, fut par la main de son père revêtu de l'écharpe de chevalier. Il y avait une si belle réunion des grands du royaume, une telle multitude d'hommes et une si excessive abondance de vivres et de dons, qu'on n'a point lu nulle part qu'il y en eût eu de semblables jusqu'à ce jour[1]. »

[1] Duchesne, *Histoire de la Maison de Châtillon.*

Ce fut dans cette même cour plénière qu'Eudes, duc de Bourgogne; Henri, comte de Nevers; Siméon de Montfort, comte de Leicester, et Gamaches de Châtillon, comte de Saint-Pol, se croisèrent contre Raymond, comte de Toulouse, accusé d'avoir fait assassiner le légat du pape.

La ligue était formidable : Jean-sans-Terre et Othon en étaient les chefs; ils avaient pour auxiliaires Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne. Les confédérés, dans une assemblée tenue à Valenciennes, s'étaient déjà partagé la France : Ferrand devait avoir l'Ile-de-France et Paris; Renaud, le Vermandois; le roi d'Angleterre, les pays d'outre-Loire; l'empereur, tout le reste du royaume. Othon amena une armée de 150,000 combattants, tandis que Philippe-Auguste n'avait pu rassembler que 50,000 hommes.

Les deux armées se rencontrèrent au mois de juillet 1214, près du pont de Bouvines; là était l'église de Saint-Pierre : le roi y entra et y fit une courte prière. Quelques historiens ajoutent à ce fait une action théâtrale : « Étant remonté à cheval au milieu de ses grands officiers, disent-ils, le roi alla droit à l'autel de campagne qui avait servi à la célébration des saints mystères (c'était un dimanche), déposa son casque, surmonté

d'une couronne, sur la table de cet autel, et dit : « Compagnons, voici ma couronne : si vous « connaissez quelqu'un parmi vous plus digne « que moi de la porter, qu'il la mette sur sa tête, « qu'il nous conduise au combat ; je jure de lui « obéir et d'être le premier à le suivre. » Ceux qui l'entourent s'écrient : « Que Philippe soit toujours « notre roi ! » L'élan se communique à toute l'armée qui fait retentir l'air de ses acclamations ; tous, par un mouvement spontané, tombent à genoux et demandent sa bénédiction, qu'il leur donne avec attendrissement[1]. »

Prête au combat, l'armée française était ainsi rangée : la cavalerie d'élite occupait le centre, où la fleur de la noblesse se trouvait réunie auprès du roi ; la droite, commandée par Eudes, duc de Bourgogne, se composait de troupes plus légères ; et la gauche, formée par les milices de Ponthieu, de Gamaches, des ribauds et quelques corps de gendarmerie du ban, était confiée aux ordres des comtes de Dreux, d'Auxerre, et de l'évêque de Soissons.

[1] Cette scène dramatique est acquise à l'histoire et au théâtre, et nous nous en félicitons ; mais comment l'admettre sans défiance, lorsque Guillaume le Breton, témoin oculaire, historiographe, chapelain et médecin du roi, qui resta derrière lui pendant tout le temps de la bataille, n'en dit pas un mot ?

L'étonnement de l'empereur fut grand, quand, au lieu d'adversaires battant en retraite, il trouva les Français en état de répondre à ses attaques. Othon, placé au centre de son armée, au milieu d'une phalange triangulaire, était suivi de la plus brillante escorte. Il avait à ses côtés un char attelé de quatre chevaux, d'où s'élançait un pal qui supportait un aigle doré d'immense envergure, et tenant entre ses serres un dragon subjugué. L'aigle représentait l'Empire, et le dragon, la France. Le comte Ferrand était chargé du commandement de l'aile gauche, et le comte de Boulogne, secondé par Salisbury et Bigot de Clifford, dirigeait l'aile droite. Quoique l'armée impériale fût de beaucoup la plus nombreuse, le front des deux armées occupait une égale étendue, mille quarante pas environ, et l'espace qui les séparait était d'un trait d'arbalète à toute volée. « Soldats, dit Philippe au moment du « combat, notre espérance est en Dieu; l'empe- « reur Othon et son armée sont excommuniés « du souverain pontife. » En parcourant les rangs : « Craindriez-vous, disait-il, de combattre le di- « manche? Les Machabées, ces enfants chéris de « Dieu, ne firent aucune difficulté de marcher à « l'ennemi le jour du sabbat, et l'Éternel protégea « leurs armes. »

A une heure et demie, au moment du jour où

la chaleur était le plus intense, le roi donna le signal du combat. Guillaume le Breton, chapelain, médecin et historiographe du roi de France, accompagné d'un clerc, se tenait à quelques pas derrière lui, et se mit à réciter les psaumes : *Benedictus qui docet... Exsurgat Deus,* et *Domine, lætabitur rex in virtute tuâ.* Les larmes et les sanglots dont il était suffoqué le forçaient parfois de suspendre ses chants pieux, mais c'était pour reprendre bientôt avec une ferveur nouvelle.

L'action cependant avait commencé sur les trois points principaux, et ces combats avaient des aspects et des résultats différents. Au centre, la cavalerie allemande charge inutilement et à plusieurs reprises la noblesse française, que soutient la milice des communes de Beauvais, de Compiègne, de Ham et de Corbie. Mais l'infanterie ennemie se fait jour jusqu'au roi; armés de hallebardes à croc, quatre de ces fantassins sont parvenus à blesser Philippe à la gorge et à le faire tomber de son cheval. Le péril est imminent : Montigny, le porte-étendard, tout en agitant sa bannière pour appeler au secours, pare tous les coups qui sont destinés au roi. Si la lutte se prolonge, c'en est fait de Philippe... Mais on accourt : un gentilhomme nommé Tristan lui présente son cheval, lui fait un rempart de son corps, et tombe percé de coups,

quand le salut de son maître est assuré. Le roi de France est sauvé, il rallie tout son monde, et la charge recommence.

L'affaire s'était engagée plus promptement entre l'aile droite des Français et la gauche des Impériaux. Le combat dura sur ce point pendant trois heures avec des succès balancés : la noblesse française fit des prodiges de valeur, et les Flamands se firent tuer avec héroïsme. Mais des pertes continues mettent à découvert le comte Ferrand qui, tombé de cheval pour la seconde fois, et combattant encore un genou en terre, est enfin obligé de se rendre à Hugues de Mareuil, après s'être conduit comme un héros. On voit que si la victoire était encore incertaine au centre, elle était bien gagnée à l'aile droite des Français. Des ressentiments personnels existaient dans le cœur de l'évêque de Soissons, l'un des chefs de l'aile gauche, contre la nation anglaise, et dans le cœur de Renaud, comte de Boulogne, qui commandait l'aile droite ennemie, contre le roi Philippe-Auguste. Ces ressentiments doublèrent les forces et le courage du prélat, mais ils égarèrent le comte de Boulogne, dont la fausse manœuvre lui valut un échec. En effet, constamment préoccupé de chercher le roi de France, aveuglé par la haine dont il était animé, il abandonna

son corps d'armée, se lança au hasard sur les traces de son ancien maître, et saisi, dit-on, d'une respectueuse crainte en se trouvant face à face avec lui, tourna bride sans oser rien entreprendre.

De son côté, l'évêque de Beauvais, qui se rappelait encore tout ce qu'il avait souffert pendant sa longue prison en Angleterre, s'écria, en voyant venir Salisbury : « Ha! ha! veci venir Longues-« pée; a donc je veuil me adrecier à li. » Puis il se précipita à sa rencontre et le renversa d'un coup de lance, quelques historiens disent d'un coup de massue, arme dont se servait le prélat, pour ne pas contrevenir aux canons de l'Église, disant *qu'assommer n'était pas la même chose que répandre du sang :* distinction digne des disciples de Loyola ! La fausse manœuvre de Renaud et la mort de Salisbury concordant avec la prise du comte Ferrand, les chances de la victoire se fixèrent, dès ce moment, du côté des Français, et l'empereur Othon courut à son tour les dangers les plus grands. Gérard Scrophe, pénétrant jusqu'à lui, le frappe d'un coup d'épée qui porte à faux ; mais Guillaume des Barres le saisit à bras le corps, et tous deux désarçonnés roulent dans la mêlée. Quelques fidèles serviteurs aident Othon à se débarrasser des étreintes de Guillaume des Barres; Bernard d'Ostermale

lui procure un cheval, le remet en selle; et Philippe-Auguste qui voit l'empereur tourner bride et prendre la fuite, s'écrie avec raison : « Mes amis, voici l'empereur qui s'en va; nous « n'en verrons plus aujourd'hui que le dos. » Il disait vrai : le char de l'empereur, l'aigle d'or et le dragon restèrent entre les mains des Français comme un trophée de cette brillante victoire[1].

Si nous sommes entrés dans quelques détails sur la bataille de Bouvines, c'est que les habitants de Compiègne se distinguèrent dans cette mémorable journée. « Les communes de Beauvais, de Compiègne, dit Jean de Guyse, pénétrèrent à travers les rangs des chevaliers, et vinrent se placer noblement devant le roi, au com-

[1] Les sergents d'armes de Philippe-Auguste contribuèrent à la victoire de Bouvines; et l'on voit à Saint-Denis, dans les caveaux, cette inscription qui rappelle leur dévouement, et le vœu qu'ils firent au moment de la bataille :

INSCRIPTION.

« Les sergens d'armes pour le temps gardoient le dit pont, et vouèrent pour ce Dieu leur donnoit la victoire, ils fonderoient une église en l'honneur de dame sainte Catherine; et ainsi fut-il. A la prière des sergens d'armes, monsieur saint Loys fonda cette église, et y mit la première pierre : ce fut pour la joie de la victoire qui fut au pont de Bovine, l'an MCC et XIIII. »

mencement de la bataille. » Philippe-Auguste, pour reconnaître le dévouement et le courage des habitants de Compiègne, donna à leur cité, par lettres patentes de 1218, des armes qui étaient « d'argent au lion d'azur, armées et lampassées de gueules, couronnées d'or et chargées de six fleurs de lys de même, avec la devise *Regi et regno fidelissima.* » On voit encore aujourd'hui sur la façade de l'hôtel de ville quelques traces de ces armes, dont les supports étaient un sauvage et une sauvagesse nus. Le temps a fait disparaître les fleurs de lis, mais il a respecté la devise, témoignage glorieux d'une fidélité et d'un patriotisme dont Compiègne a donné des preuves dans tous les siècles.

Les troupes fournies par cette ville dans cette grande bataille firent pour leur propre compte cinq prisonniers de haut parage dont Guillaume le Breton nous a transmis les noms : Raoul de Clifort, frère du comte de Salisbury tué par l'évêque de Beauvais; Robert Danetière, Baudouin de Beauvais, Hugues de Mallers, René de Vismes. Renaud, comte de Boulogne, qui à Bouvines dans la mêlée avait été sur le point de renverser Philippe-Auguste de son cheval, était par un retour de la fortune devenu le captif du roi. Il espéra qu'en donnant sa fille Mahaut à Philippe Hurepel, fils de ce monarque et d'Agnès

de Méranie, il obtiendrait sa grâce et sa liberté. Les fiançailles eurent lieu à Compiègne. La Généalogie rimée des comtes de Dammartin fait ainsi parler Renaud à cette occasion :

« Comte de Dammartin, de Boulogne, de Montreuil,
Je ne mourus jamais que je ne visse à l'œil
Mahaud, ma fille, mariée à mon veuil.
Comte fu de Varenne, et aussi fu d'Aumale.
Je n'eus que cette fille, et n'eus point d'hoir masle ;
Mais *Dieu-Donné Philippe* à ma fille donna
Son fils nommé Philippe, et tout me *perdonna*.
Cela m'avint l'an mil deux cens et quatorze ;
La chronique en fait foy, et n'y met point de gloze. »

Vain espoir ! Loin de lui pardonner, Philippe-Auguste et Louis VIII, son successeur, retinrent dans les fers l'infortuné comte de Boulogne qui mourut de chagrin, en 1227, dans les prisons de Péronne.

Sous le règne de Louis VIII, il se tint à Compiègne une assemblée pour interroger et juger le faux Baudouin, comte de Flandre. On se rappelle que le véritable avait prêté foi et hommage à Compiègne entre les mains de Philippe-Auguste, le jour même où Agnès de Méranie apparaissait à la cour de France comme un astre de paix et d'amour. Le bruit s'était répandu que Baudouin, dont on avait publié la mort, était sorti vivant

du cachot où l'avaient enfermé les Bulgares, et qu'après avoir passé quelque temps dans un ermitage, il avait reparu dans ses états. En effet, un ermite des environs de Mortagne sort de sa retraite, se donne pour le comte de Flandre, et parcourt triomphalement les villes du Hainaut. Quelques traits de ressemblance favorisent son imposture, qui est accueillie avec empressement par la noblesse, mécontente du gouvernement de la comtesse Jeanne, fille de Baudouin. Cependant le bailli de Quesnoy fait des difficultés pour le recevoir. L'imposteur lui trace un touchant tableau de ses malheurs. « Je trouve, « lui dit-il, dans mon domicile des ennemis plus « cruels que parmi mes véritables ennemis. « Flandre, ma mère et ma nourrice, vous repous- « sez celui que la Grèce et la Macédoine ont reçu « à bras ouverts! Pris, à Andrinople, par les Bul- « gares, grâce à l'incurie de mes gardes, je pus « m'échapper. Je tombe entre les mains d'autres « barbares qui me mènent en Asie; et là, comme « un vil esclave, moi qui portais un sceptre, je « labourai la terre, jusqu'à ce que des marchands « allemands à qui je confiai mes secrets, me ra- « chetassent et me renvoyassent dans mes foyers: « j'arrive et vous me repoussez. Croyant toucher « au port, c'est maintenant que je rencontre les « écueils; et ma fille Jeanne ne veut pas recon-

« naître son père, pour ne pas tomber sous la do-
« mination d'un comte! » On lui répondit en lui racontant toutes les circonstances de la mort de Baudouin, qui avait été jeté dans un précipice. Il n'en persista pas moins dans son rôle; alors la comtesse s'adressa à Louis VIII qui se rendit à Compiègne, où il manda le prétendu comte. L'ermite, vêtu de pourpre, une verge de bois blanc en main, se présenta avec hardiesse devant cette auguste assemblée, et salua le roi avec un air de fierté. Louis VIII chercha à l'embarrasser par quelques questions sur sa généalogie : il s'en tira à merveille, et il allait gagner la partie, lorsque l'évêque de Beauvais eut l'idée de lui demander [1] :

1° En quel lieu il avait rendu hommage au roi Philippe-Auguste pour le comté de Flandre?

2° Par qui et en quel lieu il avait été fait chevalier?

3° En quel lieu enfin il avait épousé Marie de Champagne?

Le soi-disant Baudouin se troubla et demanda du temps pour répondre; aussitôt toute l'assem-

[1] Vocatus publicâ fide ab rege, ibat Compendium haud exiguum trahens comitatum, togâ vestitus rubrâ, albamque dexterâ gerens virgam. Eo loco ab episcopo Bellovacorum publicè interrogatus, primùm : quo loco in verba jurasset Philippi regis. (*Chronique* de Meyer.)

blée le proclama fourbe et imposteur. Il se retira d'abord à Valenciennes, dont il avait mis le gouverneur dans ses intérêts, puis il s'enfuit en Bourgogne sous un déguisement. Là, reconnu par un gentilhomme, il fut arrêté et livré à la comtesse Jeanne qui le fit pendre. Elle était convaincue, selon certains historiens, que c'était un imposteur : d'autres prétendent, à sa honte, qu'elle avait bien reconnu son père, et qu'elle l'avait sacrifié à l'amour du pouvoir.

La guerre avait fatigué la France et l'Angleterre ; les deux monarques songèrent à suspendre les hostilités ; on entama des négociations. Le roi d'Angleterre envoya à Louis VIII vingt-cinq otages : « on les mit à Compiègne, étant la résidence ordinaire de la cour, et on leur donna des gardes[1]. » C'est au milieu de cette trêve que Louis VIII mourut victime d'une épidémie.

A un règne insignifiant va succéder un règne de vertus et de gloire.

[1] P. Daniel.

CHAPITRE III.

DE SAINT LOUIS A LOUIS XI.

La reine Blanche de Castille qui, pendant la vie de Louis VIII, son époux, s'était renfermée dans ses devoirs de mère, heureuse de prodiguer à son fils, depuis saint Louis, les trésors de sa tendresse et de sa piété, se sentit appelée à jouer un rôle politique dès que le roi eut fermé les yeux. A l'amour de la justice, de la vertu, de la religion, elle unissait un grand courage et une véritable habileté. Malgré le silence du testament royal, cette princesse, n'écoutant que sa propre inspiration, s'empara de la régence et se

hâta de faire sacrer son fils. Les grands vassaux de la couronne étonnés de ce trait d'audace, surtout de la part d'une étrangère, protestèrent, les armes à la main; mais, par sa fermeté contre Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, autant que par son adresse avec Thibaut, comte de Champagne, qui professait pour elle un vif attachement, elle vint à bout de triompher de cette ligue, à laquelle le roi d'Angleterre s'était associé. Ce monarque, surpris des preuves personnelles de valeur que Blanche donna au siége d'Ancenis, « délogea, aimant mieux manquer de foi à son fidèle allié le duc de Bretagne, que de se mettre au hasard d'augmenter les trophées d'une femme. » Cette guerre se termina par la *paix de Compiègne.* La régente avait convoqué dans cette résidence les grands vassaux du royaume. Le duc de Bretagne n'y comparut pas, selon quelques historiens; selon d'autres, il aurait été forcé de s'agenouiller devant le trône.

C'était en 1230 : un fléau, le *Mal des ardents,* qui brûlait les entrailles et causait d'affreuses douleurs, était venu fondre sur la ville de Paris et ses environs. On se rappelait que, vers le commencement du XIe siècle, ce mal avait causé des ravages en Flandre. « Alors, dit un contemporain, une foule immense des deux sexes, frappée de

terreur, affluait dans l'église de Tournai. Chacun, dans l'effroi de son âme, redoutait pour soi le malheur qui consumait les chairs d'autrui. L'église remplie de malades offrait un spectacle d'horreur et de désolation : les uns, en proie au feu brûlant qui les dévorait, poussaient des hurlements affreux ; chez d'autres, les chairs consumées jusqu'aux genoux laissaient voir les os décharnés ; ceux-ci gisaient çà et là, semblables à des troncs brûlés. »

Louis et sa mère étaient accourus dans la capitale désolée : ils assistèrent, entre l'évêque de Paris et l'abbé de Sainte-Geneviève, à la procession de la vierge de Nanterre, et ne retournèrent à Compiègne que lorsque le ciel, apaisé par les prières publiques, eut mis fin à cette funeste épidémie.

Louis était dans sa vingtième année : Blanche songea à lui remettre les rênes du gouvernement et à lui donner une femme. Elle jeta les yeux sur Marguerite de Provence, fille aînée de Raymond Bérenger II et de Béatrix de Savoie. Cette princesse à peine âgée de quatorze ans, douée d'une jolie figure et d'un caractère plein de douceur, ne tarda pas à concevoir la plus tendre affection pour son époux qui ne l'aimait pas avec moins de vivacité. L'image de ce bonheur intérieur et l'amour du roi pour Marguerite semblaient au-

tant de larcins faits au cœur de Blanche de Castille. Cette princesse, désireuse de conserver ses droits et son crédit sur son fils bien-aimé, exerçait une surveillance jalouse sur sa vie domestique, et même sur les secrets de sa couche :

« Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite, dit Joinville, furent telles que la reine Blanche ne vouloit souffrir à son pouvoir que son fils fût en la compagnie de sa femme, sinon le soir, quand il alloit coucher avec elle. Les hôtels où il plaisoit mieux au roi à demeurer, c'étoit Pontoise, pour ce que la chambre du roi étoit dessus et la chambre de la reine dessous; et avoient ainsi accordé leur besoigne qu'ils tenoient leur parlement en un escalier à vis qui descendoit de l'une chambre en l'autre. Et avoient ordonné que quand les huissiers voyoient venir la reine Blanche en la chambre du roi son fils, ils battoient les portes de leurs verges, et le roi s'en venoit courant en sa chambre, pour que sa mère l'y trouvât; et ainsi refaisoient les huissiers de la chambre de la reine Marguerite, quand la reine Blanche y venoit, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois étoit le roi auprès de la reine sa femme, et étoit en trop grand péril de mort, pour ce qu'elle étoit blessée d'un enfant qu'elle avoit eu. Là vint la reine Blanche, et prit

son fils par la main, et lui dit : *Venez-vous-en, vous ne faites rien ici.* Quand la reine Marguerite vit que sa mère emmenoit le roi, elle s'écria : *Hélas! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte ni vive;* et lors elle se pâma, et on cuida qu'elle fût morte, et le roi qui cuida qu'elle se mouroit, retourna; et à grand peine le remit-on en point. »

Blanche de Castille avait inspiré à saint Louis un zèle ardent pour la gloire de Dieu : sa piété était sans bornes; il la signala en portant lui-même, tête et pieds nus, depuis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame et de là à la Sainte-Chapelle dans son palais, la couronne d'épines de Jésus-Christ, qu'il avait fait racheter des Vénitiens. Cependant son respect pour la religion ne l'empêchait pas de réprimer les prétentions du clergé lorsqu'elles étaient contraires à l'honneur de sa couronne ou au bien de son royaume : il soutint dignement ce caractère dans le concile qui eut lieu à Compiègne en 1234.

Le roi était encore dans cette ville, lorsqu'il reçut une députation de l'empereur Frédéric II, que de graves démêlés avaient mis en hostilité avec le pape Grégoire IX. Le refus de se croiser pour une expédition en Palestine, la prise de possession du royaume de Naples, la souverai-

neté qu'il exerçait sur la Lombardie, tout cela, joint à un esprit d'indépendance qui ne ressemblait en rien à la crainte que les excommunications inspiraient aux autres princes, avait attiré sur l'empereur les colères du saint-siége. Le pape avait poussé l'animosité jusqu'à offrir la couronne impériale à Robert, frère du roi de France qui eut le bon sens et l'équité de la refuser. Cette modération, et les motifs de prudence que fit valoir saint Louis pour motiver ce refus, déterminèrent Frédéric et Grégoire à le choisir pour arbitre de leurs démêlés. Vaucouleurs avait été indiqué pour une conférence, où devaient assister, avec leurs principaux vassaux, Henri III, roi d'Angleterre, l'empereur Frédéric, et le roi de France. Tout se préparait pour cette solennité, lorsque Frédéric, informé du cortége imposant qui devait accompagner saint Louis, fit dire que les soins de l'Empire ne lui permettant pas de s'absenter, il priait de remettre la conférence à l'année suivante.

L'appareil que Frédéric feignait de redouter était motivé par le mariage de Robert[1], frère du

[1] Robert devait d'abord épouser Marie de Flandre, fille du fameux comte Ferrand, fait prisonnier à Bouvines, et il en avait été question en 1235, pendant un voyage de la cour à Compiègne; mais la mort de cette princesse avait détruit ce premier projet.

roi, avec Mathilde ou Mahaut, fille de Henri II le Magnifique, duc de Brabant, « princesse belle, sage, bien nourrie, et de bonnes mœurs. » C'était d'ailleurs la première fois que toute la noblesse de France se réunissait autour de son souverain. Cette union fut célébrée à Compiègne, avec une pompe toute royale, le 14 juin 1238. Louis tint une cour plénière, créa son frère chevalier, et l'investit du fief d'Artois dont il ne possédait jusqu'alors que le titre; de ce jour, Robert s'intitula *comte d'Artois par la grâce de Dieu*[1]. Le château de Compiègne, dit M. de Villeneuve, a longtemps gardé le souvenir de ces mémorables fêtes, qui y attirèrent plus de deux mille barons; on y vit, *dans la grande salle des hommages*, donner à Robert, et à quarante jeunes gentilshommes, l'ordre de la Cosse de Genêt et la ceinture militaire. Après la bénédiction nuptiale,

[1] Guiart :

« L'an après, selon la sentence
Que mes cueurs loe que je tiegne
Fist-il chevalier à Compiègne,
Ou donna plusieurs pennes veres,
Robert l'ainz-né de ses trois frères;
La comté d'Artois li quita,
Et puis en ce se délita,
Qu'il li fist prendre, après le ban,
Maheut, fille au duc de Breban,
C'on tint à courtoise et à sage. »

des combats à la barrière, des joutes, des danses, surtout des pas d'armes, animèrent les rives gazonnées de l'Oise, et l'on vit Blanche de Castille, Marguerite de Provence et la nouvelle comtesse d'Artois distribuer elles-mêmes les prix de l'honneur aux mieux joutant. L'ancien cri de guerre des comtes d'Artois : « Montjoye au blanc épervier! » se répéta plus d'une fois dans la lice, au milieu de vives acclamations; car les hérauts d'armes, juges du combat, proclamèrent Robert « *un des meilleurs assaillants.* » Un banquet magnifique réunit ensuite vainqueurs et vaincus, princes et chevaliers, reines et dames, autour de l'immense table, « aux angles de laquelle se tenoient ménestriers sur bœufs caparaçonnés de fine écarlate. A chaque service ils se levoient debout, sonnant du cor à force de poumons; et quand les convives se préparoient à quitter le festin, ils se trouvèrent merveilleusement surpris et esbahis de voir tout à coup une corde se tendre d'un mur à l'autre, puis un homme bien armé, monté sur un palefroi noblement harnaché, y exécuter diverses évolutions, y marchant comme sur droit chemin. »

Des combats plus sérieux appelèrent bientôt la vaillance de Louis sur les bords de la Charente, où Henri III, roi d'Angleterre, avait rassemblé une armée pour soutenir la prétention d'Isabeau,

sa mère, comtesse de Montpellier, qui ne voulait point rendre hommage à Jeanne, comtesse de Toulouse, mariée à Alphonse, second frère du roi de France. Après le combat de Taillebourg où saint Louis fit des prodiges de valeur couronnés par la victoire, ce prince vint plusieurs fois à Compiègne, où il déploya de la manière la plus admirable cette piété, cette charité dont il devait porter l'exemple dans la terre sainte avec une glorieuse témérité. Les Mathurins avaient mérité l'affection de saint Louis; déjà il les avait traités avec faveur à Fontainebleau. Dans un voyage qu'il fit à Verberie, où ils avaient une maison, il leur accorda le privilége de faire paître leurs chevaux dans la forêt de Cuise. C'étaient les premiers religieux qui eussent la liberté de se servir de chevaux. Confiants dans la bonté du roi, ils lui demandèrent l'autorisation d'établir une succursale de leur ordre dans l'hôpital de Compiègne (*domus hospitalis*). Saint Louis leur permit d'y bâtir une église et un prieuré; il fit plus : pour leur en faciliter les moyens, il leur abandonna, en 1257, une partie du terrain du palais de Beau-Regard, bâti par Charles-le-Chauve. L'église fut placée sous l'invocation de saint Nicolas : c'était le nom patronymique du supérieur, qui, en 1206, avait pris possession des Mathurins de Verberie. On

peut juger des anciennes proportions de cette église par les vestiges qu'on en retrouve dans la rue du Vieux-Pont. Cette pieuse fondation devint l'*Hôtel-Dieu* de Compiègne. On admire dans sa chapelle, qui a succédé à l'église de Saint-Nicolas, les sculptures en bois du maître-autel et la richesse du retable.

Jaloux d'inaugurer l'Hôtel-Dieu, saint Louis, aidé du roi de Navarre, son gendre, y porta sur un drap de soie le premier malade admis dans cet hospice. Une autre fois, assisté de Philippe, son fils, « il servit cent trente-quatre poures qui lors étoient en la Maison-Dieu de Compiègne, en mettant devant tous une escuelle de potage à chascun, et avec ce deux mès de poisson. »

Encouragés par l'exemple des Mathurins, les Dominicains demandèrent au roi l'autre partie de son Palais, pour y fonder un monastère. Le fils de Blanche, qui ne savait rien refuser aux ministres de Dieu, s'empressa d'accéder à leur désir. Il leur alloua en plus, comme l'attestent les lettres patentes de 1258, une propriété qu'il avait acquise des chanoines de Saint-Clément, en échange de sept livrées de terre labourable situées entre la Neuville, Saint-Germain et la rivière de l'Oise.

Saint Louis aimait à visiter les Dominicains : là, s'il faut en croire le confesseur de la reine

Marguerite, le roi assistait dans le réfectoire aux saintes lectures que faisait un des frères pendant le repas; il ne dédaignait point de goûter les mets servis sur la table; et quand il les trouvait trop modestes, il en faisait apporter d'autres préparés dans les cuisines de son Palais. Un jour même, assisté de ses fils, il distribua de ses propres mains aux chanoines des fruits qui provenaient de son verger.

« Grâce à la pieuse générosité de saint Louis, il ne resta, dit dom Grenier, du Palais de Charles-le-Chauve, pour loger Louis IX et ses premiers successeurs, qu'un corps de logis entre le couvent des Dominicains, la seigneurie de Saint-Clément et la rue du Vieux-Pont : logis qui a longtemps conservé le nom d'*hôtel du roi.* » Cet hôtel a disparu. A peine si, de la rue des Tanneurs, on entrevoit quelques restes des murs du vieux Palais et quelques formes des croisées du vieux monastère.

Si, indépendamment du Palais de Beau-Regard, avec sa tour sur les bords de l'Oise, Charles-le-Chauve eût fait construire un second palais du côté de la porte de Pierrefonds, ainsi que le prétendent quelques auteurs, saint Louis, après s'être dépouillé de son royal asile, serait allé l'habiter, et l'on connaîtrait, par quelques faits ou par quelques ruines, la destinée de ce monu-

ment [1]. Rien ne prouve non plus que saint Louis, au retour de la seconde croisade, en 1259, ait jeté les fondations d'un palais nouveau [2] dans l'emplacement où s'élève aujourd'hui le château bâti par Louis XV. Les cérémonies royales eurent lieu provisoirement, soit à l'*hôtel du roi*, reste du Palais de Beau-Regard, soit *à la cour du roi*, dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Corneille.

Pour venir à Compiègne du côté de l'Oise, on ne passait la rivière que dans un bac : saint Louis fit construire un pont au bout de la rue qui porte le nom de la rue du Vieux-Pont. La tête en était défendue, du côté de la ville, par une porte garnie de tourelles. On retrouve encore trois arches en pierre, sous l'abattoir public, dans la propriété de M. Perrin. Ces trois arches appartenaient-elles au pont de saint Louis, ou ne sont-elles pas plutôt celles dont parle ainsi Piganiol de La Force à l'occasion du nouveau pont bâti par Louis XV en 1730 : « A

[1] L'erreur de ces écrivains provient d'une confusion de noms avec Charles V qui éleva un nouveau palais, où les armes de ce prince se voyaient encore au dix-septième siècle sur les vitraux de la chapelle.

[2] Le Palais fondé par Charles V et agrandi par plusieurs de nos rois, figure sur les plans de Compiègne de 1637, sous le nom de *Louvre*.

cinquante-cinq toises de ce pont, dit-il, il en est un autre bâti *sur trois arches en pierre*, pour écouler les eaux dans les temps des débordements. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au fond de la rivière, dans la direction du vieux pont, il existe plusieurs débris des anciennes piles.

La dernière cérémonie qui marqua le séjour de saint Louis à Compiègne fut la translation des corps des rois Louis II, Louis V et Hugues II, du milieu du chœur de l'église de Saint-Corneille à la droite du grand autel. Saint Louis prit la parole, et loua la générosité de Louis II, la noblesse d'âme de Louis V, le courage de Hugues, fils de Robert, qu'il appela *la fleur de la chevalerie et l'ornement de la jeunesse de son temps.* Charles, roi de Sicile, Philippe-le-Hardi, Robert, comte de Clermont, Pierre, comte d'Alençon, Jean, comte de Nevers, et une foule d'évêques, de barons et de chevaliers, assistaient à cette solennité religieuse.

Ces soins étaient bien dignes du monarque qui, après avoir vécu comme un sage, mourut avec le courage d'un héros et la ferveur d'un anachorète.

Le règne de son fils, Philippe-le-Hardi, n'offre rien de remarquable pour l'histoire de Compiègne, car le concile tenu en 1278 ne présente aucun intérêt.

Philippe-le-Bel, au contraire, apparaît plusieurs fois dans cette résidence royale, soit pour des cérémonies, soit pour la convocation des États généraux, soit enfin pour y réunir son armée. Ainsi, ce fut à Compiègne, dans *la cour du roi*, qu'en 1297 il arma chevalier, en même temps que cent vingt gentilshommes des plus nobles familles de France, le comte d'Évreux, son frère, et Louis, fils aîné de Robert de France, son cousin germain : ainsi, il réunit les grands vassaux du royaume pour déclarer la guerre à Guy, comte de Flandre, qui s'était ligué avec Édouard Ier, roi d'Angleterre. Chaque seigneur, dit Sismondi, voulut briller aux yeux de son jeune monarque dans la première campagne où il marchait en personne. Chacun fit effort pour surpasser ses émules par le nombre de ses soldats et l'éclat de ses armures. Jean Villani, le meilleur historien de ce siècle, qui habitait alors la Flandre, assure que Philippe V avait sous ses drapeaux 10,000 cavaliers, et un nombre proportionné d'infanterie. Il les passa en revue le 2 juin, sous les murs de Compiègne; il entra en Flandre, et le 23 juin il mit le siége devant Lille[1].

[1] Collect. Buchon, *Royaux lignages :*

Adont, droiz est qu'il m'en souviegne,

Guy, abandonné par Édouard, que la rébellion de Wallace rappelait en Écosse, demanda merci, et fut trop heureux de se rendre avec ses fils et les principaux seigneurs de ses états. Philippe-le-Bel le fit enfermer dans la tour du Palais de Charles-le-Chauve, à Compiègne[1]. Les Flamands, jaloux de venger leur prince, autant que de secouer le joug des Français, se révoltèrent avec plus d'énergie. Guy eut la faculté de sortir de sa prison, afin

Assembla ses oz à Compiègne
Li rois, pour soi plus avoier
D'aller en Flandres ostoier
Sus Guy, qui l'ot servi de guile.
Ainz qu'il voussist lessier la vile,
Ne la forest qui est de jouste,
Fist-il, le jour de Panthecouste,
Duquel volentiers m'essoïs,
Chevalier son frère Loïs.
Li quens de Dreux estoit lores
O lui, si con d'autrens sai ores
Qui ce dit au deviser m'ont,
Son cousin Loïs de Clermont,
Et six vingt autres droitement.
Tost après cet adoubement,
Des ci devant ramentéu,
S'est l'ost vers Flandres esméu.

[1] Touz Flamenz, selonc ce qu'ils distrent
Au reaume se resouz-mistrent,
Comme au tems Ferrant fait avoient.
Li rois fit ceuz qui pris estoient,
Sanz autres respons leur donner,
En divers lieux emprisonner,

d'engager ses sujets à déposer les armes; mais il ne voulut point que sa rançon coûtât de trop grands sacrifices : il se rendit en Flandre, et, nouveau Régulus, au lieu d'insister pour sa liberté, il félicita ses compatriotes de leurs généreux efforts, et les encouragea dans leur héroïque résistance. Après cette nouvelle démarche, il vint tranquillement reprendre ses fers, et mourir dans la tour de Compiègne; il était âgé de 80 ans [1]. Le roi, honteux peut-être de la rigueur

Car talent a que bien les tiengne.
Li quens Gui fut mis à *Compiègne*
En une tour qui siet sur Aisne.

(*Royaux lignages.*)

[1] « C'était la tour féodale d'où relevaient les fiefs composant le domaine de Compiègne. Elle avait six toises trois pieds et demi de diamètre, qui font trente-neuf pieds et demi; elle porte trente-huit pieds dix pouces environ.

« L'épaisseur de ses murs, dans les endroits qui n'ont point été dégradés, sont de huit à neuf pieds, avec des vides pratiqués de distance en distance, soit pour procurer du jour de dehors, soit pour servir de retraite. Elle a eu différents noms. Nous connaissons son premier : elle est appelée la *Tour de l'hôtel du roi* dans un compte rendu à la ville en 1454, et la *Tour du capitaine*, dans laquelle (7 juin 1313) se retirait en temps de guerre le gouverneur ; car il est dit dans un registre de l'hôtel de ville des années 1499 et 1500, qu'on y allait chercher le matin et y reporter le soir les clefs

exercée sur un vieillard infirme et inoffensif, cacha sa mort, dans la crainte qu'elle n'irritât encore les Flamands. On embauma son corps, et on le conserva à Compiègne jusqu'en 1305, époque où la paix ayant été conclue, les restes de ce prince furent impunément rapportés en Flandre et déposés à Flines.

Saint Louis venait d'être canonisé : Philippe-le-Bel, pour rendre hommage à la mémoire de ce glorieux monarque, transforma en couvent la maison royale de la Neuville, et y bâtit une église sous l'invocation de *Saint-Louis de Royal-Lieu*. Pour la rendre plus vénérable, il y fit transporter la vraie croix déposée dans la Sainte-Chapelle de Paris. Les religieux de Royal-Lieu devinrent les chapelains du roi [1]. Seuls, ils

de la ville; et l'on voit, par un autre acte de 1449, qu'elle servait en même temps de magasin d'armes et d'habillements de guerre. » (D. Grenier.)

[1] La chapelle du palais de Beau-Regard était en titre. Le roi Louis VII l'avait conférée en 1173 à un certain Marc, auquel il assigna des honoraires. Philippe-Auguste y avait ajouté un revenu de 40 sous à prendre sur la prévôté de Compiègne pour l'entretien du luminaire. Raoul en fut le dernier titulaire jusqu'en 1308, époque où Philippe-le-Bel donna le service de sa chapelle aux frères du Val-des-Écoliers établis à Royal-Lieu.

avaient le droit de chanter dans les rues, et d'excommunier tous ceux des autres moines qui tentaient d'usurper cet étrange privilége.

En 1312, Philippe-le-Bel donna à Compiègne un superbe tournoi à la suite des fêtes brillantes dont Paris avait été le théâtre. Le roi, Louis son fils, et le roi d'Angleterre, y disputèrent d'éclat et de magnificence. Ce tournoi, dont la description ne nous a pas été transmise, offre cette singularité, que le trentième article de l'acte d'accusation dressé en 1315 contre Enguerrand de Marigny, accusé de dilapidations, était ainsi conçu : « Que du tournoi de Compiègne il fit apporter le remanant des garnisons de nos seigneurs en son ostel [1]. »

Louis-le-Hutin n'aimait pas moins Compiègne que son père ne l'avait aimé; mais sous son règne il ne se passa dans cette ville qu'un fait digne de quelque attention : la comtesse Mathilde, fille de Robert II lequel était fils du frère de saint Louis, Robert tué à la bataille de Massour, s'était emparée du comté d'Artois en qualité d'unique

[1] On trouve dans un ancien compte de l'année 1312 : « A Baudoyn le Roy, pour deniers à li bailley au *tournoyement* à Compiègne, pour faire les depens de nos seigneurs au dit tournoyement, xv^c livres. »

héritière. La coutume d'Artois était contraire à la loi salique, qui ne fut elle-même véritablement proclamée qu'en 1317, dans une assemblée de prélats, de nobles et de bourgeois de la capitale, convoquée à Paris par Philippe-le-Long, et où ces paroles furent prononcées : *Au royaume de France les femmes ne succèdent.* Quelques seigneurs du Vermandois et de la Champagne, mécontents du gouvernement de cette princesse, prirent les armes, et délivrèrent un chevalier que Mathilde retenait prisonnier dans un château fort. La comtesse d'Artois se plaignit au roi de France; ce prince manda à Compiègne les seigneurs qui s'étaient révoltés, et exigea d'eux une solennelle réparation[1].

La mort de Louis-le-Hutin avait laissé un interrègne : Philippe, comte de Poitiers, son frère, prit la régence, en attendant la naissance de l'enfant que la reine Clémence portait dans son sein. Cet enfant mourut au bout de huit jours, et le comte de Poitiers monta sur le trône sous le nom de Philippe V, dit *le Long.*

La guerre avec la Flandre, suspendue sous le dernier règne par un armistice, n'était que mal éteinte; divers symptômes ne tardèrent pas à indiquer qu'elle était prête à se rallumer. Le plus

[1] Guillaume de Nangis.

remarquable fut l'appui que Louis de Rethel, fils du comte de Flandre et gendre du roi de France, parut donner aux intentions hostiles des Flamands. Philippe V le cita à Compiègne le 15 août 1318, afin qu'il eût à répondre des intrigues dont il était accusé. Louis ne jugea point prudent de comparaître. Le pape Jean XXII voulut ménager une réconciliation entre les deux princes et les deux pays. Il députa trois ecclésiastiques auprès des Flamands, pour les inviter à accepter les conditions du roi. Ils répondirent jésuitiquement : « Le pape ne nous ordonne rien ; il ne fait que « nous conseiller : ainsi nous ne nous croyons « pas obligés. » Cependant ils promirent d'envoyer des négociateurs à Compiègne ; de son côté, le pape y avait envoyé le maître de l'ordre des Prêcheurs, avec un frère minime, docteur en théologie. Le roi s'était fait également représenter par des ambassadeurs. Mais au jour donné, on ne vit arriver à Compiègne que deux jeunes Flamands qui, interrogés sur les motifs de leur voyage, répondirent qu'ils n'avaient reçu aucune mission, ajoutant, selon Guillaume de Nangis, « Nous avons perdu quelque bétail, et « nous sommes sortis pour le chercher ; » selon M. Paulin Pâris, dans ses chroniques de Saint-Denis, « Nous sommes venus *chercher des bêtes*, « et nous les avons trouvées. »

Cette conduite n'était point de nature à calmer l'animosité du roi de France; mais ce prince mourut, et Charles-le-Bel[1], dont on a dit qu'il tenait plus du philosophe que du roi, ne prit point les armes; plus ami du repos que de la guerre, il laissa en mourant, à l'âge de trente ans, le soin de sa vengeance à Philippe de Valois. Le nouveau monarque fit honneur à ce vœu par la victoire de Cassel. Cette ville fut réduite en cendres. Plus de dix mille rebelles furent condamnés à mort, et Philippe, en présence des principaux seigneurs flamands, dit à leur duc : « Beau cousin, je suis ici sur la prière que vous « m'en avez faite; peut-être avez-vous occasionné « la révolte par votre négligence à rendre la jus- « tice que vous devez à vos peuples : c'est ce « que je ne veux point examiner pour le présent. « Je vous rends vos états soumis et pacifiés ; « gardez-vous bien de nous faire retourner une « seconde fois pour pareil sujet. Si votre mau- « vaise administration m'obligeait à revenir, ce

[1] Le roi Charles IV dit le Bel, après son sacre, donna une fête au Palais de Compiègne ; c'est un compte de l'hôtel de ville, depuis le vendredi après la Toussaint 1322 jusqu'aux octaves de la Toussaint 1323, qui nous l'apprend : « Pour II coussins, IX draps et IIII couvertures perdus à Compiègne au tournoy, IIII livres parisis. » (*Mss.* de D. Grenier.)

« serait moins pour vos intérêts que pour le « mien. »

Cette expédition, *qui fut moult prisée à honneur*, rehaussa la fierté naturelle du roi, et prépara cette lutte d'orgueil avec Édouard III, qui coûta si cher à la France. Le roi d'Angleterre avait épousé la fille du comte de Hainaut; le roi de France donna sa fille au fils du comte de Brabant. Il comptait sur cette alliance, mais il fut bientôt désabusé. En 1339, lorsque Édouard pénétra en Picardie, on voit ce même comte de Brabant commander une des trois divisions de l'armée anglaise; c'est encore lui qui, en 1340, envoie un cartel au roi de France qui avait établi son quartier général à Compiègne. Philippe de Valois avait dépêché le connétable Raoul, comte d'Eu, avec une forte troupe, pour défendre Saint-Quentin; il avait également ordonné diverses mesures pour la défense des places de Guise et de Péronne. Vaines précautions! L'héroïque et funeste impatience de la noblesse française devait tout perdre, et, en 1346, nos chevaliers tombaient par milliers devant le village de Crécy [1]; et le roi, après avoir fait des prodiges de valeur, gagnait à cheval, presque sans escorte, le château

[1] Un habitant de Compiègne, que Gaguin nomme Simon Poillet, que Cambry, dans sa *Description du département de*

de Broye, près d'Abbeville, et répondait au *qui vive* de la sentinelle : « Ouvrez, ouvrez, c'est l'in-« fortuné roi de France [1] ! »

C'était une cruelle défaite à venger : on conçoit que le successeur de Philippe de Valois ait tenu à cœur de réhabiliter l'honneur de l'oriflamme. Malheureusement, le ciel trahit une seconde fois le drapeau de la France ; et, dix ans après que la noblesse française s'était fait tuer à la bataille de Crécy, la noblesse française se laissait prendre à la bataille de Poitiers. La première de ces deux fatales journées coûta beaucoup de sang, la seconde beaucoup d'argent, car il fallut des monceaux d'or pour racheter les illustres prisonniers qui, comme le roi Jean, étaient tombés entre les mains des Anglais.

Pendant la captivité de ce monarque, Jeanne, son épouse, se retira au Palais de Compiègne, dans une profonde affliction. L'archevêque de

l'Oise, appelle Poullette, et qu'il qualifie d'émissaire d'Édouard III, ayant eu la témérité de dire publiquement, quelque temps avant la bataille de Crécy (26 août 1346), qu'Édouard avait plus de droits à la couronne de France que Philippe, fut traité en criminel de lèse-majesté, et condamné à avoir la tête tranchée sur un échafaud.

[1] Et non, comme on l'a poétiquement écrit : « C'est la for-« tune de la France ! »

Reims et une foule de grands personnages, qui venaient la voir, cherchaient en vain à la consoler. Cependant le deuil de l'épouse n'étouffa point la tendresse de la mère : Jeanne quitta Compiègne pour aller à Dijon marier son fils du premier lit, âgé d'environ douze ans, avec Marguerite de Flandre qui n'en avait que sept.

Il fallait pourvoir à la sûreté du royaume : le dauphin Charles, duc de Normandie, prit les rênes du gouvernement. Son premier acte d'autorité fut de convoquer les États généraux : ces États se divisèrent en deux parties bien distinctes : ceux de la partie méridionale de la France nommée Langue d'*oc*, parce que *oui* s'y disait *oc;* ceux de la partie septentrionale, les États de la Langue d'*oil*, parce que *oui* s'y disait *oil.* Ceux de la Langue d'*oc*, réunis à Toulouse, votèrent avec enthousiasme une levée d'hommes et d'impôts; ceux de la Langue d'*oil* ne se montrèrent ni si empressés ni si dociles; et, sous l'influence de Marcel, prévôt des marchands de Paris, ils manifestèrent moins de goût pour la liberté du roi Jean que pour la réforme du gouvernement. Embarrassé de leurs audacieuses remontrances, le dauphin les congédia, quitta Paris, passa par Compiègne et se rendit à Metz pour y recevoir l'empereur Charles, son oncle, auquel il offrit des fêtes qui contrastaient péni-

blement avec les malheurs du royaume. « Car la France, dit Mézeray, étoit à l'agonie; et pour si peu que son mal augmentât, elle alloit périr. » Marcel, en effet, mécontent de ce que le dauphin n'avait point accueilli ses projets de réforme, s'était déclaré pour Charles, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, auquel il avait résolu de livrer la ville de Paris. Ses habitants étaient divisés en deux partis; les partisans du roi de Navarre portaient un chaperon rouge et bleu, pour se distinguer. Marcel veut imposer ces couleurs aux partisans du dauphin, et au dauphin lui-même. Suivi d'une populace armée, il marche au Louvre, pénètre jusque dans la chambre du régent, massacre à ses pieds Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie, dont le sang rejaillit sur le jeune prince. « En voulez-vous donc à ma vie? s'écrie-« t-il. — Non, » répond Marcel; et, comme un gage d'alliance, il lui met sur la tête son chaperon aux couleurs de Navarre..... Acte qui devait se renouveler plusieurs siècles après, dans des circonstances analogues, sur la tête d'un roi de France!..

Après la mort de Marcel, tué d'un coup de hache par Maillard, dans la nuit où il allait ouvrir les portes de Paris au roi de Navarre, le dauphin sentit la nécessité de convoquer de nou-

veau les États généraux : ils devaient d'abord se réunir à Paris le 1er mai 1358; mais, peu satisfait des dispositions des habitants de la capitale, dont il redoutait l'influence, il les appela à Compiègne le 14 du même mois.

Cette assemblée peu nombreuse, comme celle de l'année précédente, était composée presque uniquement des députés de la Langue d'*oil*; mais elle fut remarquable autant par un esprit de réaction contre l'ascendant de la commune de Paris, que par son initiative pour les réformes modérées. L'ordonnance royale du 14 mai 1358, rendue en conséquence des résolutions arrêtées dans ces États, renferme vingt-huit articles relatifs au règlement des monnaies, aux visites chez les marchands, à la révocation des choses domaniales aliénées depuis Philippe-le-Bel; elle porte également que les affaires du conseil seront décidées *en présence du régent;* enfin, elle crée une *aide* pour être employée à la défense du pays. Le régent avait droit au prélèvement du dixième de l'*aide*, pour l'entretien de sa maison et de celle de la duchesse son épouse.

On discuta, dans cette assemblée, le traité conclu par le malheureux Jean qui, effrayé des préparatifs immenses que faisait Édouard pour attaquer la France, ou dominé par le désir de recouvrer sa liberté et sa couronne, avait consenti

à d'énormes sacrifices et au démembrement de son royaume. Mais le régent et les États refusèrent de souscrire à ces honteuses propositions. Cependant il fallait en finir; on se résigna au triste traité de Brétigny, le 8 mai 1360. La ville de Compiègne paya son contingent dans les conditions de ce traité. Elle ne regretta point cette nouvelle preuve de dévouement; et lorsque le roi Jean, de retour d'Angleterre, vint dans ses murs, elle fit à ce monarque l'accueil le plus affectueux [1].

Le traité de Brétigny, accueilli d'abord avec résignation, ne tarda pas à peser de tout son poids sur la France : un de ses résultats les plus funestes fut l'inaction immédiate où se trouvèrent les grandes compagnies et leurs chefs, par suite du licenciement des armées : elles se livraient à toutes sortes de brigandages, et, après avoir parcouru l'Ile-de-France, la Normandie, la Bourgogne, elles s'étaient répandues dans le Berri, dans le Limousin, traînant à leur suite l'incendie et le pillage. Que faire pour se débarrasser de ce fléau dévastateur? Charles V songea d'abord à enrôler les compa-

[1] Il y publia trois ordonnances le 5 décembre 1360, et assista, dit D. Grenier, au mariage de Simon de Thouars, comte de Dreux, avec Jeanne d'Artois.

gnies pour la croisade qu'avait résolue le roi son père, et dont le roi de Chypre avait commencé l'exécution. Mais elles demandaient beaucoup d'argent; le trésor de France était épuisé, et les souverains étrangers, notamment l'empereur d'Allemagne, ne tinrent pas leurs promesses. Il fallut renoncer à ce projet. L'expédition de Henri de Transtamare contre son frère Pierre-le-Cruel, roi de Castille, ouvrait un autre débouché. Du Guesclin, qui était à Compiègne, demanda une entrevue à Hugues de Caverley, l'un des chefs des grandes compagnies; il dit que le roi lui donnerait deux cent mille florins; le pape, l'absolution de leurs violences; le comte de la Marche, Jean de Bourbon, son nom et son épée. En échange de ces avantages, du Guesclin ne leur demanda, au nom de Charles V, qu'une seule chose, la restitution des places encore sous leur dépendance. L'intervention de ce grand capitaine fut couronnée d'un plein succès; à sa voix, les compagnies, bénies à Avignon par Urbain V, se dirigèrent vers l'Espagne, passèrent les Pyrénées, et mirent sur le trône Henri de Transtamare.

Pendant que les généraux de Charles V prenaient des villes et soumettaient des provinces, l'empereur Charles IV se dirigeait, avec son fils Venceslas, vers Paris, où les attendait une bril-

lante réception. Ils s'arrêtèrent, le 31 décembre 1378, à Compiègne. Charles V avait envoyé, pour leur faire les honneurs de cette ville, le duc de Bourbon, frère de la reine, le comte d'Eu, les évêques de Paris et de Beauvais, et un grand nombre de chevaliers. Le duc de Bourbon invita l'empereur à un grand dîner; mais ce monarque, tourmenté par la goutte, se contenta d'y envoyer son fils, qui fut traité, ainsi que toute sa suite, avec magnificence. Les dames de Compiègne et des châteaux voisins montrèrent beaucoup d'empressement à voir ce jeune prince. Le lendemain, l'empereur se mit en route pour Senlis; et de cette ville jusqu'à Paris il fut accompagné par les frères du roi, les ducs de Berri et de Bourgogne, le comte d'Harcourt, l'archevêque de Sens et l'évêque de Laon; « et étoient les dits seigneurs suivis de chevaliers et escuyers, vêtus tous d'une robe, les chevaliers partie de velours noir et gris, les escuyers de soye couleur de pensée; et étoient bien cinq cents chevaux en « leur compagnie[1]. »

Charles V aimait le séjour de Compiègne; il n'oublia pas le bon accueil que cette ville avait fait au roi Jean son père, à son retour d'Angle-

[1] Preuves de l'*Histoire de la maison d'Harcourt*, par Laroque.

terre, et il s'occupa du soin d'y fonder un nouveau château. A cet effet, ce prince acheta, pour les démolir, plusieurs maisons [1] dans la seigneurie des religieux de Saint-Corneille, dite *la Culture de Charlemagne*. Pendant que cette nouvelle demeure royale se construisait, comme les besoins de la guerre avaient forcé de prendre pour les fortifications de la ville l'*hôtel du roi* que s'était réservé saint Louis dans l'ancien Palais de Charles-le-Chauve, Charles V logeait dans une maison particulière de la rue *du Sac*, aujourd'hui rue *du Château*, près d'une autre maison avec un beau jardin, *où l'on souloit faire la cuisine du roi, quand il étoit à Compiègne* [2].

Dom Étienne, bénédictin de Corbie, parle avec éloge du nouveau château de Charles V [3]; et Bertaut dit qu'à la fin du dix-septième siècle on

[1] Ces maisons furent démolies par ordre du roi, vers l'an 1374, suivant un ancien registre de l'abbaye de Saint-Corneille.

[2] Cette maison, acquise le 23 juillet 1416 par les religieux de Saint-Corneille, de la dame Pecquigny, faisait partie de la Grange-Labbé. (*Archives de Saint-Corneille.*)

[3] Pulchram domum pro regibus Franciæ in Compendio ædificavit Carolus Quintus. (*Abrégé des gestes des rois chrétiens.*)

distinguait le chiffre de ce prince, chargé de fleurs de lis, sur les vitraux de la chapelle, et les armes de ses deux fils, Charles, dauphin, et Louis, duc d'Orléans, peintes sur les croisées de l'antichambre du roi. Ce château, habité par nos rois jusqu'à Louis XV qui le fit abattre pour construire celui qui existe aujourd'hui, était fortifié, et l'on voit encore, à gauche de la terrasse, le long de la grande et vieille allée qui descend vers l'Oise, les fossés et les restes des tourelles qui les défendaient.

Charles V, satisfait du service des arbalétriers de Compiègne, en attacha vingt à la garde de sa personne, et leur accorda divers priviléges [1]. Ce même prince fit transporter le grenier à sel de Noyon à Compiègne, afin d'aider cette dernière ville à réparer, par les produits de l'impôt, les sacrifices nombreux qu'elle avait faits par dévouement à ses rois.

Après un monarque qui, pour sa gloire et pour le bonheur de son pays, mérite le beau nom de *Sage*, nous allons assister au spectacle le plus

[1] « Depuis la suppression des francs-archers, nos rois favorisèrent les compagnies du Jeu de l'Arc et de l'Arbalète. Ils accordèrent aux chevaliers qui les composaient des exemptions de tailles et de subsides. Les compagnies du Jeu d'Arquebuse ont fait tomber celles du Jeu de l'Arc, qui fut abandonné au peuple. » (Carlier, *Histoire du Valois*.)

triste pour l'humanité : la couronne royale sur une tête privée de son intelligence et de sa raison!

La lutte avec Montfort, duc de Bretagne, suspendue par la mort de Charles V, se termina avec l'avénement du jeune Charles VI qui n'avait ni les mêmes ressentiments ni les mêmes projets de conquête que son père. Le conseil du roi se souvint de ces paroles que du Guesclin, partant pour sa dernière expédition, avait dites à Charles V : « Je ne sais si je retournerai du lieu où je vais; « je suis vieilli et non pas las. Je vous supplie « très-humblement que vous fassiez la paix avec « le duc de Bretagne, et aussi que vous le laissiez « en repos se soumettant à son devoir; car les « gens de guerre du pays vous ont très-bien se- « couru à toutes vos conquêtes, et pourront en- « core faire, s'il vous plaît de vous en servir. » Instruit que de son côté le duc de Bretagne, mécontent des Anglais, ne demandait pas mieux que de se réconcilier avec la France, le conseil conclut en 1381 un traité par lequel Jean de Montfort reconnaissant qu'il tenait la Bretagne de Charles VI, s'engageait à venir lui en faire hommage, et à le seconder dans toutes ses guerres contre le roi d'Angleterre et le roi de Navarre.

Charles VI était avec sa cour au Château de Compiègne; c'est là qu'en présence du roi, entouré des ducs de Bourgogne et de Bourbon, des com-

tes de Valois, de la Marche, de Boulogne, des seigneurs de Clisson, d'Albret, de Rohan, du maréchal Sancerre et de Jean de Vienne, amiral de France, Jean de Montfort devait faire hommage en ces termes : « Mon très-redouté seigneur, je vous supplie que vous me veuillez « pardonner de ce que je vous ai courroucé, dont « il me déplaît fort et de tout mon cœur. » Mais on ne se montra pas trop exigeant sur les termes et sur les formalités ; on se contenta du serment de fidélité du duc de Bretagne qui était venu avec un nombreux cortége de barons et de chevaliers ; l'acte seul porta que l'hommage avait été reçu tel qu'il devait l'être selon l'usage et le droit ancien [1]. Cette réconciliation fut célébrée par Guillaume de Saint-André, dans des vers dont nous mettons un extrait sous les yeux du lecteur [2] :

« Quand à Paris orent esté
Comme devant j'ay raconté,
Les ducs orent belle compaigne,
Et vont au roy jusqu'à *Compaigne*
Es son ostel royal estoit ;

[1] Cet acte en latin se trouve aux Preuves de l'*Histoire de Bretagne*.

[2] *Histoire rimée de Jean IV*, par Guillaume de Saint-André. — *Histoire de la maison de Harcourt*, par Laroque. — Grandes Chroniques.

Le duc à luy s'en va tout droit,
Li va dire par amitié :
« Sire, je vous ay courroucé;
« De tout mon cueur il me deplaist :
« Pardonnez-moi, se il vous plaist. »
Le roi droit à luy si s'avance
Quand il faisoit la révérence,
Et prend le duc prestement,
Et li va dire joyeusement :
« Beau cousin, bien soyez venu,
« Car tout honneur vous est deu;
« Je vous pardon de fin cueur vrai,
« Traiez-vous ça, venez à moi. »
Ils s'entrefirent très-bel semblant;
Le duc li dit en souriant :
« Je vous veux faire mon devoir,
« Se il vous plaît m'y recevoir. »
« Oil volontiers, ce dit le roi,
« A lie chere vous recevrai. »
Le duc au roi adonc s'approuche,
Et li tend la main et la bouche.
Ainsin le duc va congié prendre,
Et au roi graces et merci randre
De ses honneurs et de ses biens
Que le duc ne tient pas à siens,
Ains se loua très grandement
Si print congié tout baudement
Du roy, des royaux, des seigneurs,
Qui lui avoient fait grands honneurs. »

L'année suivante, le 15 avril 1382, les États généraux furent convoqués à Compiègne, afin

d'aviser au moyen de lever de nouveaux impôts pour continuer la guerre contre les Anglais et contre les Flamands. Le trésor était épuisé, mais les États répondirent énergiquement : *Potiùs mori quàm leventur* [1]. On ne pouvait pas payer les frais de la guerre avec cette monnaie latine. Le roi ne marcha pas moins contre les Gantois révoltés, qui avaient élu pour chef Philippe d'Arteveld, fils de Jacques le brasseur, célèbre dans les derniers troubles; il les tailla en pièces à Rosbec. Après cette victoire, Charles VI visita les villes de Picardie : il les trouva « toutes ornées comme des temples en son honneur, et y reçut un accueil triomphal. » Il ne se rendit pas sur-le-champ à Paris, qui avait manifesté une grande opposition à la levée des nouveaux impôts; il alla de préférence passer quelques jours au nouveau Château de Compiègne, et prit le plaisir de la chasse dans la forêt de Cuise. Décidé enfin à revenir à Paris, il y entra entouré de ses oncles les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourbon, à la tête de ses troupes victorieuses qu'il fit distribuer après le *Te Deum*, par mesure de sûreté, dans les divers quartiers de la ville. Cet appareil militaire et la froideur des Parisiens donnèrent à cette réception un caractère morne, auquel ajou-

[1] Grandes Chroniques. — Juvénal des Ursins.

tèrent encore les supplices de plusieurs habitants notables, principalement celui de l'avocat Desmarets. L'amnistie tardive qui succéda à ces sanglantes exécutions ne calma point le mécontentement de la capitale, irritée de se voir traitée en ville vaincue et coupable.

Charles VI quitta donc avec satisfaction le Louvre pour retourner à Compiègne, où devait se décider la guerre contre les Gantois désireux de se venger de leur défaite, et contre les Anglais jaloux de la victoire de Rosbec. Les ducs de Berri, de Bourbon, de Bourgogne, étaient présents à l'assemblée : on y avait également convoqué les hauts barons et les grands seigneurs du royaume. Il fut arrêté que le roi se rendrait en Flandre avec une armée aussi puissante que celle de l'année précédente [1]. Le roi écrivit de sa main au comte d'Armagnac, au comte de Savoie, au duc Frédéric de Bavière, pour leur demander de conduire leurs hommes d'armes à Arras le 15 août 1383. Cette campagne ne fut pas aussi brillante que celle de Rosbec : le roi, ne trouvant pas l'occasion de livrer bataille, s'ennuyait; il signa le 26 janvier une trêve avec le roi d'Angleterre, et vint se livrer au délassement de la chasse dans la forêt de Compiègne.

[1] Froissard. — Juvénal des Ursins.

On vit alors, dit-on, se manifester les premiers symptômes de la maladie qui affligea le reste de ses jours : on prenait soin de les dérober à tous les regards ; mais dans les fêtes qui suivirent son funeste mariage avec Isabeau de Bavière, il fut atteint, devant sa cour, d'un accès de folie, et les médecins ordonnèrent d'écarter de sa présence tout ce qui pourrait lui causer quelque émotion. L'assassinat du connétable de Clisson par le baron de Craon; l'apparition dramatique du fantôme de la forêt du Mans qui arrêta son cheval par la bride; enfin, le bal masqué où le duc d'Orléans mit imprudemment le feu au costume du roi, irritèrent son imagination jusqu'à la fureur, au lieu de la calmer. On se perdait en conjectures sur les causes de ce délire : au lieu de l'attribuer tout naturellement à la faiblesse de la complexion du jeune roi facilement épuisée par son goût excessif pour la galanterie, on voulait y voir l'effet de mystérieux maléfices: tantôt c'était un piége tendu par le duc de Bretagne qui se trouvait par là débarrassé d'une guerre inévitable; tantôt l'influence de Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, sur le cœur de Charles VI; enfin, au dehors, le pape de Rome soutenait que Dieu lui avait *tollu son sens* pour avoir soutenu l'antipape d'Avignon; tandis que le pape d'Avignon disait, de son côté : « Le roi de

« France avait juré sur sa foi qu'il détruirait « l'antipape de Rome; il n'en a rien fait : Dieu « est courroucé. »

Ce schisme, comme on voit, éclatait en toutes circonstances. A la mort de Grégoire XI (27 mars 1378), Urbain VI avait été élu par les cardinaux qui se trouvaient à Rome; mais ceux qui étaient absents au moment de l'élection prétendirent que les suffrages n'avaient pas été libres; et, le 22 septembre suivant, ils élurent Clément VII, qui fixa sa résidence à Avignon. Cette lutte ne fut terminée que quarante ans plus tard, au concile de Constance; mais dans l'intervalle on avait tenté plusieurs fois d'y mettre fin. C'est ainsi qu'en 1396 nous voyons une ambassade anglaise venir à Compiègne proposer au roi un concile général pour terminer ces différends religieux. L'université d'Oxford avait rédigé une lettre contenant les raisons à l'appui de cette proposition. On présenta cette lettre à Charles VI qui l'adressa aussitôt à l'université de Paris. L'université n'en prit aucun souci; elle trouvait que ce fatras d'arguments et de raisonnements entassés l'un sur l'autre n'était qu'un étalage de science et une vaine apparence de bonnes intentions. Les envoyés d'Angleterre, malgré leur grande réputation de savoir, refusèrent de s'aboucher avec les clercs de France pour traiter de

l'Union. Ils répondirent que « tel n'était pas le « but de leur mission ; » et, au bout de quelques jours, ils prirent congé du roi et repartirent [1].

Les divisions politiques qui avaient éclaté dans le gouvernement avaient pris un caractère plus dangereux que les querelles religieuses. Profitant de la maladie du roi, Isabeau de Bavière s'était emparée du pouvoir, qu'elle partageait avec le duc d'Orléans, son beau-frère et son amant. Loin de cacher leur coupable liaison, tous deux semblaient mettre leur orgueil à l'afficher ; et ce scandale joint à un luxe effréné mécontentait vivement les Parisiens. Le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, devenu membre du conseil à la mort de son père, et jaloux, à plus d'un titre, du duc d'Orléans, fit à ce prince ainsi qu'à la reine la plus énergique opposition. Le royaume souffrait de ces funestes dissensions : le duc de Berri intervint pour réconcilier les deux princes; il les invita à dîner, et, dit la chronique, « ils pri- « rent les épices et burent le vin ensemble. » La cour choisit ce moment pour se transporter à Compiègne : on y célébra le mariage de Jean, duc de Touraine, second fils du roi, âgé seulement de neuf ans, avec Jacqueline de Bavière,

[1] Grandes Chroniques.

fille du comte de Hainaut et nièce du duc de Bourgogne, et l'union d'Isabelle, fille aînée du roi, âgée de 18 ans et veuve de Richard II, roi d'Angleterre, avec Charles d'Orléans, alors comte d'Angoulême, guerrier et poëte, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Cette double cérémonie devint l'occasion des plus brillantes réjouissances : « Pendant plusieurs jours, dit Monstrelet, furent faits à Compiègne grands fêtes et ébattements, tant en boires, mangers, comme en danses, joutes et autres joyeusetés. »

En effet, tous les princes y déployèrent le plus grand éclat[1]; on remarqua surtout la ma-

[1] « Loys, filz de roy de France, duc d'Orléans..... Nous voulons et vous mandons que de sept cens quatrevins quinze perles de plusieurs sortes, venues et yssues de plusieurs joyaulx et vaisselle d'or piéça fonduz de notre commandement et ordonnance en la monnoie de monseigneur le roy à Paris... lesquelles nous avons fait bailler et délivrer à nostre bien amé brodeur et varlet de chambre Jehan de Clacy, pour servir de brodeure de décoppement de deux houppelandes que nous avons fait faire pour nous, l'une longue de veloux figuré cramoisy, et l'autre à IIII jambe de drap velu tanne, c'est assavoir : en celle de veloux cramoisy sept cens quatorze perles et en l'autre quatrevins une perles, desquelles nous avons délivré à nostre dit trésorier III^c LXX IX perles du nombre de IIII XX perles venues et yssues de III^c soudes, et IIII XX bans d'or que nous feimes piéça faire pour les nopces de nostre très chier et très amé filz Charles duc de Valois, à

gnificence et la générosité du duc de Bourgogne : il fit les plus beaux présents aux illustres mariés, et « il entra dans les joutes avec des armes qu'il avait fait faire exprès; il portait un habit bandé d'or et d'argent. Sur l'or il y avait des arcs d'or battu, et sur l'argent des rabots d'or fin. Le lendemain, il y parut avec un autre habit de drap noir, à la devise du duc d'Orléans, qui était un bâton plein de nœuds avec ces paroles : *Je n'envie*, et chargé de divers ornements d'or et d'argent. Il fit présent ce jour-là à la comtesse d'Angoulême et à la duchesse de Touraine de deux chaînes d'or garnies chacune d'un fermail pendant, chargé de huit perles, de quatre rubis balais et de deux saphirs : elles lui avaient coûté 500 écus [1]. » Il se montra très-affectueux en apparence pour le duc d'Orléans qui, de son côté, lui prodigua les plus flatteuses attentions. Les deux princes échangèrent réciproquement leurs colliers, se jurèrent fraternité d'armes et de che-

Compiègne au mois de juillet dernièrement passé, dont l'une d'ycelle perle fut perdue illec.....

« Donné à Paris, le second jour de may l'an de grace mil cccc et sept. »

(*Poésies de Charles d'Orléans*, édition historique de M. Aimé Champollion-Figeac.)

[1] D. Plancher, *Histoire de Bourgogne.*

valerie... Le jour n'était pas loin qui devait démentir tant de caresses [1].

Les fêtes terminées, la comtesse de Hainaut, dont les pompeux équipages avaient égalé la magnificence d'Isabeau de Bavière, voulut emmener avec elle le jeune duc de Touraine; la reine s'y opposa. Cependant les conditions du traité portaient formellement que ce prince resterait désormais sous l'autorité de la comtesse de Hainaut: cette princesse l'emmena. Le comte de Hainaut vint au-devant de lui, l'accueillit avec les plus grands égards, et « ordonna que, conformément aux usages du pays, il fût reçu *au son de toutes sortes d'instruments* par toutes les villes où il passerait, et que les chevaliers et les écuyers donnassent en son honneur des tournois et autres divertissements militaires. » [2]

On oublie les querelles politiques; il est des

[1] On lit dans les comptes de la ville de Compiègne :

« Le .... jour de juin 1406, vin presenté de la part de la ville à messeigneurs les ducs d'Orleans et de Bourgogne, étant lors à Compiègne, à chascun un poinçon; le 26 du dit mois et an, à la reyne deux poinçons; item le 21, à M. de Touraine un poinçon; et le 29 du dit mois, à mons. d'Angoulême (Charles d'Orléans) un poinson: lesquels nos seigneurs étoient venus au dit Compiègne pour les noces du dit monseigneur de Touraine et de mademoiselle de Hainaut, de la reine d'Angleterre et du dit monseigneur d'Angoulême.

[2] *Chronique de Charles VI.*

outrages privés qu'on ne pardonne pas : tel était celui qui avait animé la colère de Jean-sans-Peur contre le duc d'Orléans, assez imprudent pour s'être vanté des faveurs de la duchesse de Bourgogne. Le duc n'avait feint de laisser reposer sa vengeance que pour la rendre plus sûre. En effet, quelque temps après les magnificences de Compiègne, le duc d'Orléans tombait assassiné dans la Vieille rue du Temple; et un homme caché sous un chaperon vermeil considérait son cadavre, une lanterne à la main, et se retirait en disant aux meurtriers : « Éteignez tout : allez-vous-en, il est bien mort. » Telle était la faiblesse du roi et de son gouvernement, que cet assassinat, hautement avoué par le duc de Bourgogne, resta impuni, malgré la clameur publique et les larmes de Valentine de Milan. Jean-sans-Peur en fut quitte pour comparaître à Chartres devant le roi, et pour prononcer un vain serment, ou plutôt un mensonge, sur le missel.

Le duc de Bourgogne, puissant et brave, ne reculant devant aucun des moyens propres à servir ses projets, chercha, tantôt par la ruse, tantôt par l'audace, à s'emparer de l'autorité souveraine; et deux factions, les Bourguignons et les Armagnacs, désolèrent le royaume dont elles se disputaient les lambeaux. Le roi, dans

un de ses intervalles lucides, inquiet de l'ambition de Jean-sans-Peur, tint à l'hôtel Saint-Paul une assemblée composée de la reine, du dauphin, des princes du sang, des seigneurs, des prélats et des gens du conseil, dans laquelle il fut décidé que le monarque « pouvait et devait faire la guerre au duc de Bourgogne, le détruire lui et ses partisans, et les déshériter. » Charles VI alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis le 1er avril 1414, et s'avança jusqu'à Senlis avec son armée forte de sept mille hommes d'armes. Il trouva dans cette ville le duc de Guyenne, le dauphin, avec tous les princes, à la réserve du roi de Sicile et du duc de Berri, qui avaient été laissés pour la garde de Paris. Il y trouva aussi un bailli, Eustache Deschamps, écuyer et huissier d'armes du roi, qui de nature frileuse, de fortune modeste, mais d'esprit fin et joyeux, présenta aux ministres de Charles VI, sous la forme d'une ballade, cette requête pour obtenir le bois nécessaire au *chauffage de son hôtel :*

BALLADE DU BAILLI DE SENLIS.

Je me demet de toute conséquance
Et me rapporte à l'ancien usaige
Bien observé en Champagne et en France,
Où les chasteaulx royaux ont leur chaufaige
En temps diver hors bois et en boscaige

Pour les parois et les murs reschaufer.
Aux chastellains pour ce comme bailli
N'entens ce bois, messeigneurs, demander :
Pardonnez-moi se j'ay en riens failli.
Mais le requiers comme faisant residence,
Ayans hostel, mon estat et menaige
A Compiegne, ou chastel qui se lance
Dessus Aysne lez le pont du rivaige.
Tel froit y fait en yver que c'est raige,
Tant que sans feu n'y pourroit nulz durer :
Ce non obstant m'a le vent assailly
Qui me destruit, veuillez ce regarder :
Pardonnez-moi se j'ay en riens failli.
Je me soubmet a vo bonne ordonnance :
Vous êtes tuit home discret et saige.
N'ayez regret si j'ay par ignorance
Mal impétré, corrigiez le langaige ;
Considerez moy estre en un balaige,
Et le seurplus qu'on doit considerer ;
Et me faites la quelque bois livrer,
Ou c'est ou serai trop mal bailli ;
Ne souffrez pas que je doie engeler :
Pardonnez-moi se j'ay en riens failli.

ENVOY.

Mes tres chers seigneurs, d'avoir ma délivrance
Et votre grâce humblement vous suppli ;
Ma requeste n'aiez en deplaisance :
Pardonnez-moi se j'ay en riens failli.

De Senlis, Charles VI se rendit au château de Verberie, pour y préparer les moyens d'attaquer

et de reprendre la ville de Compiègne qui était au pouvoir des Bourguignons. Cependant, avant de commencer le siége, il envoya sommer les habitants de se rendre. Les chefs du parti bourguignon répondirent qu'*ils ne se rendroient ni ne feroient obéyssance.* Cette réponse n'était pas du goût de tous les habitants; mais ils subissaient la loi du plus fort. Le comte d'Armagnac voulait commencer immédiatement les hostilités; il était le véritable chef de l'armée royale: tout le monde, jusqu'au roi, portait son écharpe blanche, et les Gascons et les Allemands lui étaient dévoués, parce qu'il leur avait promis le pillage de la ville. Mais Charles, tenant beaucoup à ménager une population qui avait donné à ses prédécesseurs tant de preuves de dévouement, tenta une seconde fois les voies de la conciliation. Il envoya Guillaume Chanteprime, maître des requêtes, et Édouard Gencien, conseiller au parlement, pour inviter la ville à lui ouvrir ses portes, sous la condition qu'il ne lui serait fait aucun mal. Les bourgeois répondirent « qu'ils recevraient très-volontiers le roi et son fils le duc d'Aquitaine avec leur état, et non autrement. » Le siége commença : le roi avait établi son quartier général au port de Choisy. Un incendie, causé, disent les uns, par le hasard, allumé, disent les autres, par ordre du

comte d'Armagnac, se déclara dans ce village pendant la nuit. Le roi se rapprocha des remparts de la ville. Les Bourguignons, commandés par Lannoy, firent plusieurs sorties meurtrières, auxquelles les assaillants répondirent par d'éclatantes prouesses. De ce nombre, on doit citer le trait de courage d'un jeune chevalier, Hector de Bourbon, bâtard du duc de ce nom. Il avait fait dire aux assiégés qu'il fêterait avec eux le 1er mai. Ce jour arrivé, jaloux de tenir sa parole, il monte à cheval, et, suivi de deux cents hommes dont les armures étaient recouvertes de fleurs et de verdure, il se présente, une branche de mai à la main, devant la porte de Pierrefonds [1]. Cette bravade faillit coûter la vie au bâtard de Bourbon qui eut son cheval tué sous lui.

Le parti bourguignon attendait des secours de Jean-sans-Peur [2]; ce prince se borna à leur faire

[1] Cette porte n'existe plus.

[2] Compiègne était commandée par un capitaine bourguignon nommé Lannoy, d'un courage et d'une prudence éprouvés. « Il avoit, dit mademoiselle de Lussan, des béliers et des traits en abondance. Des galeries avoient été construites pour faciliter les communications entre les divers quartiers. A l'approche de l'armée royale, tous les faubourgs furent brûlés. Le roi établit ses quartiers entre la ville et la forêt, dans la maison d'un bourgeois, et le dauphin fut logé à Royal-Lieu. En arrivant devant Compiègne, ils trouvèrent les ma-

dire de traiter aux meilleures conditions possibles. Les autorités, charmées d'être délivrées de son joug, se hâtèrent d'envoyer auprès du roi qui accueillit leurs propositions avec bonheur; et, tandis que la garnison sortait par la route de Noyon avec armes et bagages, Charles VI, vainqueur et le pardon sur les lèvres, faisait dans Compiègne une entrée triomphale. Quelques-uns des habitants qui s'étaient montrés les plus hostiles crurent prudent de se dérober à sa clémence; ils allèrent demander un asile au duc de Bourgogne, « qui les reçut avec bonté, et leur donna de fréquentes preuves de sa libéralité, de sa tendresse, et de sa douleur de les voir réduits à un si misérable état à son sujet [1]. »

Charles VI n'était point partisan du suffrage universel : pendant son séjour à Compiègne, il publia des lettres patentes, par lesquelles il donnait pouvoir aux gouverneur et attournez de la

chines en batterie et une mine préparée pour parvenir au milieu de la ville. Cette entreprise ne réussit pas. On battit alors la ville avec des bombardes et des canons, nom que l'on donnoit à des espèces de mortiers qui lançoient des pierres d'un poids immense. Après avoir fait des prodiges de valeur, Lannoy fut obligé de mander son état au duc de Bourgogne. »

[1] Voir, pour les détails du siége de Compiègne, Juvénal des Ursins, D. Plancher, Monstrelet, M. de Barante.

ville, en appelant avec eux douze des notables bourgeois de la cité, de s'assembler dans le lieu accoutumé, et de délibérer sur leurs affaires, sans *être tenus de convoquer le commun peuple*, à cause des dommages irréparables qui étoient naguère advenus au royaume *par les assemblées des gens du commun peuple de Compiègne, qui n'ont pas eu ni n'ont sens, ne entendement.*

N'est-ce point là l'origine des conseils municipaux?

Si Charles VI avait une aversion tant soit peu aristocratique pour le *commun peuple* de Compiègne, il avait plus de déférence pour les bourgeois; car dans les lettres patentes qu'il fit publier pour soumettre à la prévôté de cette ville les églises de fondation royale, il s'exprimait ainsi: « Sur la supplication de nos *bien amés* les gens d'église et bourgeois de *notre ville de Compiègne,* considérant que ladite ville a été anciennement fondée pour raison de grandes assemblées et compaignies que y souloient faire nos prédécesseurs, etc., etc. »

De retour à Paris, le roi retomba malade, et les calamités se succédèrent avec une rapidité douloureuse sous un monarque frappé de démence, et sous une reine impie dont les désordres affligeaient et ruinaient la France.

Un de ses fils, le dauphin Louis, était mort. Ce titre appartenait à Jean de Touraine, qui avait épousé la fille du comte de Hainaut. L'amitié de ce prince pour le duc de Bourgogne avait décidé le comte d'Armagnac alors tout-puissant à le traiter avec inimitié. Aussi déclara-t-il hautement qu'il ne le recevrait à Paris qu'autant qu'il aurait abjuré le parti bourguignon. Des conférences s'établirent à Valenciennes, et le dauphin s'avança jusqu'à Compiègne pour en attendre le résultat. La reine Isabeau de Bavière, que les voyages incommodaient à cause de son excessif embonpoint, n'alla au-devant du dauphin que jusqu'à Senlis, où elle reçut la visite de la dauphine et du comte de Hainaut. Les négociations entre Senlis et Compiègne n'amenant aucune issue, la reine partit pour Paris. Là, dans le conseil du roi, le comte de Hainaut, qui avait suivi la reine, déclara avec fermeté que si la paix ne se faisait point, et si le duc de Bourgogne n'était point rappelé à Paris, il emmènerait le dauphin avec lui. Étonné et furieux de cette déclaration, le comte d'Armagnac voulut s'en venger par un acte d'autorité : il donna l'ordre d'arrêter le comte de Hainaut, qui, prévenu à temps, se sauva et alla rejoindre le dauphin à Compiègne. Il trouva ce jeune prince expirant. « Il avoit, dit Monstrelet, emprès une oreille un aposthume,

lequel se creva et l'étrangla. » Mais les circonstances étaient trop favorables aux rumeurs populaires pour que le parti bourguignon n'accusât point les Armagnacs d'avoir empoisonné le dauphin. On racontait même, comme preuve, que pendant qu'il jouait à la paume, un domestique lui avait passé sur son cou baigné de sueur ses mains frottées de poison [1]. Quoi qu'il en soit, son corps, enfermé dans un cercueil de plomb, fut déposé dans l'église de Saint-Corneille, en présence de la dauphine éplorée, du comte et de la comtesse de Hainaut, qui, après avoir laissé pour les pauvres et pour l'église de riches aumônes, retournèrent tristement dans leurs états.

Un auteur anonyme de cette époque composa cette épitaphe pour le tombeau de Jean, dauphin de France :

« Le roy Charles sixiesme de ce nom
Eut quatre fils, tous de très grand renom,
Charles, Louis, Jean, Charles septiesme.
Jean tiers fils du dit Charles sixiesme,
Après la mort de Louis son aisné frère
Mandé fut du duché de Bavière,
Pour regenter ce royaume de France:
Mais la mort par sa grande outrance

[1] Pierre Fenin, Berry, Saint-Remy, Monstrelet.

Le prit en cette ville très noble
Au temps jadis nommée *Carnoble.*
Son corps fut mis au temple Nostre-Dame,
Un chacun prie pour sa pauvre ame [1] »

Le nouveau dauphin, depuis Charles VII, avait à peine quinze ans, lorsque ses principaux partisans, Tanneguy Duchâtel, le vicomte de Narbonne, le président Louvet, Robert Masson et Jean Juvénal des Ursins, le père de l'historien, l'arrachèrent à Paris, où le duc de Bourgogne commandait en maître avec Isabeau de Bavière, et lui décernèrent le titre de lieutenant général du royaume.

Il fallait appuyer ce titre de quelques places fortes : on songea à la ville royale de Compiègne, qui était de nouveau occupée par la faction bourguignonne, sous les ordres d'Hector de Saveuse; on s'adressa au capitaine Bosquiaux, commandant du château de Pierrefonds, et l'un des plus vaillants chefs de la faction des Armagnacs : Bosquiaux accepte avec plaisir la proposition. Il prend avec lui cinq cents hommes, et les cache dans une embuscade masquée par des haies, près de la porte de Pierrefonds. Là, il apprend

[1] *Séjour royal de Compiègne.* CHARPENTIER.

par ses émissaires qu'Hector de Saveuse s'est absenté; que les sieurs de Crèvecœur et de Chierves, ses lieutenants, exercent une indolente surveillance; qu'une partie de la garnison est sortie pour aller chercher du fourrage. A ces encouragements, la Providence ajoute un secours imprévu. Un charretier paraît, conduisant une voiture de bois à Compiègne. On l'arrête, on l'interroge; il déclare que la sentinelle a ordre de le laisser entrer à une heure fixée. Bosquiaux lui fait changer d'habits avec ceux d'un soldat affidé, qui prend la conduite de la voiture, suivi de sept autres soldats déguisés en paysans. Le nouveau conducteur a ordre de tuer le limonier lorsqu'il se trouvera sur le pont-levis, du côté de la herse, afin que le reste de la troupe, à la faveur de l'embarras, ait le temps d'arriver. Les ordres du capitaine de Pierrefonds furent ponctuellement exécutés; le limonier, blessé à mort, tomba, la voiture versa. Les huit soldats déguisés égorgèrent la sentinelle et donnèrent à leur chef le signal convenu; ils firent plus : sans attendre les cinq cents hommes, ils entrèrent dans la ville. Boutry, le concierge du gouverneur, aperçut le premier les ennemis; il n'eut pas le temps de donner l'éveil, un soldat le tua d'un coup de hache d'armes. Bosquiaux arriva aux cris de *vive le roi! vive le dauphin!* Crèvecœur et Chierves

s'étaient retirés dans la tour de Saint-Corneille [1]; mais surpris, sans espoir de se défendre, ils se rendirent à discrétion à Bosquiaux, qui les emmena prisonniers à Pierrefonds [2], après avoir laissé le sieur de Gamaches pour gouverneur de la ville [3].

Le roi d'Angleterre, Henri V, avait dit au cardinal des Ursins, légat du pape, qui l'engageait à conclure la paix avec Charles VI : « Ne voyez-« vous pas que Dieu m'a amené ici comme par « la main, et qu'il n'y a plus de roi en France? « J'ai des droits légitimes sur ce royaume; tout y « est en confusion : on ne songe pas à s'y défen-« dre contre moi; puis-je avoir une marque plus « sensible que le Dieu qui dispose des couronnes « a résolu de me mettre celle de France sur la « tête? » Et ces terribles paroles n'étaient alors que trop vraies!

La prise de Rouen avait jeté la consternation

[1] Cette tour figure dans le plan de Compiègne de 1637 sous le nom de *Tour de la Monnaie.*

[2] Chierves avait un frère, officier employé dans le château de Pierrefonds, qui, sacrifiant ses devoirs à sa tendresse, voulut faire évader le prisonnier. Bosquiaux s'en aperçut, et l'imprudent officier eut la tête tranchée.

[3] Monstrelet, Saint-Remy, Juvénal des Ursins, Carlier.

dans Paris, et le dauphin, faisant trêve à ses répugnances personnelles, avait, dans un intérêt national, consenti à une entrevue avec le duc de Bourgogne dans le château de Poilly-le-Fort, entre Melun et Corbeil. Là, il avait été décidé que Jean-sans-Peur unirait ses troupes à celles du dauphin pour faire en commun la guerre à Henri V; mais, retenu par le traité secret qu'il avait conclu avec le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne éloignait sous divers prétextes l'exécution de ses promesses. Le dauphin alors le presse de lui accorder une seconde entrevue; elle devait avoir lieu à Montereau : elle était indiquée pour le 18 août. Le Bourguignon, en proie à mille incertitudes que d'autres appelleraient des pressentiments, la remet d'abord au 26 août, puis au 12 septembre. S'il faut en croire quelques historiens, ce serait par le conseil d'une dame de Giac, qui passait pour la maîtresse du duc, que Jean-sans-Peur se serait décidé à se rendre enfin de Bar à Montereau. On ne dit pas quel fut le prix de cette exhortation, ou plutôt de cette odieuse trahison, car on a prétendu que tout avait été concerté d'avance entre elle et Tanneguy Duchâtel, confident du dauphin et irréconciliable ennemi du duc de Bourgogne.

Nous publions ici, pour la première fois, un document historique de la plus haute impor-

tance, dont l'original est déposé dans les archives de la ville de Dijon : c'est le procès-verbal du meurtre de Jean-sans-Peur, rédigé, à l'époque même de l'assassinat, par un témoin oculaire, le secrétaire du prince. Voici cette pièce *inédite*, ou plutôt voici la lumière sur cette tragédie politique[1] :

INSTRUMENT DE LA DÉPOSICION DE MAISTRE JEHAN SEGUINAT JADIZ SECRETAIRE DE MONSEIGNEUR LE DUC JEHAN DONT DIEU AIT L'AME SUR LA DETESTABLE TRAISON FAITE EN LA MORT DE FEU MON DIT SEIGNEUR AU LIEU DE MONSTEREAUL. FRANCE.

« Maistre Jehan Seguinat, secretaire du roy nostre sire et jadiz de feu monseigneur Jehan en son vivant duc de Bourgoingne que Dieu par-

[1] Nous devons aussi à la bienveillance de l'archiviste de Dijon un moule de la tête de Jean-sans-Peur, dont les restes, ensevelis d'abord à la Chartreuse *, ont été transportés dans un caveau de Sainte-Bénigne, église cathédrale de Dijon; et nous avons parfaitement reconnu les larges fractures occasionnées par la hache de Tanneguy-Duchâtel.

* Aux portes de Dijon. C'était la chapelle des ducs de Bourgogne. On y remarque plusieurs morceaux d'architecture gothique, entre autres le Puits de Moïse, dont la restauration est due à M. Joufroi, sculpteur célèbre avant l'âge. Sur l'emplacement de l'antique chapelle du *Téméraire* s'élève aujourd'hui un asile de fous!

doint, requis examiné et interrogué par les commis dessus diz à la requeste dudit procureur sur la mort et occision traitreuse de feu mondit seigneur le duc et des coulpables, et consentant d'icelle dit et dépose par son serment a scavoir ce et en la manière qui s'ensuit. Premierement il dit qu'il fut avec mon dit seigneur de Bourgoingne à Corbueil et aussi au Ponceau près de Poilly-le-Fort, où se assemblèrent feu mon dit seigneur et le daulphin et furent faictes les alliances entre eulx par la maniere contenue es lettres sur ce faites, lesquelles comme secrétaire de mondit feu seigneur il signa de son costé; et à la darrenière foys que mondit feu seigneur et icelluy daulphin assemblèrent audit Ponceau, ils se firent moult grant chiere et y conclurent l'abolition générale et cria l'en fort Noel et se embrassoient et faisoient moult grant chière les gens des deux seigneurs et mondit seigneur si donna audit daulphin ung fermaillet d'or et ledit daulphin luy donna ung coursier; et luy qui parle mondit feu seigneur estant à Corbueil au retour de la premiere assemblée dudit Ponceau fist les lettres de par mondit feu seigneur et de son commandement pour faire porter de Pontoise à Paris 10000 francs en monnoye pour illec les faire changer à or pour donner et distribuer ledit or quant on l'auroit changié aux principaulx chevaliers et

officiers estant lors environ ledit daulphin : et depuis vit luy qui parle que feu mondit seigneur après ce que l'or fut changié bailla sur ledit Ponceau à plusieurs d'iceulx chevaliers et officiers dudit daulphin à chacun une petite cédule de papier ou estoit contenue la somme que chascun d'eux devoit recevoir de Jehan Beauvarlet, clerc des offices de mondit feu seigneur, en don qu'il leur faisoit qui avoit ledit or pour le distribuer selon sadite forme; et entre les autres vit que feu mondit seigneur bailla la cédule à maître Robert le Maçon chancelier dudit daulphin qui en ot cinq cents moutons d'or et aussi vit bailler les cédules au président de Provence Tanguy Du Chastel, Barbazan, Noyers et autres des noms desquels il n'est recors et aussi il ne scet autrement les sommes qui furent à chascun distribuées et cuidoit luy qui parle que les diz seigneurs feussent en bonne paix et amour pour toujours; et depuis luy qui parle, a plusieurs foys fait des lettres de par feu mondit seigneur adreçans audit daulphin, le quel luy ecrivoit moult révéremment et humblement et icelluy daulphin rescrivit par plusieurs foys à feu mondit seigneur aucunes choses secrettes et d'estat et afin qu'ils se voulsissent rassembler et parler ensemble et en icelle confiance feu mondit seigneur party de Troyes et s'en alla à Bray sur Seine, auquel

lieu de Bray furent par plusieurs foys aucuns des chevaliers dudit daulphin en especial lesdits Tanguy, Barbazan, le sire d'Escouvailles, Jacques du Peschin et autres qui pressoient toujours fort feu mondit seigneur d'aler devers ledit daulphin, luy disant que icelluy daulphin l'aimoit plus que nul autre homme après son père, et mondit feu seigneur leur repondit qu'il le vouloit servir et y employer luy et tous ses amis, alliez, subgiez et pays et fut tant preisé feu mondit seigneur que le dimenche sixième jour de septembre l'an mil quatre cent et dix-neuf, il party de Bray pour aller à Monstereaul où estoit ledit daulphin et luy qui parle s'en alla de devant audit Monstereau; c'est assavoir ès feurbourgs pour prendre son loigeis et vint devers mon dit feu seigneur ou chastel dudit lieu quant l'on apporta les noms des dix personnes que ledit daulphin vouloit avoir avec luy et que l'on escrivoit les noms des autres diz que feu mon dit seigneur mene en sa compagnie et party mondit seigneur dudit chastel pour aller devers ledit daulphin et dist à luy qui parle qu'il allast avec luy, car il pouvoit bien avoir affaire de luy et tient lui qui parle que mondit feu seigneur luy dist les paroles avant dittes pour ce que luy qui parle avoit toujours esté à tous les traictez et parlemens faits entre lesdits seigneurs tant audit Ponceau comme

à Corbueil où ledit daulphin vinst et quant mondit seigneur fut à la barrière sur le pont dudit Monstereau, accompagné des diz dix ; c'est assavoir Charles de Bourbon, le sire de Nouhailles, monsieur de Saint-George, messire Anthoine de Vergy, monsieur d'Autrey, monsieur de Montagu, Jehan de Fribourg, le sire de Talemen, messire Charles de Lens, messire Pierre de Gyac; ung nommé messire Pierre de Beauvaul vint audevant de luy qui prinst et reçeut le serment de mondit seigneur et des dix dessus diz qu'il menoit en sa compaignie, qu'ils tendroyent seurs sans meffaire ne souffrir meffaire l'un à l'autre, car pareillement l'avoit fait ledit daulphin et lesdiz dix de sa compaignie avec eulx luy qui parle passèrent et entrèrent dedans la barrière dudit daulphin et aussitôt qu'ils furent dedans, ledit Tanguy tira luy qui parle par la manche dedans les dites barrières pour plus hastivement fermer le guichet d'icelles ; et tantost que mondit feu seigneur apperceust ledit daulphin qui estoit près de la porte de devers la ville sur ledit pont à l'endroit d'un petit retrait fait de haiz du costé de l'eaue, mondit feu seigneur s'en ala devers luy et osta son aumusse qui estoit de veloux noir et se inclina devant luy d'un genouil jusques à terre en le saluant moult humblement en luy disant en effet, les paroles qui s'en suivent. C'est assavoir

que après Dieu, il n'avoit à servir ne obéir que au Roy et à luy et en leur service à la conservation du royaume offrit à mettre et employer corps, biens, amis, alliez et bienveillans et se on luy avoit fait aucuns rappors à sa charge luy pria qu'il ne les voulsist croire et pour plus grant seureté s'il sembloit audit daulphin que ou traictiés de la paix et alliances faittes entre eulx fussent aucunes choses à adjouster qu'il estoit prest de le faire au dit de luy et de ses gens illec présens en disant pour feu mondit seigneur audit daulphin et à ses gens : « Monseigneur et entre « vous messieurs dy je bien ? » Et ces paroles dictes ledit dauphin luy dist : « Beau cousin, vous dittes « sy bien que lon ne pourroit mieux, levez vous « et vous couvrez : » en le tenant par la main. Le dit président de Provence vint derrière ledit daulphin et parla à luy bien bas à l'oreille, ne scet luy qui parle qu'il luy dist; mais il apperceust bien que les dits daulphin et président firent signe de l'œil en regardant ledit Tanguy. Lequel Tanguy incontinent bouta feu mondit seigneur d'une grant hache de guerre qu'il tenoit en la poussant entre deux espaules en luy disant : « Monsieur de Bourgoingne entre léans, » lequel feu mondit seigneur se retourna de costé et pot voir mondit seigneur, si comme il semble à luy qui parle ung grant homme brun, le nom du-

quel, luy qui parle ne scet qui tenoit une grant espée taillant toute nue. Et en ce mouvement encommencèrent à crier les gens dudit daulphin : « Tuez! tuez! » et ce grand homme commença à frapper feu mondit seigneur de ladite espée nu la teste en descendant au long du visaige du côté destre et feu mondit seigneur pour cuider eviter le cop getta le bras audevant dont il fut blecié très vilainement, car il ne pot tant abvier que le cop ne luy cheust sur le visage et ot dudit cop le bras emprez la main presque coppé, duquel cop il ne cheut point et estoit ledit Barbazan au plus près de celuy qui donna ledit cop. Mais tantost ledit Tanguy frappa mondit feu seigneur de ladite hache qu'il tenoit si grand cop sur la teste qu'il chez à terre sur le costé sénestre du visaige de devers ledit daulphin qui y estoit présent et vit luy qui parle que le seigneur de Nouhailles et messire Jehan de Vergey seigneurs d'autres qui se mirent audevant de mondit seigneur pour empeschier les cops que on luy donnoit furent bléciez et dez sitost que ledit cri de *tuez! tuez!* fut fait, ceux qui estoient en la compaignie dudit daulphin prindrent et emprisonnèrent les dicts seigneurs qui estoient entrez avec luy; excepté messire Jehan de Neufchastel qui se eschappa et luy qui parle regardoit tousjours mondit feu seigneur en grant crainte et doubte de sa vie. Ce

fait vit un homme tenant une espée nue en sa main qui se agenouilla et bouta sa dite espée par dessous ou corps de feu mondit seigneur et lors mondit feu seigneur se commença a estendre les rains en rendant ung soupir et sembla à luy qui parle que a icelle heure il rendit l'esprit que Dieu par sa grâce vueille avoir en sa sainte gloire et vist oster à feu mondit seigneur les anneaux des doigts par ung dont il ne scet le nom; mais depuis il oy dire que c'estoit ung des gens du sire de Guitry et luy qui parle incontinent fut prins par Batailler et de par le dit daulphin baillé en garde à maistre Robert Maillé secrétaire dudit daulphin qui le garda au lieu de Monstereau et à Moret quatre jours entiers au derrier des quelx quatre jours que ledit maistre Robert dist à luy qui parle ainsi qu'il se recommandoit à luy pour la délivrance qu'il n'y pouvoit entendre, mais le convenoit hastivement retourner audit Monstereau pour la distribution des biens meubles de feu mondit seigneur que ledit daulphin avoit donnez aux diz de sa compaignie qui avoient esté avec luy dedans la barrière [1]. »

[1] Copie conforme à l'original en parchemin, déposé aux archives de la Côte-d'Or et de l'ancienne province de Bourgogne, section de la chambre des comptes de Dijon; archives ducales, layette n° 78 (Documents relatifs à l'assassinat du duc Jean-sans-Peur).

La mort du duc de Bourgogne, sans fortifier le parti du dauphin, laissa un cours plus libre encore aux progrès désastreux des Anglais. Toutes les villes voisines de la capitale ouvraient leurs portes à l'étranger : ce fut le tour de Compiègne. Gamaches en était le gouverneur; c'était un modèle de courage et de fidélité, et, dans plus d'une rencontre avec les Anglo-Bourguignons, il avait obtenu de brillants succès. Henri V, roi d'Angleterre, envoie le duc de Bedfort, son frère, pour s'emparer de Compiègne; Gamaches oppose une héroïque résistance. Henri lui fait dire que s'il persiste à défendre la place, il fera jeter dans la rivière, son frère, Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Faron, fait prisonnier au siége de Meaux. « La piété fraternelle fut alarmée, dit le comte de Gamaches, biographe de son aïeul; la gloire l'emporta sur la nature; il fut inébranlable dans son devoir [1]. Mais un officier de la garnison, que le dauphin avait envoyé, et qui avait un grand ascendant sur les bourgeois, soulevant les esprits, tous craignirent de voir leur ville prise d'assaut, et Gamaches fut dans la nécessité de livrer la ville. » Il alla rejoindre le dauphin sur les bords de la Loire.

[1] D'autres historiens ont prétendu que c'était l'amitié fraternelle qui l'avait emporté.

Bedford irrité avait menacé de brûler la ville; les habitants, pour l'apaiser, lui envoyèrent une députation de huit femmes dont on a conservé les noms : la prieure de Saint-Nicolas-au-Pont, la femme Jean Baillère, la femme Pierre le Gonelle, la femme Pierre Crin, la femme Jean Lagelée, la femme Jean Malepart, la femme Pierre Champion, la femme Jean Boutenné. Bedford, touché de leurs prières, se contenta de recevoir le serment de fidélité de la ville de Compiégne. Henri V, curieux de connaître cette première résidence de nos rois, vint de Senlis la visiter avec une suite nombreuse. De là, souffrant de la dyssenterie, il se fit transporter d'abord à Melun, puis au château de Vincennes, où il expira le 31 août 1422, laissant à Henri VI enfant deux couronnes à porter; à Bedford, son frère, le titre de régent de France.

Deux mois après, Charles VI achevait aussi sa déplorable carrière, laissant pour unique héritage à un jeune prince de vingt ans, obscurément proclamé roi dans un petit castel de l'Auvergne, tous les embarras de la guerre civile, et toutes les horreurs de l'invasion étrangère; mais deux anges, animés, l'un par l'amour, l'autre par la religion, veillaient sur sa destinée!

La fortune de la France ne permit pas que ce

beau pays devînt la proie de l'étranger; et Dieu suscita une de ces ressources merveilleuses qui électrisent les peuples et sauvent les états. Une jeune fille, inspirée du ciel, devait rendre au roi son énergie et sa couronne, à l'armée française sa confiance et sa gloire, au sol de la patrie son indépendance et sa pureté. Déjà, fidèle à sa sainte mission, cette jeune fille, Jeanne d'Arc, avait délivré Orléans, battu les Anglais, et conduit Charles VII à Reims, pour y être sacré. Après cette solennité, la vierge de Vaucouleurs, secrètement avertie par les *voix mystérieuses* de sainte Catherine et de sainte Marguerite, qu'elle croyait entendre pendant la nuit, demanda au roi la permission de se retirer dans le village qui l'avait vue naître. « Désormais, disait-elle, je « n'aurai plus de regret de mourir. » Et comme on l'interrogeait sur ses craintes réitérées et sur ses pressentiments : « Je sais, répondit-elle, que « Dieu ne m'a pas commandé autre chose que « de faire lever le siége d'Orléans, et de conduire « le roi à Reims; et dans le doute, s'il veut de « moi davantage, le roi me fera plaisir de me « permettre de retourner dans ma famille, pour « y reprendre mon premier état. » Mais l'effet de sa présence était si puissant sur l'armée, que le roi et ses principaux capitaines la supplièrent de ne point s'éloigner.

Lorsque Charles VII chercha à reprendre la ville de Compiègne, au mois d'août 1429, Jeanne d'Arc l'accompagna. Arrivé à Baron, dont le vieux château était fortifié [1], le roi rangea son armée en bataille sur le chemin de Nanteuil. Le duc de Bedford avait assis son camp en face de Baron, sur la hauteur de Montépilloy qui dominait toute la plaine [2]. Les troupes du roi étaient plus nombreuses; les Anglais avaient l'avantage de la position. Les deux armées restèrent en présence pendant deux jours; la Pucelle, en proie à mille incertitudes, gémissait de son inaction; mais, après une escarmouche isolée entre les archers du roi, « qui se battirent comme des lions, » et les Picards, à la solde de Bedford, « qui se batti-« rent comme des chiens furieux, » Charles VII prit le parti de se retirer à Crépy; Bedford se replia sur Senlis.

[1] On voit encore quelques restes de ce vieux château, à côté du joli château moderne que madame la comtesse de Montguyon a fait construire dans son parc arrosé par la Nonette.

Baron est entre les beaux jardins d'Ermenonville, qui appartiennent à M. le comte E. de Girardin, et le château de Rosière, qui appartient à M. le comte d'Ailly.

[2] On a dit que Catherine de Médicis avait plus d'une fois visité la tour de Montépilloy pour y faire des observations astrologiques.

C'est à Crépy que Charles VII reçut une députation de la ville de Compiègne, composée des sieurs Pierre Morelle, Laurent, Pierre de Dartat, J. Leféron et Simon Lefébure : ils venaient supplier le roi de ne point assiéger leur ville. Pour toute réponse, Charles leur donna jusqu'au lendemain matin pour se rendre. Le jour même, une nouvelle députation vint déclarer au roi que la ville était prête à l'accueillir. Ce prince se rendit immédiatement à Compiègne, entra par une porte que les bourgeois avaient ouverte, à l'insu de la garnison, et fut reçu au milieu des plus vives acclamations. Senlis suivit cet exemple; Bedford fut obligé de l'abandonner[1].

[1] « Le duc de Bedfort se tira
A Senlis et y vint logier,
Et le roy se retira
A Crespy pour soy hebergier.
Le lendemain vint à Compiegne
Et y entra en grand puissance
A tout la banniere et enseigne
Des nobles fleurs de lys de France.
Ceulx de la ville de Senlis
Lui firent après assavoir
Qui désiroient les fleurs de lys
En offrant de le recevoir.
La ville très bien y ouvra,
Et y entra le roy joyeulx;
Puis de la Bauvais recouvra,
Dammale et plusieurs autres lieux. »

(Martial de Paris, *Vigilles de Charles VII.*)

Encouragé par ces succès, Charles VII, impatient de ruiner le parti des Anglais, déjà fortement ébranlé par le sentiment national et par l'enthousiasme populaire, entama avec Jean-le-Bon, duc de Bourgogne, une négociation qui avait pour but de chasser du royaume les plus mortels ennemis de la France. Voici les principales bases du traité que le chancelier du roi proposa en son nom au duc de Bourgogne :

1° Le roi Charles reconnoîtra, par lui-même ou par ses fondés de pouvoir, que l'événement de la mort du duc Jean étoit mauvais et damnable; que cette mort a été consommée damnablement et par mauvais conseil; qu'elle lui déplaît de tout son cœur, et que s'il avoit eu alors autant d'âge et d'entendement qu'aujourd'hui, il y eût pourvu; mais il étoit en ce temps-là bien jeune, avoit peu de connoissance, et ne sut point y aviser.

2° Le roi Charles abandonnera ceux qui accomplirent cette action ou y consentirent, et, s'il les peut tenir, les punira; autrement, il les bannira à jamais, sans grâce ni rappel, et ils seront hors de tous traités.

3° Le roi Charles fondera à Montereau une chapelle de vingt-quatre chartreux, pour le repos

de l'âme du feu duc Jean, et des autres trépassés pendant les guerres.

4° Le seigneur de Bourgogne et ses sujets sont exempts de faire aucun serment de féauté au roi Charles, et le dit seigneur n'aura aucune obligation envers lui.

5° Abolition générale sera accordée.

Le duc de Bourgogne répondit qu'il enverrait auprès du roi des ambassadeurs chargés de lui faire connaître ses dernières volontés. Ces ambassadeurs arrivèrent à Compiègne : ils avaient été accueillis sur toute leur route avec des bénédictions et des transports de joie, comme les émissaires de la paix; c'étaient Jean de Luxembourg, célèbre capitaine, l'évêque d'Arras, et les sieurs de Brimeu, maréchal de Bourgogne, et de Charny. Le roi et son conseil firent peu d'observations; on demanda seulement que le duc de Bourgogne nommât tous ceux qu'il suspectait de la mort de son père, afin qu'il leur fût permis de présenter leur justification, selon le droit et la coutume; on accorda les comtés d'Auxerre et du Maine au duc, en augmentation d'apanage, mais on stipula que ses héritiers prêteraient serment au roi; enfin, le roi consentait à l'abandon de la Guyenne, mais il se refusa absolument à

donner des otages pour garantie du traité.

Telles furent les conditions arrêtées à Compiègne, le 27 août 1429, pour servir à négocier la paix définitive. En attendant, une trêve fut conclue le 28, pour les pays de la rive droite de la Seine, depuis Nogent jusqu'à Honfleur. Paris était excepté, ainsi que les villes servant de passage sur la rivière. Le roi se réservait de les attaquer, le duc, de les défendre. La trêve devait être commune aux Anglais, toutefois après leur consentement [1].

Malgré ces apparences pacifiques, dès que la trêve fut expirée, le duc de Bourgogne reprit les hostilités, de concert avec les Anglais, et vint mettre le siége devant Compiègne. A cette nouvelle, la Pucelle, qui était à Crépy, accourt et pénètre secrètement dans la place, où elle retrouve avec joie ses compagnons de gloire, Jacques de Chabannes et Pothon de Xaintrailles.

L'armée des assiégeants enveloppait Compiègne. Le duc de Bourgogne s'était, de sa personne, établi à *Coudun* [2], forteresse située à une lieue nord-ouest de Compiègne; on remarquait, au nombre de ses serviteurs, Enguerrand de Monstrelet, célèbre chroniqueur, qui a fourni à tous

[1] Froissard.

[2] Coudun a donné son nom au camp de Louis XIV, en 1698.

les historiens, sur le siége de Compiègne, des détails d'autant plus précieux que l'auteur y assistait lui-même. Jean de Luxembourg était logé à Claroy[1], avec un des corps de l'armée bourguignonne; Baudon de Noyelle occupait Marigny ou Margny, au bout de la chaussée; Montgommery, le comte d'Hundington, d'Arundel et Suffolck se placèrent avec les Anglais à Venette, le long de la prairie. Ce vaste appareil militaire n'imposait cependant ni à la garnison, ni aux habitants de Compiègne. La présence de Jeanne d'Arc, qu'on regardait comme l'ange protecteur de la France, entretenait la confiance et l'enthousiasme dans tous les cœurs. Elle seule semblait ne point partager la sécurité qu'elle inspirait. Si l'on en croit une ancienne chronique, le 24 mai 1430, jour où elle devait faire la sortie qui lui fut si fatale, elle alla communier à l'église Saint-Jacques de Compiègne; elle s'appuya tristement contre l'un des piliers, et dit aux bonnes gens et aux enfants qui étaient là en grand nombre : « Mes bons « amis, mes chers enfants, je vous le dis avec as- « surance, il y a *un homme qui m'a vendue!* je « suis trahie, et bientôt je serai livrée à la mort.

[1] Village bâti sur le penchant du mont Gannelon, où était le camp de César. On y a trouvé des médailles et des instruments de guerre des Romains.

« Priez Dieu pour moi, je vous supplie; car je « ne pourrai plus servir mon roi, ni la noblesse « de France[1]. »

Malgré ces sombres pressentiments, la Pucelle, instruite que l'armée ennemie attendait des renforts, résolut de brusquer l'attaque. Suivie de six cents hommes d'armes, tant à pied qu'à cheval, elle sortit par la porte du Pont, passa l'Oise, traversa le boulevard sur la rive opposée, et s'avança avec impétuosité dans la prairie. Jeanne d'Arc n'était que trop facile à reconnaître au milieu des chevaliers qui l'accompagnaient. Son armure était recouverte d'une tunique de soie couleur de pourpre, brodée d'or et d'argent; « elle portoit une bonne épée de Liege, propre à donner de bons *buffes et de bons torchons*. Elle montoit un demi-coursier d'une beauté notable[2]. » Elle se précipite avec sa troupe sur le quartier de Baudon de Noyelle, campé au bord de la rivière, dans le petit village de Margny. Surpris autant qu'effrayé de cette brusque attaque, Baudon jette le cri d'alarme et se replie à la hâte vers Claroy, où était Jean de Luxembourg. Aussitôt tout s'ébranle dans le camp des Anglais et dans le camp des Bourguignons. Mont-

[1] Michelet.

[2] Interrogatoire du 27 février et du 10 mars.

gommery et Jean de Luxembourg réunissent leurs forces : deux fois la Pucelle les repousse victorieusement ; mais ils avaient pour eux le nombre. Ils s'avancent comme une masse de fer contre les Français, et parviennent à leur couper le chemin de Compiègne. L'épouvante a passé parmi les soldats de la sainte héroïne : les uns se précipitent en tumulte vers la barrière du pont, les autres se jettent dans la rivière pour se sauver à la nage. Mais la Pucelle intrépide, plus occupée de ses soldats que d'elle-même, « faisant grand' manière d'entretenir ses gens, et les ramener sans perte, » soutient avec héroïsme une lutte inégale, et rejette loin d'elle, à grands coups d'épée, la foule de guerriers ennemis qui se disputaient l'honneur de s'emparer de sa personne. Gloire à Dieu ! le succès va couronner son généreux désespoir ! elle touche à la barrière du pont ! elle va rentrer à Compiègne, triomphante et bénie !.... O mystère ! honte ou malheur ! la barrière s'était refermée !... « *Un homme m'a vendue !...* » Cette pensée retombe de tout son poids sur son âme. Abandonnée, trahie au moins par la fortune, il lui reste encore son épée et sa foi ; elle vendra cher ses jours ; elle se précipite de nouveau sur les rangs ennemis, mais, au milieu de la mêlée, un archer picard, la saisissant par sa tunique, la renverse de cheval, la désarme et la remet aux

mains de Lionel, bâtard de Vendôme. Dans ses interrogatoires, Jeanne d'Arc déclara fièrement qu'elle ne reconnaissait point de vainqueur.

Une tradition, ou plutôt une erreur trop accréditée, même à Compiègne, tendrait à faire croire que la Pucelle aurait été prise devant la porte du Vieux-Pont, au bas de la rue qui porte ce nom [1]. Il n'en est rien. Jeanne d'Arc a désigné elle-même, dans ses interrogatoires, l'endroit où elle fut faite prisonnière : « Ès côté de « Picardie, près du boulevard, fut prinse, et étoit « la rivière entre Compiègne et le lieu où elle « fut prinse; il y avoit seulement entre le lieu où « elle fut prinse que la rivière, le boulevard et le

[1] Un livre sur Compiègne s'exprime ainsi :

« Sur la façade *de la porte du Vieux-Pont* qui regardait le petit Margny, était placée une tablette de marbre portant cette inscription :

Cy fut Jehanne Darh, pres de cestuy passage,
Par le nombre accablee et vendue a langlois,
Qui brusla, le felon, elle tant brave et sage,
Tous ceulx la Dalbion n'ont faict le bien iamais.

Cette inscription eût consacré une erreur, si elle n'eût pas été elle-même une autre erreur. Elle n'a rien d'ancien : elle fut composée par un habitant de Compiègne, en 1811, époque où la porte du Vieux-Pont fut démolie. Elle n'a jamais figuré sur la façade de cette porte. (*Nouvelliste* du 20 mars 1838.)

« fossé dudit boulevard. » Cette déposition est précise. Jeanne d'Arc était sur la rive de l'Oise opposée à la ville de Compiègne, à côté de Margny; et l'on voit sur le plan de 1637, le boulevard dont elle parle, les fossés du boulevard, le moulin et la bastille qui défendaient la tête du pont; enfin, la barrière dont la herse fut baissée au moment où la Pucelle allait la franchir. Le chemin de fer traverse aujourd'hui ce lieu tristement célèbre.

Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, fut accusé d'avoir fait à dessein fermer la barrière devant Jeanne d'Arc. Les uns disent qu'il était vendu aux Anglais; d'autres prétendent qu'il était jaloux de la gloire et de l'ascendant de la Pucelle, dont les avis prévalaient sur les siens. C'est un de ces problèmes dont abonde l'histoire de Jeanne d'Arc. Quelques historiens, Villaret, entre autres, ne trouvent point de preuves suffisantes pour attribuer ce crime au gouverneur de Compiègne; cependant, si les apparences suffisaient pour établir une opinion, Guillaume de Flavy, homme peu recommandable d'ailleurs, échapperait difficilement aux odieux soupçons qui planent sur sa mémoire.

Le bâtard de Vendôme céda son illustre prisonnière à Jean de Luxembourg, qui l'emmena dans son camp, à Margny, où elle fut confiée à

une garde nombreuse. Le duc de Bourgogne voulut la voir; il lui adressa quelques paroles de condoléance, et la laissa au pouvoir de Jean de Luxembourg, qui ne rougit pas de la vendre aux Anglais, pour une somme de trois mille écus et une pension de cinq cents francs [1]. Les Anglais, heureux de tenir entre leurs mains la jeune fille qui les avait plus d'une fois vaincus, firent des feux de joie..... C'était le prélude des flammes plus sinistres qui devaient bientôt éclairer la place publique de Rouen !

De Margny, Jeanne d'Arc fut transférée d'abord dans la tour de Beaulieu [2]; plus tard, dans la

[1] « De là Bourguignos et Anglois
Se vindrent Compiègne assiéger
Où la Pucelle et les Françoys
Y arrivèrent sans targier.
Lors au conflict et par surprinse,
Comme chascun tiroit arrière,
La dicte Pucelle fut prinse
Par ung Picart, près la barrière.
Le dict Picart si la bailla
A Luxembourc lec assistant,
Qui la vendit et rebailla
Aux Angloys pour argent contant.
Si en firent après leurs monstres
Comme ayant très fort besoigné,
Et ne l'eussent donnée pour Londres
Car cuidoient avoir tout gagné ! »

(*Vigilles de Charles VII.* Martial de Paris.)

[2] Sur la route de Noyon à Nesles.

prison de Beaurevoir. Là, les plus tristes pensées venaient l'assiéger; elle se demandait ce qu'allait devenir cette ville de Compiègne qu'elle aimait tant, et qu'elle avait vainement cherché à défendre : « Comme Dieu, disait-elle, layra-t-il mourir « ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et « sont si loyaux à leur seigneur ? » Quelquefois, elle s'étonnait, sans oser s'en plaindre, de l'oubli dans lequel la laissait le roi, qu'elle avait conduit vainqueur à Reims ; et sur la nouvelle qu'elle avait été livrée aux Anglais, elle s'élança du haut de la tour où elle était renfermée, et tomba presque morte : relevée par des religieuses et rappelée à la vie, elle resta trois jours sans vouloir prendre de nourriture. L'infortunée n'avait que trop bien pressenti le sort que lui réservaient des ennemis impatients de se venger et d'anéantir l'être surnaturel dont ils redoutaient encore le mystérieux ascendant.

Il n'entre point dans le plan de notre livre de suivre ce mémorable procès dans ses longs développements : nous ne lui emprunterons que les détails relatifs au siége de Compiègne, et aux premiers jours de la captivité de Jeanne d'Arc :

« Interroguée s'elle fut longuement en celle tour de Beaurevoir : respond qu'elle y fust quatre mois ou environ ; et dist, quand elle sceust les Anglois venir, elle fut moult courroucée, et toutes voies

plusieurs fois ses voix lui défendirent qu'elle ne saillist ; et enfin par la crainte des Anglois, sailli et se commenda à Dieu et à Nostre Dame, et fut blecée. Et quant elle eust sailli, la voix sainte Katherine lui dit qu'elle fist bonne chière, et qu'elle gariroit, et que ceulx de Compiègne auroient secours.

Item, dit qu'elle prioit tousjours pour ceux de Compiègne, avec son conseil.

Interroguée s'elle dist point qu'elle aimast mieulx mourir que d'estre en la main des Angloys : respond qu'elle aymeroit mieulx rendre l'âme à Dieu que d'estre en la main des Angloys.

Interroguée s'elle avoit ung cheval, quand elle fut prinse, coursier ou haquenée : respond qu'elle estoit à cheval, et estoit un demi-coursier celuy sur qui elle estoit, quant elle fut prinse.

Interroguée premièrement quelle fut la cause pourquoy elle saillit de la tour de Beaurevoir : respond qu'elle avoit ouy dire que ceulx de Compiegne, tous jusques à l'âge de VII ans, devoient estre mis à feu et à sanc, et qu'elle aymoit mieulx mourir que vivre après une telle destruction de bonnes gens; et fut l'une des causes. L'autre qu'elle sceust qu'elle estoit vendue aux Angloys, et eust eu plus cher mourir que d'estre en la main des Angloys, ses adversaires.

Interroguée si ce sault, ce fut du conseil de ses

voix : respond, saincte Katherine luy disoit presque tous les jours qu'elle ne saillist point, et que Dieu luy aideroit, et mesmes à ceulx de Compiègne ; et ladicte Jehanne dist à saincte Katherine: « Puisque Dieu aideroit à ceulx de Compiègne, elle « y vouloit estre. Et saincte Katherine luy dist : « Sans faulte, il fault que prenés en gré, et ne « seriés point delivrée, tant que aies veu le roy des « Angloys. » Et la dicte Jehanne respondit : « Vraye- « ment ! je ne le voulsisse point veoir : j'aymasse « mieulx mourir que d'estre mise en la main des « Angloys. »

Interroguée s'elle avoit dit à saincte Katherine et saincte Marguerite : « Laira Dieu mourir si mau- « vaisement ces bonnes gens de Compiègne, etc ? » Respond qu'elle n'a point dit si mauvaisement ; mais leur dit en celle manierre : « Comme laira « Dieu mourir ces bonnes gens de Compiègne, « qui ont esté et sont si loyaulx à leur seigneur ! » Item, dit que, puis qu'elle fut cheue, elle fut deux ou trois jours qu'elle ne vouloit mangier ; et même aussi pour ce sault fut grevée tant, qu'elle ne pouvoit ni boire ni mangier ; et toutes voies fut reconfortée de saincte Katherine, qui luy dist qu'elle se confessast, et requerist mercy à Dieu de ce qu'elle avoit sailli ; et que sans faulte ceux de Compiègne aroient secours dedans la Saint-Martin d'yver. Et adoncques se prins à

revenir, et à commencier à mangier, et fut tantost guérie.

Interroguée ensuite par maistre Jehan de la Fontaine en ceste manière : « Par le serement « que vous avez fait, quant vous venistes derre- « nièrement à Compiègne, de quel lieu esties-vous « partie ? » Respond, de Crespy en Valois.

Interroguée quant elle fut venue à Compiègne, s'elle fut plusieurs journées avant qu'elle feist aucune saillie : respond, qu'elle vint à heure secrete du matin, et entra en la ville, sans ce que ses anemis le sceussent gueires, comme elle pense; et ce jour mesmes, sur le soir, feist la saillie dont elle fut prise.

Interroguée se à la saillie, l'en sonna les cloches : respond, se on les sonna, ce ne fut point à son commandement ou par son sceu; et n'y pensoit point; et si, ne lui souvient s'elle avoit dit que on les sonnast.

Interroguée s'elle fist celle saillie du commandement de sa voix : respond que en la sepmaine de Pasques derrenièrement passé, elle estant sur les fossés de Meleun, luy fut dit par ses vois, c'est assavoir, sainte Katherine et sainte Marguerite, qu'elle seroit prise avant qu'il fust la saint Jéhan, et que ainsi failloit que fust fait, et quelle ne s'esbahist, et print tout en gré, et que Dieu lui aideroit.

Interroguée, se ses voix lui eussent commandé qu'elle fist saillie et signifié qu'elle eust esté prinse, s'elle y fust allée : respond, s'elle eust sceu l'eure, et qu'elle deust estre prinse, elle n'y fust point allée voulentiers, toutes voies elle eust fait leur commandement en la fin, quelque chose qui luy dust estre venue.

Interroguée se, quant elle fit celle saillie, s'elle avoit eu voix de partir et faire celle saillie : respond que ce jour ne sceut point sa prinse, et n'eust autre commandement de yssir; mais tousjours luy avoit esté dit qu'il failloit qu'elle feust prisonnière.

Interroguée se, à faire celle saillie, s'elle passa par le pont : respond qu'elle passa par le pont et par le boulevart, et ala avec la compaignie des gens de son party sur les gens de monseigneur de Luxambourg, et les rebouta par deux fois jusques au logeis des Bourguegnons, et à la tierce fois jusques à my le chemin, et alors les Anglois, qui là estoient, coupèrent les chemins à elle et à ses gens, entre elle et le boulevart ; et pour ce, se retrairent ses gens; et elle en se retraiant ès champs en costé, devers Picardie, près du boulevart, fut prinse; et estoit la rivierre entre Compiègne et le lieu où elle fut prinse; et n'y avoit seulement entre le lieu où elle fut prinse et Compiègne, que la rivière, le boulevart et le fossé dudit boulevart. »

Cet interrogatoire, auquel présidèrent le fanatisme, la vengeance et la peur, fut suivi de la mort de l'héroïne. Le bûcher qui dévora sa noble vie attestera pour jamais la honte et la cruauté des Anglais!

La patrie et la religion sont deux choses si pures, si saintes, si dignes de la vénération des hommes, que tout ce qui semblerait toucher à la gloire des âmes qu'elles inspirent, pourrait être mis au rang des sacriléges. Cependant l'historien n'a-t-il pas le droit, ne doit-il pas avoir le courage de dire toute sa pensée? Loin de moi la détestable intention de ternir l'auréole qui brille autour du front de Jeanne d'Arc : elle croyait, elle était de bonne foi; mais lorsque l'on considère l'état désespéré où se trouvait le royaume, les factions qui le déchiraient, le peu de discipline qui existait entre les chefs de l'armée, la mollesse où s'endormait Charles VII, le découragement universel qui s'était emparé des esprits sous le joug de l'invasion étrangère, ne serait-il pas permis de penser, qu'après avoir épuisé sans succès tous les moyens humains, on eut recours au merveilleux pour frapper les imaginations, et pour relever les courages? que les plus habiles conseillers de Charles VII ont exploité la candide exaltation de la jeune inspirée, pour persuader au peuple que Dieu lui-

même combattait pour la France? qu'enfin, à l'insu de la Pucelle elle-même, la politique a divinisé avec autant d'art que de bonheur une mission fondée sur des rêves et sur des voix mystérieuses qui se faisaient entendre pendant la nuit?

Aime-t-on mieux croire que l'air de vérité, le ton d'inspiration de Jeanne d'Arc aient imposé à tous ses contemporains au point de s'imaginer, comme le comte d'Armagnac [1], qu'elle avait des

[1] Lettre de Jeanne d'Arc, datée de Compiègne, 22 août 1430. (Quicherat, I, 146.)

« Jhesus ✠ Maria. Conte d'Armignac, mon tres chier et bon ami, Jehanne la Pucelle vous fait savoir que vostre message est venu par devers moy, lequel m'a dit que l'aviés envoié par deça pour savoir de moy auquel des trois papes, que mandez par mémoire, vous devriés croire. De laquelle chose ne vous puis bonnement faire savoir au vray pour le présent, jusques à ce que je soye à Paris ou ailleurs, à requoy; car je suis pour le present trop empeschiée au fait de la guerre; mes quant vous savez que je seray à Paris, envoiez ung message par devers moy, et je vous feray savoir tout au vray auquel vous devez croire, et que en aray sceu par le conseil de mon droiturier et souverain seigneur, le roi de tout le monde, et que en aurez à faire, à tout mon pouvoir. A Dieu vous commans; Dieu soit garde de vous. Escript à Compiègne, le XXIIe jour d'août. »

Le comte d'Armagnac demandait très-sérieusement à Jeanne d'Arc de vouloir bien prier Jésus-Christ de l'éclai-

rapports secrets avec le ciel? Mais alors comment concilier cette admiration religieuse de la cour de Charles VII pour la Pucelle victorieuse, avec l'inexcusable oubli que Charles VII témoigna pour la Pucelle prisonnière? Ce ne serait pas, il est vrai, la première fois que des rois se seraient montrés ingrats, dans la prospérité, envers ceux-là même qui les ont le mieux servis dans les mauvais jours. Mais Jeanne d'Arc n'était point dans les conditions des serviteurs ordinaires : aux yeux du pays c'était une inspirée, une envoyée de Dieu; or, dans ces temps de superstition, si Charles VII en eût été bien persuadé lui-même, il eût fait, sinon par reconnaissance, au moins par piété, quelques efforts pour arracher aux flammes du bûcher celle qui, comme chargée d'une mission divine, avait replacé la couronne sur sa tête. Il crut avoir payé sa dette et celle de la France en donnant à sa famille des lettres de noblesse, le surnom de Lys et des armes à couronne d'or. Réparation posthume, stériles parchemins, vains hochets, qui n'effaceront pas du nom de Charles VII cette tache d'ingratitude et d'oubli, tandis que le nom de Jeanne d'Arc brillera pur comme un rayon du ciel. Oui, ce sera

rer, et de lui faire connaître lequel des trois était le vrai pape : de Martin V, de Benoît XIV ou de Clément VII.

toujours un des plus beaux souvenirs de notre histoire, qu'une pauvre jeune fille ait quitté, à la voix de Dieu, le hameau qui l'a vue naître, pour se consacrer à un prince malheureux, et que, l'oriflamme dans une main, une épée dans l'autre, cet ange de la patrie ait ramené la victoire, replacé le roi sur son trône, et vaincu les oppresseurs de son pays [1].

Revenons sous les murs de Compiègne; nous y verrons le duc de Bourgogne, assisté des Anglais, presser les travaux du siége avec la plus grande activité, s'emparer, malgré le courage des habitants, du boulevard qui défendait le pont, et porter la terreur au sein de la cité. Tout à coup il apprend la mort de Philippe de Brabant, son cousin, dont il se prétendait l'unique héritier, malgré les droits de sa tante, la comtesse de Hainaut. La souveraineté des Pays-Bas était pour lui un appât plus séduisant que la prise de Com-

[1] Après la mort de la Pucelle, une aventurière prit son nom en Lorraine, et soutint hardiment qu'elle avait échappé au supplice. Ce qui est plus étrange, ajoute Voltaire, c'est qu'on le crut, et qu'un M. des Armoises l'épousa. Cette anecdote, plus sans doute que le désir de disculper Charles VII, amena un père Vignier à prétendre qu'en effet, sur le bûcher de Rouen, on avait substitué un mannequin à Jeanne d'Arc, et que la Pucelle, devenue épouse et mère, avait vécu de longues années.

piègne : il laisse le commandement de son armée à Jean de Luxembourg, et part pour aller recueillir son nouvel héritage.

Jean de Luxembourg, chargé en chef de toutes les opérations du siége, fit travailler sans relâche à la grande bastille devant le pont; en même temps, on en construisait deux autres au bord de la rivière, du côté de Noyon; puis il passa le pont en face de Venète, où il laissa le comte de Huntingdton avec l'armée anglaise, et alla se loger à l'abbaye de *Royal-Lieu.*

Un autre fléau menaçait la ville : c'était la famine. Dans cette pénible situation, les habitants de Compiègne s'adressèrent au roi pour implorer du secours, et, au mois de décembre 1430, le roi leur envoya le maréchal de Boussac, accompagné du comte de Vendôme, messire Jacques de Chabannes, Pothon de Xaintrailles, messire Regnault de Fontaines, et de plusieurs autres vaillants capitaines, avec 4,000 combattants environ. Ils vinrent s'établir dans la ville de Verberie. Ils amenaient avec eux « foison de vivres et grand nombre de paysans, qui avoient plusieurs instruments, coignées, scies, serpes, hoyaux, et autres pareils outils, pour refaire et réparer les chemins, » que les assiégeants avaient défoncés ou barricadés avec des arbres jetés en travers.

Les Anglais, en apprenant l'arrivée d'un tel renfort, délibérèrent afin de décider si l'on devait aller au-devant de l'ennemi, ou simplement se tenir sur ses gardes et le voir venir. Ils prirent le parti d'attendre de pied ferme les Français.

Le maréchal de Boussac s'occupa de partager son monde : cent combattants furent dirigés vers Choisy, avec des vivres qu'ils devaient s'efforcer de faire passer dans Compiègne. Pothon de Xaintrailles, avec trois cents combattants, marcha vers Pierrefonds; enfin, le maréchal et le comte de Vendôme, avec toutes leurs forces, s'en allèrent passer entre l'Oise et la forêt, et se mirent en bataille à la distance de plus d'un trait d'arc de l'ennemi. Les Français étaient presque tous à cheval; les Anglais et les Bourguignons, au contraire, étaient presque tous à pied.

« Les assiégés, dit Monstrelet, saillirent alors en très-grand nombre hors de leur ville avec échelles et habillemens de guerre, et de grand courage allèrent assaillir la grand'bastille où étoient messire Jacques de Brimeu, maréchal de Bourgogne, le seigneur de Créquy et les autres qui très vigoureusement se défendirent, et de fait les reboutèrent bien arrière de leur dite bastille. » Pothon de Xaintrailles, débouchant de la

forêt par le grand chemin de Pierrefonds, s'empara de la bastille défendue par les Bourguignons. Vingt-huit hommes de guerre furent tués du côté des Bourguignons dans cette affaire partielle. Parmi les principaux, on citait le seigneur de Lignières, chevalier, Archambaut de Brimeu, Guillaume de Poilli, Ducot de Sonis, Lyonnel de Touteville : d'autres furent faits prisonniers et menés devant Compiègne, notamment Jacques de Brimeu, le seigneur de Créquy, messire Florentin de Brimeu, Arnoul de Créquy, et Collart de Bertancourt. Ce succès permit au maréchal de Boussac et au comte de Vendôme d'entrer dans Compiègne, où ils furent reçus comme des libérateurs; la disette, qui se faisait cruellement sentir, ne put empêcher les habitants de leur témoigner leur joie et leur reconnaissance.

Le comte de Huntingdton et Jean de Luxembourg assemblèrent tous les capitaines anglais et bourguignons, afin de savoir ce que l'on ferait le lendemain. On convint en somme que pour la nuit chacun se retirerait en son logis; les chefs et soldats se coucheraient tout armés; le lendemain, on se mettrait en bataille devant la ville. Mais, pendant la nuit, les assiégeants découragés commencèrent à lever le siége, « et à deloger sans trompette, dit Monstrelet,

pour eux en aller où ils purent le mieux. » Quoi qu'il en soit, le lendemain, ce qui resta d'Anglais et de Bourguignons se mit en bataille; mais les Français, informés que la plupart de leurs ennemis s'étaient sauvés pendant la nuit, se dirigèrent vers l'abbaye de Royal-Lieu : ils y trouvèrent des vivres et firent bonne chère. Le courage revenant avec les forces, ils se portèrent vers le pont de Venète, et là, sous les yeux des ennemis, qu'ils accablaient d'injures, ils le rompirent et en précipitèrent les débris dans la rivière.

Anglais et Bourguignons se sauvèrent alors du côté de Noyon, « délaissant honteusement en leur logis et en leur grosse bastille, très grand nombre de grosses bombardes, canons veuglaires, serpentines, coulevrines et autres artilleries[1]. » Jean de Luxembourg et Huntingdton allèrent coucher à Mont-l'Évêque près Senlis[2]. Com-

[1] Monstrelet.

[2] Mont-l'Évêque. Ce château appartient à M. de Pontalba. Près de là est le château de la *Victoire*, qui a remplacé l'abbaye fondée sous ce nom et dans ce lieu, parce que le courrier de Philippe-Auguste, qui annonçait la victoire de Bouvines, y rencontra le courrier du dauphin, qui annonçait lui-même au roi son père la nouvelle d'un succès qu'il avait remporté.

piègne, délivré par le courage de ses habitants[1] et par de vaillants capitaines qui l'avaient secouru, s'applaudit d'avoir si noblement vengé la Pucelle.

Cette victoire fit rentrer les villes voisines sous l'autorité du roi; et les Dunois, les Lahire, les Richemont, les Xaintrailles, eurent enfin la gloire de chasser les Anglais, qui croyaient avoir détruit un charme fatal en brûlant honteusement la *sorcière de Compiègne.* Alors, comme aujourd'hui, il était en France un autre charme, un charme que rien ne peut détruire, l'amour de la patrie!

Le connétable de Richemont s'étant rendu à Compiègne, retira les fonctions de gouverneur à Guillaume de Flavy, contre lequel pesait toujours le soupçon d'avoir trahi Jeanne d'Arc. Sa femme avait d'autres reproches à lui faire : c'était l'audacieux désordre de sa conduite domestique. Décidée à se venger, elle gagna le barbier de son mari, qui, un jour, en lui faisant la barbe, lui coupa la gorge. Comme il n'était pas encore mort, elle l'acheva en l'étouffant sous un oreiller.

[1] Mézeray a conservé l'empreinte d'une médaille frappée en mémoire de la victoire de Charles VII. Compiègne était représenté avec cette devise : *Carlopolis obsidione liberata, cæsis et fugatis hostibus.*

Elle aurait pu être plus indulgente, car elle avait un complice, le capitaine Pierre Louvain, avec lequel elle prit la fuite.

A la nouvelle de la mort de Guillaume de Flavy, les habitants de Compiègne firent des feux de joie, et le pendirent en effigie aux murailles de la ville. On lui donna pour successeur Gamaches, dont le courage avait, déjà sous Charles VI, défendu cette place, et qui, sous Charles VII, dans un combat contre les Anglais, après la prise de la Pucelle, ayant aperçu la bannière du comte d'Arundel, s'était élancé sur le chevalier qui la portait, l'avait tué, s'était emparé de la bannière et l'avait tenue déployée pendant tout le temps du combat. Le seigneur de Gamaches portait haut le sentiment de l'honneur : on peut en juger par l'anecdote suivante, qui a bien la couleur de son époque :

« Un chevalier nommé Perrin Templot, ayant donné des témoignages de poltronnerie, Gamaches se rendit auprès du roi, dont il obtint le consentement pour instruire le procès de cet indigne chevalier.

« Arrivé à Compiègne, il ordonne de se saisir de Perrin et de le conduire en prison. Tous les chevaliers de sa compagnie furent établis pour juges, parmi lesquels on comptait Pons du Châtel, François de Fougère, Antoine de Lan-

noi, Louis de Trie, Antoine de Beaujeu, Nicolas de Saint-Aignan, Nicolas de Dampierre, Jean d'Hion, Pardeac de Foix, Robert Tesson, Geoffroi de Courci, Guillaume de Rochefort, Mery de Lusignan, Claude de Tourville, Louis de Roye, Henri de Sourdeval, tous noms qui rendaient ce tribunal respectable. Les chevaliers de toutes les provinces de France voulurent être témoins de ce spectacle. On vit arriver vingt seigneurs normands avec une suite brillante et des vivres. La foule était si grande, qu'on avait peine à trouver des logements et les choses nécessaires à la vie. On fut obligé de dresser des tentes hors des murs. Dès que Gamaches et les autres chevaliers eurent pris leur place, on fit comparaître l'accusé, qui fut aussi tremblant et aussi timide devant ses juges qu'il l'avait été devant l'ennemi. Il fondait en larmes, poussait de profonds sanglots, suppliant de lui laisser la vie. Après que Gamaches lui en eut fait la promesse, il fit l'aveu de sa poltronnerie, et confessa que, dans le péril, maîtrisé par la peur, il avait abandonné son chef. Les chevaliers le firent retirer pour aller aux opinions. Les avis unanimes furent qu'il serait dégradé de noblesse et du titre de chevalier, que son nom serait biffé de la liste de ceux qui doivent service militaire au roi.

« Voici comment cette dégradation fut exécu-

tée. Perrin, armé de toutes pièces, comparut accompagné de deux hérauts d'armes; et, suivi du bourreau, il monta sur un échafaud. Un des hérauts lui ôta ses cuissots, en lui disant : « Écou-« tez et voyez comment notre sire châtie les lâ-« ches. » Le bourreau, à coups de hache, mit les cuissots en pièces, ainsi que ses éperons. Après avoir biffé son écusson, il lui versa un bassin plein d'eau chaude sur la tête. On lui attacha une quenouille entourée de lin, qui lui fut ôtée par le valet du bourreau. On le descendit de dessus l'échafaud, et les clercs qui étaient au bas l'enlevèrent dans un drap mortuaire, et récitèrent les prières pour les trépassés. C'était être mort que d'avoir perdu l'honneur. Quand on l'eut tiré du drap, il fut conduit dans toutes les rues et places publiques de la ville, et, arrivé aux portes, le bourreau lui donna un coup de pelle sur le derrière, et le laissa aller, accompagné de la honte et du remords. Cette punition parut un peu sévère; mais Gamaches répondit « *moult franchement, que quand couard y avoit, mestier estoit de le deschasser, pour ce que méchante graine estoit*[1]. »

Vers ce temps, un des plus illustres prison-

[1] *Notice biographique du sire de Gamaches.*

niers faits à la bataille d'Azincourt, revoyait la France après vingt-cinq ans de captivité en Angleterre, et s'arrêtait à Compiègne : c'était Charles d'Orléans, célèbre comme poëte et comme père d'un des meilleurs de nos rois. Dès 1452, la duchesse de Bourgogne s'était employée activement pour obtenir la liberté du prince français; mais les Anglais multipliaient sans cesse les obstacles. Pour adoucir les ennuis de sa longue captivité, il aimait à rapprocher par l'imagination le moment de la paix qui devait le ramener sous le ciel de la patrie, et il exprimait ainsi ses poétiques vœux :

Priez pour paix, doulce vierge Marie,
Royne des cieux et du monde maistresse;
Faictes prier, par vostre courtoisie,
Saints et saintes, et prenez vostre adresse
Vers vostre filz, requerant sa haultesse
Qu'il lui plaise son peuple regarder,
Que de son sang a voulu racheter,
En desboutant guerre qui tout desvoye.
De prières ne vous veuilliez lasser :
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Priez, prélats, et gens de sainte vie,
Religieux, ne dormez en peresse;
Priez, maistres, et tous suivans clergie,
Car par guerre faut que l'estude cesse.
Moustiers détruits sont, sans qu'on les redresse,

Le service de Dieu vous faut laissier
Quant ne povez en repos demourer.
Priez si fort que briefment Dieu vous oye;
L'Église voult à ce vous ordonner;
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Priez, princes qui avez seigneurie,
Rois, ducs, contes, barons plains de noblesse,
Gentilz-hommes avec chevalerie;
Car meschans gens surmontent gentillesse,
En leurs mains ont toute vostre richesse.
Débatz les font en hault estat monter;
Vous le povez chascun jour veoir au cler,
Et sont riches de voz biens et monnoye,
Dont vous deussies le peuple supporter.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Priez, peuple qui souffrez tirannie:
Car vos seigneurs sont en telle foiblesse
Qu'ilz ne pevent vous garder par mestrie,
Ne vous aider en vostre grant detresse.
Loyaulx marchans la selle si vous blesse,
Fort sur le dos chascun vous vient presser
Et ne povez marchandise mener:
Car vous n'avez seur passage ne voye
Et maint péril vous convient-il passer.
Priez pour paix, le vray trésor de joie.

Priez, galans, joyeulx en compagnie
Qui despendre desirez à largesse;
Guerre vous tient la bourse desgarnie.
Priez, amans qui voulez en liesse
Servir amours; car guerre par rudesse

Vous destourbe de voz dames hanter,
Qui maintes foiz fait leur vouloirs tourner :
Et quant tenez le bout de la courroye,
Ung estrangier si le vous vient oster.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Dieu tout puissant vous vueille conforter
Toutes choses en terre, ciel et mer!
Priez pour lui que brief en tout pourvoye,
En lui seul est de tous maulx amender :
Priez pour paix le vray trésor de joye.

Enfin, le 21 mai 1459, les Anglais signèrent le traité qui brisa les fers de Charles d'Orléans. Le retour de ce prince à Gravelines, à Saint-Omer, à Compiègne, fut célébré comme une fête publique. Compiègne, qui se souvenait d'avoir été témoin du mariage de ce prince, l'accueillit avec le plus affectueux empressement, et, selon l'usage, lui présenta un tonneau de vin de Beaune. On n'avait pas mieux fait pour le roi ; seulement, on avait offert au dauphin un gobelet d'argent doré [1].

Ce jeune prince, depuis Louis XI, trahissait de bonne heure ses animosités jalouses et cette coupable ambition qui devait jeter tant d'amertume sur les jours de Charles VII. Pour arrêter les

[1] Comptes de la ville de Compiègne.

progrès des odieuses intrigues de son fils, le roi écrivit à ses bonnes villes du royaume. Il les invitait à se mettre sur leurs gardes; il faisait un appel à leur dévouement. Compiègne ne pouvait être oublié:

« Et pour ce que la ville de Compiègne (dit la lettre du roi) est située sur la rivière d'Oise, laquelle est une clef du pays, et mene au lez les pays du duc de Bourgogne, il manda et escrivit au seigneur de Moy, bailly de Vermandois, lequel estoit capitaine de ladite ville, qu'il la gardast et conservast bien, et que d'icelle il n'en partît point, jusques à ce qu'il lui feroit sçavoir. »

Deux ans après, à l'occasion de la naissance du premier enfant du dauphin, Charles VII, dans une lettre de félicitation, lui recommandait de ne rien faire de nature à courroucer Dieu. Voici cette lettre, datée de Compiègne, le 7 août 1458:

« Très chier et très amé fils, nous avons reçu les lettres que écrites nous avez, faisant mention que le 27e jour de juillet dernièrement passé, notre très chière et très amée fille la dauphine fut délivrée d'un beau fils, de laquelle chose nous avons esté et sommes bien joyeux, et nous semble bien que tant que Dieu nostre créateur vous

donne plus de grâces, de tant plus devez louer et mercier, et garder de le courroucer, et en toutes choses accomplir ses commandements.

« CHARLES. »

C'est le dernier séjour que Charles VII fit à Compiègne.

Ce prince fit ajouter au palais de Charles V plusieurs appartements que l'on distinguait encore au seizième siècle, dit don Grenier, par les armoiries de Charles VII, gravées sur cuivre et sur plomb, qu'on avait attachées à l'extrémité des poutres. Cependant ce monarque préférait au château de Compiègne la résidence de Meun-sur-Yèvre : c'est là qu'entouré d'un très-petit nombre de serviteurs fidèles, il croyait échapper aux tentatives d'empoisonnement de son fils; mais, sans cesse tourmenté de ces funestes craintes, il se laissa, dit-on, mourir de faim. Le château de Meun avait été le confident de ses premières amours et de ses premiers plaisirs; il fut le témoin de sa mort.

CHAPITRE IV.

DE LOUIS XI A HENRI IV.

Louis XI, qui avait affecté une honteuse parcimonie dans les funérailles du roi son père, étala plus de luxe dans les fêtes qui suivirent son couronnement : il voulait briller aux yeux de Philippe-le-Bon, qu'il avait convié à ces joyeuses solennités. De Paris, le duc de Bourgogne, retournant dans ses états, passa par Compiègne, « *où il fut reçu le mieux que l'on peult.* » Cette ville n'eut que deux ans plus tard l'honneur de voir le roi. Les beautés de la forêt de Cuise n'eurent pas moins d'attraits pour lui que pour ses prédécesseurs : mais, comme eux, il n'invitait pas toute sa cour à ses augustes distractions. Ja-

loux du plaisir de la chasse, auquel il se livrait avec ardeur [1], et impatient de se venger des railleries de la noblesse qui se moquait « de ses manières chiches, de son poure accoûtrement et de son goût aux petites gens, » il fit publier à Compiègne, en 1463, un règlement dicté par l'égoïsme et la haine. « Loys, roi de Franche, dit Duclerq, ordonna par toute l'Isle de Franche et environs, brûler tous les rets, fillets et engins, qui appartenoient à la chasse et vollerie, tant pour prendre grosses bêtes, lièvres, lapins, perdrilx, faiseans, et autres bestes et oiseaux; et n'y en eust nuls à qui on ne les bruslast, fuissent nobles, chevaliers ou barons, reservé à aucunes garennes des princhés de Franche. Et pareillement, comme on disoit, avoit fait faire par tout son royaume, et là où il avoit esté. Et moi, *estant à Compiègne*, en vis plusieurs ardeoir : la cause pourquoy il le faisoit, estoit, comme on disoit, que la pluspart de son deduict estoit en chasserie et vollerie. »

Cette ordonnance mécontenta vivement les grands seigneurs; mais il semblait qu'à son avénement au trône, Louis XI prît plaisir à s'entourer d'embarras et de ressentiments. Il avait renvoyé les ministres de Charles VII, privé les grands vassaux de l'influence que la pragmatique leur

[1] Comines.

assurait dans les élections du clergé; disputé au duc de Bretagne ses droits régaliens; enfin, irrité le comte de Charolais, fils de Jean-le-Bon, son ancien ami, en rachetant les villes situées sur la Somme. Toutes ces animosités devinrent, en s'amassant, la guerre et une guerre terrible, car le roi d'Angleterre s'unit au duc de Bourgogne contre le roi de France. A cette nouvelle, Louis quitta le château d'Amboise, sa demeure de prédilection, pour venir s'établir à Compiègne, point intermédiaire entre la Flandre et Paris. A l'ardeur de ses adversaires, ce monarque oppose son esprit d'intrigue et de ruse, et la fidélité de ses bonnes villes. La Picardie s'émeut, et les Bourguignons, en 1465, vont porter le siége devant Beaulieu. Le comte de Nevers, enfermé dans Compiègne, aurait bien voulu aller les combattre; mais le peu de monde qu'il a avec lui ne lui permet pas d'entreprendre cette expédition. Il se contente d'écrire au Chancelier de France, dont l'ascendant était connu dans ces contrées, de ne point s'éloigner :

« Monseigneur le Chancellier, je me recommande à vous. Je suis d'avis que devez donner provision aux villes de par delà, comme Amiens, Abbeville et autres, telle et si bonne, qu'aucun inconvénient n'en adviengne. Des nouvelles, le

roy prospère fort, la mercy Dieu! Le siège est dès mercredi devant le chastel de Beaulieu, lequel est bien furny de gens de guerre, vivres et artillerie, et ne l'auront point sans cop férir; car dès le premier jour, ceulx de dedens tuèrent xv hommes de ceulx de dehors, et sy en perdent chacun jour plusieurs, et meismes du jour d'hier y ot deux hommes d'armes tuez. Monseigneur le Chancellier, je vous prie que toujours me voeuilliez faire savoir de vos nouvelles, et je le feray aussi de très bon cœur, à l'ayde de nostre Seigneur, qui soit garde de vous. Escript à Compiengne, le xxiiiᵉ jour de juing. »

Le chancelier était ce Morevilliers qui, l'année précédente, avait été envoyé par Louis XI au duc de Bourgogne, avec le comte d'Eu et l'archevêque de Narbonne, pour lui demander compte des soupçons que sa cour avait répandus sur la loyauté des intentions du roi de France. Le chancelier portait la parole, lorsque le comte de Charolais témoigna par son impatience le désir de l'interrompre. « Je ne parle pas à vous, lui dit « Morevilliers d'un ton impérieux; votre père « répondra. » Après l'audience, le comte de Charolais, retenant l'archevêque de Narbonne : « Re« commandez-moi très-humblement, lui dit-il, « aux bonnes grâces du roi, et dites-lui qu'il m'a

« bien fait laver la tête par son chancelier, mais « qu'avant qu'il soit un an, il s'en repentira. » La bataille de Montlhéry et la prison de Péronne acquittèrent cette promesse. Louis XI était à Compiègne[1] en 1468, lorsque, entraîné par les conseils du cardinal de la Ballue, il s'était décidé à se rendre à Péronne, où l'attendaient la honte et la captivité.

Le cri de réprobation qui s'éleva de toutes les parties de la France contre la conduite du roi, détermina ce prince à convoquer les États à Tours. La ville de Compiègne députa à cette assemblée trois de ses notables : Jean Thibaut, Pierre de Ruissel et Regnault de Montdidier.

Les États de Tours, en déliant le roi de ses engagements, devaient nécessairement rallumer la guerre avec le Téméraire. « Le 26 du mois de janvier 1470, le roi quitta Paris, dit Jean de Troyes, pour s'en aller à Senlis, à Compiègne et

[1] Le roi arriva à Compiègne le 20 juillet 1468 : on lui présenta une queue de vin de Beaune.

«Il y a des lettres d'octroy de Sa Majesté, du mois d'août 1468, portant que la ville de Compiègne sera marchande, et pourra fournir le grenier à sel devant tout autre, jusqu'à dix ans, à commencer de 1471, et aussi que la ville pourra prélever, durant les dites dix années, 2 sous parisis par chascun minot de sel qui sera vendu au dit grenier, pour être employés aux réparations de la ville. » (*Mss.* de D. Grenier.)

autres lieux voisins, où estoit la pluspart de toute son armée pour batailler contre le duc de Bourgogne. Après luy, fut menée par eaue et par terre grande quantité de son artillerie, et menée à Compiègne, Noyon, et ailleurs au païs de Picardie et Flandres. Et puis fut crié à Paris, par les carrefours de laditte ville, à son de trompe, que tous les francs archers de l'Isle de France et aussi tous les nobles fussent prêts en leurs habillements, pour suivre et aller avec le roy en ladite armée. »

Pendant cette nouvelle lutte, il y eut des avantages et des revers pour les troupes du roi. La reddition d'Amiens, due au courage et à l'habileté d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, donna à Louis XI l'occasion de remercier ce vaillant capitaine, par cette lettre du 8 septembre 1470, écrite de Compiègne : « Monsieur le grand maistre, j'ay receu vos lettres, que par le bailly de Caux m'avez escrites, dont je loue Dieu et Nostre-Dame, et connois bien le bon service que m'avez fait, et à jamais m'en ressouviendray, et de ceux qui ont esté avec vous, et au regard de ceux de la ville, tout ce que vous leur avez promis, je le ratifieray, et les dons que vous avez faits, sortiront à effect, ainsy que verrez par les dons et rattifications que j'en feray, tout ainsy que vous avez promis, et

sans aucune faute; et adieu, Monsieur le grand maistre. »

La ville de Compiègne fixait la sollicitude du roi : il voulait qu'elle fût fortifiée avec grand soin et pourvue d'une nombreuse garnison. Il y envoya le comte de Dammartin, qu'il venait de nommer son lieutenant général sur les marches de Picardie. « Gardez-la bien, lui dit-il en partant, c'est une bonne place : qu'on désempare celles qui ne sont pas tenables, afin que les gens d'armes ne s'y perdent point. Au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous recouvrerons bien tout après. Monsieur le grand maître, je vous prie d'aviser au moyen de frapper quelque bon coup sur le duc de Bourgogne, si vous pouvez le rencontrer à votre avantage. J'espère faire si bonne diligence de mon côté, que vous connoîtrez que, si j'y ai demeuré longtemps, je n'y ai pas chômé; et je pense avoir bientôt fait au plaisir de Dieu, et vous aller aider. »

La trêve de Senlis, du 22 mars 1473, mit un terme à la guerre, permit à Charles-le-Téméraire d'aller chercher des ennemis hors du royaume de France, et à Louis XI de régler quelques affaires de famille. Il maria ses deux filles : Anne, à Pierre de Beaujeu; Jeanne, à Louis d'Orléans, depuis Louis XII. Il aurait pu croire, au sein du repos dont il jouissait, que Notre-Dame d'Embrun,

touchée de ses fréquentes prières, veillait sur sa destinée : le duc d'Alençon était en prison ; le comte d'Armagnac, le comte de Foix, le duc de Lorraine, le comte du Maine étaient morts; le duc de Nemours restait muet de crainte; la Bretagne ne demandait qu'à prolonger la paix, et une double union assurait à Louis la fidélité de la maison de Bourbon et de la maison d'Orléans. Mais il avait oublié trop vite le duc de Bourgogne, et il n'avait pas pensé qu'il eût quelque chose à craindre du connétable, comte de Saint-Pol. Charles-le-Téméraire s'était rapproché des frontières, et le connétable de Saint-Pol retenait, pour son propre compte, la ville de Saint-Quentin, dont il s'était emparé au nom du roi ; Louis XI pour échapper à ce double embarras, fit ouvrir, par son chancelier, des conférences à Compiègne. « S'il est besoin que je vienne jusqu'à Creil, lui écrivait-il, le 21 décembre 1473, j'y serai incontinent pour traiter, soit avec le duc de Bourgogne, soit avec le connétable. De Creil, j'irai, déguisé, en une nuit jusqu'à Compiègne, pour parler avec notre protonotaire, et je reviendrai le lendemain. Jetez cette lettre au feu devant le porteur. »

Mais le plus redoutable de ses ennemis lui laissa le champ libre. Préoccupé du projet de fonder une monarchie indépendante, le Téméraire abandonna Saint-Pol, et se dirigea vers Trèves,

pour y avoir une entrevue avec l'empereur Frédéric III. Livré à lui-même, le connétable envoya des émissaires auprès de Louis XI, qui était à Compiègne. Ce monarque, ne se croyant pas encore assez sûr de perdre le rebelle, feignit de lui pardonner; mais les pardons de Louis XI n'étaient que des vengeances ajournées... Et le 19 décembre 1475, sur un échafaud dressé en place de Grève, un homme agenouillé achevait sa dernière prière; et quelques minutes après, maître Petit-Jehan montrait au peuple la tête du connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol!

Le sort des combats le délivra bientôt aussi d'un rival dangereux; le Téméraire, vaincu par René, duc de Lorraine, disparut dans les marais de Nancy. Louis XI entrait à Compiègne par la porte de Pierrefonds, lorsqu'il apprit la mort du duc de Bourgogne. Dans sa joie, il ordonna d'élever en cet endroit une chapelle sous le nom de *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle* [1].

Plusieurs documents prouvent que Louis XI séjourna quelquefois encore à Compiègne : ainsi, au mois de mai 1474, il écrit de cette résidence à M. Du Bouchage, pour calmer les révoltes qui s'étaient manifestées à Bourges; ainsi, on lit dans

[1] Charte de 1470.

un ancien manuscrit, qu'au mois d'août 1475, « le roi estant à Compiègne, en l'hostel de Jehan Morrelière, ouquel le dit seigneur étoit logé, commanda et ordonna de sa bouche, à Pierre Doriolle son chancellier, de sceller de son grand scel six blans en parchemins en double queue[1]. »

On voit que Louis XI logeait dans un hôtel particulier : c'était conforme à ses goûts; il faisait d'ailleurs travailler au Palais, auquel il ajouta, dit-on, un corps de logis; mais il préférait les bords de la Loire aux rives de l'Oise; il aimait le château d'Amboise[2], qu'il n'abandonna que pour le Plessis-lez-Tours, où il acheva, dans les tourments de la peur et de la souffrance, un règne mêlé de grandeur et de bassesse, d'habileté et d'imprudence, de bonhomie et de cruauté, et qu'on ne peut traverser sans mettre les pieds dans le sang!

Charles VIII, qui avait passé tristement ses premières années dans le château d'Amboise, où il était obscurément élevé par sa mère, qui n'osait le caresser qu'en secret, et qui avait ordre de le laisser dans l'ignorance, songea, lorsqu'il fut devenu maître de ses volontés, à fuir la résidence

[1] Manuscrit de M. Ménard, ancienne bibliothèque des Célestins de Paris.

[2] Voir les *Résidences royales*, Château d'Amboise.

qui lui avait servi de prison. Il avait jeté les yeux sur Compiègne, où, encore enfant, il avait été amené, au mois de septembre 1486, par madame de Beaujeu. Pendant ce séjour, la maison de Beaujeu se réconcilia avec le duc de Bourbon, qui paya cette réconciliation du sacrifice de plusieurs de ses plus fidèles serviteurs, notamment de Comines, seigneur d'Argenton. A cette même époque, la régente fit signer à Charles VIII, à Compiègne, l'ordonnance qui réunissait définitivement à la couronne les comtés de Provence et de Forcalquier. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Clermont, de Montpensier et de Vendôme, le chancelier, l'archevêque de Bordeaux, les sires de la Trémouille et de Graville, et Briçonnet, général des finances, avaient signé cette ordonnance, dans le but de contre-balancer l'influence de la régente; ce qui n'empêcha pas le duc René de dire que madame de Beaujeu avait tout fait, et de l'accuser de perfidie[1].

La ville de Compiègne désirait vivement que le roi donnât suite à l'intention qu'il avait manifestée d'habiter, d'agrandir, d'embellir le palais de Charles V; mais, devenu l'époux d'Anne de Bretagne, Charles VIII, sous l'empire de la jeune reine, abandonna ce projet; les tourelles d'Am-

[1] Godefroy, *Histoire de Charles VIII.*

boise étaient plus près de la Bretagne que la forêt de Compiègne; les rives de l'Oise furent sacrifiées aux bords de la Loire. Mais ce prince avait de l'affection pour Compiègne; il ne laissait échapper aucune occasion de le prouver: ainsi, par sa charte de 1483, il confirma tous les *droits des habitants dans la forêt de Cuise;* ainsi, en 1492, il leur envoya un de ses écuyers pour leur annoncer la naissance du dauphin. Ils profitèrent de cette circonstance pour supplier la reine Anne de Bretagne de venir visiter la cité; et, le 1er avril 1493, cette princesse fit son entrée à Compiègne sous un dais semé de fleurs de lis et d'écussons aux armes de France et de Bretagne. On lui offrit de riches présents achetés à Paris.

Malgré cet empressement flatteur, Anne ne parut plus à Compiègne; le voisinage de sa chère Bretagne l'attachait au château d'Amboise. Elle y retint son second mari, comme elle y avait fixé le premier; mais, avant son mariage avec la veuve de Charles VIII, Louis XII, à son retour de Reims où il avait été sacré le 27 mai 1498, était venu passer le mois de juin à Compiègne. Pendant ce séjour, il fit une promotion de chevaliers de Saint-Michel [1], et, en reconnaissance du bon accueil

[1] On voyait à l'abbaye de Saint-Corneille un tableau qui représentait cette cérémonie.

qu'il avait reçu, il confirma tous les priviléges accordés à la ville par Charles VII[1].

De plus grands intérêts préoccupaient Louis XII. Jaloux de faire valoir ses droits sur le Milanais, droits qu'il tenait de Valentine, son aïeule, il lève une armée, passe les Alpes, fait une entrée solennelle à Milan. L'armée française s'empara également de Naples; mais il craignait que Maximilien, roi des Romains, et l'archiduc Philippe d'Autriche, son fils, gouverneur des Pays-Bas, ne prissent parti pour l'Italie. Il envoya le cardinal George d'Amboise, avec une suite pompeuse, pour traiter avec le roi des Romains. Le 13 octobre 1501, un arrangement fut conclu à Trente, où tout était sacrifié au désir de se voir garantir l'investiture du duché de Milan.

Pendant cette négociation, Ferdinand et Isabelle-la-Catholique avaient invité l'archiduc Philippe d'Autriche à venir en Espagne leur faire une visite. Instruit de ce projet, Louis XII envoya le sire de Belleville à Bruxelles, pour proposer à l'archiduc de faire ce voyage par terre et de traverser la France. Philippe accepta; il était accompagné de sa femme, à laquelle le roi avait attaché la duchesse de Vendôme pour lui faire les honneurs du pays.

[1] Chartes, 1498.

Au mois de novembre 1501, le duc et la duchesse entrèrent dans Compiègne aux acclamations des habitants[1]. On les logea dans le Château, où il y eut grande réception. « Le dimanche, l'archiduc et l'archiduchesse allèrent ouyr la messe à Saincte Corneille, laquelle fut chantée par les chantres; et estoit ledit seigneur accompagné de M. de Ligny; et estoit l'archiduchesse sur sa hacquenée houssée de drap d'or, et avoit ladite dame une robbe de satin violet fourrée de martes; et après elle estoit madame de Vendosme, et toutes les autres femmes accoustumées d'aller à hacquenées, avec les deux chariots dessusdits; et estoient lesdites femmes habillées de diverses sortes, les unes de veloux tanné, les autres de satin et damas gris, les autres de veloux noir à l'accoustumée. Après la messe, toute la compagnie retourna disner en leur logis; et disna avec ledit seigneur, monsieur de Ligny et l'évesque de Lodesve; et avec l'archiduchesse dinèrent les dames de Vendosme, de Halluyn, dames d'honneur de ladite archidu-

[1] « Bois conduits dans tous les carrefours de la ville, suivant l'ordonnance du roi, pour faire feu de joie à l'entrée de M. l'archiduc et de madame l'archiduchesse sa femme, par mandement des gouverneurs, du 4 novembre 1501. » (Comptes de l'hôtel-de-ville de Compiègne.)

chesse : après les disners ne se fit chose digne de mémoire, sinon que les dames allèrent à vespres comme le jour précédent, et après vespres, chacun se retira en son quartier, où ils soupèrent. Après souper, les dames allèrent à la salle où estoit l'archiduc, où l'on dansa, et après les danses chascun se retira [1]. »

Le lendemain, l'archiduc partit pour Senlis.

On fait remonter à cette époque la construction de l'hôtel-de-ville de Compiègne. Depuis longtemps les assemblées se tenaient dans une maison qu'un certain Jean Loutrel avait léguée à la ville par son testament, en date du 10 novembre 1398. Elle fut démolie, et sur son emplacement on éleva, dans l'année 1505, le principal corps de l'hôtel de ville, ainsi que la tour du beffroi [2]; Louis XII y fit apposer, du côté de la place, ses armes unies à celles d'Anne de Bretagne, et peindre un porc-épic, sa devise, dans plusieurs appartements. Quatre statues ornaient la façade : Charlemagne, saint Louis, saint Remi et saint Célestin [3]. Ces armes, ces devises, ces statues ont disparu; l'édifice, fatigué par le temps, mutilé par les orages révolutionnaires, défiguré

[1] *Cérémonial.*

[2] Comptes de la ville, de 1502 à 1505.

[3] Comptes de la ville, de 1509.

par les exigences administratives ou par des constructions parasites, se recommande, par son architecture et par ses souvenirs, à la bienveillance du gouvernement. On y voit encore le lion des armes de Compiègne avec sa couronne d'or, et ces mots célèbres : *Regi et regno fidelissima*. Sur la même place, à droite en regardant l'hôtel de ville, on distingue une vieille porte, remarquable par ses quatre colonnes formées de canons sculptés en pierre; ses ornements sont des roues d'affût et des boulets. Cette porte servait d'entrée à l'arsenal, qui n'existe plus.

Le premier acte qui signala la présence à Compiègne du successeur de Louis XII, fut une cérémonie religieuse. Voici comme s'exprime à cette occasion François Ier lui-même : « L'an 1516, au mois d'octobre, nous étant en nostre ville de Compiègne, meû de grande et singulière dévotion que avions au Saint Suaire de N. S. Jésus-Christ, qui est et repose en l'église et monastère de Saint-Corneille et Saint-Cyprien de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Soissons, nous avons fait ouvrir la châsse d'or d'iceluy, lequel en toute humilité et révérence avons visité et adoré, et en icelui visitant trouvé qu'en icelle châsse d'or ledit Saint Suaire a été translaté d'une châsse d'yvoire par le feu roy Philippe notre prédécesseur, et l'avons fait coudre sur un taffetas blanc

eu égard à sa grande richesse. » On s'était préparé à cette sainte fête par des jeûnes, de pieuses veilles auprès des saintes reliques, par des prières, par des aumônes. Louis, cardinal de Bourbon, grand-oncle du roi, et abbé de Saint-Corneille, reçut, conjointement avec l'évêque de Soissons,« la sainte relique et la posa sur le grand autel avec des sentimens de dévotion et de tendresse qu'il exprima par ses larmes [1]. » Vingt-deux boutons en roses d'or, enrichis de pierreries et de perles, et attachés à vingt fleurs de lis d'or, furent le présent que François Ier offrit à la châsse du Saint Suaire [2].

L'empire était devenu vacant par la mort de Maximilien, et les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre briguaient la couronne impériale, que les électeurs offrirent à Frédéric-le-Sage, électeur de Bavière. Ce prince la refusa pour la céder au roi d'Espagne. Cette détermination fit éclater

[1] *Histoire du Saint Suaire de Compiègne.*

[2] « Un tableau, précieux par le nom du grand maître qui l'avait composé (Léonard de Vinci), représentait l'ouverture de la châsse où Philippe Ier, en 1092, avait fait déposer le Saint Suaire. François Ier présidait à cette cérémonie, accompagné du cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Corneille, des princes et d'une foule de grands seigneurs. Ce bel ouvrage était placé au-dessus des fonts baptismaux de l'église de Saint-Corneille. » (Cambry, *Description de l'Oise.*)

la terrible rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Les chances et les forces des deux rivaux étaient à peu près égales. L'alliance du roi d'Angleterre devait faire pencher la balance et fixer la victoire. François Ier fit demander à Henri VIII une entrevue, et Volsey, cardinal d'York, vint à Compiègne pour en régler le cérémonial avec l'amiral Bonnivet.

Cette auguste conférence, qui eut lieu à Guines, prit le nom de *Camp du drap d'or*, à cause de l'éclat et de la magnificence que François Ier et sa cour étalèrent aux yeux des Anglais. « Plusieurs seigneurs, dit Du Bellay témoin oculaire, y portèrent leurs forêts, leurs prés et leurs moulins sur leurs épaules. » Henri VIII montra plus d'orgueil que de vanité : il fit peindre sur le frontispice de l'hôtel où il était logé, un archer avec cette inscription : « Qui j'accompagne est maître. » Des fêtes et des tournois furent échangés pendant près d'un mois entre les deux souverains; mais, sous l'influence secrète de Charles-Quint qui avait fait promettre la tiare au cardinal d'York, les conférences du Camp du drap d'or n'aboutirent qu'à une promesse vague de Henri de secourir le roi de France, si l'empereur menaçait de troubler la paix de l'Italie.

De Guines, François Ier vint à Compiègne où il reçut trois nouvelles qui l'affligèrent : la prise

de Tournai par les Espagnols, le désastre de Lautrec, en Italie, l'élection du nouveau pape Adrien.

Charles-Quint avait bien promis la tiare au cardinal d'York pour déjouer les espérances du Camp du drap d'or; mais à la mort du pape Léon, il oublia cette promesse : son intérêt le portait à désirer un pape dans sa dépendance; il fit choix de son ancien précepteur [1]. Le cardinal de Bourbon et le cardinal de Lorraine, qui avaient été dépêchés à Rome par François Ier, eurent le regret d'apprendre en chemin que l'élection était faite contre leur gré.

Quant à Lautrec, auquel on avait donné le commandement du Milanais, parce qu'il était frère de Françoise de Foix, objet des attentions galantes de François Ier, il ne manquait point de courage, mais il n'était pas à la hauteur de cette mission. Le Milanais était sur le point d'échapper à la France; le roi songea immédiatement à lui envoyer des renforts. Il chargea Jacques de Chabannes, maréchal de la Palisse, d'aller en Suisse faire une levée de 16,000 hommes, pour les conduire au secours de Lautrec.

[1] « En ce temps, dit Du Bellay, le pape Léon ayant nouvelles de la perte que les François avoient faicte de la ville de Milan, en print telle joye, qu'un catarre et une fièvre continue en trois jours le firent mourir. Il fut bien aise de mourir de joye. »

Ce Jacques de Chabannes était le petit-fils de Jacques de Chabannes, premier du nom, l'une des grandes figures héroïques du règne de Charles VII, « fort beau chevalier, dit Jean d'Auton, grand et l'un des plus estimés qu'il y eût. » Élevé en qualité d'enfant d'honneur, auprès du dauphin, depuis Charles VIII, il montrait beaucoup d'adresse dans les tournois et les carrousels. Louis XII l'aimait plus que tous les autres seigneurs de son temps. « Il se fia en sa suffisance, dit Brantôme, et l'éleva à une très grande fortune. » Après s'être distingué dans plusieurs combats, Chabannes donna, sous les murs de Ruvo, une preuve d'un rare courage. Blessé, fait prisonnier et conduit devant Gonzalve, chef des assiégeants, celui-ci le fit traîner au pied du fort, le menaçant d'une mort ignominieuse s'il n'obligeait son lieutenant à se rendre. « Cor-« non, s'écria Chabannes (c'était le lieutenant), « on me menace de m'ôter un reste de vie, si « vous ne vous rendez promptement; mon « ami, regardez-moi comme un homme déjà « mort, et faites votre devoir[1]. » Rendu à la liberté, il dirigea victorieusement l'attaque de Gênes en 1507; remplaça plus tard Chaumont d'Amboise dans le commandement en chef de

[1] *Mémoires de Fleuranges.*

l'armée et dans la charge de grand-maître de France. Il se signala à la bataille de Ravennes, à la bataille de Marignan, comme François Ier l'écrivit lui-même à sa mère; et pour récompenser tant de dévouement, de valeur et de mérite, il le fit tour à tour maréchal et chambellan, et, par lettres patentes du 9 octobre 1516, il lui donna « la jouissance des châtel, châtellenie et seigneurie de Compiègne, et de ses droits et revenus pour sa vie durant [1]. »

Jacques de Chabannes, maréchal de la Palisse,

[1] « Appert avoir été fait don par *le dit seigneur roy*, François premier du nom, au dit *maréchal de Chabannes* en récompense et reconnoissance des grands et importans services qu'il luy a rendus en la conqueste du duché de Milan, des *chastel, ville et seigneurie de Compiègne*, avec tout le domaine, profit, revenu et émolumens cy appartenans, et des droits, prérogatives et choses qui en dépendent, y faire mesme sa demeure, et iceluy revenu ainsy qu'il se poursuit et comporte, et à quelques sommes qu'il soit et puisse monter, à l'avoir et prendre *ledit seigneur*, sa vie durant, à commencer du 1er *jour de ce présent mois d'octobre*. »

« Dans l'*enterrinement à la chambre des comptes des lettres ci-dessus*, il est seulement dit que le dit *seigneur de Chabannes* aura et jouira du don des dits *chastel et chastellenie, ville et seigneurie de Compiègne*, avec tous les droits, honneurs et prérogatives y attachés, fors et excepté *de la forest du dit Compiègne*, dans laquelle il ne pourra faire aucunes ventes.» (Archives du royaume; Archives de la cour des comptes.)

passa en Italie avec les troupes qu'il avait levées en Suisse, et alla, malgré la supériorité de ses talents et de son grade, se ranger sous les ordres de Lautrec. A la journée de la Bicoque, il condamna le parti auquel on s'était arrêté, mais il obéit : « Que Dieu favorise, dit-il, aux fols et aux « superbes! Quant à moi, afin qu'on ne pense pas « que je refuse le danger, je m'en vais combattre « à pied avec la première infanterie; et vous, gens « d'armes françois, combattez avec tant de valeur « que l'on cognoisse que la fortune vous a plutôt « manqué que le courage. » Lautrec vaincu, forcé d'abandonner le Milanais, vint demander au roi pardon de ses malheurs; sa grâce était écrite d'avance dans les yeux de Françoise de Foix!

Un nouvel adversaire vint grossir, en Italie, les rangs des ennemis de François Ier; c'était le connétable de Bourbon avec toutes ses colères. Le monarque irrité passe les Alpes, et trouve, en 1525, sous les murs de Pavie, trois blessures, la défaite et la captivité. Après le traité de Madrid, François Ier, de retour en France où, comme il le disait lui-même, il se sentait encore roi, se rendit en 1527 à Compiègne. Là, entouré de toute sa cour, il fit, en grande pompe, dans l'abbaye de Saint-Corneille, une création de chevaliers de Saint-Michel,

parmi lesquels on distinguait Charles, duc de Vendôme, Louis d'Orléans, duc de Longueville, Louis de Brézé, sénéchal de Normandie, Anne de Montmorency, Claude d'Harcour, d'Humières, gouverneur de Péronne, Claude de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale, et François de la Trémoille[1]. Douze ans plus tard, dans cette même église, l'évêque de Soissons célébrait la messe; du côté droit du grand autel étaient placés le légat du pape, Louis, cardinal de Bourbon, Jean, cardinal de Lorraine, Antoine du Prat, chancelier de France; au côté gauche, l'ambassadeur d'Angleterre, l'ambassadeur de Venise, Julien Soderan, évêque de Saintes; un roi et un empereur étaient au bas du chœur, sur des trônes; le roi, c'était François Ier, passait le grand cordon de Saint-Michel au cou de l'empereur: c'était Charles-Quint[2]!

François Ier était malade à Compiègne des suites de la jalousie et de la vengeance du mari de la belle Ferronière. « Son rétablissement ne fut qu'imparfait, dit Gaillard; il lui resta de tristes symptômes, de fâcheuses dispositions qui

[1] Les écussons des chevaliers qui furent promus en l'église de Saint-Corneille, par François Ier, avaient été peints sur des tableaux de bois, et existaient encore en 1666.

[2] Don Gillesson.

altérèrent son humeur et firent dégénérer en une aigreur mélancolique la gaîté brillante de son caractère. » Au milieu de ses souffrances, il reçut de Charles-Quint des ambassadeurs chargés de lui demander, pour leur maître, le passage à travers la France, afin d'aller plus promptement châtier les Gantois révoltés. Les Gantois avaient offert à François Ier de se remettre entre ses mains comme seigneur souverain; mais ce prince, loin d'accepter cette offre, livra leur correspondance, et fit bon accueil aux envoyés de l'empereur. Charles n'osait point passer par l'Allemagne, à cause des protestants; il ne voulait pas non plus, dans son impatience, courir les chances orageuses de la mer. En échange du service qu'il réclamait, il promettait au roi l'investiture du Milanais, pour lui ou pour un de ses enfants. Le roi chevalier, jugeant les autres par lui-même, sans soupçonner d'arrière-pensée à Charles-Quint[1], et généreux jusqu'à l'imprudence, lui accorda le passage à travers le royaume, envoya au-devant de lui jusqu'à Bayonne, le dauphin Henri, et Charles d'Orléans son second fils; et lui-même, malgré le triste état de sa santé, il

[1] « Charles-Quint, dit *Charles d'Autriche*, et que les François *brocardans*, dit Brantôme, et les Picards, qui sont grands ocquineurs (*railleurs*), appeloient *Charles qui triche*. »

alla recevoir l'empereur à Châtellerault, le conduisit à Amboise[1] et de là à Compiègne, où il lui donna des fêtes magnifiques. Frappé d'un si brillant accueil, Charles-Quint s'écria : « Je ne m'étonne pas si les rois de France ont tant d'at-« tachement pour Compiègne ; le séjour en est « tout aimable. »

François Ier était l'un des rois de France qui aimait le plus Compiègne et ses habitants : il les appelait *Nobles Bourgeois*[2]. Il fit percer les huit grandes routes qui traversent la forêt, pour aboutir *au Puits du Roi ;* et unit la forêt de Compiègne à celle de Villers-Cotterets par une langue de bois nommée la Haye-l'Abbesse. Quant au Château, il se borna à construire la porte d'entrée, flanquée de deux tourelles. Il aurait fait plus pour Compiègne s'il n'avait pas été occupé de Villers-Cotterets, « magnifique maison de plaisance, dit le président de Thou, que François Ier fit bâtir, en 1535, dans la principale vue d'être à portée de prendre dans la forêt de Retz le divertissement de la chasse[3]. »

[1] Voir, dans les *Résidences royales*, le Château d'Amboise.

[2] *Lettre d'Abbeville*, 1531. — Voir aussi l'*Épître* de Lagnérius, natif de Compiègne, et professeur à Toulouse, en tête de sa traduction des *Apophthegmes de Cicéron*.

[3] C'est à Villers-Cotterets, par une charte de 1539, que

Ce monarque, par une charte du mois de février 1523, avait institué à Paris une compagnie de soixante arquebusiers. Il s'en organisa immédiatement dans un grand nombre de villes du royaume. Compiègne eut son jeu d'arquebuse; il se trouvait près de la porte Chapelle, dans la rue qui a conservé le nom de la rue de l'Arquebuse. Chaque cité proposait un prix à tour de rôle; tous les chevaliers d'une même province concouraient à ce prix. Au jour marqué, chaque corps arrivait au rendez-vous, en uniforme, avec un signe distinctif indiquant la ville d'où il était parti. Ce signe était une allusion au sobriquet des habitants. « La compagnie de Senlis était « précédée d'un *gueux chargé d'une besace;* celle « de Soissons, d'un *Bâilleur;* celle de Compiè- « gne, d'un *Dormeur*[1]. » On luttait, dans ces fêtes, d'éclat et de magnificence. Nous aurons occasion,

François Ier décida que les actes de la justice seraient rédigés en français, à la suite d'une aventure qui avait jeté du ridicule sur le *latin barbare* dont on se servait. Un jour on ôtait les bottes, dans un coin de la salle d'audience, à un seigneur dont on prononçait la condamnation en ces termes : *Debotavit et debotat;* ce singulier rapprochement excita une telle hilarité, que le roi ne voulut plus exposer les magistrats à de si bizarres calembours.

[1] *Histoire du duché de Valois*, tome II.

sous le règne de Louis XV, d'en donner une fidèle description.

Mais où va la garde bourgeoise de Compiègne suivie d'un foule empressée? Pourquoi a-t-on détaché les chaînes des ponts-levis de la porte de Pierrefonds ornée des armes de la ville? Pourquoi ces cris, ces acclamations? Ce n'est plus pour François Ier, il a suivi Henri VIII au tombeau; c'est pour son fils, Henri II, qui vient de se faire sacrer à Reims, et qui fait son entrée royale à Compiègne, sous un dais de velours semé de fleurs de lis d'or et de croissants d'argent, emblème dont le jeune roi avait hérité de son père avec le cœur de celle dont les croissants rappelaient le nom :

« A l'entrée de la ville était un échafaud sur lequel on avait dressé trois espèces d'arcades, pour trois jeunes filles. L'arcade du milieu, plus élevée que les deux autres, portait à l'extrémité du ceintre, le nom de *Compiègne*, écrit en grandes lettres d'or; celle à droite, *Loyauté*, et la gauche, *Obéissance*. Compiègne, représentée par la fille de M. de Plaisance, présente au roi l'image de la ville artistement travaillée et richement décorée, en prononçant ces quatre vers :

Hault et puissant des François le monarque,
Prince sans pair, sans faintise, la marque

Des biens vivans, Compiègne la gentille
A toy se rend leale et pauvre ville.

« Elle se retire, et avance *Loyauté*, fille de maître Jacques le Caron, prévôt forain de Compiègne, qui débite :

Roys des François et des François issus,
Henry du nom le second descendu,
Oncques ne feist aux tiens *acte* servile
Celle que voie léale et pauvre ville.

« Ensuite *Obéissance*, représentée par la fille de Pierre Bonnet, sortit de sa niche pour faire ce compliment :

Sache, ô grand roy, monarque de la France,
Que je me suis vouée du tout à toy,
Et que pour marque de mon obéissance
Je t'engage ma foy.

« Le roi s'avance dans la rue Pierrefonds, qui, comme toutes les autres, était tapissée et couverte de branches de verdure qui formaient une sorte de voûte. Arrivé à la place du Change, il trouve un nouveau théâtre. Au milieu était un roi factice assis sur son trône, la couronne en tête, le sceptre à la main; derrière le trône paraissait un fond peint en azur et parsemé de fleurs de lys d'or. Ce roi était accompagné des trois

Grâces : *Pasithea*, *Égiale* et *Euphrosine*, en habit de satin blanc, la tête ornée d'une couronne d'or. La première étoit mademoiselle Chambellan, la seconde mademoiselle Charmolue, la troisième mademoiselle Loisel, fille de Nicolas Loisel. Chacune fit son compliment :

PASITHEA.

Grâce te soit de Dieu donnée
Pour et querir l'amour de tous.

ÉGIALE.

Grâce te soit de Dieu donnée
D'entretenir l'amour de tous.

EUPHROSINE.

Grâce te soit de Dieu donnée
De retenir l'amour de tous.

« Au marché au fromage, autrement dit la cour du roy, autre théâtre où paroissent les quatre vertus cardinales personnifiées; c'est-à-dire, la fille de maître Jean de Hainault en robe violette; la fille de Pierre Morel en incarnat; la fille de maître Jean Voisin en satin blanc; la fille de Louis Seroult en robe de damas rouge. La *Prudence* avoit une couronne d'une main et un serpent de l'autre, avec cette devise : *Quæcumque facies prosperabuntur*. La *Justice* portoit

la main de la justice et les balances; sa devise étoit : *Non permanebit injustus ante oculos ejus.* La *Force*, armée d'une épée et tenant une tour d'argent en la main gauche, avoit cette devise : *Timebunt gentes nomen tuum, et reges terræ gloriam tuam.* La *Tempérance* étoit placée plus bas, tenant un nœud d'amour qui embrassoit les trois autres vertus, avec la devise : *Ne quid nimis.* Au haut du théâtre étoit écrit, en grandes lettres d'or, *Curia regis.* Enfin, le dernier théâtre étoit au marché au blé : l'on y avoit personnifié les armes de la ville qui sont un lion rampant, couronné d'azur, semé de fleurs de lys d'or, avec deux sauvages pour supports. Les deux supports étoient réels, c'est-à-dire, deux hommes revêtus de lierre, tenant chascun une massue peinte en vert; mais le lion étoit feint et jectoit du vin clairet par les narines et la gueule, et du vin blanc par le nombril.

« De là Sa Majesté arriva à la porte de l'église de Saint-Corneille, où elle fut reçue par la communauté revêtue en chapes, et complimentée par D. Pierre Charpentier, prieur de l'abbaye. De la messe, le roi se rendit au Palais, où les officiers municipaux allèrent lui présenter six queues de vin [1]. »

[1] D. Grenier.

Quelques jours après, Henri se rendit de nouveau à *la cour du roi*, dans l'abbaye de Saint-Corneille, pour y conférer les honneurs de l'ordre de Saint-Michel à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon; à Jean de Bourbon, comte d'Enghien; à Henri de Lennoncour, comte de Nanteuil; à François, duc de Nivernois, comte d'Eu; à Jean d'Albon, sire de Saint-André; à Jacques d'Albon, maréchal de France; à François de Rohan, sire de Gié.

Le pape envoya à Henri II, pendant son séjour à Compiègne, par son légat, deux chapeaux : l'un pour Charles de Bourbon, évêque de Saintes; l'autre pour l'archevêque de Reims, Charles de Lorraine, frère du duc François de Guise.

Deux ans plus tard, la reine, Catherine de Médicis, faisait son entrée à Compiègne, avec le même cérémonial, la même pompe, que son royal époux.

Henri II avait hérité du fardeau de la guerre contre Charles-Quint : cédant aux sollicitations des princes protestants de l'Allemagne, il se mit à la tête de son armée, et vint établir son quartier général à Compiègne, comme il le dit lui-même dans une lettre du 30 novembre 1532 : « Je me suis délibéré de ne *bouger* de Compiègne, où j'ai retenu mon cousin le connétable. » Son armée *bougea;* elle prit Metz, Toul et Ver-

dun. L'empereur, impatient de se venger de ce triple échec, alla mettre le siége devant Metz, dont la défense était confiée au duc François de Guise. Le cardinal de Lorraine, son frère, et le connétable de Montmorency étaient à Compiègne avec le roi. Tandis que ce prince signait les instructions relatives aux fortifications de Toul, comme à l'approvisionnement de Metz [1], ils entretenaient avec le duc de Guise une correspondance suivie, soit pour l'informer des résolutions du roi, soit pour lui transmettre l'expression de sa satisfaction [2]:

« Monsieur mon frère, écrivait le cardinal, le 8 décembre 1552, j'ai receu les lettres que vous m'avez escrites le 28 du mois passé, desquelles j'envoyai incontinant le double à madame nostre mère et à madame ma sœur, lesquelles sont en bonne santé comme vous verrez par un mot de lettre que la bonne mère vous escrit, et pouvez estre asseuré qu'on n'oublie pas de tous cotez à faire dévotes prières pour vous, de sorte que j'espère que moyennant la volonté de Dieu vous nous en manderez bientost quelque bonne nouvelle, et croyez que toute l'espérance du roy gist entièrement en vous, et sy Dieu vous faict

[1] Voir ces instructions dans le *Journal du duc de Guise*.

[2] Sismondi, Anquetil.

tant de grâces que de pouvoir résister et faire teste, jamais homme n'eut tel bruict et réputation que vous aurez en ce royaume, qui se sent déjà infiniment obligé à vous de ce qu'avez faict jusques à présent, et mesme le roy s'en tient le plus content et satisfaict du monde, vous asseurant que de vous dépend sa grandeur et le bien de ses affaires. Cependant je vous asseureray que vostre petit fils se porte bien et prie Dieu pour vous; je me recommande à vostre bonne grâce [1] ».

« Monsieur, lui écrivait à son tour le connétable, le 9 décembre, le roy fut très aise de la venue par devers luy de maistre Thomas d'Elvesche, et l'ouyt bien au long sur toutes choses de delà, dont il n'obmit rien, de manière qu'il demeura en grand contentement. Et pour autant que ledit maistre Thomas perdit son vallet en venant et sa malle aussy, dans laquelle estoit le desseing et portraict de vostre place, dont l'empereur se pourroit servir, je n'ay voulu fallir vous en advertir, affin, Monsieur, que vous donniez ordre, s'il y a quelque chose à craindre, de changer vos deffences et vos desseins. Je vous prie nous faire sçavoir de vos nou-

[1] *Mémoires du duc de Guise.*

velles en essayant avec autres moyens que vous avez de faire sortir quelque garçon qui sçache bien nouer par l'isle, et passer l'eau à la nage, portant ses lettres dans la cire, ce sera bien le plus grand plaisir que vous puissiez faire au roy.

« En achevant ceste lettre, j'ay esté adverty que l'empereur a dit avoir veu par vostre portraict les lieux que vous voulez desfendre avec artiffices de feux, ceux des tables avec pointes d'espées et daguettes, les flancs que vous avez tant cachés que vous descouvrez, et tous les secretz de vostre place tant du dedans que du dehors; à quoy, Monsieur, il vous fault bien adviser pour y remédier, et vous advisant que nous sçavons pour certain que les ennemis sont en une merveilleuse peyne des saillies que vous faictes pour la grande perte de gens qu'ils font tous les jours. »

Post-scriptum. « J'espère que la fin de l'entreprise de l'empereur sera encore plus honteuse que le commencement, au bien et grandeur du roy, qui est de jour en jour plus content et satisfaict de vous : et vous asseure qu'il n'a aise et plaisir que quant il a de voz nouvelles. Le roy et toute la compaignie faict bonne chère à Compiègne [1]. »

Charles-Quint fut obligé d'abandonner le siége

[1] *Mémoires du duc de Guise.*

de Metz, et le duc de Guise vint jouir de son triomphe à Compiègne, où le roi le reçut avec la plus haute distinction.

Henri II apprit tout à la fois dans cette ville la mort d'Édouard VI, roi d'Angleterre, et la prise d'Hesdin par Emmanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont. Il crut devoir informer de cette dernière nouvelle plusieurs généraux, notamment la Vieilleville, à qui le duc de Guise avait laissé le commandement de Metz. Voici un extrait de sa lettre, datée de Compiègne 12 juillet 1553; elle fait connaître la situation des affaires et les résolutions du roi : « Messieurs, j'ai bien voulu vous faire cette despêche, affin que vous vous teniez autant mieulx préparé. Au demourant je vous advise que j'eus hyer nouvelles que mes ennemys estants devant Hesdin ont fait tels et si furieux efforts de batterie, et tellement myné et sappé le rempart, que finallement ils ont contraint mes gens, lesquels le jour précédent les avoient repoulsez d'un assault où lesdits ennemys perdirent grand nombre de leurs plus braves souldats, de venir à quelque composition, mais je n'ay point encore entendu quelle elle est, et encores que ce fust une place qui n'est pas de grand compte, comme chacun sçait, toutesfoys y estant entrez quasi contre ma volunté, mon cousin le duc de Bouillon, mon fils, le duc

de Castres et le comte de Villars, je ne puis que je n'en aye grant regret ; j'espère que mon armée sera aux champs à la fin de ce moys, et que j'en auray bientôt la revanche, ayant cejourd'hui fait partir mon cousin le connétable, et avec lui mon cousin le maréchal de Saint-André pour se mettre devant. »

Henri II sortit enfin de son inaction. Mais avant de quitter Compiègne pour se mettre à la tête de son armée, il forma, pour assister la reine pendant son absence, un conseil de finance [1], qui avait pour principale mission d'acquitter les dettes du roi et de François Ier. La solennité de

[1] Déclaration sur la formation du conseil privé de la reine, pendant l'absence du roi. Compiègne, 15 août 1553 :

(Le texte de l'édit tient trois pages in-8° ; nous en donnons le résumé :)

« Le roi voulant rejoindre son armée, veut laisser pendant son absence, de *grands, bons et notables* personnages auprès de la reine, pour presser le recouvrement des finances. Il choisit à cet effet son cousin le cardinal de Tournon, le garde des sceaux, Me Jean Bertrand, Me Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, Claude Durfey, chevalier et gouverneur du dauphin, puis A. Guillait, sieur du Mortier. Ces conseillers sont chargés aussi d'acquitter les dettes du roi Henri II et du roi François Ier, son père, par des coupes régulières qui seront faites par leurs soins dans les forêts de la couronne. Ils agiront, dans tout ceci, selon le plus grand intérêt des affaires du royaume. » (Sismondi. — Isambert.)

cette mesure semblait annoncer une expédition lointaine ; Henri ne quitta point la Picardie. Accompagné du connétable et du duc de Guise, il attaqua le château de Renty que défendait Charles-Quint. Des deux côtés on s'attribua la victoire. L'empereur se retira ; le roi imita son exemple, laissant le commandement de son armée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme.

Lorsque Antoine de Bourbon avait quitté le Béarn, Jeanne d'Albret, sa femme, *hardie et courageuse et qui suivoit son mari en paix et en guerre,* l'avait accompagné ; mais elle avait promis à son père de revenir, en cas de grossesse, faire ses couches à Pau, et d'élever son enfant *à la Béarnaise.* Henri d'Albret, instruit qu'elle était grosse de près de huit mois, lui envoya une députation pour lui rappeler sa promesse. « J'y songeois, » répondit-elle ; et, sans être effrayée de la longueur et des embarras de la route, elle prit congé du duc de Vendôme, à Compiègne, le 15 novembre 1553, arriva à Pau le 4 décembre ; et, huit jours après, le roi de Navarre faisait goûter du Jurançon et frottait d'ail les lèvres à un enfant qui devait être Henri IV !.... Un peu moins de fidélité à la parole donnée, un peu plus de crainte des rigueurs de l'hiver, et Compiègne devenait le berceau du meilleur de nos rois[1] !

[1] Mademoiselle Vauvilliers.

Après la journée de Renty, Charles-Quint avait renoncé aux combats, à la couronne, au monde. En descendant du trône pour s'enfermer dans un cloître, il croyait avoir assuré la paix de l'Europe; mais la paix ne tarda point à être troublée: l'orage vint d'Italie. Paul IV, élu pape par l'influence de la France, réclama l'appui de Henri II pour rétablir à Rome son autorité amoindrie par la faiblesse de son prédécesseur. Le roi accède à son désir, et donne au duc de Guise le commandement de l'armée qui doit passer en Italie. Ce grand capitaine franchit les Alpes; mais moins préoccupé du soin de résister au duc d'Albe que du désir de préparer l'élévation à la tiare de son frère le cardinal de Lorraine, il perd à Rome un temps précieux; le duc d'Albe reprend l'avantage. Le roi envoie l'abbé de Saint-Ferme pour presser le retour du duc de Guise; mais, sur les représentations du pape, il consent à le laisser encore quelque temps en Italie, comme on peut le voir par le mémoire du 8 juillet 1557, porté de Compiègne à Rome à M. de Selve, ambassadeur de France [1].

La triste journée de Saint-Quentin ne lui permit plus de prolonger son absence : le rival heureux de Charles-Quint était le seul homme capable

[1] *Mémoires du duc François de Guise.*

d'arrêter Philippe II, de calmer la douleur publique et de sauver l'état. Le duc de Guise remit au pape la lettre de Henri II, qui lui annonçait ce désastre et le rappelait en France. « Le pape, dit Sismondi, qui se voyait abandonné aux mains de ses ennemis, voulut d'abord retenir Guise ; mais lorsque celui-ci insista, il lui répondit avec humeur : « Partez donc ; aussi bien avez-vous fait « peu de chose pour le service de votre roi, « moins encore pour l'Église, et rien du tout pour « votre honneur. »

Henri II se trouvait à Compiègne lorsqu'il apprit la fatale nouvelle de la victoire des Espagnols au mois d'août 1557 : il était dans le *mail*[1], qu'il fit établir vis-à-vis le *Jardin du roi*. Par une sorte de pressentiment, deux jours avant la bataille, il avait fait repartir pour Paris Catherine de Médicis et le dauphin François. En prenant cette mesure, le roi avait agi prudemment ; car si Philippe II avait profité de tous les avantages de sa victoire de Saint-Quentin, la ville de Compiègne n'aurait pas été à l'abri d'un coup de main : Paris lui-même pouvait être pris. Heureusement le cœur lui manqua, et sa tempo-

[1] « Ce beau *mail* a été rétabli, dit Charpentier, par le commandement de la très-auguste reine Marie de Médicis. » Il n'existe plus aujourd'hui.

risation donna au duc de Nevers le temps de rassembler les débris de l'armée française, et au duc de Guise le temps d'arriver. Il apparut comme l'ange libérateur de la France; il rassembla dans Compiègne une armée de 25,000 hommes, avec un train d'artillerie considérable; et, par une heureuse et brillante diversion, il se jeta brusquement sur Calais, qui depuis deux siècles était entre les mains des Anglais. Telle était leur confiance dans la possession de ce port, qu'ils s'étaient donné le plaisir de placer sur la porte du château cette inscription :

« Les Français à Calais viendront planter leur siége,
Quand le fer et le plomb nageront comme liége. »

Le duc de Guise leur prouva que le fer des lances françaises et le plomb des arquebuses avaient toujours le même poids, et le 1er janvier 1558 il entra vainqueur dans la place. Des vaisseaux, sortis trop tard de la Tamise, ne parurent devant le port que pour voir arborer le drapeau français; il flotta presque aussitôt sur les remparts de Guines, de Gravelines, de Ham; et les Anglais, partout battus et chassés, évacuèrent le royaume [1].

Ce glorieux triomphe consola Henri II; mais

[1] *Histoire de Picardie*, par Lami.

la reine d'Angleterre, Marie, en éprouva une si vive douleur, qu'elle déclara sur son lit de mort, « que si on ouvrait son cœur, on y trouverait le « nom de *Calais* profondément gravé. »

Henri II et Catherine de Médicis, qui avaient le goût des arts et des monuments, entretinrent convenablement le *Louvre* de Compiègne; mais l'achèvement des grands travaux de Fontainebleau, brillant héritage de François Ier, absorbait leur temps et leurs trésors. Catherine créa, devant le Château de Compiègne, dans la *Culture de Charlemagne*, le jardin connu sous le nom de *Jardin du roi*, et le fit clore de murs. C'était ce qu'on nomme aujourd'hui le *Petit parc du Château;* mais il était séparé du Palais par les fortifications de la ville, qui forment les terrasses depuis la reconstruction totale faite par Louis XV; sa contenance était de vingt-sept arpents.

Cette reine, comme on sait, était d'une superstition bizarre et outrée. Un jour, étant à Compiègne, elle imagina de faire partir, en son nom, pour Jérusalem, un habitant de Verberie, qui, après avoir fait trois pas en avant, devait en faire un en arrière. On dit que pen-

[1] Procès-verbal de l'acquisition de dix-huit arpents de terre, 1567.

dant toute la route ce pèlerin d'emprunt accomplit cette singulière obligation.

La *porte Chapelle*, ainsi appelée parce qu'elle donnait accès dans la cour où était la chapelle du Palais de Charles V [1], avec sa galerie voûtée sous la terrasse, sur une longueur de 55 mètres environ, fut élevée, ainsi que la façade qui en décore l'entrée du côté de la ville, en 1562, par Henri II, sur les dessins de Philibert Delorme. On voit encore sous cette galerie les chiffres entrelacés du roi et de Diane de Poitiers, sculptés au-dessus de la clef d'une arcade basse qui servait autrefois de communication avec la terrasse du Château, où l'on pouvait ainsi introduire secrètement des hommes dans un jour de combat.

La porte Chapelle s'appela aussi la *porte Connétable*, parce que, à l'époque de sa construction, le connétable Anne de Montmorency, qui, après la mort de Jacques de Chabannes, maréchal de la Palisse, avait reçu des bontés du roi l'usufruit du domaine de Compiègne et le titre de capitaine de cette ville, obtint la faveur « de faire bâtir l'*appartement d'auprès de la porte* qu'on nomme la Connétable, et de mettre en relief sur la muraille les armes de sa maison [2]. »

[1] M. Fontaine.

[2] Piganiol de la Force. L'appartement du connétable devait

En effet, à droite et à gauche de l'écusson sculpté au-dessous de l'un des deux petits frontons de la porte, on distingue encore en partie les deux épées placées verticalement, signe distinctif de la dignité de connétable. Au-dessous du grand fronton, l'écusson, dont les figures de support sont bien conservées, est dépouillé de sa sculpture; mais, sur une gravure assez ancienne, on reconnaît fort bien les trois fleurs de lis aux armes de France, ainsi que la figure en relief décorant le tympan de ce fronton. Dans un des tympans de l'arcade, et de chaque côté d'un autre écu assez mutilé, on voit aussi la trace et même le relief des deux figures de support des armes de la ville de Compiègne, « un sauvage et une sauvagesse qui n'ont pour habit que leurs cheveux pendant jusqu'aux talons. » L'entablement de l'ordre dorique a été dessiné et mesuré avant qu'on l'ait remplacé par d'autres pierres rapportées par incrustement, et qui sont encore à l'état d'épannelage. D'autres détails de cette façade sont assez mutilés, sans doute; mais la forme n'a pas entièrement disparu, et leur caractère est encore facile à saisir après un

occuper, au-dessus de la porte, sur la terrasse qui descend vers l'Oise, l'emplacement où se trouvent aujourd'hui le réservoir et un parterre de fleurs.

sérieux examen. Nous verrions avec plaisir que l'on fît droit à la demande formée par un jeune architecte, né à Compiègne, de restaurer la façade d'un monument attribué à l'un des premiers maîtres de la renaissance.

François II était venu quelquefois dans son enfance à Compiègne[1] avec ses frères, et il y prenait les amusements de son âge; c'était le mail, la promenade à cheval et quelques essais de chasse. « Dans les grandes chaleurs, les jeunes princes se rafraîchissaient dans l'ancien bain royal, en vue du Château; depuis, cet endroit a été négligé[2]. » Il n'en reste plus de trace. On peut en dire autant, pour Compiègne, du règne de François II, malheureux prince qui ne monta un jour sur le trône que pour en descendre le lendemain.

Charles IX, son frère, s'était contenté, en 1566, de passer en bateau sous les murs de Compiègne, promettant d'y faire, l'année suivante, une entrée solennelle. Il tint parole. « Le 24 juillet, Sa Majesté arriva à la porte de Pierrefonds, es-

[1] « La dépense de M. le dauphin et de sa maison, pendant un jour qu'il demeura à Compiègne, fut de la somme de 87 liv. 2 s. 6 d. tournois. » (*Dictionnaire des titres originaux*, du chevalier Blondeau.)

[2] Charpentier.

corté de la jeunesse qui avait été au-devant d'elle en très-belle ordonnance. Les officiers du corps de ville et ceux de bailliage, avec l'état-major, tous à cheval, l'y attendaient. Le lieutenant-général Leféron lui adressa une harangue comme il avait fait au roi Henri II, et Antoine de Foucault faisant les fonctions de gouverneur de la ville. Le poêle, en satin violet, parsemé de fleurs de lys d'or, portant sur chaque pente deux colombes, qui étaient les devises du roi, fut porté par les deux premiers échevins. Nous ne parlons pas de la marche, c'était la même qui avait été observée à l'entrée du roi son père; mais les spectacles étaient différents. Celui du théâtre de la porte de Pierrefonds offrait en personnages la *Loyauté*, accompagnée de la *Religion* et de l'*Obéissance*. C'étaient trois jeunes filles. La première présenta au roi le tableau de la ville de Compiègne, en prononçant ces vers:

Roy des François, des Gaules le monarque,
Reçois ici de ta ville la marque
De *Loyauté;* autant ou plus ornée
Que d'obéir à toy abandonnée.

« Sur le théâtre placé à l'hôtellerie du Plat-d'Étain, était élevé un portique orné des peintures et des armes du roi au milieu. L'on y avait placé les

statues de la *Justice*, de la *Piété* et de la *Paix*. On avait gravé en lettres d'or sur marbre noir, au-dessus de la Paix :

Tu regere imperium sancta cum pace memento.

Sous la Piété :

Insignem pietate virum.

Sous la Justice :

. . . . . *Quo justior non fuit.*

« Le spectacle de la place au Change avait pour objet Jules César et Charles-le-Chauve. Le premier paraissait dans son camp donnant des ordres pour bâtir la tour qui portait son nom, et Charles-le-Chauve faisait exécuter le plan qu'il avait conçu de fermer de murs la ville de Compiègne. D'un côté du théâtre étaient écrits ces vers latins :

« Qui Compendiacæ quærit primordia villæ,
Bellatoris opus Cæsaris esse sciat.
Hic vallo et fossâ legionum castra natatus,
Structa in Bellavacos arce tuenda dedit.
Tum quia compressit tam parva mole ruentes
Compendii nomen dictat et esse jubet.
Karolus hinc Calvus muris et turribus ornat,
Karlopolimque suo nomine cincta vocat.
Perge igitur patriosque lares, tu Karole, nobis
Instaura, antiquos Marte sequutus avos. »

De l'autre côté, la traduction française :

« Qui de Compiègne demande l'origine
Soit assuré que de César est l'œuvre;
Car de son camp, contre gent Beauvoisine,
Ici assis, sur les alliés il cœuvre.
Et pour aultant qu'en peu de force assez
Profict il trouve la dénomme Compiègne.
Charles-le-Chauve, murs et tours compassez
Adjoute, et nom qui au sien convienne.
Or donc instaure ton lieu peculier
De tes aïeux sectateurs singulier. »

La ville de Compiègne devait être témoin d'une cérémonie plus brillante encore peut-être, en 1570, si le mauvais temps n'avait fait changer les dispositions prises pour le mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche. La cérémonie devait avoir lieu à Compiègne : « On travaillait en conséquence à une galerie depuis le Palais jusqu'à l'église de Saint-Corneille, passant par la grande rue de Saint-Pierre et par la rue des Pâtissiers. Pour subvenir aux dépenses, la ville avait vendu plusieurs jardins situés hors du pont [1]. » Les grandes pluies d'automne firent tout contremander; le roi alla recevoir sa nouvelle épouse à Mézières, où le mariage fut célébré [2]. « On vou-

[1] D. Grenier.

[2] Les noces de Charles IX se firent à Mézières, le 26 novembre. De Mézières, le roi, accompagné de sa nouvelle

lut épargner aux envoyés allemands la fatigue d'une plus longue route par les mauvais temps[1]. » La reine Élisabeth ne fit son entrée à Compiègne que trois ans plus tard. Elle y fut reçue suivant le cérémonial observé pour les reines. La ville lui fit présent d'un vase de vermeil, qui avait coûté, à Paris, 230 fr. 7 sols 7 deniers.

Pendant un séjour de Charles IX à Compiègne, il se passa un fait extraordinaire dont l'authenticité paraît avérée. Au mois de novembre 1571, « on prit dans la forêt de Cuise un homme qui avoit été nourri parmi les loups. Velu comme un loup, il hurloit de même, marchoit sur ses mains et sur ses pieds ; devançoit les chevaux à la course, étrangloit les chiens, les déchiroit et les mangeoit. » Il paraissait disposé à exercer le même traitement sur les hommes qui le saisirent, mais on l'enchaîna, et on le conduisit devant le roi[2]. « Quelles réflexions, dit D. Carlier, ne fournit pas cette découverte, sur le danger *du mauvais exemple et de sociétés perni-*

épouse et de toute sa cour, vint d'abord à Chantilly, d'où il passa au château de Villers-Cotterets. (Carlier.)

[1] *Cérémonial* de Godefroy. — C'est donc par erreur que la plupart des historiens de Compiègne ont prétendu que Charles IX s'était marié dans cette résidence.

[2] *Théâtre de l'Europe.*

cieuses [1] ! » Une chronique dit que Charles IX fit raser ce féroce Romulus et le confina dans un cloître. L'abbaye de Moret recueillit, sous Louis XIV, une célèbre inconnue, qui était venue au monde comme le sauvage de la forêt de Cuise [2].

Charles IX donna plusieurs preuves de son affection aux habitants de Compiègne. Tantôt il les affranchissait des frais de nourriture des soldats qu'il leur envoyait pour les défendre, comme on le voit par ses lettres de 1568; tantôt, il les remerciait de leur fidélité, et les félicitait d'avoir ajouté aux fortifications de leur ville, afin de mieux résister aux huguenots. Lorsque, par le conseil du chancelier de l'Hôpital, on établit en France la juridiction consulaire, en 1558, Compiègne fut doté, immédiatement après Paris, de cette institution. Ce fut aussi dans cette résidence que Charles IX, en 1567, signa la déclaration « portant que cent bourgeois seroient choisis dans chaque quartier de Paris pour prêter appui à la justice; » création qui participait de la gendarmerie et de la garde nationale.

Plût à Dieu que ce jeune monarque, d'ailleurs

[1] *Histoire du duché de Valois.*

[2] *Mémoires de Saint-Simon.*

instruit, spirituel, se fût toujours occupé, sous la direction du sage l'Hôpital, de l'administration de son royaume! mais, entraîné par la désastreuse influence de sa mère, il fit sonner le tocsin de la Saint-Barthélemy; et, deux ans après, par un retour du ciel vengeur, il suait le sang, et mourait comme dévoré à l'avance de tous les feux de l'enfer.

Au premier bruit de sa mort, Henri III s'échappa secrètement de la Pologne pour venir prendre possession du trône de France. Il n'était encore qu'à Lyon, lorsqu'il écrivit aux maire et échevins de Compiègne pour leur faire part de son arrivée [1]. Ce prince aimait à se souvenir qu'il avait passé avec ses frères quelques jours de son enfance dans les jardins de Compiègne; sa sagacité, d'ailleurs, révélait au vainqueur de Moncontour l'importance de cette place, au milieu des discordes civiles qui déchiraient le royaume. Aussi envoya-t-il plusieurs fois aux habitants des instructions pour les engager à bien entretenir les fortifications de la ville [2].

Il se rendit lui-même à Compiègne avec ses ministres. Entre autres affaires sur lesquelles le conseil délibéra, le roi agita la question de savoir

[1] Lettre du 17 septembre 1574.

[2] Lettres des 21 août, 16 septembre, 16 octobre 1575.

si l'on ne devait pas ériger en commanderies séculières toutes les abbayes, pour les donner, soit à des laïcs, soit aux principaux officiers de la cour. Ce projet, tant soit peu philosophique, n'était point de nature à lui concilier les bonnes grâces du clergé. Henri III, chargé de ses malédictions, n'osa lutter contre sa résistance. Quelle singulière idée chez un prince qui affectait tous les dehors de la dévotion! Mais son hypocrisie, ses chapelets, ses prières, son affectation de quitter ses chemises à grands goderons pour des collets à l'italienne, ses processions en robe de capucin, ne trompaient personne; on opposait à ses pieuses extravagances la scandaleuse faveur des mignons, dont la honte et le mépris remontaient jusqu'au trône. L'indignation publique éclata, et donna naissance à *la Ligue*.

Quelques historiens en attribuent la première pensée au seigneur d'Humières, gouverneur de Péronne[1]. Catholique zélé, ennemi du prince de Condé, l'un des chefs du parti calviniste, il n'avait point dissimulé sa haine. Or, Catherine de Médicis avait promis à ce prince le gouvernement de la Picardie après le duc de Longueville; si Henri III acquittait cette promesse, c'en était fait de la place et de la fortune de d'Humières. Il imagina

[1] Anquetil.

donc de rédiger une formule de serment, par laquelle la noblesse s'engageait à ne rien souffrir qui fût contraire au bien de la religion catholique et romaine. Il présenta cette formule à tous les gentilshommes qui l'avoisinaient, et la Picardie se trouva engagée dans *la sainte union* formée au nom de la sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III et des prérogatives dont le royaume jouissait sous Clovis. On lit dans l'acte d'association, le plus ancien qui nous reste : « Tous les confédérés seront obligés d'obéir à un chef; ceux qui refuseront, seront punis selon sa volonté. Ceux qui refuseront de se joindre à la sainte union seront traités en ennemis et poursuivis les armes à la main. Le chef seul décidera des contestations qui pourroient survenir entre les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats ordinaires que par sa permission. » Ainsi, l'acte fondamental de la Ligue transmettait toute la puissance royale à un chef futur qui pouvait n'être point le roi! On entrevoyait déjà le duc de Guise.

Henri III était donc persuadé qu'il n'avait pas moins à craindre des ligueurs que des huguenots. Habitué à dissimuler, il attendit l'occasion la plus favorable pour prendre un parti. Il convoqua les États généraux à Compiègne par lettres patentes du mois d'août 1576; mais bien-

tôt, changeant d'idées, il les appela à Blois, et déclara la guerre aux protestants.

Le roi de Navarre, instruit de cette résolution, sort de Paris le 3 février 1576, sous prétexte d'aller à la chasse dans la forêt de Senlis : « Depuis son partement de cette ville, il ne dit mot jusqu'à la rivière de Loire, mais l'ayant passée, il jeta un grand soupir, et dit : « Loué soit Dieu « qui m'a délivré! » Puis, gaussant à sa manière : « Je n'ai, ajouta-t-il, regret qu'à deux choses, la « messe et ma femme; toutefois pour la messe, « je puis m'en passer; mais pour ma femme, je « veux la ravoir. » Il envoya M. de Duras auprès de Henri III pour la lui redemander; mais ce prince s'y refusa. « Le roi me dit, raconte Marguerite dans ses Mémoires, que c'étoit l'amitié qu'il me portoit et la connoissance de l'ornement que je donnois à la cour, qui faisoient qu'il ne pouvoit permettre que je m'éloignasse que le plus tard qu'il se pourroit. » Cette princesse trouvait des consolations auprès de Bussy d'Amboise; et dans un voyage qu'elle fit à Compiègne[1] au mois de juillet 1576, cet aimable seigneur vint la rejoindre avec le

[1] Ordonnance municipale du 11 août 1576, pour payer ceux qui ont nettoyé les rues à l'entrée de la reine de Navarre.

duc d'Aleçon, dont il était le favori. Le duc d'Alençon, esprit brouillon et factieux, avait pris parti contre la cour.

Dans l'histoire du Château d'Eu et dans celle du Palais de Saint-Cloud, nous avons donné des détails circonstanciés sur le règne de Henri III et sur les principaux personnages qui ont joué un rôle dans ce temps de troubles et de superstitions, de cruautés et de ridicules. Le Château de Compiègne n'occupe qu'une place bien secondaire dans ces événements; mais la ville se distingue par sa fidélité au roi et par l'empressement qu'elle met, soit, en 1581, à lui prêter 3,000 écus pour subvenir aux frais du siége du château de Pierrefonds; soit, en 1589, à lui fournir quatre-vingts muids de blé pour son armée devant Paris, et quatre milliers de poudre pour le siége de Pontoise.

Cette cité ne se borna point à ces dons : au mois de mai 1589, elle fournit son contingent armé pour voler au secours de Senlis, qui était assiégé par le duc d'Aumale, frère du duc de Guise. Le duc de Longueville, accompagné de Charles d'Humières, gouverneur de Compiègne [1],

« [1] Henri III, voulant reconnaître la fidélité des habitants de Compiègne, leur donna pour gouverneur, après la mort de M. de Brouilly, son fidèle serviteur Charles d'Humières,

du comte d'Estrées et du sieur de la Noue, se mit en marche avec mille chevaux et trois mille fantassins, et s'arrêta à Verberie pour attendre son artillerie. Là, ayant convoqué tous les officiers : « Messieurs, leur dit-il, quand cha-
« cun de vous considérera à quoy tient cette af-
« faire, et de combien elle importe au roy et à
« toute la France en général, je ne doute point
« qu'il n'y en aura pas un d'entre vous qui n'es-
« timera heureuse la journée en laquelle il ré-
« pandra son sang pour une si bonne occasion.
« Toutes choses se doibvent faire par conseil.
« Quoyque je sois vostre général, j'ay comman-
« dement exprès de Sa Majesté qu'en affaire de la
« guerre j'use du conseil de M. de la Noue : nul
« d'entre vous n'ignore les grandes charges mi-
« litaires qu'il a exercées, et desquelles il est venu
« heureusement à bout. C'est pourquoy en ceste
« journée si importante à toute la France, je le
« supplie de prendre la conduite et la disposi-
« tion de ceste petite armée. Quant à moy, je
« luy obéyray comme soldat, et je vous sup-

qui, n'ayant pu aller prendre possession de son gouvernement, à raison de maladie, écrivit aux habitants, le 1er janvier 1589. Il leur envoya néanmoins le sieur Brigée, pour les seconder dans les circonstances délicates où ils se trouvaient. M. d'Humières fit son entrée à Compiègne le 5, veille des Rois. » (D. Grenier.)

« plie tous de faire tout ce qu'il ordonnera[1]. »

L'armée du roi défit l'armée de la Ligue, qui fut obligée de lever le siége de Senlis, et les habitants de Compiègne ramenèrent en triomphe dans leurs murs six pièces de canon, qu'ils avaient enlevées à l'ennemi.

Tant de sacrifices et de courage ne trouvèrent point le roi ingrat : Henri III aimait beaucoup Compiègne; on peut s'en convaincre par ses lettres des 8, 21 et 28 mars 1589, où il leur témoigne son contentement de la fidélité qu'ils lui ont conservée au milieu de ces temps de troubles[2]. Par lettres patentes du 10 et du 27 du même mois, il établit à Compiègne, dit Charpen-

[1] Palma Cayet; L'Estoile.

[2] « Je m'étonne, dit Nicaise Picard, jadis avocat à Compiègne, que la ville n'ait pas été prise durant les troubles de la Ligue, à cause de la consternation que la peste y avait jetée en enlevant sept cent soixante chefs de famille, et du complot de plusieurs habitants, même de la sentinelle, avec les ennemis. Aussi, dès que le gouverneur fut arrivé, il donna un nouvel ordre à la garde de la ville, en divisant les habitants en douze compagnies, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Les capitaines de garde étaient obligés de faire la ronde toutes les nuits sur les remparts, chacun à son heure, suivant le sort qui lui était tombé, par le moyen de certains jetons de cuivre, empreints d'un côté du nom du gouverneur et de l'autre des heures qui leur étaient assignées pour être en faction. »

tier, « un bureau stable et arresté de tous les deniers jusques à six lieues à la ronde. »

Par un édit de 1589, ce prince ordonna de faire transférer à Compiègne la cour des monnaies, les uns disent dans le Château, d'autres, dans cette même *Tour des Forges*[1], où l'on avait battu monnaie jusqu'à Louis-le-Gros. Les instructions du roi, en date du 28 mars, enjoignaient aux officiers de la monnaie de Paris d'apporter tous les outils nécessaires, pour travailler sans délai à la fabrication d'espèces pour son armée de Picardie. Ces ordres n'ayant pu être exécutés, à cause de l'occupation de Paris par la Ligue, Henri III adressa des lettres patentes au sieur d'Humières, gouverneur, pour faire battre monnaie à Compiègne, au coin et aux armes de France, « commettant Jean de Carlas pour visiteur et essayeur de ladite monnoie, laquelle, suivant un renseignement de l'hôtel-de-ville de Compiègne, fut arrêtée, conformément aux lettres de Henri III, pour la première monnoie de France, au lieu de Paris, pour y forger écus d'or, pièces de dix sols et douzains, auxquelles pièces y a au dessus A et au dessous Ω,

[1] *Tour des Forges* ou *Tour de la Monnaie*. D'après les plans de 1637, elle était située au coin de l'abbaye de Saint-Corneille.

alpha et *oméga*, en latin *principium et finis*[1]. »

Une porte de Compiègne, *la Porte de Paris*, qui n'existe plus, avait été élevée sous Henri III, comme l'indiquaient, sur la façade d'entrée, trois couronnes fermées, celles de France et de Pologne, surmontées d'une troisième soutenue par une guirlande de fleurs, avec cette inscription : *Manet ultima cœlo.* Du côté de la ville, on remarquait une figure de la Vierge et la devise nationale : *Regi et regno fidelissima.*

Mais la plus grande preuve d'affection que le dernier des Valois donna à Compiègne, ce fut de demander que son corps reposât dans l'église de Saint-Corneille. Ce vœu, dont le poignard de Jacques Clément avait hâté l'accomplissement, fut un moment retardé par la guerre que Henri III avait léguée, avec la couronne, au roi de Navarre.

Le sieur d'Humières, gouverneur de Compiègne, ne balança pas à reconnaître le roi de Navarre pour l'héritier du trône ; en vain les échevins de Saint-Quentin, en vain les habitants d'Amiens le sollicitèrent de s'affranchir du joug d'un prince hérétique; en vain Mayenne, le chef de la Ligue, employa tour à tour les caresses pour le séduire, les menaces pour l'intimider ; il resta inébran-

[1] D. Grenier.

lable, et le 16 août 1589, suivi d'un conseiller de la ville et d'un bourgeois, nommé Charmolue, il se rendit au camp de Henri IV, devant Clermont en Beauvoisis, et lui offrit son épée, ses services et le dévouement bien connu des habitants de Compiègne. Les ligueurs, irrités de cette démarche, tentèrent un coup de main contre la ville fidèle. Pendant une absence du gouverneur, un parti de quatre cents cuirassiers et de cinq cents arquebusiers à cheval, s'avança secrètement sous les murs de Compiègne; et, le 24 octobre 1589, avant la pointe du jour, ils se préparaient à escalader les murailles entre la Porte-Chapelle et la tour de l'ancien Palais de Charles-le-Chauve, lorsque la meûnière du moulin du pont, la femme Nyot, aussi vigilante que les oies du Capitole, se mit à crier, jeta l'alarme et fit manquer le coup[1].

Avec de telles dispositions, Henri IV sentit qu'il pouvait en toute sûreté accomplir le vœu de son prédécesseur et transporter le corps de ce prince à Compiègne. Sans argent et sans munitions, il ne pouvait plus tenir à Saint-Cloud. Il partagea son armée, en donna une portion au maréchal d'Aumont, qui devait contenir la Champagne; une autre au duc de Longueville, gou-

[1] Manuscrit de la Bibliothèque royale.

verneur de la Picardie; et lui-même, avec le duc de Montpensier et le maréchal de Biron, suivi d'une petite armée de sept mille hommes, il partit pour Compiègne, où il fit déposer le corps de Henri III dans l'église de Saint-Corneille. Le duc d'Angoulême présidait à cette cérémonie. « Tous les anciens serviteurs du feu roi, dit-il, m'accompagnoient. Ce seroit renouveler nos larmes et le souvenir de tous nos malheurs, que de rapporter les particularitez de ce qui se passa dans l'église. Quoy qu'il en soit, la nécessité de l'ordre que j'avois de n'y séjourner que vingt-quatre heures fut cause que, sans cérémonie, le plus grand roy du monde fut mis sous une chapelle ardente, où souvent il n'y avoit pour toute lumière qu'une lampe[1]. » On laissa près du corps un des plus anciens aumôniers de Henri III, la Cesnaye « avec quelques chétifs fonds pour faire et entretenir quelque service[2]. »

L'escarcelle du Béarnais n'était pas, il est vrai, bien garnie. « Je suis, disait-il lui-même en riant,

[1] *Mémoires du duc d'Angouléme.* Ce même prince raconte que plus tard, étant tombé malade, il fut conduit par ses amis à Compiègne, « où estoit pour lors le petit Paris et la « retraite de tous les serviteurs du feu roi. »

[2] *Mémoires de Cheverny.*

« un roi sans royaume, un mari sans femme, un « guerrier sans argent. » Il n'avait pas même eu les moyens de payer à Saint-Cloud le dîner de son avénement à la couronne; mais son cœur était toujours riche en bonnes paroles. Ainsi, à la vue des serviteurs de Henri III, qui pleuraient leur maître: « Les larmes, s'écria-t-il, ne le feront « pas revivre; les vraies preuves d'affection et « de fidélité sont de le venger : pour moi, j'y sa- « crifierai ma vie. Nous sommes tous Français, et « il n'y a rien qui nous distingue aux devoirs « que nous devons à la mémoire de notre roi et « au service de notre patrie. »

Fidèle à ce serment, toujours armé, toujours prêt à combattre, il ne prend pas un jour de repos. Il poursuit Mayenne, il le défait à Arques, il le bat une seconde fois dans les plaines d'Ivry [1].

La Picardie, à son tour, réclame sa présence; Henri IV fait son entrée à Compiègne le 8 juin 1590. « Le roi était accompagné d'un grand nombre de princes et de seigneurs, de douze cents gentilshommes à cheval, de six cents ar-

[1] Le gouverneur de Compiègne, M. d'Humières, prit une part très-brillante au succès de cette journée. Henri IV, pour honorer son courage, et pour récompenser la fidélité des Compiennois, confirma la translation de l'hôtel des monnaies dans leurs murs, et les exempta, pour neuf ans, d'une partie des tailles et des aides.

quebusiers et de deux cornettes de reîtres. Le duc d'Humières, gouverneur de la ville, avec son état-major, devança le roi bien avant dans la forêt; vers l'abbaye de Royal-Lieu, le monarque mit pied à terre et y entra pour tenir conseil de guerre. Les habitants de Compiègne n'ayant été informés que le jour même, à six heures du matin, de l'arrivée du roi, n'eurent pas le temps de faire de grands préparatifs; mais il y en eut assez pour mettre sur pied mille arquebusiers et deux cents arbalétriers avec le corselet, qui furent commandés par le lieutenant du capitaine de la ville, ayant sous ses ordres douze capitaines et autant de lieutenants de quartier. Ils firent la parade devant Sa Majesté, alors qu'elle sortit de la forêt, et se rangèrent en cercle autour de sa suite. Le clergé et les autres corps l'attendaient au faubourg de Saint-Ladre, pour le complimenter. Le roi n'entra dans la ville qu'à deux heures après midi. Il y eut défense de tirer le canon, de peur de donner l'éveil à l'ennemi. Le roi répondit à la harangue du prieur de Saint-Corneille, que son intention était de continuer les constitutions des rois ses prédécesseurs, de maintenir et conserver les droits et priviléges des églises. La réponse que le roi fit au lieutenant général ne fut pas moins gracieuse. Les officiers municipaux reçurent celle-ci en lui pré-

sentant les vins d'honneur à l'hôtel d'Arras[1] ou *des Rats* où Sa Majesté était descendue : « Je reçois « vos présents, mais j'aime mieux vos cœurs[2]. » Il aurait pu ajouter *votre argent;* car, voulant

[1] Henri IV, comme nous l'avons déjà dit, avait confirmé la translation de la cour des monnaies à Compiègne; mais voyant que la *Tour des Forges* ne pouvait contenir à la fois les fabriques de Paris et d'Amiens, ce prince les fit transporter dans le Château, où elles demeurèrent jusqu'à la réduction de Paris, le 22 mars 1594.

Cette circonstance explique pourquoi ce prince ne logeait pas au Château. Quant au nom de l'hôtel où il descendait, il a donné lieu à plusieurs versions. Les uns ont pensé qu'on avait peut-être choisi sans intention le nom de la ville d'Arras, comme on aurait pu prendre le nom d'une autre ville; d'autres attribuent la construction de cet hôtel à un cardinal d'Arras, sans autre désignation; enfin, le peuple de Compiègne appelle cet hôtel l'*Hôtel des Rats*. On trouve également ce nom dans un vieux manuscrit. « Dans ma jeunesse, nous écrivait dernièrement une des personnes les plus distinguées de Compiègne, je l'ai toujours entendu nommer ainsi. Je ne sais pas l'origine de ce nom. Est-ce une altération de celui d'Arras? Est-ce une suite de l'état de délabrement où paraissait être cette maison? Je n'en sais rien; mais ce qui est certain, c'est que dans des comptes de la ville, j'ai vu désigner sous le nom de *Tour des Rats* l'îlot de maisons dont cet hôtel fait partie. La tradition veut qu'il ait servi de demeure à la duchesse de Beaufort, quand elle venait à Compiègne. » Cette autre circonstance expliquerait surtout pourquoi Henri IV ne logeait pas au Château.

[2] Charpentier, D. Grenier, Archives de la ville, M. de C***.

entreprendre le siége de Clermont en Beauvoisis, il leur emprunta neuf mille livres pour la solde de ses troupes. Vainqueur, il leur en témoigna se reconnaissance au mois de septembre 1590, par cet édit : « Voulant punir nos sujets rebelles de Clermont, et aussi considérant la fidélité, zèle et affection que les habitans dudit Compiègne ont porté à notre très-honoré seigneur et frère le feu roy dernier décédé, et à nous depuis nostre advènement à la couronne la voulons pour ces considérations décorer de tiltres et d'honneurs, dont elle s'est rendue digne. A ces causes et aultres, à ce nous mouvans, avons transféré et par ces présentes signées de nostre main transferons lesdits sièges de bailliage, eaux et forêts et recepte de nostre domaine establis audit Clermont en Beauvoisis, en nostre ville de Compiègne, pour y demeurer et estre doresnavant et à toujours. »

Ce même prince, informé que la Ligue méditait une attaque contre sa bonne ville de Compiègne, vint à Senlis au mois de décembre 1590 ; de là, il écrivit aux habitants de Compiègne de tâcher de découvrir si le duc de Mayenne n'avait pas quelques intelligences dans leur ville, et s'il n'était pas question d'enlever le corps de Henri III, confié à leur garde. Il donnait en même temps au duc de Longueville et au sei-

gneur d'Humières l'ordre de renforcer la garnison et de réparer les fortifications. « Qu'on travaille principalement à l'Éperon, qui est devant le pont, disait-il, afin que s'il advenoit « un siège, les ennemis fussent contraints d'avoir « deux corps d'armées. » Malgré ces précautions, la ville aurait couru le risque d'être surprise au mois de mai 1591, sans l'avis du gouverneur de Crépy qui, ayant appris que Mayenne était sorti de Soissons sur le déclin du jour avec des forces assez considérables, avait soupçonné quelque entreprise secrète. Il en donna avis aux autorités de Compiègne. La garnison se mit sur la défensive, et Mayenne se retira.

Henri IV vint à Compiègne au mois de juillet. A peine arrivé dans cette ville, il écrivait au duc de Nivernois, son lieutenant général de Champagne et de Brie : « Passant près de ma ville de Noyon, je me suis résolu de l'attaquer; elle sera demain investie, et espère dans peu de jours en avoir raison, et en tirer des moyens pour l'entretènement de mon armée[1]. » En effet, le roi entra dans Noyon le 17 août 1591. Là, il apprit que le comte d'Essex, avec seize autres gentilshommes, était venu « pour lui baiser les mains, et lui offrir 4,000 Anglais et 500 chevaux que la

[1] Lettre datée de Compiègne, 26 juillet 1591.

royne d'Angleterre, sa maîtresse, envoyoit au roi pour son service. » Le roi dépêcha sur-le-champ le comte de Chaunes pour le recevoir et l'inviter à se rendre auprès de lui. « Quant au comte d'Essex et à ceux de sa suite, il ne se pouvoit rien voir de plus magnifique; car, entrant dans Compiègne, il avoit devant luy six pages montez sur de grands chevaux, habillez de velours orangé tout en broderie d'or, et luy avoit une casaque de velours orangé toute couverte de pierreries; la selle, la bride et le reste du harnois de son cheval accommodé de mesme; son habit et la parure de son cheval valoient seuls plus de soixante mil escus; il avoit douze grands estaffiers, et six trompettes qui sonnoient devant luy. De Compiègne il vint au camp de Pierrefonds le dernier jour d'aoust trouver le roy, d'où ils s'en allèrent à Noyon, là où Sa Majesté le festoya trois jours durant avec tout son train. »

Le vicomte de Tavannes, qui avait été nommé gouverneur de la Normandie pour la Ligue, avait eu la fantaisie de venir au secours de Noyon avec trois cents arquebusiers. Il y fut blessé et fait prisonnier. Voici comme il raconte lui-même sa captivité dans ses Mémoires : « J'estois prisonnier de guerre dans Compiègne du roy Henry IV. Gardé pour estre changé à quatre princesses de Bourbon, de Longueville et de Nevers,

celuy qui tenoit Pierrefonds près de là [1], me fit secretement proposer l'entreprise qu'il avoit sur ledit Compiègne, de laquelle je m'exemptois fort bien en cognoissant le péril. Si les gardes des prisonniers leur proposent de se sauver, c'est chose dangereuse de s'y fier. »..... Cependant Henri IV ayant mis le siége devant Rouen voulut contraindre le vicomte de Tavannes à lui faire connaître les endroits faibles de la place. « Je l'eusse trompé, s'il m'en eût cru, » dit le vicomte. Il ne paraît pas toutefois qu'il lui ait donné de fausses indications. Il répondit, avec plus de fierté que de prudence, qu'il ne voulait ni servir, ni tromper Henri. Le roi, assez mécontent de cette réponse, ordonna qu'il fût plus étroitement resserré. En vain les ligueurs menacèrent-ils de maltraiter leurs prisonniers, si la captivité du vicomte se prolongeait; en vain les parents du marquis de Mirebeau supplièrent-ils Henri IV de permettre que le marquis fût échangé. « Le vicomte de Ta-« vannes, dit Henri, peut me faire plus de mal « en une heure, que toute la famille de Mirebeau « ne peut me servir en trente ans. » Le roi persistait à retenir son prisonnier, et il refusait de le rendre même en échange de la femme, de la mère et des sœurs du duc de Longueville, que le

[1] Le sieur de Rieux, dont nous allons parler tout à l'heure.

duc de Mayenne ne voulait relâcher qu'à ce prix. Il fallut que le duc de Longueville usât d'adresse, et presque de violence, pour que Tavannes recouvrât sa liberté. « Ainsi, » dit le vicomte avec une humilité dont il ne faut pas être dupe, « un pauvre gentilhomme fut changé à quatre princesses : une de Bourbon, de Clèves, de Gonzague, et deux d'Orléans, de la maison de Longueville. » A peine le vicomte de Tavannes fut-il libre, qu'il se hâta de justifier l'opinion que le roi avait de lui. Il détermina, à force d'instances, le duc de Parme à venir au secours de Rouen, dont Henri IV fut ainsi obligé de lever le siége[1].

Maître de Noyon, Henri IV ordonna au maréchal de Biron d'assiéger le château de Pierrefonds, où commandait pour la Ligue le capitaine Rieux, aventurier qui devait sa fortune à son courage, à son habileté de parole[2], et surtout à son audace. Les principaux exploits de cette espèce de *bravo* consistaient à détrousser les passants, à dévaliser les caisses publiques, à lever sur les communes des impôts à main armée. Cependant le brigand avait fait place au soldat, lorsque le roi était venu porter le siége devant

[1] Sismondi, XXI.

[2] *Satire Ménippée*. Discours de Rieux dans les États de 1593.

Noyon. Rieux, qui connaissait à merveille le pays, avait trouvé le moyen d'entrer dans la ville à la tête de cinquante cavaliers portant chacun un fantassin en croupe; et sa présence avait retardé la victoire du roi : aussi Henri IV avait-il refusé de le comprendre dans la capitulation; mais, à l'aide de la nuit et d'un déguisement, Rieux, se laissant glisser le long des murailles, s'était sauvé et avait regagné le château de Pierrefonds. La vengeance du roi sera-t-elle mieux satisfaite devant cette forteresse qu'après la prise de Noyon? Déjà le duc d'Épernon a échoué; Biron sera-t-il plus heureux? La ville de Compiègne, généreuse autant que fidèle, ne veut pas rester étrangère aux frais de la campagne; elle offre à Henri 3,000 écus, qu'il accepte avec reconnaissance, comme l'atteste sa lettre du 2 septembre 1591. Le maréchal de Biron commença l'attaque par une terrible canonnade; mais, de huit cents coups de canon, il n'y eut que cinq boulets qui portèrent jusqu'aux tours; le reste ne fit *que blanchir les murailles de la terrasse* [1]. Rieux, avec sa formidable artillerie, foudroyait les assiégeants. Biron, par prudence et par humanité pour ses soldats, crut devoir lever le siége à son tour.

Deux fois vainqueur des troupes du roi, ca-

[1] Carlier, *Histoire du Valois.*

ressé par Mayenne comme un des plus braves champions de la Ligue, admis et fêté par les factieux dans les États de Paris, Rieux ne mit plus de bornes à ses excès; il poussa l'audace jusqu'à vouloir enlever le roi!

La mort du duc de Parme[1], les prétentions de Philippe II, qui voulait faire asseoir l'infante, sa fille, sur le trône de France, l'ambitieuse jalousie de Mayenne, la convocation des États, enfin la trêve demandée par les deux partis, laissèrent quelques jours de repos à Henri; il vint à Compiègne pour les passer auprès de sa Gabrielle[2], qu'il avait établie dans cette ville pendant la guerre de Picardie. « Comme il estoit d'humeur martiale et guerrière, dit un contemporain, aussi estoit-il d'amoureuse manière, et estoit quelquefois bien aise de rire après tant de travaux. Il avoit un petit traing, comme font les amoureux, mais des gens de valeur, entre autres

[1] Voici en quels termes Henri IV l'annonce au duc de Nivernois, par une lettre datée de Compiègne, 7 décembre 1592 : « Vous verrez les nouvelles que j'ai eues d'Arras, de la mort du duc de Parme, qui mourut au dit lieu le deuxième jour de ce mois. *Elles seroient bien meilleures si elles étoient suivies de la mort de son maître!* »

[2] On montre sa maison sur la place du Change. La main du temps, et un atelier de serrurerie qu'on y remarque à regret, lui ont enlevé son charme et sa poésie.

le maréchal de Biron [1]. Je vois, au matin, la noblesse, se promenant par la cour de la maison, être mal édifiée du presche qui se faisoit en haut devant le roy, où il n'y avoit que vingt-cinq ou trente personnes, et quasi tous païsans (il est vray que le voyage estoit dérobé comme j'ay dit et que Sa Majesté n'avoit amené sa cour.) L'enfant de l'un de ces païsans fut baptisé en ce presche; le père pria sur-le-champ le roy d'en estre le parrain, ce que le roy accepta et le nomma Henry, jusques là s'étendoit la bonté et familiarité de ce grand prince à l'endroit des simples gens. Je veis cela estant entré en cète chambre, pensant comme les autres estre au levé du roy, et sans sçavoir qu'on y preschoit; mais estant entré il y falut demeurer, comme plusieurs autres catholiques qui y estoient entrez de la sorte, et demeurames debout nuds testes pour le respect de la présence du roy, derrière ceux, pour lesquels le presche se faisoit, lesquels estoyent à genoux, comme estoyt le roy même, estant retiré en un coing priant Dieu fort attentivement : et depuis ce temps là je me suis venté

[1] Un habitant de Compiègne fit alors l'anagramme du nom de *Henri de Bourbon* : on y trouvait : *Bonheur de Biron*. L'échafaud de la Bastille devait donner un douloureux démenti à l'anagramme!...

d'estre sorty du presche sans y estre entré. Cète noblesse, qui attendoit en bas cependant, disoit que les affaires estoyent réduites à tel poinct que le roy les perdroit tous s'il n'alloit à la messe [1]. »

C'était le roi lui-même dont la vie était menacée. Au mois de janvier 1593, le duc d'Aumale, qui commandait pour la Ligue, jaloux de se venger de l'échec qu'il venait de recevoir à Saint-Valery, apprend que le roi, sans défense dans Compiègne, doit faire une course à Senlis; de concert avec le capitaine de Pierrefonds, il forme le projet de l'enlever. Rieux place en embuscade dans la forêt cinq cents cavaliers, dont il prend le commandement, et, le piége tendu, il attend sa royale proie. Mais la Providence veillait sur Henri. Elle suscita un pauvre homme de village pour sauver les jours de celui qui devait faire le bonheur de la France! Ce voyageur avait pris un chemin écarté de la forêt pour éviter la rencontre des hôtes importuns du château de Pierrefonds. Lorsqu'il entendit le bruit des chevaux et aperçut des soldats et des armes, inquiet, il pressa le pas, arriva à Compiègne; et, conduit devant le roi, il raconta ce qu'il avait vu. Le roi, d'abord, ne voulut pas le croire; mais, à la sollicitation de la duchesse de Beaufort, il fit retenir

[1] Legrain, *Décade*.

le bonhomme, et envoya deux cavaliers pour vérifier la fidélité de son récit. Ils ne revinrent pas: on pensa avec raison qu'ils avaient été arrêtés. On choisit alors des habitants de la ville qui connaissaient les détours de la forêt; ils partirent, s'assurèrent de l'embuscade, et confirmèrent, à leur retour, ce qu'avait dit le villageois. Le roi le renvoya avec un présent; puis, sacrifiant l'amour à la prudence, il prit à regret congé de Gabrielle, sortit secrètement de la ville pendant la nuit, suivit une autre route, et arriva à Senlis avant même que Rieux eût été informé de son départ.

L'été suivant, la garnison de Compiègne donnait au roi le moyen de se défaire de ce célèbre aventurier. Elle épiait Rieux, qui, étourdi de ses succès, pillait audacieusement les coches et les voitures publiques. Un jour qu'il n'était accompagné que d'une faible escorte, on se saisit de sa personne et on l'amena prisonnier à Compiègne. Son procès ne fut pas long; Henri IV avait à se venger du siége de Noyon et de l'embuscade qui l'avait arraché des bras de Gabrielle; il avait de plus à punir d'affreux brigandages. Rieux fut condamné à être pendu, et subit son supplice devant l'hôtel-de-ville de Compiègne [1]. Ce misé-

[1] Legrain, L'Estoile.

rable n'épargnait même pas ses complices. Il fit périr Raugueil, son lieutenant. Un poëte du temps, Guillaume Du Sable, après avoir désigné plusieurs victimes de Rieux, parmi lesquelles se trouvaient des gentilshommes lâchement assassinés, s'écrie :

« A la Croix arrêta de bon vin un bateau ;
Violant son passeport et sacré privilège,
Tu fis la plus grand'part enfoncer dedans l'eau :
N'est-ce pas devant Dieu un damné sacrilège?

Septante mil écus et plus tu as reçu
Des tailles et taillons pour guerre à ton roy faire :
Je pense bien aussi, et ne suis point déçu,
Que pendre te feras, ny pouvant satisfaire.

Veuves et orphelins ont passé par tes mains,
Manants et habitants de maint pauvre village :
Tellement qu'on jugeoit par tes rapts inhumains,
Qu'à toi et tes soldats tout estoit au pillage.
. . . . . .

Ton père, en ce pays, estoit roy des voleurs,
Tu luy as succédé, le suivant à la trace,
Et as fait comme luy cognoistre tes valeurs :
Un bon chien volontiers chasse toujours de race [1]. »

Avant cette importante capture, le roi était revenu à Compiègne auprès de la duchesse de

[1] La *Muse chasseresse*, par G. Du Sable, mort en 1615.

Beaufort; mais l'amour ne remplissait pas tous ses instants; il s'occupait avec soin des affaires de son royaume : sa correspondance en fait foi. Dans une des lettres qu'il écrivait au duc de Nivernois, gouverneur de la Champagne [1], on remarque : « J'ai délibéré de faire un voyage à Mantes où est ma sœur, et ceux de mon conseil, pour donner ordre à plusieurs choses importantes grandement à mon service. » En effet, il quitta l'hôtel des Rats et sa chère Gabrielle pour aller à Meulan et à Mantes; mais à peine s'était-il éloigné d'elle, qu'il lui écrivait pour s'en rapprocher: « Ha ! que je fus affligé arsoir, quand je ne trouvai plus le subject qui me faisoit treuver le veiller si doux ! Mille sortes de délices se représentoient devant moy, tant de singulières raretez ! Bref, j'estois plus enchanté que ce magicien (qui) ne vous a faict treuver vostre cassette. Certes, mes belles amours, vous estes admirable; mais pourquoy vous loué-je? Ceste gloire vous a rendu infidelle jusques icy et la cognoissance de ma passion. Que la vérité de ces belles paroles proférées avec tant de doulceur sur le pied de vostre lict, mardy la nuyt fermante, m'oste toutes mes vieilles et invétérées

[1] Lettres de Henri IV au duc de Nivernois, datées de Compiègne, les 3, 4, 10, 12 avril 1593.

opinions. Je remarque le lieu et le temps pour vous montrer combien je les ai gravées en ma mémoire, et pour vous en rafreschir le souvenir. Je monte à cheval pour aller coucher à Meulan; de là, j'iray à Mantes. Demain je vous en manderay la certitude. Pour fin je vous diray que le desplaisir de vous laisser m'a saisi tellement le cœur que j'en ay cuidé mourir toute ceste nuit, et me trouve encore bien mal : qui me faict achever, plus tost que je ne désirerois, ceste lettre, en vous baisant un million de fois les mains. Ce xve avril.

HENRI. »

« L'aultre lettre ne faisoit qu'achever de se fermer lorsque Larchaut est arrivé; je ne l'ay voulu mener plus loing. Je seray très ayse que voyés celluy de qui vous pouvés apprendre des nouvelles; mais que cela ne tarde point l'heur de vostre présence. J'attendray ce que vous aurés apprins avec impatience, mais non telle que vostre venue, que je vous supplie ne vouloir differer. Vous escrivant, m'est venu advis que trois cens chevaulx de Rouen sont arrivez à Pontoise, qui viennent audevant du Villars. Je n'en ay que deux cens, mais je m'en vay passer à la veue de la ville pour voir s'ils veulent se battre, et s'ils le font, je donnerai un coup de pistolet pour

l'amour de vous. Bonjour, mes chères amours ; je te baise un million de fois les mains. Ce xve avril. »

Tant de bravoure, d'activité, de persévérance, ne suffisait pas pour lui assurer la couronne : la France semblait exiger quelque chose de plus. Henri IV se souvint alors des paroles de Henri III à son lit de mort : « Vous ne serez jamais roi « tant que vous ne vous ferez pas catholique. » Et le 25 juillet 1593, dans l'église royale de Saint-Denis, pompeusement décorée, le roi, vêtu de blanc, accompagné d'un nombreux cortége, s'agenouillait devant l'archevêque de Bourges, et répondait à ces questions : « Qui êtes-vous ? Que « demandez-vous ? — Je suis le roi, je demande « à être reçu dans le sein de l'Église catholique, « et je le souhaite de tout mon cœur. » On chantait un *Te Deum*, et le peuple faisait retentir l'église de ses acclamations. Henri IV, par affection pour Compiègne, écrivit cette lettre particulière sur cette cérémonie, au maire et aux habitants de la ville, où, d'après le témoignage de Legrain, nous avons vu qu'on avait quelque peu murmuré du prêche tenu dans l'hôtel des Rats :

« Chers et bien amez, suivant la. . . . [1].

[1] Ce passage, comme ceux qui suivent, sont effacés dans l'original.

advenement à cette couronne par la mort du roi notre seigneur et frère que Dieu absolve. . . . . nous faicte des prélats de notre royaume pour la paix par nous tant desirée et tant de fois interrompue par nos ennemis. Enfin nous avons merci Dieu conferé. . . . . lesdits prélats et docteurs assemblés en cette ville pour. . . . . des points, sur lesquels nous désirons être éclairez et après la grâce qu'il a plu à Dieu nous faire par l'inspiration de son saint Esprit que nous avons recherchée par tous nos. . . et de tout notre cœur pour notre salut et satisfaisants par ces preuves que iceux prélats et docteurs nous ont rendues par les écrits des apôtres, des saints Pères et docteurs receus en l'Église, reconnaissant l'Église catholique, apostolique et romaine être la vraye Église de Dieu pleine de vérité et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et nous sommes résolus d'y vivre et mourir. Et pour dernier commencement à ce bon œuvre et faire connoître que nos intentions n'ont eu jamais aucun but que d'être instruits sans aucune opiniâtreté et d'estre éclairez de la vérité et de la vraye religion pour la suivre, nous avons esté cejourd'huy à la messe et joint et uny nos prières avec la dite Eglise après les cérémonies nécessaires et accoutumées en telles choses résolu d'y conti-

nuer le reste des jours qu'il plaira à Dieu nous donner en ce monde, dont nous avons bien voulu vous avertir pour vous réjouir d'une si agréable nouvelle et confondre par nos actions les bruits que nos dits ennemis ont fait courir jusques à cette heure que la promesse que nous en avons cy devant faite étoit seulement pour amuser nos sujets et les entretenir dans une vaine espérance sans avoir la volonté de la mettre à exécution. Vous en ferez rendre grâce à Dieu par procession et prières publiques, afin qu'il plaise à sa divine bonté nous confirmer et maintenir le reste de nos jours en une sy bonne et saincte résolution, et nous le prierons qu'il vous ayt, chers et bien amez, en sa saincte garde. Écrit à Saint-Denis en France le dimanche 25e jour de juillet 1593. »

Henri III avait eu raison : cette conversion blessa les huguenots, mais elle avança beaucoup les affaires de Henri IV. La capitale se fatigua de la Ligue soutenue par l'étranger; et, le 22 mars 1594, Brissac, gouverneur de Paris, et Lhuillier, prévôt des marchands, apportèrent les clefs de la ville au roi, qui les embrassa tous deux en disant : « J'arrive avec l'oubli des erreurs et la « mémoire des services. » Il entra à minuit; le lendemain, il alla droit à la cathédrale, entendit

chanter un *Te Deum*, se rendit au Louvre, et dîna en public devant une foule immense, qui se pressait pour le contempler. « Laissez-les tous « approcher, disait-il, ils sont affamés de voir « un roi. » Les Espagnols sortirent de Paris; le roi se mit à la fenêtre pour les voir défiler. — « Recommandez-moi à votre maître, disait-il « avec sa gaieté ordinaire, mais n'y revenez pas! »

C'était beaucoup d'être maître de Paris; mais le reste du royaume n'était pas soumis. Mayenne, soutenu par l'armée des Pays-Bas, dominait encore dans la Picardie. Cependant la ville de Beauvais eut le courage de suivre l'exemple de la capitale; elle envoya des députés au roi, qui se trouvait à Compiègne, et se mit à sa discrétion. « Cette ville, dit Palma Cayet, changea incontinent de face : on n'y voyoit plus qu'écharpes blanches; l'on n'oyoit plus que cris de *vive le roy!* » On conseilla à M. de Lesseval, commandant de la garnison, de solliciter du roi à cette occasion une récompense. « Non, répondit ce « loyal officier, je ne veux point que l'on me « reproche d'avoir été de ceux qui ont vendu « au roi son propre héritage. »

A cette époque, Compiègne possédait dans ses murs une aimable princesse qui avait dans l'esprit et dans le caractère plusieurs traits de ressemblance avec Henri IV; comme lui, elle était

franche, avait la répartie vive et gaie, écrivait avec grâce, faisait des bons mots, et laissait parler son cœur avec abandon : c'était Catherine de Bourbon, sœur du roi.

Dès son enfance, Henri II, roi de France, l'avait destinée à celui de ses fils qui fut depuis duc d'Alençon. Henri III, à son retour de Pologne, l'aurait épousée sans les obstacles que Catherine de Médicis fit naître pour l'en dissuader. Le prince de Condé, Charles, duc de Savoie, Jacques, roi d'Écosse, le duc Henri de Montpensier, la firent tour à tour demander en mariage; mais ces diverses prétentions furent toujours déjouées par la politique de Henri IV, qui, n'étant encore que roi de Navarre, encourageait, selon les circonstances, l'espoir des divers prétendants, afin de les attirer dans son parti. C'est ainsi qu'il avait favorisé par des promesses l'amour du comte de Soissons, deuxième fils de Louis, prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac; et ce jeune prince était venu offrir à Henri, dans les plaines de Coutras, son courage et ses soldats. Après la bataille, les deux vainqueurs se rendirent en Béarn : le roi, pour voir la belle comtesse de Guiche, dont il était épris; le comte, pour offrir l'hommage de son cœur à Catherine de Bourbon, qui l'accueillit avec plaisir. Plusieurs seigneurs de la cour, jaloux des avantages

que cette union allait procurer au comte de Soissons, persuadèrent à Henri que ce prince ne recherchait sa sœur que pour se prévaloir de ce mariage, afin de jouir de tous les biens dont elle était héritière; qu'une fois marié, il abandonnerait sa cause, *sans se soucier que devînt sa femme, sa personne et sa vie.* Le caractère changeant du comte de Soissons, qu'on appelait *le Caméléon de la cour,* ne justifiait que trop ces soupçons. Henri reprit donc sa promesse; mais sa sœur n'en demeura pas moins fidèle à son affection. La comtesse de Guiche, piquée de se voir négligée par Henri IV, qui ne lui pardonnait pas d'avoir perdu sa beauté, favorisa elle-même les amours du comte de Soissons auprès de Catherine de Bourbon. Les deux amants s'étaient fait des promesses et donné des écrits qu'ils regardaient comme des engagements irrévocables. Enfin, pendant le siége de Rouen, sous prétexte d'aller voir sa mère qui était malade, le comte de Soissons se rendit à Pau, pour y épouser la sœur du roi contre le vœu du monarque. Henri, prévenu à temps de ce dessein, donna plein pouvoir au sieur de Paugeas pour s'opposer au mariage: le parlement de Pau rendit un arrêt qui contraignit le comte de Soissons à quitter le Béarn, sans avoir obtenu la main de Catherine. Cette princesse se plaignit, mais tendrement, à son

frère, qui l'invita à le venir trouver à Saumur, où il tenait alors sa cour. Là, par le conseil de Sully, elle remit au roi un acte de renonciation au mariage qu'elle désirait contracter avec le comte de Soissons; elle croyait que son frère, touché de cette marque de résignation, consentirait enfin à combler ses vœux.

Lorsque la ville de Soissons tomba au pouvoir des ligueurs, l'abbesse de Notre-Dame de cette ville, madame de Bourbon, tante du roi, se sauva et se réfugia à Compiègne, où la princesse Catherine l'accompagna. Henri IV vint les visiter, il aimait sa sœur; mais, craignant, pendant qu'il guerroyait, son goût pour le luxe qui pouvait lui faire contracter de nouvelles dettes, ou son amour pour le *comte* de Soissons qui, selon sa propre expression, *pouvait seul faire son compte*, il enjoignit à cette princesse de rester à Compiègne avec sa tante, et il lui donna pour chevalier d'honneur le duc de Caumont la Force. Catherine avait obéi comme on se soumet à un ordre qui nous contrarie; lasse enfin de cette sorte de captivité, elle avait adressé au roi, qui était à Lyon, une lettre très-vive pour lui demander sa liberté. Henri, piqué, écrivit en ces termes au duc de la Force, le 13 septembre 1595: « Je vous dirai que j'ai reçu ces jours passés une lettre de ma sœur, par un des siens, qui m'offense

fort, où après une quantité d'injures fort humbles, elle fait connoître son mauvais naturel, car elle se plaint de moi le plus cruellement qui lui est possible, avec douces paroles en apparence, mais toutes autres, comme je vous ferai voir par sa lettre que je vous montrerai ; avec autant de déplaisirs qui me traversent maintenant, je n'en ai senti un plus sensible, que désirant son bien, m'en savoir si peu de gré ; les ingratitudes seront punies du ciel, et là je la remets. Quoi qu'elle fasse et die, je ne laisserai d'être son père, son frère et son roi, et de faire mon devoir encore qu'elle ne fasse le sien, ce que tout le monde ne fait pas aussi à cette heure; mais Dieu me fera la grâce que je ferai le mien. Croyez que cela m'offense fort; j'enverrai demain Roquelaure vers elle, instruit fort particulièrement de mes volontés et intentions, lesquelles il vous communiquera. Les affaires ne vont guère bien, j'y apporte ce que je puis, mais non ce que je veux ; vous me verrez tout amaigri, non de maladie, car je ne me portois jamais mieux, mais de fâcheries, et de voir que tout le monde fait si mal son devoir. Je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai, qui sera bientôt; adieu, monsieur de la Force[1]. »

[1] *Mémoires de Caumont de la Force.*

Le duc de Roquelaure était chargé par le roi de dire à Catherine de Bourbon de prendre encore patience; aussi ne fut-il pas gracieusement accueilli par cette princesse, qui voulait absolument quitter le séjour de Compiègne, qu'elle appelait un *désert*. Voici un extrait de sa correspondance avec le duc de la Force, qui, après son retour à Paris, avait fait un voyage en Béarn.

I.

« J'envoie Beauchamps pour savoir des nouvelles du roi; vous m'avez fait grand plaisir de m'en mander; continuez, je vous prie. Je ne sais rien de nouveau. J'ai vu ce matin vos enfants, que je ne vois pas de bon œil, haïssant tant le père comme je fais; je m'assure que vous croyez bien cela, aussi le devez-vous. Je vis hier au soir votre fille en peinture : certes, elle est fort belle, et si elle continue en croissant, elle fera bien tirer des chausses et friser les cheveux aux galants de son temps; voilà ce que j'en crois, et sur ce bon mot qui peut vous contenter, je finirai vous donnant le bonsoir. »

II.

« M. de la Force, je suis bien marrie que je

ne vous ai pu voir devant que vous vous en alliez en Béarn ; j'espérois bien que vous m'aideriez à sortir de ce *désert* (Compiègne); mais puisque le commandement et le service du roi vous appellent ailleurs, c'est à ma volonté de céder à la sienne. Comme je vous prie bien fort de me faire ce bon office, que de l'assurer que je n'aurai jamais autre dessein que de lui plaire, quoi que les méchantes âmes lui aient voulu persuader, comme je vous eusse dit, si je vous eusse vu, mais je garderai le discours dont la mémoire m'est ennuyeuse pour notre première vue ; Dieu veuille que ce soit bientôt devant le roi mon cher frère! je mourrois de bonheur si je l'avois vu. »

III.

« Vous ne direz pas que je suis paresseuse, car voici la troisième lettre que j'ai écrite depuis huit jours; je suis toujours ici à Compiègne, je ne sais quand j'en partirai, ni où j'irai. Dieu veuille me conduire et me donne patience! j'en ai plus besoin que jamais, de la façon dont je suis traitée ; si je le pouvois mander, vous en auriez pitié ; plût à Dieu être où vous êtes (en Béarn), je pourrois au moins donner quelque remède au mal de mon corps. Voilà ce que je

puis pour cette heure vous mander, et pour la fin de cette lettre, je vous assurerai que quoi que m'arrive, je serai votre affectionnée amie. Bon soir; faites mes recommandations à mon cabinet et à mon allée. »

IV.

« Monsieur de la Force, je commencerai par vous remercier du soin que vous témoignez avoir en ce qui me touche; en un mot, je vous dirai que je ne suis point ingrate, aux occasions vous le connoîtrez. Plus de paroles que cela seroit cajoleries, et je n'approuve pas cette belle vertu de la cour; brisons là, il faut parler d'affaires. J'écris au roi mon bon frère, pour vous donner votre congé, car j'ai bien besoin des grieges; je vous prie aussi de dire au roi que quant au brevet que vous m'avez envoyé, il y a eu du retranchement, de façon que je n'en pourrois pas avoir la moitié de cette maison. Je l'ai fait refaire d'une autre et moindre que ce même; s'il ne passe comme cela et que l'on m'en veuille ôter, il ne me peut servir de rien. Remontrez-le au roi; et aussi ce que vous me mandez qu'il m'avoit accordé le quart de vingt-cinq mille écus, M. de Gesvres a écrit à M. de Schomberg que je n'en avois que le sixième. Je m'assure que

puisque le roi m'a accordé ce que vous m'avez écrit, il ne me voudra pas retrancher sa libéralité, je vous jure que je n'en eus jamais tant de besoin. Sollicitez ces deux affaires, je vous prie. J'ai une fâcheuse migraine que je crains qui prenne le cours de celle de Pau, qui me dura quatorze mois; elle me tient maintenant si fort que j'écris avec peine; cela me fera finir, vous assurant que je suis toujours votre affectionnée et asseurée amie. Adieu. »

Le roi finit par avoir pitié des ennuis de sa sœur; déjà, après le combat de Fontaine-Française, il lui avait écrit : « Je me porte bien, Dieu merci, vous aimant comme moi-même, mais je vous ai vue de bien près mon héritière. » Après la prise de Marseille [1], dans l'hiver de 1596, il vint la voir à Compiègne, et cette visite faillit lui coûter la vie. Catherine était malade; le roi entra seul dans sa chambre, et se mit dans la ruelle de son lit pour lui parler. Tout à coup le plancher s'écroule, il ne reste de place que celle du lit de la princesse; le roi se précipite sur le lit, tenant dans ses bras le jeune César de Vendôme, fils de Gabrielle, et il échappe comme par miracle à une mort certaine. « Ceux de la

[1] *Mémoires de L'Estoile.*

religion *allégorizèrent* pour eux, et dirent que le lit de *madame* estoit leur religion, qui demeuroit toujours debout au milieu des ruines; et que le Roi l'aïant quittée seroit contraint d'y revenir pour se sauver, comme aussi il n'avoit trouvé autre moïen pour se garantir que de se jetter sur ce lit. Laquelle allégorie un seigneur de la cour fit entendre au Roy, qui en rid et y pensa, possible tout ensemble. »

De Compiègne, Henri IV se rendit, le 2 mars, à son camp de la Fère, d'où il écrivit à ses *bons amis de Compiègne*[1], pour leur demander du blé destiné à faire du pain de munition. Compiègne fit plus : elle fournit un contingent d'hommes pour l'assaut de la citadelle de Ham. D'Humières, son gouverneur, qui commandait cette expédi-

[1] On disait de Compiègne : « Cette bonne ville que le roi aime tant. » Le roi avait raison de l'aimer; car, dans toutes les occasions, Compiègne lui donnait des preuves de fidélité. Aussi « la ville se trouva tellement endettée, à force de fournir à sa propre conservation et à celle de villes de Picardie, qu'il fallut venir à son secours. Vérification faite par deux conseillers du roi, la masse totale de ses dettes montait à 36,540 écus 40 sous 6 deniers, sans les intérêts qui allaient au delà de 15,000 écus, ni y comprendre les levées que les habitants avaient faites sur eux-mêmes pour les fortifications.

Le roi accorda aux habitants de Compiègne une part sur l'impôt du sel, jusqu'à concurrence de ce qui leur était dû.»

tion, paya de sa vie cette marque de dévouement. Le roi regretta cet excellent serviteur, et ses concitoyens lui donnèrent des larmes.

L'année suivante, le château de Pierrefonds devant lequel avaient échoué tour à tour le duc d'Épernon et le maréchal de Biron, attira de nouveau l'attention de Henri IV. Décidé à s'en emparer, il envoya François des Ursins avec ordre de traiter avec le gouverneur, s'il ne parvenait pas à le vaincre de vive force. Le gouverneur était alors le sire de Saint-Chamans, baron du Perché, et gouverneur en même temps du château de la Ferté-Milon. Après le supplice de Rieux, il était accouru à Pierrefonds dont il avait pris le commandement. Des Ursins lui fit des propositions très-honorables : Saint-Chamans, jaloux de conserver la Ferté-Milon dont le château, bâti par le duc d'Orléans, frère de Charles VI, était magnifique, accepta les conditions, et se retira pour faire place à François des Ursins. Henri IV respecta le château de Pierrefonds; Louis XIII sera sans pitié pour ce chef-d'œuvre de l'architecture du moyen âge.

La guerre touchait à son terme : après le siége d'Amiens que l'archiduc Albert avait été forcé d'abandonner, les deux partis songèrent à se reposer. Des commissaires nommés par la France et par l'Espagne se réunirent d'abord à Com-

piègne [1]; mais, après quelques jours de conférences, ils reçurent l'ordre de se rendre à Paris; de là à Vervins, où la paix connue sous ce nom fut signée le 2 mai 1598.

Mayenne qui, à la prière de Gabrielle d'Estrées, avait obtenu pour lui comme pour sa famille les conditions les plus avantageuses, vint trouver Henri IV au château de Monceaux. Il se jeta aux pieds de Henri, qui l'embrassa, et lui fit faire une longue promenade dans le parc : feignant de ne pas s'apercevoir que sa marche vive et leste mettait au supplice le duc affligé d'une sciatique et chargé d'embonpoint, il lui montrait dans les plus grands détails les embellissements de cette maison de plaisance. Enfin, il dit à l'oreille à Sully : « Si

[1] « Les ambassadeurs du roi d'Espagne, dit Charpentier, furent reçus et traités pendant huit jours à Compiègne, en attendant l'arrivée du roi; mais Sa Majesté changea de dessein, et ils furent mandés à Paris. »

Voici, *comme autre preuve*, le commencement d'une lettre du cardinal d'Ossat à M. de Villeroi (liv. II, lett. 72) :

Rome, 17 septembre.

« Monseigneur, par l'ordinaire de Lyon, je receus la lettre qu'il vous pleut m'escrire d'Amiens, le vingt sixiesme de juillet, et vous remercie très humblement de l'advis qu'il vous a pleu me donner du très honorable accueil et traictement que le roy a fait et continue tousjours à monsieur le légat, et de l'assemblée qui *se devoit faire à Compiègne*. »

« je promène encore longtemps ce gros corps, « me voilà vengé sans grande peine de tous les « maux qu'il nous a faits, car c'est un homme « mort. » Et se retournant vers le duc de Mayenne : « Avouez, mon cousin, lui dit-il en riant, que je « vous ai un peu essoufflé : c'est là tout le mal et « le déplaisir que vous recevrez jamais de moi. » Et ils soupèrent ensemble avec Gabrielle; et Henri IV but le premier au duc de Mayenne.

La duchesse de Nemours, la duchesse de Guise, la célèbre ligueuse Catherine de Montpensier, firent à leur tour serment de fidélité au roi, et se dirigèrent vers Paris. La duchesse de Montpensier devait passer par Compiègne; elle avait envoyé ses fourriers pour lui préparer un logement dans cette ville, lorsqu'à cette nouvelle les habitants, se souvenant du rôle que cette princesse avait joué dans la mort de Henri III toujours cher à leur mémoire, déclarèrent hautement que si elle venait à Compiègne, ils mettraient le feu à la maison qui recevrait la complice de Jacques Clément[1]. Henri IV fut moins rigoureux. Malgré le pardon général que ce prince avait promis avec bonheur, la duchesse de Montpensier ne put se défendre d'une terreur secrète, la première fois qu'elle se trouva en sa présence. Le roi l'invita à

[1] L'Estoile.

jouer aux cartes avec lui. « N'êtes-vous pas bien « étonnée, lui dit-il, de me voir à Paris? — Je « n'eusse désiré qu'une chose », lui répondit-elle avec autant de dissimulation que de courtoisie, « c'est que M. de Mayenne, mon frère, vous eût « abaissé le pont pour vous y faire entrer.—Ventre-« saint-gris! répliqua le monarque, il m'eût fait « possible attendre trop longtemps, et je ne fusse « pas arrivé si matin. »

L'édit de Nantes, ce monument de sagesse et de liberté que devait renverser un jour une influence mystique et désastreuse, suivit de près la paix de Vervins. Tant de bonté réunie à une politique si généreuse aurait dû désarmer tous les ennemis du roi; mais la Ligue avait semé des germes de fanatisme qui enfantèrent le régicide!

Il y a dans les choses de ce monde une singulière fatalité. Par lettres patentes datées de Compiègne, le 14 mai 1554, un an après la naissance de Henri IV, Henri II avait ordonné que l'on démolît et abattît les boutiques et les échoppes adossées au charnier des Innocents, *rue de la Ferronnerie*, parce qu'elles obstruaient cette rue, qui était le passage du roi quand il allait à son palais des Tournelles [1]. L'inexécution de cet ordre causa, cinquante-six ans plus tard, dans

[1] *Amours de Henri IV.*

la rue de la Ferronnerie, l'embarras qui força la voiture du roi de s'arrêter, et donna à Ravaillac le temps et la facilité de consommer son crime.

Nous avons dit, dans l'*Histoire du Palais de Saint-Cloud*, que le duc d'Épernon, par aversion pour un prince huguenot, n'avait pas voulu, après la mort de Henri III, reconnaître Henri de Navarre pour roi de France. Il s'était séparé du maréchal d'Aumont et du duc de Biron; il avait emmené ses troupes et laissé le nouveau roi dans l'embarras. Il manifesta la même opposition pour les funérailles de ce monarque, et, bravant l'opinion publique qui l'accusait d'avoir été dans le secret de Ravaillac, il usa de son empire sur la régente, Marie de Médicis, pour obtenir que la cérémonie préparée pour Henri IV eût lieu d'abord pour son prédécesseur, dont les restes étaient encore à Compiègne, dans les caveaux de Saint-Corneille. On s'étonnera peut-être que, tranquille sur le trône depuis 1598, Henri IV ait laissé le corps de Henri III dans un si long oubli. Les chroniques du temps en donnent une singulière excuse : on lui aurait prédit qu'il serait enterré lui-même *huit jours après Henri III!* Il faut croire, pour son honneur, qu'il n'ajoutait pas foi à cette prédiction inventée à plaisir. Elle se vérifia pourtant, mais tout autrement que l'inventeur ne l'avait compris.

Le duc d'Épernon partit de Paris avec le fils du comte d'Auvergne, prisonnier à la Bastille, le duc de Bellegarde, grand écuyer, et le premier écuyer de Liancourt, pour aller chercher à Compiègne le corps du feu roi, qu'il accompagna jusqu'à Saint-Denis. Là, quelques seigneurs venus de Paris, le premier président du Harlay et la duchesse d'Angoulême, augmentèrent par leur présence la suite assez maigre de son convoi; et, après une messe célébrée par le cardinal de Joyeuse, on le descendit dans le caveau de la chapelle que sa mère Catherine avait fait construire pour Henri II. Aucun prince du sang ne se rendit à cette cérémonie, où la famille de Guise avait une trop juste raison de manquer [1].

Huit jours plus tard, les mêmes apprêts funèbres servaient pour Henri IV; les ministres de Dieu récitaient les mêmes prières sur son cercueil; les mêmes caveaux recevaient sa dépouille mortelle; mais c'était une tombe autrement glorieuse, et le cortége était nombreux : un peuple entier pleurait le plus aimable, le plus brave et le meilleur des rois.

[1] M. Bazin, *Histoire de Louis XIII.* L'Estoile.

CHAPITRE V.

DE LOUIS XIII A LOUIS XV.

« Le temps des rois est passé, se disait-on, celui des princes et des grands est venu! Le gouvernement du feu roi, si doux, si sage, si glorieux, était blâmé presque hautement, et même méprisé et tourné en ridicule[1]. » Sully avait raison. Des ministres sages et intègres furent remplacés par des favoris. Concini et Léonora Galigaï, sa femme, s'emparèrent de toute la confiance de la reine, et recommencèrent la scandaleuse domination des mignons de Henri III. En vain les grands seigneurs s'en offensent et

[1] Mémoires de Sully.

murmurent. « Je sais bien, dit un jour publique-« ment Marie de Médicis, que toute la cour est « contre Concini; mais, l'ayant soutenu contre « le roi, mon mari, je le soutiendrai bien contre « les autres. » Cette opiniâtreté, jointe à des libéralités qui font écouler les trésors de la Bastille chez les Bourbons, chez les Guises, les Lavalette, les Villeroy, les Sillery, protége un moment Concini; mais bientôt il se forme deux factions à la cour : celle des princes, appuyée des ducs de Nevers et de Bouillon; celle de la maison de Lorraine, à laquelle s'unissent les ducs de Bellegarde et d'Épernon. On arme; Condé menace; la reine traite avec les mécontents, le 15 mai 1614. Cette paix de Sainte-Menehould, dédaigneusement appelée *malautrue*, fut suivie, le 2 octobre, de l'assemblée des États généraux où Louis XIII fut reconnu majeur. L'année suivante, ce prince épousa Anne d'Autriche.

La ligue des seigneurs de la cour contre l'étranger Concini s'était ranimée avec ardeur. Un nouveau traité, conclu à Loudun le 6 mai 1616, avait fait rentrer le prince de Condé en vainqueur dans la capitale. Son succès l'éblouit: dans l'ivresse de son triomphe, il ne ménagea ni ses actions ni ses discours. Il traita surtout le maréchal d'Ancre avec une hauteur qui ulcéra

le cœur de la reine mère. Cette princesse, à laquelle Bassompierre avait reproché un *sommeil léthargique*, fit voir qu'*elle ne dormait pas toujours*, et, le 1er décembre, elle donna à Thémines l'ordre d'arrêter au Louvre le prince de Condé, qui fut d'abord enfermé à la Bastille, où ses ennemis avaient affiché, comme par pressentiment : *Chambre à louer*, sur la porte de la chambre du comte d'Auvergne rendu à la liberté. De cette prison d'état, il fut conduit au donjon de Vincennes, où, pendant trois ans, il eut le loisir de cultiver ses œillets.

C'est pendant le premier séjour de Louis XIII à Compiègne que Condé obtint sa liberté. Ce monarque fit son entrée dans cette ville le 10 octobre 1619. On le reçut avec magnificence, et il prit grand plaisir à chasser dans la belle forêt de Compiègne. Le duc de Luynes, favori du roi, redoutant l'influence de Marie de Médicis dont il n'était pas aimé, intercéda en faveur du prince de Condé, et Louis XIII signa, au Château de Compiègne, une *déclaration* qui mettait *au rang des plus grands maux* l'arrêt et la détention du prince de Condé. Luynes se rendit aussitôt à Vincennes, délivra l'illustre prisonnier, et vint avec lui à Chantilly où le roi chassait. Le jeune monarque embrassa Condé, le fit monter dans son carrosse avec les ducs de Guise, de Longue-

ville et de Mayenne, et le ramena à Compiègne, où la cour resta jusqu'au 4 novembre.

Avant cette réconciliation, il s'était passé dans les environs de Compiègne un fait important; c'était la prise et la ruine du château de Pierrefonds. Le marquis de Cœuvres avait succédé dans la place de gouverneur au fidèle des Ursins. Attaché au parti des mécontents, il confia le commandement du château au capitaine de Villeneuve, qui recommença Rieux et ses déprédations. Le conseil du jeune roi décida, en 1616, que Charles de Valois, comte d'Auvergne, irait mettre le siége devant Pierrefonds avec une armée de 18,000 hommes. L'attaque fut dirigée avec tant d'habileté, qu'au bout de six jours Villeneuve capitula. La mauvaise réputation de la garnison de Pierrefonds, ses excès, ses brigandages et la perfidie de ses gouverneurs avaient excité l'indignation de Louis XIII; il ordonna que le château fût démantelé. On détruisit les ouvrages avancés qui en défendaient l'approche, on enleva les toitures, on entailla les murs et les tours, et ce célèbre édifice n'offrit plus, en 1617, que les ruines majestueuses qu'on admire aujourd'hui.

Ce château fort avait été bâti par Louis d'Orléans, duc de Valois, frère de Charles VI[1], avec

[1] Il existait un plus ancien château à Pierrefonds, dans la

une grande magnificence : « Chastel moult bel et puissament édifié », dit Monstrelet. Il était assis sur le roc; et lorsque l'on considère la grandeur de ses ruines, l'épaisseur de ses murs, l'élévation de ses tours qui dominent toute la forêt, l'étendue de ses galeries, la profondeur de ses souterrains, on a une formidable idée de la puissance féodale, et l'on s'étonne que la puissance des hommes ait triomphé d'un monument que la nature semblait avoir marqué du sceau de l'éternité. C'est la promenade favorite de tous les voyageurs qui visitent la forêt de Compiègne[1]. On y porte sa curiosité et ses rêveries, et là, assis sur une pierre détachée de l'édifice, à l'ombre des arbres séculaires qui ombragent ces ruines historiques, tantôt on se fait redire les récits presque fabuleux qui se rattachent aux

forêt de Cuise. Il avait été construit avec les débris de la maison royale du Chesne-Herbelot, dont les gouverneurs ont formé la tige des premiers seigneurs de Pierrefonds, parmi lesquels figure Nivelon, et qui s'éteignirent par la mort de la dame veuve Agathe de Pierrefonds, sous Philippe-Auguste. Ce prince, devenu lui-même vicomte de Pierrefonds, abandonna une partie du château aux religieux de Saint-Sulpice. Le duc d'Orléans leur céda le reste des bâtiments, qu'ils convertirent en une ferme que l'on voit encore aujourd'hui, et il choisit un autre emplacement pour élever un nouveau château fort.

[1] Ces ruines appartiennent à la Couronne.

puissants seigneurs de Pierrefonds, tantôt, en écoutant l'harmonie des harpes éoliennes, on croit entendre les voix du passé; et le poëte, inspiré par ce tableau mélancolique, exhale son âme dans ces tristes accents :

« Non loin des bords de l'Oise, où Compiègne déploie
De son éclat royal le superbe appareil,
Ses berceaux de cytise et ses tentes de soie,
Et ses dômes rougis à l'horizon vermeil,
Une sombre forêt, aux druides sacrée,
Se développe, immense, en un calme profond.
Au nord, une ruine en protége l'entrée;
Et tous avec orgueil parlent de la contrée
Du vieux château de Pierrefond.

Et moi je Lui disais : « Crois-moi, ma bien-aimée,
« Laisse tes beaux regards errer sur ces beaux lieux;
« Vois comme la nature, heureuse et ranimée,
« En suaves tableaux se déroule à nos yeux.
« C'est le beau mois de mai : ces fleurs t'en avertissent,
« Et leurs parfums si purs qui montent jusqu'à nous.
« De l'antique forêt les dômes reverdissent;
« Et ces frais églantiers qui sur les tours grandissent,
« Jettent des fleurs sur tes genoux.

« Vois-tu là-bas Compiègne et sa pompe royale?
« La vierge de Schœnbrunn, pour des destins meilleurs,
« Naguère y vint chercher la tente nuptiale,
« Où peut-être ont coulé ses prophétiques pleurs.
« Là, Soissons, où Clovis de leur dernière gloire,
« Aux Romains des Césars arracha les lambeaux;

« Où la France reçut, des mains de la victoire,
« Ses droits de nation qu'elle a rendus si beaux.
« Ici des prés, un lac, des groupes de chaumières
« Qu'adossaient aux remparts les vassaux d'autrefois,
« Comme le passereau, pour ses amours premières,
« Va suspendre son nid sous l'abri de nos toits.
« Mais l'ombre à chaque instant s'allonge avec mystère;
« Le soleil ne luit plus qu'au bout du long clocher;
« Tout se voile en silence... il ne vient de la terre
« Que les cris des oiseaux qui courent se cacher
« Dans les tilleuls du presbytère.[1] »

C'est à tort que l'on a attribué à Richelieu la démolition du château de Pierrefonds. En 1617, ce prélat ne faisait point partie du conseil du roi; il ne devait y entrer qu'en 1619. Il était dans la destinée de Louis XIII d'avoir un favori : Albert de Luynes, depuis connétable, qui avait pris sur l'esprit du roi un grand empire à cause des distractions par lesquelles il avait amusé sa jeunesse, était mort. Une autre influence et un autre caractère allaient le remplacer. « C'était un homme de trente-huit ans, faible de constitution, souvent maladif, dont la vie s'était passée dans les doubles excès du travail et des dissipations d'une jeunesse ardente. Son teint était pâle, son front haut, ses cheveux noirs et pen-

[1] Alexandre Guiraud.

dants; ses sourcils fortement marqués relevaient ses yeux grands et vifs; son nez aquilin ressortait sur son visage maigre et pâle; sa bouche bien faite était ornée de deux moustaches et de cette barbe élégante qui amincissait l'ovale de la figure, pour nous servir de l'expression contemporaine [1], et sur ce chef la barrette rouge; puis la robe d'écarlate, relevée du cordon de l'ordre: tout cela avait quelque chose de froidement imposant dans la personne de Richelieu. Ses traits étaient sévères, sa démarche noble quoiqu'un peu saccadée, sa parole d'une merveilleuse lucidité, sans onction et sans charmes. Ce qu'il écrivait était net, hautement pensé, fermement reproduit. Il avait la conception prompte, l'esprit à ménagements quand il le fallait, résolu et décidé en toutes choses. Ses dépêches, ses instructions étaient bien conçues et écrites avec une propriété d'expressions remarquable. Cet homme était Richelieu, alors évêque de Luçon [2].»

C'était au printemps de 1624. Le roi, accompagné des deux reines et des principaux officiers de la couronne, était revenu à Com-

[1] Ce portrait est parfaitement exact: nous nous en sommes assuré nous-même à Paris, en examinant la tête *véritable* du cardinal, qui a été embaumée et conservée intacte.

[2] Capefigue, d'après une histoire manuscrite de Louis XIII.

piègne [1]. Louis XIII, qui n'aimait point les affaires, se vit tout à coup tomber sur les bras la restitution de la Valteline, le mariage de madame Henriette de France, sa sœur, et de graves différends avec le duc de Lorraine, protégé par le roi d'Espagne et par l'Empereur. Il n'avait, pour faire face à tant de difficultés, que M. de la Vieuville, et il craignait qu'il ne fût point de taille à les surmonter. Déjà Marie de Médicis, qui avait pressenti la supériorité de Richelieu, jalouse de s'en faire un appui contre les princes et contre son fils lui-même, l'avait indiqué au roi pour chef du conseil. Mais l'évêque de Luçon ne plaisait pas à Louis XIII. Fontenay-Mareuil raconte, dans ses *Mémoires*, que ce monarque, apercevant Richelieu dans la cour du Château de Compiègne, avait dit tout bas au maréchal de Praslin : « Voilà un homme qui « voudrait bien être de mon conseil; mais je ne « m'y puis résoudre, après tout ce qu'il a fait « contre moi. » Et le maréchal de Praslin n'avait eu rien de plus pressé que de le redire à Bas-

[1] « La cour, proprement dite, occupa les logements de la ville; les princes étrangers, les ambassadeurs ordinaires d'Espagne, des états des Provinces-Unies, de la république de Venise, et les autres, furent logés à Noyon, Crépy, Verberie, Monchy-au-Plessis, Baron, et en d'autres châteaux des environs. » (D. Grénier.)

sompierre et à Fontenay-Mareuil. Trois jours après, au retour de la chasse, dans le salon de la reine mère, Louis XIII, le fouet à la main, au milieu de sa meute, annonçait que l'évêque de Luçon était admis en son conseil comme secrétaire d'état!

Quand un génie aussi fortement trempé entre dans un ministère, il y fait sa place en écartant tout ce qui peut le gêner, tout ce qui peut entraver sa marche. Richelieu éloigna la Vieuville, secoua le joug de son auguste bienfaitrice, et ne tarda pas à prendre sur son maître un empire absolu. Le mariage de madame Henriette avec le prince de Galles occupait tous les esprits. Le roi d'Angleterre avait envoyé pour ambassadeurs à Compiègne le comte de Carlisle et lord Holland, qui furent reçus avec la plus grande distinction. A la nouvelle de leur arrivée, le roi leur avait dépêché le duc de Chevreuse avec douze carrosses à deux lieues au delà de Compiègne, et « ils prirent à bon augure d'avoir, en entrant dans la ville, rencontré la reine mère et madame Henriette qui sortaient en voiture pour aller à la promenade. » Le duc de Chevreuse les accompagna jusqu'à leur hôtel, situé dans la grande rue de Compiègne.

Lorsque l'affaire du mariage fut portée au conseil du roi, Richelieu posa les trois questions

suivantes : 1° Quel avantage le roi d'Espagne aurait-il eu dans cette alliance pour sa sœur? 2° Quel sujet les Anglais avaient-ils de souhaiter notre alliance plutôt que l'alliance espagnole? 3° Était-il utile à la France d'accepter l'alliance anglaise? « Le roi d'Angleterre, poursuivit Ri-« chelieu, en formant une alliance avec l'Es-« pagne, s'obligeroit à renoncer à des liens déjà « formés, et amoindriroit, par ce fait, la puis-« sance de sa monarchie. Cet inconvénient n'au-« roit point lieu dans une alliance avec la France, « car les François trouvent leur pays si gras, si « fort, si abondant, qu'ils n'ont aucune préten-« tion sur les possessions de l'Angleterre. Les in-« térêts de l'Angleterre et de la France sont donc « les mêmes. Mais, pour l'honneur de l'Église et « de l'état, il convient que la princesse conserve « sa religion et sa liberté de conscience, qu'elle « soit entourée de dames catholiques, et qu'elle « ait une église où son Dieu soit adoré[1]. » Le cardinal conclut à accepter l'alliance anglaise, si toutefois on pouvait l'obtenir aux conditions qu'il avait exprimées. Le roi se rangea de cet avis; mais les ambassadeurs anglais rejetèrent bien loin la proposition relative à la liberté de conscience pour les catholiques; cependant ils

[1] *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

finirent par l'accorder, sous la réserve que cette clause serait secrète, et qu'à ce sujet on se contenterait de la promesse verbale du roi d'Angleterre et du prince de Galles. Le cardinal insista pour une promesse par écrit, traitant de prétexte les raisons mises en avant par lord Carlisle. Les ambassadeurs ne voulurent point céder : alors on envoya auprès du roi d'Angleterre le marquis d'Effiat, pour remplacer le comte de Tillières; ce qui causa à Bassompierre, son beau-frère, un mécontentement qu'il ne dissimule pas dans ses *Mémoires*. Le monarque anglais céda enfin ; il ne voulait toutefois donner qu'un sous-seing privé, tandis que d'Effiat demandait que la clause entrât dans le contrat. « Disputer « plus opiniâtrément, dit alors Richelieu à « Louis XIII, ne seroit que rechercher une vaine « réputation de promouvoir l'utilité de l'Église « sans effet, vu que, moins il y aura d'opposition « de la part des protestants à ce qui sera pro- « mis, plus le roi de la Grande-Bretagne aura de « facilité à le faire observer. » On obtint encore qu'au lieu d'une seule église catholique à Londres, il y aurait dans toutes les résidences que la Reine habiterait « de grandes chapelles capables de tenir tant de gens qu'il lui plairoit. » Le père Bérulle, général des Pères de la congrégation de l'oratoire de Jésus, fut chargé de se rendre à

Rome pour obtenir la dispense du pape.

Voici les principaux articles du contrat de mariage, conclu entre la France et l'Angleterre:

« Le mariage se célébrera en France, selon l'ordre et la forme observée en celuy du feu Roy et de la Royne Marguerite et de madame la duchesse de Bar.

« Madite Dame sera menée en Angleterre le plus tost que faire se pourra, après la célébration dudit mariage.

« Libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, sera accordé à Madame, comme aussi à toute sa suite, et les enfants qui naîtront de ses officiers. Pour cet effect, madite Dame aura une chapelle dans toutes les maisons royales, et en quelque lieu et estats du Roy de la Grande-Bretagne qu'elle se trouve et demeure.

« La maison de Madame sera composée avec autant de dignité et aussi grand nombre d'officiers qu'ait jamais eu aucune princesse.

« Tous les domestiques que Madame mènera en Angleterre seront catholiques et Français choisis par le Roy très-chrestien.

« La dot de Madame sera de huict cens mille escus, de trois livres pièce.

« Sa Majesté en fera acquitter la moitié la veille

des espousailles en la ville de Londres, et l'autre moitié dans un an, à commencer du jour du premier payement.

« Les enfans qui seront nés dudit mariage seront nourris jusques à l'âge de treize ans avec madite Dame dez leur naissance.

« Sera madite Dame doüée de dix-huict cens mil livres strelins par an, revenant monnoye de France à soixante mil escus.

« Le Roy de la Grande-Bretagne donnera à madite Dame, en faveur dudit mariage, pour cinquante mille escus de bagues, lesquelles seront propres à elle et aux siens, comme celles qu'elle a dez maintenant, et luy seront données cy-après.

« Si le prince vient à prédécéder, sera loisible à madite Dame, soit qu'elle eût des enfants ou non, de pouvoir revenir en France, y apporter ses meubles, bagues et joyaux, et en outre son dot selon ce qu'il est spécifié par les articles cy-dessus escrits : et en ce cas le Roy de la Grande-Bretagne sera tenu de la faire conduire à ses despens jusques à Calais convenablement, selon sa qualité. »

Ce dernier article devait recevoir une terrible exécution : forcée de fuir d'Angleterre, exposée aux horreurs de la tempête, devenue veuve par

l'échafaud en 1649, Henriette fut réduite à demander une aumône au parlement français pour subsister, et acheva sa malheureuse destinée dans les larmes et les exercices d'une austère piété.

Le roi Jacques était mort : Charles Stuart envoya à la cour de France le duc de Buckingham pour épouser, en son nom, Henriette Marie de France. « Les fiançailles furent célébrées à Paris, à la porte de l'église de Notre-Dame, avec le cérémonial dont on avait usé au mariage de Henri IV avec la reine Marguerite. » La capitale devint le théâtre des fêtes les plus pompeuses. Le duc de Buckingham, qui avait osé élever ses vœux jusqu'à la reine Anne d'Autriche, étala surtout un luxe asiatique. « Les boutons de son habit de satin gris de lin étaient de perles de cent écus pièce; son cordon valait trente mille écus, et ses boucles d'oreilles étaient des diamants d'une excessive grosseur[1]. »

De Paris, la cour se transporta à Compiègne pour accompagner la nouvelle reine qui devait s'embarquer à Boulogne. « Son entrée fut très-brillante. Le gouverneur de la ville, le comte d'Humières et tout l'état-major allèrent au-devant de la princesse jusqu'à la Croix-Saint-Ouen. Les

[1] *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans.*

bourgeois en armes, au nombre de douze cents, divisés en douze compagnies, se trouvèrent en ordre de bataille au débouché de la forêt où la cour s'étoit rendue. Ils y firent plusieurs évolutions militaires en très-bon ordre. Le roi retourna à la ville par un autre chemin. La reine d'Angleterre fut reçue à la porte de Paris par le bailliage et l'hôtel-de-ville qui la complimentèrent; sçavoir : hors du faubourg, le prieur de Saint-Corneille, accompagné des religieux en chapes et du clergé de la ville, portant la vraie croix; Desprès, lieutenant général, aux dernières maisons du faubourg, et à la barrière de la porte, par Louis Charpentier, conseiller élu, et l'un des gouverneurs de la ville. Deux autres prirent le dais de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or, et marchèrent devant le carrosse de la princesse. La marche étoit ouverte par la compagnie des mousquetaires du roi; les archers du grand prevôt, revêtus de leurs casaques, alloient après; ensuite les archers de la garde du corps; enfin, les Suisses de la garde, tambour battant. Sa Majesté fut conduite ainsi, passant de portiques en portiques qui avoient été élevés dans différentes rues par où elle devoit passer, jusqu'au portique dressé devant l'église de Saint-Corneille. Là, descendue de son carrosse, elle se mit sous le poêle, écouta la harangue de M. Legras, abbé

commendataire de Saint-Corneille, à la tête des religieux revêtus en chapes, baisa la vraie croix et entra dans l'église. Elle se mit sur le prie-Dieu qui lui avoit été préparé devant l'autel, et entendit le *Te Deum*, après quoi elle se rendit dans le même ordre au Château, où elle fut reçue par le roi et les reines qui attendoient. » Pendant les trois jours que la reine d'Angleterre séjourna à Compiègne, elle fut gardée et servie par les officiers de la maison du roi. Elle partit le 7 juin pour se rendre à Amiens, où les réjouissances ne furent ni moins vives ni moins brillantes, et où le favori du roi d'Angleterre laissa éclater jusqu'à la témérité sa passion pour Anne d'Autriche[1].

Une autre affaire d'une haute importance occupa le conseil du roi à Compiègne dans la même année. La Hollande avait envoyé des ambassadeurs extraordinaires pour demander secours au roi contre la maison d'Autriche. On avait, depuis quelque temps, négligé l'alliance des États Généraux, et Richelieu, qui sentait que c'était un préjudice pour la France, se souvint des instructions laissées par Henri IV, et accueillit avec faveur les envoyés des Provinces-Unies. La grande trêve, conclue en 1609, était expirée : la guerre avait recommencé entre la Hollande et

[1] *Mémoires de Laporte*, valet de chambre de Louis XIV.

l'Espagne. Le cardinal comprit qu'avant d'attaquer lui-même cette monarchie, il était bon de se faire des alliés. « J'ose donc, dit-il à Louis XIII, « conseiller à Votre Majesté de contracter avec « les Provinces-Unies des Pays-Bas une amitié « aussi étroite que du temps du feu roi, votre « père; de ne point les abandonner, et de faire « un nouveau traité qui nous obligera réciproquement à une sincère et mutuelle correspondance. Ce sera d'un grand avantage que Votre « Majesté fasse paroître aux yeux de toute l'Europe qu'elle s'intéresse à leur conservation, et « la France s'assurera la frontière des Pays-Bas, « la porte la plus commode tout à la fois et la « plus dangereuse. » Le traité fut signé à Compiègne, le 10 juin 1624 [1].

La puissance de Richelieu grandissait de jour en jour, et Louis XIII n'était plus que le second homme du royaume. Cette domination excita contre le cardinal la cabale des grands seigneurs, à la tête desquels s'était placé le frère du roi, Gaston d'Orléans, illustre brouillon qui n'avait ni le génie qui conçoit, ni la fermeté qui exécute. Il était soutenu dans son opposition par Marie

[1] Comme il porte le nom de *traité de Compiègne* dans les *Annales de la diplomatie*, nous croyons devoir en donner le texte aux pièces justificatives.

de Médicis qui, en faisant entrer Richelieu au conseil, s'était donné un maître ingrat et impérieux, au lieu d'un serviteur reconnaissant et docile. Cette ligue crut avoir renversé le colosse dont la hauteur l'importunait, mais *la journée des dupes* vint bientôt dissiper cette illusion. Les sceaux furent retirés à Marillac pour être donnés à Châteauneuf, créature du cardinal; les duchesses d'Elbeuf et d'Ornano furent exilées; le maréchal de Bassompierre, conduit à la Bastille. De son côté, Marie de Médicis chassa de sa maison madame de Combalet, nièce adorée de Richelieu, après l'avoir abreuvée d'outrages; puis elle excita Gaston à quitter la cour pour aller bouder dans son château de Blois; elle-même enfin reprit, vis-à-vis du ministre et même du roi, l'attitude la plus hostile.

Sans se laisser intimider, Richelieu emmena le roi à Compiègne, le 7 février 1631. La reine mère devait être du voyage, et il s'était proposé un double but à son égard. Si la reine se séparait de la coterie et des cabales de ses ennemis, il ferait sa paix avec elle; si, au contraire, elle persistait dans ses plaintes et dans ses violences, il prendrait contre elle un parti plus décisif. Cette dernière résolution prévalut. Sacrifiant la reconnaissance qu'il devait à cette princesse, au désir de consolider l'autorité royale qui n'était

qu'un instrument dans ses mains, le cardinal provoque un conseil où, pour réduire les mécontents et pour assurer la paix intérieure, il propose cinq moyens : le premier, de faire une paix solide avec la maison d'Autriche; le second, de séduire les conseillers de Monsieur; le troisième, de chercher à apaiser la reine mère; le quatrième, de s'éloigner lui-même des affaires: « Les autres ministres pourraient rester, dit-il; « mais il s'agirait de savoir si, ayant ôté quel- « ques chiens de la bergerie, on n'attaquerait « point le troupeau et ensuite le pasteur »; le cinquième enfin, l'éloignement de la reine mère. « S'il vous plaît de suivre ce conseil, ajoute Ri- « chelieu, je supplie Votre Majesté de me per- « mettre de quitter le ministère où je ne serai « plus nécessaire, parce que ce coup imprévu « dissipera la cabale, et vous verrez, Sire, votre « royaume florissant, vos sujets soumis, et vous « acquerrez l'estime des peuples, qui est toujours « mesurée sur le succès. » Placé entre sa mère, qui favorisait les velléités de son frère dont il était jaloux, et un ministre qui promettait d'apaiser ces troubles domestiques, Louis XIII n'hésita pas.

Au point du jour, le 23 février, dès qu'il fut debout, le roi fit éveiller la reine, et lui dit qu'il fallait partir sur-le-champ et sans bruit;

qu'il allait l'attendre aux Capucins [1], et qu'il n'emmènerait pas sa mère. « La reine ne répondit au roi que par une prompte obéissance, et se leva le plus diligemment qu'elle put pour l'aller trouver. Ce ne fut pas sans aller voir la reine disgraciée. Elle crut que le roi lui pardonneroit cette petite désobéissance, que la piété seule l'obligeoit de commettre; mais, par le conseil de la marquise de Senecé, sa dame d'honneur, elle envoya dire à cette princesse malheureuse le désir qu'elle avoit de l'aller voir pour lui parler d'une affaire de conséquence, et que, pour certaines raisons, elle n'osoit entrer chez elle que premièrement elle ne l'envoyât prier d'y aller. La reine mère, qui ne savoit rien de cette résolution, mais qui, dans l'état qu'elle se sentoit, craignoit le retour de tous les maux qu'elle avoit déjà éprouvés, envoya promptement mademoiselle Catherine, sa première femme de chambre, faire ce que la reine avoit désiré d'elle, et cette finesse fut faite seulement afin de satisfaire le roi. La reine ne prit qu'une robe de chambre, et, toute en chemise, passa chez la reine sa belle-mère, qu'elle trouva dans son lit, assise

[1] Couvent fondé en 1611, par Jean de Chaumont, bourgeois de Compiègne. Il était situé hors des murs de la ville, entre les fortifications et la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours.

sur son séant. Elle tenoit ses genoux embrassés, et, ne sachant que deviner de ce mystère, elle s'écria en voyant la reine, et lui dit : « Ah! ma « fille, je suis morte ou prisonnière. Le roi me « laisse-t-il ici? et que veut-il faire de moi? » La reine, touchée de compassion, se jeta entre ses bras, et, quoique du temps de sa faveur elle en eût été quelquefois maltraitée, l'état présent où elle étoit effaçant le souvenir, elle pleura sa disgrâce, la ressentit, et lui témoigna un regret sensible de la résolution du roi, qu'elle lui apprit avec l'ordre de sa détention. Ces deux princesses se séparèrent satisfaites l'une de l'autre, mais toutes deux bien touchées de se voir les victimes du cardinal de Richelieu, leur ennemi commun. Ce fut la dernière fois qu'elles se virent. La reine, ayant satisfait par sa pitoyable visite à ce qu'elle devoit à celle qui peu auparavant paroissoit avoir une entière puissance, vint trouver le roi aux Capucins, qui l'attendoit pour la ramener avec lui à Paris [1]. »

En moins d'une heure, tout était parti, à l'exception de huit compagnies des gardes, qui, sous prétexte de faire honneur à la reine mère, n'étaient là que pour la surveiller. Le marquis d'Estrées avait reçu du roi la mission de rester

[1] Madame de Motteville.

auprès de cette princesse avec ces instructions :

« Le Roy, partant dudit lieu de Compiègne, y laisse huit compagnies de ses gardes, cinquante de ses gendarmes et cinquante de ses chevaux-légers de sa garde.

« Ledit sieur maréchal fera faire la garde à la porte du chasteau et aux portes de la ville, avec tel nombre de gardes qu'il jugera à propos.

« Il aura soing de faire partir madame la princesse de Conty sans qu'elle voye la Royne, et lui fera prendre le chemin d'Eu en Normandie, où elle a commandement d'aller sans passer par Paris.

« Il conviera la Royne régnante de partir de bonne heure, suivant la volonté du Roy, qu'elle a sceue par sa bouche mesme.

« Si la Royne, mère du Roy, le voyant party, voulloit sortir de la ville pour le suivre ou aller en autre lieu, ledit sieur maréchal d'Estrées luy fera sçavoir qu'il a charge expresse de Sa Majesté de la prier de sa part de vouloir attendre de ses nouvelles.

« Le lendemain ledit sieur maréchal sera présent lorsqu'un des secrétaires d'estat luy portera la prière que le Roy luy faict d'aller à Moulins, et en suitte fera tout ce qui sera nécessaire pour disposer la Royne à suivre les intentions de Sa

Majesté, lesquelles il faut faire exécuter avec toute sorte de civilité.

« Lorsque la Royne partira de Compiègne, ledit sieur maréchal d'Estrées l'accompagnera jusque hors du gouvernement de l'Isle-de-France, et par après M. le comte d'Allaix en aura seul la conduitte, avec les gendarmes, chevaux-légers de la garde du Roy et sa compagnie collonnelle.

« Le sieur vicomte de Bugueil, gouverneur de Compiègne, y demeurera avec ledit sieur maréchal d'Estrées, pour y servir suivant l'instruction du Roy, en ce qui dépendra de sa charge.

« Faict à Compiègne, ce 22 febvrier 1631. Et au dessoubz est escrit : *Ce que dessus est ma volonté expresse.* Signé : Louis [1]. »

Marie de Médicis, les yeux baignés de larmes, appela le maréchal auprès de son lit, et lui demanda ce qu'on exigeait d'elle. D'Estrées répondit respectueusement que le roi ferait connaître incessamment sa volonté. Peu satisfaite de cette réponse, elle s'empressa d'écrire cette lettre au roi, qui était à Senlis :

[1] Manuscrit de Brienne.

« Monsieur mon filz,

« Je me suis trouvée si surprise d'apprendre à mon réveil vostre partement et l'estat auquel vous me laissiez en ce lieu, que, sans la consolation que je retrouve en mon innocence, il me seroit du tout impossible de soutenir un si grand essor; mais, n'ayant par mes actions, ni mesme par ma pensée, faict aucune chose qui ayie mérité un si rude traitement, j'espère que Dieu me fera la grâce que, revenant à nous, vous ne voudrez pas faire périr sans cause celle dont sa bonté s'est voulu servir pour vous donner l'estre, et que vous ne serez pas moings juste envers moy que vous voulez que Dieu le soit envers vous. C'est dont je vous supplie très-humblement et de ne me faire point ce tort de croire que je n'ayie eu et n'aye encore pour vous et vostre estat, les vrayes affections de mère, les soings que j'ay pris pour le vous conserver pendant vostre minorité; et ma vie passée et présente me doibvent servir de justification contre les calomnies qui ont donné lieu à une séparation si estrange, que je m'asseure qu'elle ne sera approuvée ny de Dieu, ny des hommes. »

Le roi avait prévenu sa mère; il avait envoyé de Senlis à Compiègne M. de la Ville-aux-Clercs,

secrétaire d'état, avec cette instruction qu'il devait communiquer à la reine :

« Le Roy aïant esté contrainct, quoy qu'avecq un extrême regret, de partir de la ville de Compiègne et d'y laisser la Royne, sa mère, vers laquelle Sa Majesté ayant résolu d'envoyer quelqu'un de sa part, tant pour luy faire entendre ses intentions sur le suject du voyage qu'elle désire que ladite dame Royne fasse jusques en Bourbonnais pour séjourner quelque temps en la ville de Moulins, comme aussy faire sçavoir à ladite dame Royne sa volonté sur ce qui luy a esté tesmoigné de sa part qu'elle désireroit que le sieur Vaultier, son médecin, luy fust rendu, Sa Majesté a jetté les yeux sur le sieur de la Ville-aux-Clercs, auquel ayant donné commandement d'aller en diligence vers ladite dame, a voulu le présent mémoire luy estre donné, duquel il comprendra qu'après en avoir conféré avec le sieur d'Estrées, maréchal de France, commandant pour le service de Sadite Majesté en ladite ville de Compiègne, et sceu bien particulièrement de luy l'assiete où se retrouvoit l'esprit de ladite dame Royne, luy rendra en la présence dudit sieur maréchal la lettre dont il est chargé, et aiant tesmoigné combien la résolution que prend Sa Majesté luy donne de peine, luy fera

entendre que, pressé de ses affaires et de la conservation de son royaume, il est forcé à la prière qui luy est faicte de sa part de s'acheminer audit pays de Bourbonnois. A quoy voyant ladite dame résolue, ledit sieur de la Ville-aux-Clercs luy dira que, bien que ledit Vaultier eust diverses intelligences avecq des personnes au déceu de ladite dame qui deussent donner à Sa Majesté des sentiments éloignez de ceux que pourroit avoir ladite dame Royne, si est ce que Sadite Majesté, préférant sa santé à toutes sortes de considérations, elle se portera à luy donner contentement sur ce sujet, ainsy qu'elle fera tousjours en toutes les choses qu'elle cognoistra luy pouvoir témoigner son affection, de laquelle Sa Majesté la prie de ne point doubter, ce qu'elle se promet si ladite dame veut repasser en sa mémoire les diverses preuves qu'elle en a reçues qui augmenteront à mesure que les occasions s'en présenteront. Sadite Majesté ayant aussi appris que ladite dame Royne affectionne de s'aller promener, ledit de la Ville-aux-Clercs luy dira qu'elle le peut toutesfois et quantes qu'elle le voudra, et fera entendre audit sieur maréchal que c'est son intention, laissant à sa prévoyance d'y accompagner ladite dame avec le nombre d'hommes qu'il jugera nécessaire pour prévenir tous inconvénienz. »

« Faict à Senlis, le 24e jour de février 1631[1].»

Marie de Médicis n'était point d'un caractère à se contenter de ces vaines compensations. « Je « suis bien malheureuse, dit-elle en pleurant à « M. de la Ville-aux-Clercs, après avoir durant « toute ma vie témoigné tant de passion pour « le roi, il faut qu'il se laisse persuader, par ceux « qui ne l'aiment pas, de me quitter et de faire « une chose qui peut lui devenir si préjudi- « ciable ! »

Aussitôt elle écrivit au roi cette seconde lettre :

« Monsieur mon fils, bien que l'esloignement que vous m'ordonnez par les lettres que le sieur de la Ville-aux-Clercs m'a rendues de vostre part soit bien sensible à une mère qui vous a toujours si tendrement aimé, puisqu'il me force à me séparer de vous, voiant néantmoings que vous le désirez, je me suis résolue de vous rendre l'entière obéissance que vous demandez de moy et de me retirer à Moulins, en attendant que Dieu protecteur de mon innocence vous aie touché le cœur et faict reconnoistre le sort de ma séparation d'avec vous, non-seullement dans nostre royaume, mais aussi par toute la chres-

[1] Manuscrit de Brienne.

tienté, et parce que cette ville a estée infectée de la maladie contagieuse pendant l'automne et mesme durant cest hiver, et qu'elle n'en est pas à présent du tout exempte, aussi que d'ailleurs le chasteau est si fort ruyné qu'il n'a pas une seule chambre où je puisse loger. Je vous supplie de trouver bon que, au lieu de passer jusques à Moulins, je demeure à Nevers en attendant que ce chasteau soit rendu logeable, et que la ville soit tellement purgée de laditte maladie que j'y puisse loger sans soubçon. La distance des lieux est si peu différente, que je ne crois pas, y allant de ma conservation, que vous y trouviez à redire. Pour le regard du gouvernement de Bourbonnois que vous m'offrez par vos dites lettres, je ne désire pas que vous vous mettiez en peine de le retirer, m'estant de longtemps résolue de n'en accepter aucun et de n'avoir aucun establissement dans vostre estat que la part en voz bonnes grâces que vous me debvez. »

Tandis que la reine mère confiait ses regrets et ses chagrins à son fils, le maréchal d'Estrées et M. de la Ville-aux-Clercs rendaient compte en ces termes de leur mission au cardinal de Richelieu, le 24 février :

« Suivant le commandement du Roy contenu en l'instruction dont la Ville-aux-Clercs a esté le porteur, après l'avoir considéré ensemble, nous nous sommes acheminés au Château où la lettre que le Roy a escrite à la Royne, sa mère, luy a esté rendue, qu'elle a leüe avecq beaucoup d'émotion, et la repliant, a dit : « Le Roy m'ordonne d'aller à « Moulins ; » sans se déclarer si son intention estoit de se conformer à celle de Sa Majesté ou de se reffuser d'y satisfaire, adjoustant à son premier discours qu'elle estoit malheureuse d'estre esloignée de la bonne grâce du Roy sans avoir failly, et qu'il ne devoit pas attribuer au reffus qu'elle avoit faict d'aller au conseil, la résolution que Sa Majesté avoit prise, puis qu'avant de partir de Paris, elle en avoit eu connoissance, monsieur le premier président en aiant dit quelque chose. Lors pour luy faire changer de discours et essayer de la porter au désir de Sa Majesté, nous luy avons dit que bien que le sieur Vaultier eust desmérité par ses déportementz et en diverses intelligences, mesme à son déceu, dont Sa Majesté restoit justement indignée, sy est ce que préférant sa santé à toutes autres considérations elle luy feroit rendre au moment qu'elle se disposeroit à son voyage : ce qui luy a tiré des larmes, ayant joye et ne remerciant point de ce qui luy estoit offert, disant seulement : « Il y va de ma

« santé, et le Roy sçait bien que pour peu que « je demeure enfermée, ma santé s'altère. » Ce qui nous a donné lieu de luy déclarer la liberté qu'elle avoit de sortir et de se promener, lorsque le temps le voudroit permettre; ce qui l'a aucunement contantée, et, revenant sur ses mécontentements et les subjetz de sa douleur, elle nous a dit : « Il est bien estrange qu'estant mère du « Roy, je sois soubmise aux volontés de ceux qui « ont pouvoir sur son esprit; je suis innocente et « n'aurois qu'à souhaitter de l'estre devant Dieu « comme je le suis envers le Roy. Il faut prendre « patience et espérer que Dieu me fera raison. « Je suis malheureuse en ce point qu'il n'y a plus « lieu d'espérer que je me remette en confiance « avecq le Roy, en estant deschue après y estre « rentrée, et avoir oüy souvent dire au roy les « regretz qu'il avoit de m'avoir despleu, les dis- « cours qu'il me tint à Lyon, partant pour aller « en Savoye, le contentement qu'il me tesmoi- « gnoit avoir de mes soings dans sa maladie. » Et accumulant ses divers discours les uns avecq les autres, les interrompant par des sanglotz, elle s'est teuë pour un temps, ce qui nous a donné lieu de luy dire que ledit de la Ville-aux-Clers avoit ordre de se rendre demain au tems de Sa Majesté et sy elle n'avoit pas agréable de faire responce à la lettre que nous luy avons présenté

de sa part, ce qu'elle a asseuré voulloir faire sans désigner l'heure qu'elle vouloit prendre pour escrire; ce que nous n'avons manqué de vous faire sçavoir au mesme instant, n'ayant tardé à vous despêcher le secrétaire Lucas qu'autant de temps qu'il en a fallu pour rédiger par escrit les divers discours qu'elle nous a tenuz et ce que nous luy avons respondu, qui n'avons perdu aucune occasion de l'assurer de la bonne grâce et des sincères intentions de Sa Majesté. En sortant de sa chambre, le sieur Cottignon, son secrétaire, nous a accompagnés, qui ne nous a faict espérer qu'elle escrive ce soir, ce qui donne sujet d'apprehender audit de la Ville-aux-Clers de ne se pouvoir rendre, à l'heure qui luy a esté prescripte, près de Sa Majesté qu'il joindra à quelque heure que ce soit au lieu où il pourra estre, rien ne l'en pouvant destourner si non qu'il apprist que vous ne fussiez pas avecq Sa Majesté, et que vous eussiez agréable qu'il vous allast trouver, ce qu'il vous plaira de déclarer audit Lucas. Estant avec ledit Cottignon, nous avons essayé de reconnoistre ce qui seroit de la volonté de la Royne, mais ne l'ayant veue, il ne nous en a sceu rien dire. Il a bien pris les raisons que nous luy avons dittes pour la persuader; ce n'est pas qu'il ne les faille pressantes pour luy, car il a peyne par soy mesme à se disposer au voyage; ce n'est qu'il ne

professe qu'il faut obéyr et qu'il n'adoucisse l'esprit de sa maistresse autant qu'il peut pour nous, la voyant séparée ou ensemble. »

LETTRE DU ROI AU MARÉCHAL D'ESTRÉES,
du 26 février 1631.

« Mon cousin, aiant appris, tant par la lettre que la Royne, madame ma mère, m'a escrit, dont elle chargea la Ville-aux-Clercs, par luy aussy et depuis par celle que vous m'avez adressée par le chevalier de Fiennes, les divers sentimens où elle se trouvoit, j'ay jugé que j'avois à prendre pied sur ce qu'elle avoit dit audit de la Ville-aux-Clers, et me conformant à ses intentions, vous mander pour le luy faire sçavoir, que bien volontiers je condescends à luy laisser prendre pour un temps sa demeure à Nevers; que je ne luy eusse jamais proposée à Moulins, si j'eusse sceu qu'il y eust eu de la maladie ou qu'il y en restat le moindre soupçon, aiant sa vie en considération et plus chère que la mienne propre; qui consens aussy qu'elle envoie en cette ville deux de ses femmes pour y serrer ses hardes, et luy porter celles qu'elle désire, qui y pourront séjourner autant de temps que son service le requerra; et de mesme il sera libre à ses officiers d'y passer et y demeurer autant qu'ils y auront à faire, et particulièrement le sieur Cottignon, son secrétaire, qui

dans la reigle générale s'y trouve compris, et que je n'exprime que parce que j'ay sceu qu'il le désiroit; et pour le chemin dont il vous fut aussi parlé, bien que j'en eusse dressé un qui revenoit à Château Thierry passant par Cœuvres, aiant considéré que les logements Villiers-Costrets et Fère en Tardenois seroient plus commodes que ceux que j'avois arrestez, j'ay changé d'advis pour me conformer à celuylà; mais pour le temps de son séjour à Compiègne, je ne puis me résoudre à consentir qu'il soit aussy long qu'il a semblé que l'on l'ait prétendu depuis le partement dudit de la Ville-aux-Clercs, lequel m'ayant rapporté que l'on demandoit huit ou dix jours pour tout délay. Il me semble qu'il est suffisant pour préparer les choses nécessaires pour son voyage, sachant qu'elle ne peult pas estre en cette peyne puisque, s'acheminant en ladite ville de Compiègne, ce avoit esté en intention de me suivre quelque part que le bien de mon service m'eust appelé, qui est une raison précise pour dire qu'il n'y a rien qui la puisse arrester; ce qui serviroit aussy de responce à l'objection qui est faicte par les siens, de manque d'argent, de laquelle néanmoins ne voulant m'avantager, j'ay ordonné à mon cousin le maréchal d'Effiat que les sommes qui luy pourront estre dues du courant soyent délivrées comptant à son trésorier. Vous avez à luy faire

entendre le contenu en cette lettre où j'adjouste, ce qui demeurera à vous, que jugeant que les diverses demandes et les changemens viennent de l'espérance que la Royne, madame ma mère, a conceu que le sieur Vaultier, son médecin, lui sera renvoyé, avec lequel vraysemblablement elle voudroit déliberer de ce quelle auroit à devenir ; j'ay estimé que le mieux, percistant toutes fois en la promesse que je luy ai faicte de le luy renvoyer, seroit de le faire emmener en cette ville d'où je luy renvoyerai au rencontre sur son chemin, ne voulant pas d'un costé que son arrivée auprès d'elle fasse changer l'estat des choses, ny par un trop grand retardement prejudicier à sa santé ; et de cela vous pourriez vous ouvrir lorsque l'on vous pressera de son retour, vous en advantageant même pour la convier à partir. Cela importe à mon service qui vous est de telle sorte en recommandation, qu'il suffit de vous marquer qu'il s'en agist, pour vous donner des désirs et des lumières pour l'advancer. Aussy devez-vous faire estat de mon affection et bonne volonté, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde. »

LETTRE DU ROI AU MARÉCHAL D'ESTRÉES,
du 27 février 1631.

« Mon cousin, j'avois commandé à la Ville-aux-Clercs de vous faire responce à la lettre que vous luy avez escrit en datte du xxvie du présent qui ne luy a esté rendue que sur les deux heures de cette après disnée, et vous dire que je loüe l'ordre que vous avez tenu pour accompagner la Royne, madame ma mère, lorsqu'elle s'est allée promener, où vous, sans rien hazarder, leur avez faict voir qu'elle n'est en arrest ny suivie de gens de guerre lorsqu'elle veut sortir, à quoy ledit de la Ville-aux-Clercs auroit satisfait sy depuis je n'avois changé d'advis, tant pour vous mander le contentement que je reçois de vos soings et de vostre dextérité, que les ordres que j'ay donnés à douze compagnies du régiment de Navarre d'aller à Compiègne y relever les huict de mes gardes que j'y ai laissées, que vous me renvoyrez à l'instant que celles-là seront arrivéez; à quoy je me porte pour réunir auprès de moy le corps entier du régiment de mes gardes, et sachant que les capitaines et officiers de celuy de Navarre ne manqueront, non plus que les autres, ny d'affection, de vigilance ny de fidélité à exécuter ce que vous leur commanderez, ce qui par ma lettre du jour d'hier, dont le chancelier

de Fiennes a esté le porteur, avez sceu mes intentions sur les choses désirées par la Royne, madame ma mère, que je ne puis changer, et c'est à elle à s'y conformer percistant en ses premieres résolutions. Celle que vous avez prise de faire veiller les actions du sieur de Ville est digne de votre prévoyance, et j'attendz de vos nouvelles sur ce sujet qui ne sçauroient tarder, y aiant lieu de croire que quand bien il se seroit acheminé à Compiègne pour essayer d'y faire sçavoir quelque chose à la Royne, madame ma mère, il ne tardera pas à en partir, et luy mesme s'est engaigé à cela ou par une trop grande imprudence il descouvriroit ses desseins qui ne peuvent que m'estre suspectz pour diverses considérations, ayant esgard au maistre à qui il est, et le chemin qu'il a affecté de prendre pour venir en ma cour. C'est tout ce que j'ay à vous dire pour cette fois, je prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa très sainte garde. »

LETTRE DU MARÉCHAL D'ESTRÉES AU ROI,
du 28 février 1631.

« Sire, aiant hier receu la despêche qu'il a pleu à Votre Majesté me faire sur le sujet de la Royne, sa mère, je m'en *allé* aussitost la trouver pour luy en rendre compte aux mesmes termes et avecq les mesmes paroles portées dans la lettre

de Votre Majesté ; elle me monstra contentement de ce qu'il avoit pleu à Votre Majesté changer sa demeure de Moulins en celle de Nevers. Pour la route, elle tesmoigna que de Chateau-Thierry jusques à Nevers, les chemins de la traverse qu'elle avoit à prendre, seroient fort incommodes, et quant au temps et au jour qu'elle voudroit partir, elle me coupa court (*et me dit*) qu'aujourd'huy à son lever elle m'en rendroit responce pour la faire savoir à Votre Majesté. Ainsy je me retiray, n'estimant pour l'heure la devoir presser davantage, et ne m'ayant point parlé de son médecin, je m'abstins aussy de luy en rien dire; mais le sieur Cottignon que j'avois rencontré en son antichambre s'en estant enquis à moy, je luy dis que Votre Majesté continuoit en la mesme volonté que M. de la Ville-aux-Clercs l'avoit asseurée, et lorsque vous la sçauriez partie d'icy, que j'estimois que Votre Majesté se disposeroit à luy renvoyer, le conviant d'apporter tout ce qui dépendroit de luy, afin qu'elle voulust au plus tost se résoudre à s'acheminer. Je viens donc maintenant de la trouver, laquelle m'a dit que je pouvois mander à Votre Majesté qu'elle désiroit luy obéyr, mais qu'en premier elle croyoit qu'elle (Sa Majesté) trouveroit bon qu'elle pourveust à sa santé; que Votre Majesté sçavoit bien que tous les mois elle se purgeoit, et que dans ce

rencontre elle en avoit encore plus besoing, et suivant ce qu'il vous avoit pleu luy faire dire par monsieur de la Ville-aux-Clercs de son médecin, elle espéroit qu'il seroit venu à temps icy pour la servir. Mais en cas que Votre Majesté pour d'autres considérations ne luy renvoyast, ainsy qu'elle l'avoit bien souhaitté, elle seroit contrainte d'en envoyer chercher d'autres à Paris. Je luy ay respondu que Votre Majesté continuoit bien en la mesme volonté de luy renvoyer, mais que je n'estimois pas que ce fust icy qu'il la deust venir trouver; sur cela elle m'a respondu, sy l'on pensoit par cette espérance la faire partir plustost d'icy, que cela ne l'advanceroit ny retarderoit. Je luy ay dit que Votre Majesté ny personne n'avoit cette pensée, et que s'il avoit esté arresté, ce pouvoit estre pour des soupçons d'intelligences qu'il avait peu tenir à son desceu mesme, et que Votre Majesté préférant sa santé à toute autre chose, s'estoit résolue de luy renvoyer, que je la suppliois de luy dire un jour certain qu'elle pourroit partir d'icy afin que je le puisse mander à Votre Majesté qui désiroit en estre asseurée; sur quoy elle m'a dit que quand elle seroit purgée et que sa santé lui pourroit permettre, qu'elle partiroit. Je luy ay demandé sy ce pourroit être dans quatre, six ou huit jours au plus tard; à quoy elle a reparty, que cela dépandoit de l'es-

tat auquel elle se trouveroit au plus tost qu'il luy seroit possible : sur ce je me suis retiré. Et le sieur Cottignon, qui estoit dans sa chambre sortant avecq moy, m'a dit qu'avecq la douceur et un peu de patience on gagneroit avec la Royne tout ce que l'on désire. Je luy ay reparty, quant au respect avec lequel je me conduisois, que je croyois qu'elle n'avoit point de sujet d'y retrouver à redire, et pour la patience, que cela dépendoit de la volonté de Votre Majesté. En suitte il m'a demandé si je croyois que le sieur Vaultier la deust venir joindre à Chateau Thierry. « Et en « ce cas, luy ay-je dit, se résolveroit elle de partir « promptement et de remettre de se purger là ? » Elle m'a dit qu'en toutes façons elle ne se partiroit point d'icy qu'elle ne se fust purgée, mais qu'assurément si je luy pouvois donner cette parole de la part de Votre Majesté, qu'elle faciliteroit et advanceroit son partement : je luy ai dit pour ne perdre point de temps s'il plaisoit à la Royne, en cas que Votre Majesté ne luy voulust renvoyer ce sieur Vautier, de nommer les médecins qu'elle désire; que dès demain on les feroit partir de Paris affin que sa santé ne souffrist aucune incommodité. Mais toutes les choses *que vous a advancées*, son partement n'estant pas selon son gré, aussy y trouve-t-elle de la difficulté. Votre Majesté estant entièrement informée

de ce qui se passe, me fera l'honneur, s'il luy plaist, de me commander ce que j'aurai à faire de plus. »

LETTRE DE LA REINE MÈRE AU ROI,
du 1er mars 1631.

« Monsieur mon filz, j'avois tousjours esperé l'effet de la promesse que mon cousin, M. le mareschal d'Estrées et le sieur de la Ville-aux-Clercs m'avoient faite de votre part de me renvoyer mon médecin. Mais ayiant apris qu'au lieu de ce faire, il a esté ce matin emmené de Senlis à Paris pour estre mis dans la Bastille, je vous escript cette lettre pour vous supplier très humblement que, considérant combien il m'est nécessaire pour la conservation de ma vie et de ma santé en laquelle il a toujours heureusement reüssy par la connoissance qu'il a de mon naturel et de ma complection, vous me le voulliez renvoyer affin que me purgeant je me puisse garantir d'une grande maladie dont je suis menacée à cause des desplaisirs que j'ay receus et reçois tous les jours de me voir séparée de vous. Je m'asseure tant de votre bonté qu'elle ne dénieroit au moindre de vos subjetz la grâce que je vous demande. »

LETTRE DU ROI AU MARÉCHAL D'ESTRÉES.

Dijon, 2 mars 1631.

« Mon cousin, ayant appris par votre lettre du 24 de ce mois que vous me dépeschez le lendemain le sieur Mesmin, et que la Royne, madame ma mère, envoioit l'un de ses gentils hommes et en suitte que vous ne jugiez pas, si elle ne changeoit d'advis, qu'elle fust en résolution de partir de ma ville de Compiègne pour s'acheminer en Bourbonnais, ainsy que tant de fois je l'en ai priée; je me suis résolu, sans attendre ledit Mesmin, de lui envoyer le sieur de Saint-Chaumont pour lui dire bien nettement que je la prie, et que je veux qu'elle aille où je luy ay fait dire que je la priois de demeurer quelque temps. Et j'ay creu en devoir user de la sorte pour, d'un costé, me satisfaire, hâter son partement, pour n'estre tenu de faire aucune réfection sur ce qu'elle me pourroit mander, jugeant que sa conduite a esté de desseing ou appuyée par des personnes qui s'efforcent de se faire croire qu'elle est en arrest, ce que vous scavez, mieux que personne, estre très esloigné de la vérité. L'instruction dont j'ay chargé ledit sieur de Saint-Chaumont [1] vous sera commune; et d'elle et de

[1] Les instructions de Saint-Chaumont avaient également pour but de presser le départ de la reine pour Moulins.

luy vous scavez plus particulièrement ce que je désire, qui n'ay qu'à vous prier de n'obmettre aucune prière ny considération pour essayer à persuader la Royne, madite dame et mère, de me donner ce contentement que de s'acheminer à Moulins. »

LETTRE DU CARDINAL DE RICHELIEU A LA REINE MÈRE.

« Madame, je sçay comme mes ennemis ou plustost ceux de l'estat, non contans de m'avoir deschiré auprez de Votre Majesté, veulent encore rendre ma demeure suspecte auprès du Roy, comme si je ne l'aprochois que pour l'esloigner de vous et pour diviser ce que Dieu et la nature ont joint. J'espère en sa divine bonté que leur malice sera congnue, mes déportements bientost justiffiez, et que mon innocence triomphera de la calomnie. Ce n'est pas, Madame, que je ne m'estime malheureux et coupable, de ce que j'ay cessé de plaire à Votre Majesté, et que la vie ne me soit odieuse en l'estat que je suis privé de l'honneur de voz bonnes grâces et de cette estime que j'aimois bien plus que les grandeurs de la terre. Et comme je les tiens toutes de votre main libérale, aussy je les porte et les abaisse à voz piedz. Excusez, Madame, votre ouvrage et votre créature. Tout ce qui proviendra de votre

humeur royale sera reçu de moy sans murmure et suivi de mille bénédictions. Mais, Madame, espargnez de grâce par cette pitié qui vous est naturelle, la pourpre de l'Église dont vous m'avez revestu et qui perdra son esclat et son lustre si Votre Majesté luy imprime une si noire tache. Quelle apparence y a-t-il que le plus obligé des hommes en fust le plus ingrat, et que ma conscience, mes intéretz et ma première inclination m'attachant à vostre service, je m'en sois séparé par le seul advantage d'acquérir le nom de traistre envers la meilleure et la plus grande Royne de l'univers? Cela seul considéré, Madame, me debvoit absoudre de crime et de soubçon devant le tribunal de Votre Majesté qui m'a presque condamné sans m'ouïr; mais je n'en appelle pas; résigné à toutes voz volontez, je souscrirai à mon malheur, et ne veux point disputer contre ma souveraine maistresse, ny luy demander raison de ce qu'elle a faict. Je ne pense non plus de me fortiffier de l'appuy du maistre, ny de ses officiers, ny en la mémoire de mes services passez, contre le cours de vostre présente indignation; la pensée en seroit criminelle et bien contraire à l'honneur que j'ay tousjours fait paroistre de chercher la gloire dans la fidélité, et la seureté dans la seule innocence. Je désire encore moins traisner ma misérable for-

tune dans la France ou la porter dans Rome, pour y voir des ruines encore plus lamentables que les miennes. Je m'ennuierois partout où Votre Majesté ne seroit pas, et sans sa permission de la voir, je n'ay plus que celle de mourir; mais je souhaiterois, pour ma réputation et le rang que je tiens en la maison de Dieu, que je fusse libre, après mon innocence cognue, et si ce ne m'est trop d'audace, après l'honneur de voz bonnes grâces recouvrées, cela m'arrivant, je n'aurois plus de regret à sortir de la cour ny du monde. Je meurs aussy bien mille fois le jour depuis que Vostre Majesté fait semblant de croyre que je ne suis plus moy mesme. »

LETTRE DU PÈRE CHANTELOUP AU CARDINAL RICHELIEU.

« Monseigneur, il court depuis quelque temps une lettre dans Paris, laquelle vous avez escrite à la Royne, mère du Roy, ce me semble trop insolente et si contraire à noz actions, que il m'estonne que elle soit demeurée jusqu'à présent sans responce de sa part; affin de rabattre ceste présomption et diminuer le mespris que vous faictes d'une si grande Royne qui, par excez de bonté et de trop foible créance, se veoit aujourd'hui réduite en pire condition qu'un esclave, et bien esloignée des termes dont vous luy escrivez; mais

aiant sceu qu'elle n'a point paru devant ses yeux et que vous n'avez eu d'autre desseing que de la donner au public pour déguiser la vérité et couvrir voz fourberies, trop foibles toutesfoys pour combattre son innocence, je me suis résolu d'y respondre sans passion ny intérest, mais seulement pour repousser voz flatteries mensongères. La plainte que vous faites d'avoir esté deschiré auprès d'elle est autant esloignée de vostre cœur que hors de propos, puisque par tous vos déportements vous avez travaillé comme on veoid à la perdre et à la ruyner en l'esprit du Roy, son filz, pour y prendre sa place. Au grand estonnement de toute la chrestienté, vous l'avez faict arrester prisonnière dans le Chasteau de Compiègne, entre quatre murailles, où vous la faites garder par mil hommes de pied et trois cens chevaux, n'ayant pour tout promenoir que soixante pas de rempart de la ville murée des deux costés et garnie de sentinelles. Les gens de byen connoistront avec le temps que vous n'avez mis la Royne en prison, et contrainct Monsieur de sortir du royaume, pour trouver seureté de sa vie dans les maisons estrangères, que pour demeurer absolu maistre de la maison et achever sans contredit le dessein que votre ambition naturelle vous a faict projecter dès longtemps de restablir dans vostre personne la charge de maire du pa-

lais, supprimée dès la première race des rois. Ne vous imaginez pas que les flatteurs discours de vostre lettre ny toute la réthorique que le malin esprit vous a peu fournir, vous oste jamais la qualité d'ingrat et de traistre mentionnée en icelle, vous ne la perdrez jamais, quoy que fassiez, l'ayant acquise trop justement. Ce pourpre de l'Église, dont elle vous a revestu par vostre confession, est maintenant ternye d'une sy noire couleur, que je m'estonne comme Dieu délaisse sy longtemps le chastiment deub à tant de perfidie et d'audace. Ces protestations de fidélité et d'obéissance aussy trompeuses que belles, et le soing de cette réputation dissimulée que vous désirez porter à Rome, s'accordent fort mal avec vos actions. Vous pensiez bien, faisant équipper et mettre en ordre les gallères, renvoyer la Royne en Italie, comme vostre âme lâche le désire; le voyage de Moulins n'estoit pas pour autre sujet. Vous avez trop bonne part en France pour l'abandonner. Aussy bien voz fourberies sont plus connues à la cour de Rome qu'en celle de France. Ce qui découvre plus apertement vostre mauvais desseing, c'est d'avoir, avec serment, exigé du Roy de vous dire entièrement ce qui lui sera dit contre vous-mesme, dedans le sacrement de confession. Quel sujet avez-vous de lui faire changer de confesseur? C'est de crainte que le bon père

Suffren n'eust dessillé ses yeux, luy faisant connoistre vostre ambition démesurée, y étant chargé de conscience, veu les maux qu'elle a causez et cause tous les jours à la France, que vous en avez pris ung autre. Ignorant en cette matière, qui sera longtemps à descouvrir vos sourbces et par ce moien le temps en coulera. C'est pour noz peschez que Dieu permet que le Roy ne connoist pas ses maux et les nostres. Mais il faut espérer que par sa grâce il les lui fera connoistre, affin d'y poursuivre le soulagement de son pauvre peuple en vous tournant visage et arrestant le cours de ceste prodigieuse fortune. Le desseing de vostre lettre n'est que pour les plus simples, affin que dans vos submissions l'on croie qu'il ne tient pas à vous que vous ne soyez racommodé avec la Royne. Vostre intention en a esté toujours fort esloignée, quoy que dès le lendemain de la rupture, vous ayez fait semblant de le désirer. Ces moiens-là sont trop foibles pour en laisser la croyance au public, ny que les horribles violences que vous faites exécuter tous les jours vous soient permises sans qu'on y puisse trouver à redire. Voz tours ordinaires sont de frapper en vous humiliant. Je suis, de tout le royaume, le moins interressé et qui n'a aucun besoin de biens, obligé, il est vray, à la Royne, mère du Roy, de quel-

ques bienfaits, mais principallement de ce qu'elle a engendré à la France son filz, que Dieu luy conserve, s'il luy plaist! Je ne dis tout ceci que pour l'affection que j'ay au byen de ses affaires et au soulagement de ses subjects, qui soufriront sans doute une grande altération s'il n'arrive un prompt changement pour destourner les mauvaises influences qui nous menacent de grandz malheurs, sy vous ne vous amendez. Je prie la divine bonté qu'elle vous en fasse la grâce, et que vous vous serviez pour vostre proffit et pour celuy du public, de l'advertissement que je vous donne. »

LETTRE DU ROI A LA REINE MÈRE.

Dijon, 1er avril.

« Madame, je n'ay point besoing de vous faire entendre, puisque vous le sçavez aussy bien que personne, les justes raisons qui m'ont obligé à me séparer de vous pour quelque temps, et combien j'ay pris de soing pour empescher que ce desplaisir ne vous arrivât aussy bien qu'à moy; estant dans ma cour mescontante, je ne pouvois apporter remède aux brouilleries qui se préparoient, et vous sçavez bien que le mal y estoit à tel point que je n'eusse peu, sans ce que j'ay faict, garantir mon estat des troubles dont il estoit menacé. Tout cela n'empesche point

qu'en rendant ce que je doibs au repos de mes subjets, par préférence à toutes choses, je ne conserve pour vous l'amitié et le respect que vous pouvez attendre d'un bon fils; de quoy ayant rendu tant de preuves en diverses occasions, je m'estonne de ce que vous me croyez capable de prendre des résolutions violentes contre vous; elles n'ont jamais esté en ma pensée ny en celle de ceux de qui je me sers, et ne saurois imaginer à quelle fin vous voulez persuader au monde que l'on travaille à vostre ruyne, puisque vous n'avez eu et ne recevez autre mal que celuy de notre séparation, laquelle vous avez procurée, en vous esloignant de ce qui nous pouvoit faire vivre ensemble heureusement, à l'advantage de cette couronne. J'apprends au reste avec beaucoup de desplaisir que vous retardez de jour en jour vostre partement, quoy que vous m'ayez cy devant asseuré y estre disposée. Si vostre indisposition en est la cause, j'en suis doublement fasché; mais je n'ay point appris que vous aiez eu aucune incommodité capable de vous empescher de faire voyage. Je prie Dieu de tout mon cueur que vous en soyiez délivrée, et vous prye de partir maintenant sans remise, pour des considérations importantes à mon estat, et pour faire cesser des bruits que de méchants esprits vont semant que vous n'estes

pas dans Compiègne en entière liberté, qui ne se pourra plus dire ny penser, lorsqu'estant dans vostre maison de Moulins, il n'y aura personne auprès de vous qui vous puisse donner ombrage. Je vous supplie encore une fois me donner ce contantement. Sur quoy ayant chargé mon cousin le maréchal d'Estrées, particulièrement le marquis de Sainct-Chaumont, de vous en entretenir, je ne vous en diray pas davantage, que pour vous assurer que je ne suis point capable d'attirer l'ire de Dieu sur moy à vostre occasion, mais bien toute bénédiction, comme je feray tousjours en prenant le soing que je doibs de mon estat; je ne doubte point que vous n'y satisfaciez promptement à ce que je désire. Aussy recepvez vous tousjours de véritables tesmoignages de mon honneur et de mon respect. »

LETTRE DU ROI A LA REINE MÈRE.

Dijon, 12 avril 1631.

« Madame ma mère, j'avois espéré que ma dernière lettre obtiendroit de vous le contentement que je m'en estois promis, et auquel vous vous estiez engagée; mais au lieu de cela, j'ay veu par vostre lettre que, prenant de nouveaux prétextes pour continuer à demeurer à Compiègne, vous voulez me persuader qu'ils sont fondez en raison; je ne les ay peu pénétrer, mais

Dieu, juste juge de mes pensées, sçayt que ceux qui vous donnent des méfiances, ont tort, et que je vous rendray tousjours le respect que je vous doibs, et obtiendray la bénédiction de Dieu qui est promise à ceux qui essayent de la mériter, ainsy que je fais par toutes mes actions. Pour les vous mieux exprimer, je vous envoie le sieur de Saint-Chaumont, lequel a aussi charge de passer outre, et vous dira mes dernières instructions[1] sur le subject de vostre acheminement où vous avez consenti d'aller, où tout respect vous sera rendu par mes subjects, lesquels ne sçauroient rien faire qui me soit plus agréable, ne pouvant changer d'advis, obligé à le suivre pour le bien de mon royaume; et vous, Madame, j'espère aussi que vous vous conformerez à mes désirs, ainsy que je vous en supplie, et de prendre créance aux choses qui vous seront dictes de ma part, tant par mon cousin le maréchal d'Estrées que par ledit sieur de Saint-Chaumont, et particulièrement aux assurances qu'ils vous donneront de la continuation de mon affection. »

[1] Les nouvelles instructions avaient le même caractère et le même but que les premières.

LETTRE DU MARÉCHAL D'ESTRÉES AU ROI.

3 mai 1631.

« La Royne m'a dit qu'elle avoit reçeu avec grand contentement la permission que Vostre Majesté lui avoit donnée de séjourner icy pour quelque temps, en l'espérance qu'elle avoit que Vostre Majesté ne la presseroit pas d'en sortir, et que je sçavois bien la façon dont elle en avoit parlé à M. de Saint-Chaumont, qui estoit qu'elle est très disposée d'obéir en toutes choses, hormis de vouloir partir, dans les soupçons qu'on lui avoit donnez. On a faict faire deffences aux soldatz, suivant la volonté de Vostre Majesté, de ne plus prendre de l'argent de ladite dame Royne, et avois pensé de luy en faire sentir quelque chose par le sieur Cotignon, croyant qu'elle s'en abstiendroit plustost que les soldatz. Je n'apprendz que depuis ilz en ayent pris, sinon ung auquel elle feist donner deux pièces de dix solz; mais le premier jour de ce mois, elle feist donner aux soldatz et aux tambours dix solz, et ne voulut pas que l'on mist le may que l'on a coustume de planter devant la porte du Chasteau, disant que depuis la mort du feu roy, père de Vostre Majesté, elle ne l'a point permis; et ayant depuis receu la lettre de Vostre Majesté, du dernier avril, je dis hier à ladite

dame Royne, comme Vostre Majesté continuoit de désirer qu'elle se voulût disposer de se mettre en lieu où en apparence elle eût, comme en effet elle a icy toute sa liberté, afin d'oster le subject de beaucoup de discours qui se font mal à propos, à quoy il semble qu'elle contribue de quelque chose pour la façon de vivre estroite et resserrée qu'elle a prise depuis quelque temps; et outre que cela est préjudiciable à sa santé, il ne peult pas estre généralement bien receu par l'interprétation qui s'en peut faire, que ce n'est pas de son propre mouvement, mais par ordre de Sa Majesté; à quoy elle me respondit pour partir d'icy que c'estoit chose absolument qu'elle ne pouvoit faire, ainsi qu'elle ne croyoit pas que Vostre Majesté l'y voulust forcer. »

Nous n'avons extrait de cette volumineuse correspondance, jusqu'ici inédite, que les lettres qui pouvaient servir à bien expliquer la conduite de chacun des acteurs appelés à jouer un rôle dans cette haute comédie. Louis XIII s'y présente avec sa faiblesse et son irrésolution; Richelieu, avec sa dissimulation et sa volonté de fer; Marie de Médicis, tantôt avec la dignité d'une mère outragée, tantôt avec la violence de son caractère acariâtre, qui éclate sous la plume de son confesseur; tantôt avec l'esprit de ruse

qui lui était familier. Surveillée par le maréchal d'Estrées, pressée d'obéir par la Ville-aux-Clercs, ministre du roi, *gourmandée jusque dans la ruelle de son lit* par le maréchal Schomberg, mais bien décidée à ne point quitter Compiègne, parce qu'elle croit qu'on ne veut l'envoyer à Moulins que pour l'exiler à Florence, elle invente mille prétextes pour ne pas s'éloigner. Un jour, elle semble promettre et paraît résignée : elle n'a plus qu'à achever une broderie qu'elle destine à son auguste fils; une autre fois, c'est sa santé qu'elle invoque : elle a pris une fluxion en regardant ses domestiques jouer aux quilles sur l'esplanade; le lendemain, elle annonce qu'elle a besoin de se purger; plus tard, c'est une saignée qui ne lui permet pas de se mettre en voyage! Ses nobles gardiens n'osent insister; ils connaissent la faiblesse et la versatilité du roi; ils craindraient que lui-même leur reprochât un jour la fidélité rigoureuse qu'ils auraient mise à exécuter ses ordres.

Cependant Marie, arrivée au bout de ses prétextes, comprit qu'il fallait prendre une dernière résolution. Elle se plaignit finement au maréchal d'Estrées du bruit qu'on avait fait courir qu'elle était sortie de France sous un déguisement de villageoise. Elle voulait détourner sa pensée du projet qu'elle avait médité. Cette princesse, dé-

terminée à s'enfuir, avait gagné le fils du marquis de Vardes, gouverneur de la Capelle, qui lui avait promis de lui ouvrir les portes de cette ville, où elle espérait trouver quelques amis de Gaston d'Orléans. Le père du marquis de Vardes, instruit de ce dessein, partit en poste de Paris, et vint prendre le commandement de la Capelle, d'où il éloigna son fils[1]. Mais la reine avait fait tous ses préparatifs de départ. On avait remarqué, sans y attacher d'importance, quelques voyages assez rapprochés du sieur de Bettancourt à Compiègne; d'autre part, le grand vicaire de Saintes, Cérizay, avait logé des individus suspects, disant de l'un que c'était son frère, d'un autre qu'il n'osait paraître à cause d'un duel; un gentilhomme nommé la Bernardière avait été vu souvent chez Cérizay. Le nommé Vion s'était mis à la recherche d'un charretier pour mener le bagage de la dame Dufresnoy en sa maison de Beaumont-sur-Oise : c'est cette dame qui devait prêter sa voiture à la reine. Lefèvre, dit Carotte, fit plusieurs voyages, par ordre de Vion : c'est lui qui alla chercher les chevaux de la charrette d'un sieur Dumay : on y chargea, dans la cour du Château un grand coffre; puis il mena le tout où on le lui avait commandé.

[1] Monglat.

« Le 15 juillet, un homme vêtu de rouge vint à neuf heures du soir chez Cérizay, qui sortit de la ville avec ses longs habits, et s'en alla dans la forêt; puis vers six heures du soir, on lui mena son cheval à Choisy. Un nommé Picart fit connaître que Carotte s'était rendu chez Bellenglise pour lui dire qu'il envoyât les chevaux *où il savait bien;* et qu'à l'instant ledit Bellenglise lui avait donné quatre chevaux qu'il mena chez la dame Dufresnoy, où il fut retenu toute la nuit, sans qu'on lui voulût permettre de sortir. Vion fit partir la charrette chargée d'un coffre long de six pieds, et si pesant qu'il fallait cinq ou six hommes pour le porter, et la conduisit au bac de Choisy avec un des cuisiniers de la reine. Ils se rendirent ensuite à la Fère; de là à Rouy, où le cuisinier disait qu'il apprêtait le dîner de la reine. Ils restèrent ainsi trois jours avec plusieurs équipages tout prêts à partir. Un gentilhomme du sieur de Vardes vint trouver Vion, et l'informa qu'il pouvait se diriger sur Avesnes, parce qu'il ne serait pas reçu à la Capelle. Le 18, il arriva à Avesnes, et fit dire au commandant de la porte qu'il s'appelait Molin, et qu'il était marchand de Reims. Il fut conduit à l'Écu de France [1]. »

[1] Manuscrit de Brienne.

La reine, pendant que tout se préparait ainsi pour la recevoir, avait cessé ses promenades sur la plateforme du Château, qui descend vers la rivière. Elle craignait qu'on ne l'enlevât pour l'envoyer de vive force à Moulins, et de là en Italie. Si elle rencontrait quelque sentinelle, elle lui donnait de l'argent; elle faisait distribuer du pain aux indigents de la ville. Enfin, le 18 juillet, à dix heures du soir, le carrosse de madame Dufresnoy, attelé de six chevaux bais, et suivi d'un cavalier couvert d'un manteau de couleur brune, dont il se cachait le visage, sortait par la porte de Pierrefonds; dans l'intérieur se trouvaient une demoiselle et un gentilhomme; madame Dufresnoy affectait de se montrer à la portière. Au même moment, la reine sortait à pied par la porte Chapelle, accompagnée du sieur de la Mazure, lieutenant de ses gardes, et de l'exempt Massé. Sur l'observation qui leur fut faite par le portier, qui ne les connaissait pas, qu'il allait fermer la porte de la ville, parce que c'était l'heure prescrite, ils lui répondirent : « Fermez, si bon vous semble; mais nous ne « voulons pas rentrer. » C'est près de cette porte que la reine monta en voiture, à l'endroit du chemin par lequel on va au bac de Choisy. Deux hommes s'étaient rendus au bac pour protéger la fuite de la reine, et empêcher le pas-

sage après elle à toute autre personne. Ils enchaînèrent et cadenassèrent le bac. La reine se rendit ainsi à Tracy, à Chauny, puis à Rouy, où elle trouva le carrosse du baron de Crèvecœur, gouverneur de la ville d'Avesnes, qui était au pouvoir des Espagnols. Le baron l'attendait depuis quinze jours au village de Sains; elle croyait aller coucher à la Capelle; mais sur la route elle trouva deux gentilshommes chargés par le marquis de Vardes de lui mander que son père était venu à la pointe du jour dans la place, sans qu'il eût eu avis de son arrivée, et l'en avait mis dehors; ce qui l'avait obligé de se retirer à Avesnes. Arrivée dans cette ville, Marie de Médicis écrivit au roi, le 21 juillet, une lettre où elle disait qu'elle n'avait quitté Compiègne que pour se soustraire aux maux qu'elle y souffrait; qu'elle ne s'était retirée en Flandre que parce que la Capelle lui avait manqué par les ruses du cardinal; elle prétendait aussi qu'elle avait été poursuivie par la cavalerie, et que la permission qu'on lui donnait de se promener à Compiègne était un piége pour la faire enlever. « Le cardinal, disait-elle, voulait mettre la mère et les enfants hors du royaume, et la faire mourir, elle, entre quatre murailles; que son voyage en Flandre avait pour but de rapprocher Monsieur du roi. » Le roi lui répondit par une lettre

qui tendait à lui faire comprendre qu'il n'était pas dupe de tous ses mensonges.

Marie de Médicis adressa au parlement de Paris une longue requête où elle exposait tous les griefs dont elle avait à se plaindre [1]. Richelieu, qui avait des ennemis au parlement comme ailleurs, crut devoir faire écrire par le roi aux membres de cette haute cour et aux prévôt et échevins de Paris, une lettre explicative de sa conduite [2]; lui-même, sous le titre de *Discours d'un vieil courtisan désintéressé* [3], publia une longue réfutation de toutes les plaintes et accusations de Marie de Médicis. « La Flandre, disait-il à la fin de ce pamphlet, est un lieu bien mal choisi pour réunir Monsieur avec le roi. Si la reine eût eu sincèrement cette volonté, elle eût mieux fait de ne bouger de la France. » Gaston, en effet, avait rejoint Marie de Médicis à Bruxelles. Après avoir fait approuver par sa mère son mariage avec la princesse Marguerite de Lorraine, qu'il aimait tendrement et qu'il avait enlevée à travers de nombreux périls, ce prince rentra en France à la tête d'une armée. Le duc de la Force et le maréchal de Schomberg

[1] Manuscrit de Brienne.

[2] *Idem.*

[3] *Idem.*

l'attendaient, et la bataille de Castelnaudary et la mort de Montmorency mirent fin à cette équipée malheureuse. Marie de Médicis, obligée par bienséance de quitter les Pays-Bas à cause d'une nouvelle déclaration de guerre contre l'Espagne[1], vint demander un asile à son gendre, Charles Ier, roi d'Angleterre. Ce monarque intercéda auprès de Louis XIII pour le réconcilier avec sa mère; Louis s'en rapporta à son conseil; le seul Bouthillier opina de la placer à Avignon; tous les autres conclurent pour la reléguer à Florence : ce fut l'avis qu'adopta le roi. Marie de Médicis aima mieux rester en Angleterre, tant que Charles Ier put lui donner asile; elle se réfugia ensuite à Cologne, où elle chercha encore, mais vainement, à se rendre redoutable par ses intrigues secrètes autant que par ses plaintes publiques.

Sa destinée voulut qu'elle mourût la même année que celui qui l'avait si cruellement persécutée. Quelque regret qu'on éprouve de voir ainsi la veuve de Henri IV mourir dans l'exil et dans la solitude, on ne pourrait s'empêcher de trouver dans cette infortune de terribles

[1] Cette déclaration de guerre, du 19 mai 1635, avait été précédée du traité de paix entre la France et la Suède, signé à Compiègne le 28 avril, par Oxenstiern, chancelier de Suède, et Le Bouthillier, ministre de Louis XIII.

représailles, s'il était vrai, comme le rapporte Sully dans ses Mémoires, qu'après l'attentat du 14 mai 1610, on eût entendu rire *dans les entresols* de la reine. Richelieu lui fit faire à Paris de magnifiques funérailles; et, le 13 août 1642, « on célébra à Compiègne un service solennel dans l'église de Saint-Corneille, pour le repos de l'âme de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII. L'église fut toute tendue en noir et ornée de quantité d'écussons de ses armes. La dépense fut faite par M. l'abbé et messieurs de la ville. Tous les corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers, messieurs de la justice et de l'hôtel-de-ville, se rendirent à cette cérémonie funèbre. »

Louis XIII, qui aimait la chasse et le bon air, avait du goût pour Compiègne, et entretenait avec cette ville des rapports affectueux : il n'arrivait pas sous son règne un événement de quelque importance sans qu'il en écrivît à ses habitants, comme le témoignent un grand nombre de ses lettres, notamment celles qui leur annonçaient : la prise de la Rochelle, en 1628; la paix avec l'Angleterre, en 1629; la guerre avec les Espagnols, en 1636; enfin la demande qu'il leur faisait, le 27 mai 1637, d'échanger deux canons provenant de leur victoire de Senlis, contre deux autres qu'il envoyait à la place.

C'est sous son règne que fut construit le bâtiment ajouté à l'hôtel-de-ville, du côté de la rue des Pâtissiers. Il a été destiné aux juges consulaires qui avaient été institués à Compiègne par Charles IX, en 1565. On sculpta alors une statue équestre de Louis XIII, en demi-relief, à la place où est aujourd'hui le cadran de l'horloge.

Le Château attira l'attention du roi : dans le dernier voyage qu'il fit à Compiègne, vers la fin de l'année 1641, il donna des ordres pour le réparer. Le marquis de Gèvres, capitaine de ses gardes, se trouvant près de lui, sur la grande plate-forme qui touche au Château, lui dit : « Sire, voici bien le plus bel aspect que l'on sau-« roit jamais souhaiter : l'œil peut s'y divertir « dans tout ce qu'il y a de plus beau en nature. » « — Oui, répondit le roi, je me plais fort ici, « je m'y porte bien. » Le jour n'était pas loin où cette frêle santé, ranimée un moment, devait s'éteindre; car, le 14 mai 1643, le château de Saint-Germain retentissait des pas des courtisans, qui fuyaient le lit de mort de leur maître, pour se précipiter en foule vers la future régente.

Les premières années de la régence d'Anne d'Autriche, succédant à un règne ennuyeux et sanglant, parurent l'âge d'or aux Français, qui

reprirent leur gaieté et leur goût pour les plaisirs. Les exilés avaient été rappelés, les prisonniers mis en liberté; le prince de Condé, nommé chef du conseil; Gaston, déclaré lieutenant général du royaume; sa femme, Marguerite de Lorraine, se hâta de revenir à Paris pour rejoindre son époux. Elle passa à Compiègne. Les habitants en armes allèrent au-devant d'elle jusqu'à Claroix. Le corps de ville la reçut à la porte du Pont et l'accompagna jusqu'à l'hôtel abbatial de Saint-Corneille, où elle descendit. Deux ans plus tard, Marie de Gonzague, épouse d'Uladislas VII, après les fêtes données au Palais-Royal[1] par Anne d'Autriche, à l'occasion de cette alliance, s'arrêtait à Compiègne en allant prendre possession du trône de Pologne, et recevait dans cette ville l'accueil dû à son rang, à son esprit et à sa beauté.

Louis XIV avait huit ans lorsqu'il vint pour la première fois à Compiègne, avec la régente et le duc d'Anjou, son frère. Le sieur Thibaut, lieutenant général, complimenta le roi *à genoux* à la porte de Paris, où tous les corps de la ville s'étaient rendus. Le roi ne put d'abord loger au Château, parce qu'il ne voulut point déplacer les Carmélites, qui avaient obtenu la permission

[1] Voir l'*Histoire du Palais-Royal.*

de l'habiter, pendant qu'on bâtissait leur monastère. Il descendit le premier jour à l'abbaye de Saint-Corneille : le lendemain, la cour s'établit au Château. Mazarin, qui avait toute la faveur d'Anne d'Autriche, n'avait point encore amassé sur sa tête les haines qui engendrèrent la Fronde; mais son omnipotence froissait les amours-propres et attirait sur lui des épigrammes. Ces railleries n'étaient point perdues pour le roi-enfant, qui déjà supportait avec impatience l'air de supériorité du cardinal. « Un jour, à Compiègne, le roi voyant passer son Éminence (Mazarin) avec beaucoup de suite sur la terrasse du Château, il ne put s'empêcher de dire assez haut pour que Le Plessis, gentilhomme de la Manche, l'entendît : « *Voilà le grand Turc qui passe.* » Le Plessis le dit à Son Éminence, et Son Éminence à la reine, qui pressa le roi, autant qu'elle put, de lui dire qui lui avoit dit cela; mais il ne le voulut jamais nommer : car tantôt il disoit que c'étoit un rousseau, tantôt un homme blond. Enfin la reine se fâcha tout à fait; mais il tint ferme jusqu'à la fin, et ne nomma jamais celui qui avoit donné le nom de *grand Turc* au cardinal; aussi crois-je qu'il avoit cette pensée de lui-même[1]. »

[1] *Mémoires* de La Porte, valet de chambre de Louis XIV.

L'année suivante, lorsqu'on transporta l'autel de la partie basse du sanctuaire de Saint-Corneille dans la partie haute, les tombeaux des rois inhumés dans cette abbaye furent découverts; à côté des tombes de pierre, on trouva un cercueil de plomb qui renfermait les restes d'un corps dont la tête avait conservé quelques cheveux; mais comme il n'y avait point d'inscription, on ne put savoir quel était ce personnage. Nous avons déjà dit que cette église renfermait aussi des statues de rois. La lettre suivante du père Léonard Le Tessier, chanoine de Saint-Corneille, à don Bernard de Montfaucon, bénédictin à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, donne à ce sujet des éclaircissements qu'il nous a paru utile de recueillir :

« Mon révérend Père,

« Pour répondre aux articles que votre chère révérence me demande touchant les six statues des rois qui sont dans notre église : 1° ils n'ont point de cercles lumineux ou nimbes; 2° il n'y a aucune reine; 3° leurs couronnes ne sont point ornées de fleurs de lis; 4° ils n'ont ni chiens ni bestes sous leurs pieds. Leurs manteaux sont peints et chargés de fleurs de lis en dorure. Peut-être cette peinture et dorure est-elle plus récente

que les statues. Leurs sceptres sont différents : Charles-le-Chauve y est représenté avec *beaucouv de cheveux*. Au-dessous de la première statue, du côté de l'épître, est cette inscription : *Charles II, dit le Chauve, fondateur de céans, gist à Saint-Denis*. Au-dessous de la deuxième, *Louis V, fils de Lothaire Ier, gist céans*. Au-dessous de la troisième, *Louis VII, dit le Jeune, restaurateur de céans*. Du côté de l'évangile, sous la première statue, *Louis II, dit le Bègue, fils de Charles-le-Chauve, gist céans ;* sous la deuxième, *Hugues II, fils de Robert, gist céans*. Toutes ces écritures sont en caractère romain ou lettres majuscules, et ne paroissent pas anciennes. En fouillant il y a quelques années en terre, on enfonça d'un coup de pic un caveau, qu'on reboucha sur-le-champ [1]. » Cette même église se tendit de noir, le 19 avril 1648, pour le service funèbre de Louis de Crevant, marquis d'Humières, gouverneur de la ville et du Château de Compiègne.

La Fronde venait de se déclarer ; le Parlement avait demandé l'éloignement de Mazarin ; mais Anne d'Autriche ne pouvait se décider à en faire le sacrifice. Elle se vit alors en butte aux plus piquants outrages, et à cette nuée de pamphlets, que le coadjuteur appelait *la provision de l'ima-*

[1] *Mss.* de D. Grenier.

gination des peuples. Paris se souleva ; et la régente, dans la nuit du 9 janvier 1649, enleva le roi et le conduisit à Saint-Germain, suivie de Gaston, du prince de Condé et de toute la famille royale. Les clameurs de la capitale poursuivirent jusque-là Mazarin, qui, ne se croyant plus en sûreté dans ce château, décida la régente à se transporter à Compiègne. Là, le jeune roi et son frère, encore indifférents aux troubles de l'état, dont ils ne comprenaient pas bien la cause, se livraient avec ardeur aux divertissements de leur âge; le parc et la forêt étaient souvent témoins de leurs jeux, auxquels Anne d'Autriche s'associait avec un tendre empressement. C'était pour elle une trève aux ennuis politiques, que la cabale des *importants* ne lui épargnait pas; cependant, elle ne tarda point à voir arriver à Compiègne et se grouper autour d'elle les principaux acteurs de la Fronde : le prince de Marsillac, madame de Longueville, le prince de Conti, enfin le coadjuteur de Retz. La reine avait été longtemps sans vouloir recevoir sa visite; mais Mazarin lui conseilla de le voir : il crut qu'étant sa bienfaitrice, elle le convertirait. Voici comme le coadjuteur raconte lui-même son entrevue :

« Comme je montois l'escalier, un petit homme habillé de noir, que je n'avois veu et que je n'ai

jamais veu depuis, me coula un billet en la main où ces mots estoient escrits en lettres majuscules : « SI VOUS ENTREZ CHEZ LE ROI, VOUS ÊTES MORT. » J'y estois ; il n'estoit plus temps de reculer. Comme je vis que j'avois passé la salle des gardes sans être tué, je me crus sauvé. Je témoignay à la reyne (qui me receut très bien), que je venois l'assurer de mes obéissances très-humbles, et de la disposition où estoit l'église de Paris de rendre à leurs Majestés touts les services auxquels elle estoit obligée. J'insinuai dans la suite de mon discours tout ce qui estoit nécessaire pour pouvoir dire que j'avois beaucoup insisté sur le retour du roy. La reyne me témoigna beaucoup de bonté et mesme beaucoup d'agréement sur tout ce que je luy disois ; mais quand elle fut tombée sur ce qui regardoit le cardinal, et qu'elle eust veu que, quoy qu'elle fist beaucoup d'instances de le veoir, je persistois à luy respondre que ceste visite me rendroit inutile à son service, elle ne se put contenir, elle rougit beaucoup ; et tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fascheux. »

De retour à Paris, le coadjuteur, heureux d'avoir vu la reine sans voir Mazarin, qu'il avait fait passer, selon sa propre expression, pour *le*

juif le plus convaincu de l'Europe, se félicita auprès de son parti du prochain retour du roi. En effet, lorsque le prince de Condé fut revenu de Bourgogne, on tint conseil à ce sujet : le cardinal hésitait. Gaston lui promit son appui; et Condé, rejetant bien loin la pensée d'une hostilité personnelle, l'assura de ses bons sentiments, ajoutant en riant « qu'il n'était ni frondeur ni dévot, mais qu'il saurait bien convertir ceux des membres de sa famille qui étaient un peu gâtés. » Ces assurances décidèrent Mazarin. L'union qui régnait entre la reine, les princes du sang et le ministre; la tranquillité momentanée de madame de Longueville; l'accommodement de madame de Chevreuse, qui faisait espérer à la cour celui du coadjuteur; le soupçon qu'on avait que le duc de Beaufort était sur le point de se rapprocher; la joie que les Parisiens devaient ressentir en revoyant le roi, tout enfin semblait se réunir pour hâter ce bienheureux retour. Il fut suspendu un moment par l'arrivée à Compiègne de Charles II, roi d'Angleterre [1].

Lorsque Charles Ier désespérait de l'état de ses affaires, il avait envoyé son fils en France, auprès d'Henriette, sa mère, qui s'y était déjà ré-

[1] Madame de Motteville.

fugiée. « Il n'avait alors, dit mademoiselle de Montpensier, que seize ou dix-sept ans. Il était assez grand pour son âge, la tête belle, les cheveux noirs, le teint brun, et passablement agréable de sa personne. » La reine d'Angleterre eût vivement souhaité qu'il épousât mademoiselle de Montpensier; mais cette princesse raconte elle-même que cette proposition, qui lui fut faite à diverses époques, ne fut jamais assez de son goût pour qu'elle se décidât à l'accepter, malgré le plaisir qu'elle avait eu, soit à voir les grands yeux de ce prince se fixer sur elle avec passion, soit à danser avec lui dans les ballets de la cour. Après la mort du roi son père, décapité à Withehall le 9 février 1649, il regagnait l'Angleterre, dans l'espoir de reconquérir sa couronne, qu'il ne devait replacer sur son front qu'en 1660, après la mort de Cromwell. Le roi, informé de son passage par Compiègne, envoya au-devant de lui le duc de Vendôme, avec ses carrosses, et alla lui-même à sa rencontre jusqu'à une demi-lieue. Le roi et la reine comblèrent Charles II de marques d'affection : « Ils lui donnèrent, dit madame de Motteville, un dîner vraiment royal; mais ce fut plutôt par les personnes royales qui s'y trouvèrent, que par l'appareil et par la magnificence. Il n'y eut à table que les deux rois, la reine, Monsieur, frère du roi, le

juif le plus convaincu de l'Europe, se félicita auprès de son parti du prochain retour du roi. En effet, lorsque le prince de Condé fut revenu de Bourgogne, on tint conseil à ce sujet : le cardinal hésitait. Gaston lui promit son appui; et Condé, rejetant bien loin la pensée d'une hostilité personnelle, l'assura de ses bons sentiments, ajoutant en riant « qu'il n'était ni frondeur ni dévot, mais qu'il saurait bien convertir ceux des membres de sa famille qui étaient un peu gâtés. » Ces assurances décidèrent Mazarin. L'union qui régnait entre la reine, les princes du sang et le ministre; la tranquillité momentanée de madame de Longueville; l'accommodement de madame de Chevreuse, qui faisait espérer à la cour celui du coadjuteur; le soupçon qu'on avait que le duc de Beaufort était sur le point de se rapprocher; la joie que les Parisiens devaient ressentir en revoyant le roi, tout enfin semblait se réunir pour hâter ce bienheureux retour. Il fut suspendu un moment par l'arrivée à Compiègne de Charles II, roi d'Angleterre [1].

Lorsque Charles Ier désespérait de l'état de ses affaires, il avait envoyé son fils en France, auprès d'Henriette, sa mère, qui s'y était déjà ré-

[1] Madame de Motteville.

fugiée. « Il n'avait alors, dit mademoiselle de Montpensier, que seize ou dix-sept ans. Il était assez grand pour son âge, la tête belle, les cheveux noirs, le teint brun, et passablement agréable de sa personne. » La reine d'Angleterre eût vivement souhaité qu'il épousât mademoiselle de Montpensier; mais cette princesse raconte elle-même que cette proposition, qui lui fut faite à diverses époques, ne fut jamais assez de son goût pour qu'elle se décidât à l'accepter, malgré le plaisir qu'elle avait eu, soit à voir les grands yeux de ce prince se fixer sur elle avec passion, soit à danser avec lui dans les ballets de la cour. Après la mort du roi son père, décapité à Withehall le 9 février 1649, il regagnait l'Angleterre, dans l'espoir de reconquérir sa couronne, qu'il ne devait replacer sur son front qu'en 1660, après la mort de Cromwell. Le roi, informé de son passage par Compiègne, envoya au-devant de lui le duc de Vendôme, avec ses carrosses, et alla lui-même à sa rencontre jusqu'à une demi-lieue. Le roi et la reine comblèrent Charles II de marques d'affection : « Ils lui donnèrent, dit madame de Motteville, un dîner vraiment royal; mais ce fut plutôt par les personnes royales qui s'y trouvèrent, que par l'appareil et par la magnificence. Il n'y eut à table que les deux rois, la reine, Monsieur, frère du roi, le

juif le plus convaincu de l'Europe, se félicita auprès de son parti du prochain retour du roi. En effet, lorsque le prince de Condé fut revenu de Bourgogne, on tint conseil à ce sujet : le cardinal hésitait. Gaston lui promit son appui; et Condé, rejetant bien loin la pensée d'une hostilité personnelle, l'assura de ses bons sentiments, ajoutant en riant « qu'il n'était ni frondeur ni dévot, mais qu'il saurait bien convertir ceux des membres de sa famille qui étaient un peu gâtés. » Ces assurances décidèrent Mazarin. L'union qui régnait entre la reine, les princes du sang et le ministre; la tranquillité momentanée de madame de Longueville; l'accommodement de madame de Chevreuse, qui faisait espérer à la cour celui du coadjuteur; le soupçon qu'on avait que le duc de Beaufort était sur le point de se rapprocher; la joie que les Parisiens devaient ressentir en revoyant le roi, tout enfin semblait se réunir pour hâter ce bienheureux retour. Il fut suspendu un moment par l'arrivée à Compiègne de Charles II, roi d'Angleterre[1].

Lorsque Charles Ier désespérait de l'état de ses affaires, il avait envoyé son fils en France, auprès d'Henriette, sa mère, qui s'y était déjà ré-

[1] Madame de Motteville.

fugiée. « Il n'avait alors, dit mademoiselle de Montpensier, que seize ou dix-sept ans. Il était assez grand pour son âge, la tête belle, les cheveux noirs, le teint brun, et passablement agréable de sa personne. » La reine d'Angleterre eût vivement souhaité qu'il épousât mademoiselle de Montpensier; mais cette princesse raconte elle-même que cette proposition, qui lui fut faite à diverses époques, ne fut jamais assez de son goût pour qu'elle se décidât à l'accepter, malgré le plaisir qu'elle avait eu, soit à voir les grands yeux de ce prince se fixer sur elle avec passion, soit à danser avec lui dans les ballets de la cour. Après la mort du roi son père, décapité à Withehall le 9 février 1649, il regagnait l'Angleterre, dans l'espoir de reconquérir sa couronne, qu'il ne devait replacer sur son front qu'en 1660, après la mort de Cromwell. Le roi, informé de son passage par Compiègne, envoya au-devant de lui le duc de Vendôme, avec ses carrosses, et alla lui-même à sa rencontre jusqu'à une demi-lieue. Le roi et la reine comblèrent Charles II de marques d'affection : « Ils lui donnèrent, dit madame de Motteville, un dîner vraiment royal; mais ce fut plutôt par les personnes royales qui s'y trouvèrent, que par l'appareil et par la magnificence. Il n'y eut à table que les deux rois, la reine, Monsieur, frère du roi, le

juif le plus convaincu de l'Europe, se félicita auprès de son parti du prochain retour du roi. En effet, lorsque le prince de Condé fut revenu de Bourgogne, on tint conseil à ce sujet : le cardinal hésitait. Gaston lui promit son appui; et Condé, rejetant bien loin la pensée d'une hostilité personnelle, l'assura de ses bons sentiments, ajoutant en riant « qu'il n'était ni frondeur ni dévot, mais qu'il saurait bien convertir ceux des membres de sa famille qui étaient un peu gâtés. » Ces assurances décidèrent Mazarin. L'union qui régnait entre la reine, les princes du sang et le ministre; la tranquillité momentanée de madame de Longueville; l'accommodement de madame de Chevreuse, qui faisait espérer à la cour celui du coadjuteur; le soupçon qu'on avait que le duc de Beaufort était sur le point de se rapprocher; la joie que les Parisiens devaient ressentir en revoyant le roi, tout enfin semblait se réunir pour hâter ce bienheureux retour. Il fut suspendu un moment par l'arrivée à Compiègne de Charles II, roi d'Angleterre[1].

Lorsque Charles Ier désespérait de l'état de ses affaires, il avait envoyé son fils en France, auprès d'Henriette, sa mère, qui s'y était déjà ré-

[1] Madame de Motteville.

fugiée. « Il n'avait alors, dit mademoiselle de Montpensier, que seize ou dix-sept ans. Il était assez grand pour son âge, la tête belle, les cheveux noirs, le teint brun, et passablement agréable de sa personne. » La reine d'Angleterre eût vivement souhaité qu'il épousât mademoiselle de Montpensier; mais cette princesse raconte elle-même que cette proposition, qui lui fut faite à diverses époques, ne fut jamais assez de son goût pour qu'elle se décidât à l'accepter, malgré le plaisir qu'elle avait eu, soit à voir les grands yeux de ce prince se fixer sur elle avec passion, soit à danser avec lui dans les ballets de la cour. Après la mort du roi son père, décapité à Withehall le 9 février 1649, il regagnait l'Angleterre, dans l'espoir de reconquérir sa couronne, qu'il ne devait replacer sur son front qu'en 1660, après la mort de Cromwell. Le roi, informé de son passage par Compiègne, envoya au-devant de lui le duc de Vendôme, avec ses carrosses, et alla lui-même à sa rencontre jusqu'à une demi-lieue. Le roi et la reine comblèrent Charles II de marques d'affection : « Ils lui donnèrent, dit madame de Motteville, un dîner vraiment royal; mais ce fut plutôt par les personnes royales qui s'y trouvèrent, que par l'appareil et par la magnificence. Il n'y eut à table que les deux rois, la reine, Monsieur, frère du roi, le

duc d'Orléans, oncle du roi, et Mademoiselle, fille du duc d'Orléans. »

Le roi et toute la cour rentrèrent à Paris, le 18 août, au milieu des acclamations publiques ; mais les troubles et les intrigues ne tardèrent point à recommencer. Les Princes, les Parlements, tous les citoyens se révoltèrent contre l'omnipotence du cardinal et contre la faiblesse de la reine. Après une entrevue nocturne dans l'oratoire d'Anne d'Autriche au Palais-Royal, entre cette princesse, le coadjuteur et Mazarin, il fut résolu qu'on arrêterait le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville. Ce projet fut exécuté le 18 janvier 1650. Conduits d'abord à Vincennes, les princes furent transférés à Marcoussy, et de là au Havre. Le cardinal, inquiet de l'orage amassé sur sa tête, alla lui-même briser les fers de ses illustres prisonniers, qui revinrent à Paris, au mois de février 1651. Toutes ces concessions disparaissaient contre le parti bien arrêté dans la nation de voir s'éloigner Mazarin. Il prit la résolution de se retirer à Sedan, et la reine, pour être plus à portée de correspondre avec lui, conduisit une seconde fois la cour au Château de Compiègne.

Le roi passait son temps à la chasse, et, dans une de ses excursions autour de cette ville, il

eut, notamment en 1652, à se louer de la brillante hospitalité que lui offrit le marquis d'Humières dans son château de Monchy. A cette même époque, on vit arriver de tous côtés à Compiègne des députations, qui venaient protester de leur repentir ou de leur fidélité. C'étaient les envoyés de Noyon, de Soissons, de Langres, de Saint-Quentin, d'Angers et de plusieurs autres villes. L'absence du roi, l'éloignement de la cour, ces intrigues sans cesse renaissantes, ces combats sans gloire où coulait le sang français, avaient fini par fatiguer les partis; ils sentaient la nécessité de la paix. « Il y avoit tant de monde, qu'il arrivoit quelquefois en un seul jour jusqu'à vingt carrosses remplis de personnes de toutes conditions; et nonobstant que la ville de Compiègne fût des plus logeables de la France pour sa grandeur, ceux qui s'y promettoient une chambre étoient bienheureux d'avoir leur part d'un galetas [1]. » La ville de Paris n'était point restée en arrière au milieu de ce concours universel. Elle avait député le sieur Piètre, *procureur du roi en l'hôtel-de-ville de Paris*, à l'issue d'une assemblée présidée par Broussel, si célèbre dans les troubles de la Fronde. Il était chargé de déclarer « que les Parisiens souhaitaient le

[1] *Gazette* de 1652.

retour du roi, sans lequel la fortune publique et celle des particuliers ne pouvaient être assurées; que les cœurs des bourgeois étaient entièrement au roi; que chacun ne pouvait plus vivre sans lui, et que si les affaires pouvaient permettre qu'il approchât plus près de Paris, Sa Majesté verrait une procession générale de gens de toutes conditions, pour faire voir leur affection et témoigner leur obéissance [1]. » Piètre, arrivé à Compiègne, s'adressa au secrétaire d'état Guénégaud, auquel il communiqua l'objet de sa mission et la lettre qui en faisait foi. Le lendemain, le ministre lui dit « qu'il avait fait voir sa lettre au conseil du roi, et qu'il avait été décidé qu'il n'aurait point audience de Sa Majesté, venant de la part d'une compagnie sans pouvoirs, et que messieurs de Beaufort et Broussel n'avaient aucun titre de convoquer des assemblées et de nommer des députés pour venir auprès du roi. » Ce langage, confirmé par les autres ministres, devint le texte de la réponse officielle du roi, en date du 12 septembre 1652, par laquelle « Sa Majesté, tenant pour nulle, pour illégitime, l'assemblée du 5 septembre, qui a choisi Piètre pour député, annonce qu'elle ne peut donner des passe-ports aux membres de cette assemblée

[1] *Archives curieuses* de Danjou.

pour venir à Compiègne, mais qu'elle n'en refusera, pas plus qu'au clergé, à tout particulier, tout magistrat, tous autres officiers, bourgeois, corps des marchands ou habitants de la ville de Paris, qui voudront faire preuve personnelle de leur dévouement. » Piètre rapporta cette réponse à l'hôtel-de-ville de Paris, où les chefs de la Fronde comprirent que si l'on ne comptait pas avec eux, c'est qu'on ne les craignait plus.

La députation du clergé avait été mieux accueillie : elle avait à sa tête le Coadjuteur, qui venait d'être promu à la dignité de cardinal.

« Le sieur de Berlize, conseiller ordinaire du Roy en son conseil, et conducteur des ambassadeurs et princes étrangers, ayant été, par l'ordre du Roy, sur les onze heures du matin, avec les carrosses de Sa Majesté et ceux de la Reyne, prendre le cardinal en sa maison, et le camérier qui lui apportoit le bonnet, il les fit entrer dans une des chambres du Chasteau, où, laissant ce prélat, il mena le camérier vers le Roy, auquel il présenta le bref de Sa Sainteté; puis, le sieur de Berlize les conduisit tous deux dans la chapelle, où le sieur de Saintot avoit donné les ordres nécessaires. Et dès que Leurs Majestez y furent arrivées, on mit le bonnet sur l'autel dans un bassin d'argent, couvert d'un voile de taffetas cramoisi, où il demeura durant la messe : après

laquelle, le bassin fut présenté au Roi par le camérier, et Sa Majesté ayant pris le bonnet le posa sur la tête du cardinal, qui étoit à genoux sur un carreau devant son prie-Dieu, en lui disant : « Je vous donne le bonnet que j'ai demandé « pour vous au Pape. » Sa Majesté lui donna le bref de Sa Sainteté au sujet de sa promotion, et le cardinal fit de grands remercîments au Roy et à la Reyne. Au lieu de son camail violet qu'il avoit alors, on lui mit un peu à l'écart et hors la vue du Roy, toutes les marques de cardinal, avec lesquelles il vint derechef saluer Leurs Majestez, et les accompagner jusques en leur appartement : leur rendant sans cesse des témoignages du ressentiment qu'il avoit d'un si grand bienfait [1]. Puis, après avoir pareillement salué Monsieur, comme fit le camérier de la part de Sa Sainteté, ledit sieur de Berlize le reconduisit avec les mêmes carrosses jusques dans son hôtel [2]. »

[1] *Gazette* de 1652.

[2] « Monsieur le cardinal de Rets,
Chargé des communs intérêts,
Un des jours de cette semeine,
Alla voir le roy, la reyne,
Dont il fut, si le bruit ne ment,
Receu très favorablement.
Et, pour lui faire mieux la feste,
Le roy mesme luy mit en teste,
Avec un port grave et royal,

« Le lendemain, le roi se rendit dans le grand cabinet de la reine, préparé pour cette audience, et se plaça sous un dais : le marquis de Gèvres, capitaine des gardes du corps du roi, le sieur de Guitaut, capitaine des gardes de la reine, et le marquis de Créqui, premier gentilhomme de la chambre, et de Roquelaure, grand maître de la garde-robe, se rangèrent derrière le roi et la reine. A côté du roi, le sieur Séguier, chancelier de France ; à côté de la reine, le sieur Molé, garde des sceaux ; et des deux côtés, le prince Thomas, les ducs d'Elbeuf et Danville, les maréchaux d'Estrées, de Villeroy, gouverneur de Sa Majesté, Duplessis, gouverneur de Monsieur, frère unique du roi, le sieur de Sennetère, le comte de Servien, ministre d'état, la princesse palatine, la duchesse de Chaune, et une infinité d'autres personnes de qualité. Alors, le sieur de Guénégaud,

Le beau chapeau de cardinal,
Qu'un camérier, assez bon homme,
Nouvellement venu de Rome,
Avoit à grands frais aporté
De la part de Sa Sainteté.
Lors on luy fit la révérence ;
Chacun le traita d'Éminence,
Luy parla, le congratula ;
Et, certes, il fut ce jour-là
Complimenté de tout le monde
Sur sa dignité rubiconde. »

(*Muse historique* de Loret.)

secrétaire d'état, et le maître des cérémonies amenèrent le cardinal de Retz avec les députés; et ce prélat, ayant fendu la presse assez difficilement, tant l'affluence était grande, et fait ses révérences, s'exprima en ces termes :

« Sire, tous les sujets de Votre Majesté lui peuvent représenter leurs besoins; mais il n'y a que l'Église qui ait droit de vous parler de vos devoirs; nous nous présentons donc à Vostre Majesté en qualité de ministres de la parole; et comme les dispensateurs légitimes des oracles éternels, nous vous annonçons l'évangile de la paix. L'église de Paris n'a jamais fait de vœux que pour les avantages de vostre couronne, et ses oracles n'ont parlé que pour vostre service : elle ne croit pas, Sire, qu'elle puisse donner une suite plus convenable à toutes ses autres actions, que la supplication très humble qu'elle fait présentement à Vostre Majesté, de donner la paix à la ville capitale de vostre royaume. Vostre Majesté ne veut vaincre que les ennemis, et ses armes sans doute n'ont point d'autres objets que ceux que Henri-le-Grand, ayeul de Vostre Majesté, choisit dans les plaines d'Ivry. Je dis qu'il choisit, Sire, parce qu'il distingua les François et les estrangers par ceste belle parole qu'il prononça à la tête de son armée : « Sauvez les François! » Il fit ceste

distinction l'espée à la main, et l'observa encore plus religieusement après toutes ses victoires. Ce parlement qui, dans les grandes agitations de l'estat, estoit demeuré dans Paris contre ses intentions et contre ses ordres, fut continué dans sa séance et dans ses fonctions, parce que ce grand et sage prince, dès le lendemain qu'il y fut entré en victorieux et en triomphant, fit publier l'amnistie générale le mesme jour dans le palais. J'ay, Sire, un droit tout particulier et domestique de vous proposer cet exemple : dans ceste fameuse conférance, qui fut tenue dans l'abbaye de Saint-Antoine du fauxbourg de Paris, le roi Henri-le-Grand dit au cardinal de Gondy, qu'il estoit résolu de ne s'arrester à aucune formalité dans une affaire où la paix seule estoit essentielle. Sire, en imitant et la modération et la prudence de ce grand monarque, vous régnerez d'un règne semblable à celuy de Dieu, parce que vostre authorité n'aura de bornes que celles qu'elle se donnera à elle-mesme par les règles de la raison et de la justice. L'église de Paris vous la porte aujourd'hui, Sire, avec plus de sujet, et Dieu veuille que ce soit avec autant de succès ; Dieu veuille inspirer à Vostre Majesté la résolution et l'application de ce remède si prompt et si salutaire qui consiste dans son retour à Paris, que nous vous demandons, Sire, avec tous les respects que vous

doivent des sujets très-soumis, mais avec tous les mouvements que peuvent former les cœurs passionnez pour le véritable service de Vostre Majesté, et pour le repos de son royaume. »

Sa Majesté répondit :

« Le Roy a eu très agréable que le clergé de sa bonne ville de Paris, dont Sa Majesté fait une singulière estime, luy ait envoyé donner par ses députés de nouvelles preuves de son affection et de sa fidélité. Sa Majesté prend le ciel à tesmoin qu'elle n'a point de plus violent désir dans l'âme que de redonner la paix à ses subjets, pour parvenir ensuite à celle de toute la chrestienté, et qu'elle n'a rien obmis jusqu'icy de tout ce qui a esté en son pouvoir pour faire jouyr de l'une et de l'autre tous ceux que Dieu a mis sous sa conduite. Sa Majesté ne désire pas avec moins d'impatience de retourner dans sa ville de Paris pour y restablir la tranquillité et le bonheur dont elle a accoustumé de jouyr *quand elle est honorée de la présence de son roy*. Sa Majesté a desjà pris résolution de s'en rapprocher, et a donné ordre de préparer son chasteau de Saint-Germain pour y aller avec sa cour au premier jour. Sa Majesté ayant desjà fait de sa part tout ce qu'on pouvoit désirer d'elle avec raison pour la seureté de ceux

à qui les fautes passées pourroient avoir donné quelque sorte d'apréhension, ne peut croire que l'exécution d'un si glorieux et si utile dessein, comme est celui de remettre la plus noble ville de l'Europe en l'estat où elle doit estre, puisse estre plus longtemps retardée par aucune considération, ny que des subjets fidèles comme les habitants de ladite ville qu'Elle ayme tendrement, veuillent différer davantage de se rendre heureux par le défaut de certaines formalités, où ils n'ont point d'intérest, dont celuy qui a droit de commander ne peut se départir sans faire préjudice à sa dignité, et auxquelles de leur part ils auroient tort de s'arrester, puisqu'ils peuvent trouver leur gloire et leur seureté dans leur obeyssance. »

« Voilà ce qui parut à tout le monde de mon voyage de Compiègne, ajoute le cardinal de Retz [1] dans ses Mémoires; voici ce qui se passa dans le secret :

« Je dis à la reine dans mon audience particulière qu'elle me donna dans un petit cabinet, que je ne venois pas seulement à Compiègne en qualité de député de l'église de Paris, mais que

[1] «La harangue du cardinal fut approuvée de tout le monde, étant conçue en termes parfaitement accommodés à la disposition des esprits.» (Guy-Joly.)

j'en avois encore une autre que j'estimois beaucoup davantage, parce que je la croyois beaucoup moins inutile à son service que l'autre : que c'estoit celle d'envoyé de *Monsieur*, qui m'avoit commandé d'asseurer Sa Majesté qu'il estoit dans la résolution de la servir réellement et effectivement, promptement et sans aucun délai; et en proférant ce dernier mot, je tirai de ma poche un petit billet signé Gaston[1], qui contenoit ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la reine fut d'une joie extraordinaire; et ceste joie tira d'elle, à mon opinion, plus que l'art, quoi qu'on l'ait voulu dire depuis, ces propres paroles : « Je savois bien, monsieur le cardinal, que vous « me donneriez à la fin des marques de l'affec- « tion que vous avés pour moi. » Comme je commençois d'entrer en matière, l'abbé Ondedeï grata à la porte; et comme je voulus me lever de mon siège pour aller ouvrir, la reine me prit par le bras et elle me dit : « Demeurés là, attendés- « moi. » Elle sortit; elle entretint Ondedeï près d'un quard d'heure. Elle revint, et me dit qu'il lui

[1] Le cardinal de Retz porta secrètement à la reine les vœux et les promesses du duc d'Orléans, qui demandait seulement une amnistie universelle, enregistrée au parlement de Paris, et qui promettait de se retirer à Blois pour ne plus se mêler de rien. » (Sismondi.)

venoit de donner un pacquet d'Espagne. Elle me parut embarassée, et changée dans sa manière de me parler, au delà de tout ce que je puis vous dire. Bluet, dont je vous ai parlé dans le second volume de cette histoire, m'a dit qu'Ondedeï, qui avoit sceu que j'avois demandé à la reine une audience particulière, l'estoit venu interrompre en lui disant qu'il avoit receu ordre de M. le cardinal Mazarin de la conjurer de n'en donner aucune de ceste nature, qui ne serviroit qu'à donner de l'ombrage à ses fidèles serviteurs. Ce Bluet m'a juré plus d'une fois, qu'il avoit veu ceste lettre en original, entre les mains d'Ondedeï; qu'il ne la reçeut que justement dans le temps où j'estois enfermé avec la reine dans le petit cabinet. Il est vrai aussi que j'observai que quand elle y entra, elle se mit auprès d'une fenestre, dont les vitres descendoient jusques au plancher, et qu'elle me fit asseoir en lieu où tout ce qui estoit dans la cour la pouvoit veoir et moi aussi. La reine toutesfois ne peut s'empescher, nonobstant l'advis d'Ondedeï, de me tesmoigner et joie et recognoissance. « Mais comme, adjouta-t-elle, « les conversations particulières feroient philo- « sopher le monde plus qu'il ne convient à Mon- « sieur, et à vous mesme, et à cause des esgards « qu'il faut garder vers le peuple, voyés la Pa- « latine, et convenés avec elle de quelques

« heures secrettes, où vous puissiez voir M. Ser-
« vien. »

Après avoir vu les ministres, le cardinal ne fut chargé de porter au duc d'Orléans aucunes paroles positives de raccommodement; il partit de Compiègne avec les députés du clergé, accompagné de cent gardes du corps qui l'escortèrent jusqu'à Senlis. A son arrivée à Paris, il fut reçu devant la porte Saint-Denis par le corps de garde sous les armes, et tambours battants, et salué dans toutes les rues comme le défenseur du peuple et le libérateur de la capitale.

Quelques jours après, la reine, ne pouvant plus résister aux sollicitations affectueuses de la ville de Paris, quitta Compiègne. « A dix heures du matin, le lieutenant général Thibaut d'Arneval était venu prendre congé du roi, auquel il fit, au nom de tous nos habitants, de très-grands remercîments de l'honneur que cette ville avait reçu par la présence de Sa Majesté, qui lui dit : « Je suis assurée de votre fidélité; assurez-vous « aussi de mon amitié [1]. » Il alla de même faire

[1] Pendant la Fronde, Louis XIV écrivit plusieurs lettres, notamment le 15 février 1649, le 15 novembre 1650, le 1er janvier 1652, aux habitants de Compiègne, pour les féliciter de leurs bons sentiments. Dans celle de 1650, il leur deman-

« son compliment à la reine, qui le reçut avec des témoignages d'une entière satisfaction. Le roi étant monté à cheval, entouré des princes et des seigneurs de la cour en très-grand nombre, et la reine montée en carrosse, Leurs Majestés allèrent entendre la messe dans l'église Saint-Jacques, paroisse du Château, après laquelle le roi remonta à cheval, et Leurs Majestés partirent de Compiègne au milieu de tous les habitants, en haie depuis le Château jusqu'à la porte de la ville. L'air retentissait des cris mille fois répétés de *Vive le roi!*

La cour se rendit d'abord à Saint-Germain, où elle resta jusqu'au 21 octobre 1652, pour régler la clause secrète relative à Gaston, duc d'Orléans. Paris fut enchanté de revoir le jeune roi, que la foule accompagna de ses acclamations jusqu'au Louvre, où la cour allait s'établir, après avoir quitté le Palais-Royal.

La Fronde était dissipée : le prince de Condé avait quitté la France; Gaston était toujours à Blois; le cardinal de Retz venait de partir pour Rome; les acteurs secondaires de la Fronde s'étaient humiliés devant l'autorité royale; Mazarin pouvait donc revenir à la cour sans rencontrer

dait quatre canons sur leurs affûts, pour son armée de Flandre.

d'obstacles sur son chemin. En effet, le 3 février 1653, il rentra dans Paris; et le peuple, qui l'avait abreuvé d'injures et de malédictions, lui prodigua les fêtes et les hommages réservés aux souverains.

La paix intérieure était rétablie, mais l'attitude de l'extérieur n'était pas aussi calme. Condé s'était jeté dans les bras des Espagnols; le roi crut devoir se transporter d'abord à Amiens, puis à Compiègne, afin d'être plus près du théâtre des opérations militaires [1]. Turenne combattit son

[1] (Le Roi) partit de Paris assez vîte
Pour aller à Compiègne au gîte :
J'espérois être à leur départ ;
Mais pour m'être levé trop tard,
Ils n'eurent de ma Révérence
Bonjour, salut, ny révérence ;
Car quand au Louvre j'arrivay,
Il est vray que je n'y trouvay
Pertuizane ni hallebarde,
Ny pas mesme l'arrière-garde.
Cette maison me parut lors
Une bastille sans trézors,
Un vaisseau sans mâts et sans voiles,
Un ciel sans feux et sans étoiles,
Une maîtresse sans amans,
Une bague sans diamans,
Un monastère sans nonettes,
Un jardin sans fleurs ni fleurettes,
Un corps sans grâce et sans beautez,
Un temple sans divinitez,
Une habitation sans hommes,
Un fruitier sans prunes ny pommes,

rival, et fut victorieux : de grandes réjouissances suivirent son triomphe. Le moment parut favorable au cardinal Mazarin pour marier sa nièce, Laure Martinozzi, dont le duc de Modène, Alphonse d'Este, avait demandé la main. Ce mariage fut célébré avec magnificence, en présence du roi, à Compiègne, au mois de juin 1655 [1].

« Dans Compiègne plaizant séjour,
Où prézentement est la cour,
On vient, en grande compagnie,
D'accomplir la cérémonie
De l'hymen, enfin réussi,
De la belle Martinozy.
Outre les atours magnifiques,
Les bals, les festins, les musiques,
Hesselin, fort aimé de moy,
Intendant des plaizirs du roy,
Par une invention artiste,
Prépara, presque à l'improviste,
(Pour montrer qu'il a bon cerveau)
Un ballet plaizant et nouveau,
Qui charma, par ses artifices,
Les spectateurs et spectatrices;
Plus de trois heures il dura;

Un lieu sacré sans ornemens,
Un vizage sans agrémens,
Un parterre sans fleurs d'oranges,
Et, bref, un paradis sans anges.

(Loret, *Muse historique.*)

[1] Montglat.

On applaudit, on admira
En luy plusieurs beautés ensemble,
Et l'on le nommoit, ce me semble,
Le grand ballet des bien-venus,
Où les danseurs les mieux connus,
Légers comme des girouétes,
Par leurs pas et leurs pirouétes,
Firent à chacun confesser
Qu'on ne pouvoit pas mieux danser.
Ainsi, le ciel, malgré l'envie,
Bénit les desseins et la vie
De monseigneur le cardinal,
Illustre et grand original[1]. »

Comme nous tenons à cœur de n'omettre aucune des circonstances politiques qui se sont manifestées à Compiègne, nous parlerons, mais sans la transcrire, de la correspondance[2] du cardinal Mazarin, qui, préoccupé de sa haine pour le cardinal de Retz et des intrigues de ce prélat à la cour de Rome, fit nommer un évêque suffragant à l'archevêché de Paris, et plus tard fit rendre par le roi une ordonnance[3] « pour faire arrester le cardinal de Retz en quelque lieu du

[1] Loret, *Muse historique*.

[2] Voir les lettres du cardinal Mazarin, écrites de Compiègne le 17 novembre 1655 à M. l'abbé Ondedeï, le 27 novembre à M. le comte de Brienne, le 28 novembre à la reine.

[3] 14 septembre 1656.

royaume qu'il se présentât, et défendre de lui donner retraite ni assistance, sous peine d'être puni comme perturbateur du repos public [1]. »

Louis XIV, qui n'avait pas encore atteint sa dix-neuvième année, laissait commander ses armées par ses généraux, et se complaisait à des fêtes, où il aimait à paraître dans tout l'éclat d'un demi-dieu. Une brillante occasion se présenta, en 1656, de donner cours à son goût pour les plaisirs et la magnificence. La reine Christine, qui, à l'âge de vingt-neuf ans, avait abdiqué la couronne aux États d'Upsal, après avoir visité Rome, où elle s'était ennuyée, était venue chercher en France de plus agréables distractions. Le duc de Guise, qui avait été envoyé par le roi pour la recevoir à son entrée en France, avait amusé le roi et la reine par cette lettre, où il faisait le portrait de cette princesse :

« Je veux, dans le temps que je m'ennuie cruellement, penser à vous divertir, en vous envoyant le portrait de la reine que j'accompagne. Elle n'est pas grande, mais elle a la taille fournie et la croupe large, le bras beau, la main blanche et bien faite, mais plus d'homme que de femme; une épaule haute, dont elle cache si

[1] Retz, Sismondi.

bien le défaut par la bizarrerie de son habit, sa démarche et ses actions, que l'on en pourroit faire des gageures. Le visage est grand sans être défectueux; tous les traits sont de même et fort marqués ; le nez aquilin, la bouche assez grande, mais pas désagréable; ses dents passables, ses yeux fort beaux et pleins de feu ; son teint, nonobstant quelques marques de petite vérole, assez vif et assez beau; le tour du visage assez raisonnable, accompagné d'une coiffure fort bizarre. C'est une perruque d'homme fort grosse et fort relevée sur le front, fort épaisse sur les côtés, qui en bas a des pointes fort claires; le dessus de la tête est d'un tissu de cheveux, et le derrière a quelque chose de la coiffure d'une femme. Quelquefois elle porte un chapeau. Son corps, lancé par derrière, de biais, est quasi fait comme nos pourpoints; sa chemise, sortant tout autour au-dessus de sa jupe, qu'elle porte assez mal attachée et pas trop droite. Elle est toujours fort poudrée avec force pommade, et ne met quasi jamais de gants. Elle est chaussée comme un homme, dont elle a le ton de voix et quasi toutes les actions. Elle affecte fort de faire l'amazone. Elle a pour le moins autant de gloire et de fierté qu'en pouvoit avoir le grand Gustave son père. Elle est fort civile et fort caressante, parle huit langues, et principalement la françoise, comme si elle

étoit née à Paris. Elle en sait plus que toute notre Académie jointe à la Sorbonne; se connoît admirablement en peinture comme en toutes les autres choses; sait mieux toutes les intrigues de notre cour que moi. Enfin, c'est une personne tout à fait extraordinaire. Je l'accompagnerai à la cour par le chemin de Paris; ainsi vous pourrez en juger vous-même. Je crois n'avoir rien oublié de sa peinture, hormis qu'elle porte quelquefois une épée avec un collet de buffle, et que sa perruque est noire, et qu'elle n'a sur sa gorge qu'une écharpe de même. »

Après avoir dîné à Chantilly, Christine se dirigea sur Compiègne, où était la cour : le roi, accompagné de la reine et de Monsieur, vint au-devant d'elle, à trois lieues de la ville, au château du Fayel, qui appartenait au maréchal de la Motte-Houdancourt[1]. Le carrosse de la reine de Suède arriva au bruit des trompettes. Le cardinal Mazarin et le duc de Guise étaient seuls avec elle. Aussitôt qu'elle vit la reine, elle descendit de carrosse, et la reine s'avança aussi deux ou trois pas en dehors de la terrasse pour l'aller

[1] Ce château était un démembrement du palais de Verberie : il fut ravagé par les Normands, puis rebâti sur l'emplacement du premier manoir, et il passa de l'évêque de Mende au maréchal de La Motte, puis au duc d'Aumont. (Carlier.)

recevoir. Elles se saluèrent toutes deux. La reine de Suède voulut faire quelques compliments, et remercier la reine du bon accueil qu'elle avait reçu en France; mais ces paroles furent interrompues par celles de la reine, qui lui témoigna la joie qu'elle avait de la voir. Le roi lui donna la main pour la conduire dans les appartements. « J'étois, dit madame de Motteville, une de celles qui se trouvoient le plus près de ces royales personnes : et quoique les descriptions si particulières que l'on avoit faites de la reine de Suède me l'eussent figurée dans mon imagination, j'avoue néanmoins que d'abord sa vue me surprit. Les cheveux de sa perruque étoient ce jour-là défrisés; le vent, en descendant de carrosse, les enleva; et comme le peu de soin qu'elle avoit de son teint, lui faisoit perdre de sa blancheur, elle me parut d'abord comme une Égyptienne dévergondée qui, par hazard, ne seroit pas trop brune. En regardant cette princesse, tout ce qui dans cet instant remplit mes yeux, me parut extraordinairement étrange, et plus capable d'effrayer que de plaire. Son habit étoit composé d'un petit-corps qui avoit à moitié la figure d'un pourpoint d'homme, et l'autre moitié celle d'une hongreline de femme, mais qui étoit si mal ajusté sur son corps, qu'une de ses épaules sortoit tout d'un côté, qui étoit celle qu'elle avoit plus

grosse que l'autre. Sa chevelure étoit faite à la mode des hommes; elle avoit un collet qui étoit attaché sous sa gorge, d'une épingle seulement, et lui laissoit tout le dos découvert; et ce corps, qui étoit échancré sur la gorge beaucoup plus qu'un pourpoint, n'étoit point couvert de ce collet. Cette même chemise sortoit par en bas comme celles des hommes, et elle faisoit sortir au bout de ses bras et sur ses mains, la même quantité de toile que les hommes en laissoient voir alors au défaut de leur pourpoint et de leurs manches. Sa jupe, qui étoit grise, chamarrée de petits passemens d'or et d'argent, de même que sa hongreline, étoit courte; et au lieu que nos robes sont traînantes, la sienne lui faisoit voir les pieds découverts. Elle avoit des rubans noirs, renoués en manière de petite oie sur la ceinture de sa jupe. Sa chaussure étoit tout à fait semblable à celle des hommes, et n'étoit pas sans grâce.

Le roi la mena dans une grande salle, où madame la maréchale de la Motte avoit fait préparer une grande collation. Le roi, les deux reines et Monsieur entrant, s'assirent à table, et nous l'environnâmes pour voir cette personne en tout si différente des autres femmes, et dont la renommée avoit fait tant de bruit. Après l'avoir regardée avec cette application que la curiosité inspire en de telles occasions, je commençai à m'accou-

tumer à son habit, à sa coiffure, et à son visage. Je trouvai qu'elle avoit les yeux beaux et vifs, qu'elle avoit de la douceur dans le visage, et que cette douceur étoit mêlée de fierté. Enfin je m'aperçus avec étonnement qu'elle me plaisoit, et d'un instant à un autre je me trouvai entièrement changée pour elle. Elle me parut plus grande qu'on nous l'avoit dite, et moins bossue; mais ses mains, qui avoient été louées comme belles, ne l'étoient guère. Elles étoient seulement assez bien faites et pas noires; mais ce jour-là elles étoient si crasseuses, qu'il étoit impossible d'y apercevoir quelque beauté. Pendant cette collation, elle mangea beaucoup et ne parla que de discours fort communs. Le duc de Guise lui montra mademoiselle de Mancini, qui étoit auprès d'elle à la regarder comme les autres. Elle lui fit un grand salut, et se pencha tout en bas de sa chaise pour lui faire plus de civilité. Au sortir de là, le roi, les reines, Monsieur et le cardinal Mazarin se mirent dans le carrosse de la reine, et tout partit pour Compiègne. »

Le souvenir du portrait tracé par le duc de Guise, le singulier ajustement de Christine, ses manières cavalières et sa voix rauque n'aidèrent pas à rendre favorable la première impression qu'elle causa dans une cour aussi polie, aussi élégante que la cour de Louis XIV. Mais l'éloge

qu'elle fit à propos des blanches et belles mains d'Anne d'Autriche, changèrent bientôt *la surprise de cette princesse en inclination.* « Aussitôt que la reine de Suède se fut un peu reposée dans sa chambre, dit madame de Motteville, elle vint faire visite à la reine, d'où on la mena à la comédie italienne. Elle la trouva fort mauvaise et le dit librement. On l'assura que les comédiens avoient accoutumé de mieux faire. Elle répondit froidement qu'elle n'en doutoit pas, puisqu'on les gardoit. Après cela, on la mena dans sa chambre, où elle fut servie par les officiers du roi. Il fallut qu'on lui donnât jusqu'à des valets de chambre pour la servir et pour la déshabiller, car elle étoit seule, et n'avoit ni dames, ni officiers, ni équipages, ni argent : elle composoit elle seule toute sa cour. Chanut, qui avoit été résident pendant son règne, étoit auprès d'elle, et deux ou trois hommes mal bâtis, à qui, par honneur, elle donnoit le nom de comtes. On pouvoit dire avec vérité qu'elle n'avoit personne; car outre ses médiocres seigneurs, nous ne lui vîmes que deux femmes, qui ressembloient plutôt à des revendeuses qu'à des dames de quelque condition. Enfin, je serois tentée, en faisant la description de cette princesse, de la comparer aux héroïnes des Amadis, dont les aventures étoient belles, dont le train étoit presque pareil

au sien, et de qui la fierté avoit du rapport avec celle qui paroissoit en elle. Je pense même, vu son équipage et sa pauvreté, qu'elle ne faisoit pas plus de repas et ne dormoit pas mieux que Marfise ou Bradamante, et qu'à moins d'arriver par hazard chez quelque grand roi comme le nôtre, elle ne faisoit pas bonne chère.

Le premier jour elle observa de parler peu, ce qui paroissoit marquer en elle de la discrétion. Le comte de Nogent, selon sa coutume, s'empressant devant elle de dire de vieux contes, elle lui dit gravement qu'il étoit fort heureux d'avoir beaucoup de mémoire. Le cardinal Mazarin, le lendemain, l'alla visiter en camail, et tous les évêques la saluèrent en cérémonie. Ce jour elle parut avec un justaucorps de camelot de couleur de feu, et une jupe grise, l'un et l'autre chamarrés de passemens d'or et d'argent : sa perruque étoit frisée et poudrée; son teint, par le repos de la nuit, avoit quelque beauté; ses mains étoient décrassées; et si elle eût été capable de se soucier des louanges, je crois qu'on lui en auroit pu donner en ce moment avec justice, car elle parut à tous plus aimable qu'elle ne le vouloit être. Elle vint voir la reine le matin, et la reine lui rendit sa visite après-dîné. La conversation y fut gaie, et dans plusieurs rencontres, cette reine étrangère fit voir qu'elle étoit spirituelle et de bonne com-

pagnie. Elle railla le chevalier de Grammont sur la passion qu'il avoit alors pour madame de Mercœur, et ne l'épargna nullement sur le peu de reconnoissance qu'il en pouvoit espérer. De là elle fut à la chasse du sanglier, où le roi la convia d'aller. Elle lui avoit dit néanmoins, quand il lui proposa d'y aller, qu'elle ne l'aimoit point, parce qu'elle étoit périlleuse, et qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on s'exposât à quelque péril que pour acquérir de la gloire.

« Le soir, à la comédie françoise, elle montra d'avoir l'âme passionnée : elle s'écria souvent sur les beaux endroits, paroissant sentir de la joie ou de la douleur, selon les différens sentimens qui étoient exprimés par les vers qui se récitoient devant elle ; puis comme si elle eût été toute seule dans son cabinet, se laissant aller sur le dos de sa chaise après ses exclamations, elle demeuroit dans une rêverie profonde. La reine même ne l'en pouvoit tirer, quoique souvent elle voulût lui parler. Étant retirée avec quelques hommes de la cour, entre autres Comminges, qui n'étoit pas ignorant, ils parlèrent de beaucoup de choses, ensuite de la fidélité qu'on devoit aux rois ; et quelqu'un disant que tous les honnêtes gens en avoient, elle répondit qu'en tous les pays cela étoit vrai, mais qu'elle avoit remarqué qu'en France ce n'étoit pas un défaut que d'y manquer,

et qu'il étoit commun parmi les personnes de mérite et de qualité. Enfin cette journée lui attira beaucoup d'approbation : et chez la reine, ce soir même, on ne parla que d'elle. Le lendemain, elle assista à la représentation d'une tragédie au collége tenu par les Jésuites [1] ; elle s'en moqua tout haut. Le confesseur du roi crut voir dans cette raillerie le souvenir des plaintes qu'elle avoit faites contre l'ordre des jésuites, dont le général n'étoit point allé la saluer à Rome. Il vint en faire ses excuses à Christine, qui lui répondit : « Je serois fâchée d'avoir les jésuites « pour ennemis, j'aimerois mieux une querelle « avec un prince souverain. Je me trouve donc « satisfaite par votre démarche; mais permettez-« moi de ne choisir les jésuites, ni pour la con-« fession ni pour la tragédie. » Elle partit de Compiègne le 23 septembre : la reine la conduisit jusqu'à deux lieues de la ville, et prit congé d'elle en l'embrassant. »

La France avait perdu Hesdin ; le maréchal d'Aumont avait été fait prisonnier devant Astorg; la haine qu'on portait toujours à Mazarin éclata

[1] Les jésuites avaient été établis au collége de Compiègne en 1636. Ils jouissaient d'une pension du roi de 3,000 fr., à prendre sur la forêt et sur la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

dans ces deux malheureuses circonstances. Il ne fallait rien moins qu'une victoire pour faire oublier ce double échec, et c'est à Turenne que le cardinal la demanda. Turenne répondit noblement à son attente par la victoire des Dunes, prédite par le prince de Condé qui, au commencement de l'affaire, avait dit avec raison au duc de Glocester : « Vous allez voir dans une « demi-heure comme on perd une bataille. »

Cette victoire termina la campagne de 1658. Dunkerque ouvrit ses portes, et le roi, qui était à Mardick, tomba grièvement malade. Transporté d'abord à Calais [1], Louis XIV, se sentant un peu mieux, se rendit à Compiègne, où il se rétablit. « J'envoyai, dit mademoiselle de Montpensier,

[1] « Quand, de Calais, notre cher sire
A Compiègne se fit conduire,
Si, d'aventure, les chemins
N'étoient pas semez de jasmins,
Ny d'autres fleurs rares et belles,
Ils l'étoient de sujets fidelles,
Qui, ravis de voir en santé,
Et l'une et l'autre Majesté,
Par des cris redoublez sans cesse,
Montroient une extrême allégresse.
Quand il passoit dans les citez,
Tous les bourgeois, bien ajustez,
Faisoient voir, par leurs contenances,
Leurs parfaites réjouissances. »

(Loret, *Muse historique*.)

Brays à Compiègne, qui y arriva aussitôt que le roi. Il me rapporta que Sa Majesté étoit en très-bon état, et qu'elle avoit fort bien reçu mes complimens, et la reine aussi. Je les envoyai de nouveau visiter, de Forges où j'étois, et leur faire excuse si je n'allois pas moi-même leur témoigner la joie que j'avois du rétablissement du roi[1]. » Tout le royaume le célébra avec des transports d'allégresse.

Depuis cette époque jusqu'en 1666, nous ne rencontrons dans les annales de Compiègne que des faits sans grande importance, au milieu desquels, toutefois, nous avons remarqué deux cérémonies religieuses : l'une en l'honneur de la reine Anne d'Autriche, morte le 20 janvier de cette année; l'autre relative à la translation du voile de la Vierge; toutes deux célébrées dans l'église de Saint-Corneille. Don Grenier nous a transmis, dans ses manuscrits, les détails suivants sur la cérémonie du voile. « Cette précieuse relique, dit-il, a toujours été conservée dans le trésor de Saint-Corneille, depuis que Charles-le-Chauve l'en avoit enrichi. Ce voile est fait d'une toile très-claire, jaunâtre, de gros lin filé au rouet, marqué du travail des mains et de la pauvreté de la Reine des cieux. Il est large

[1] *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier. — Montglat.

d'un tiers d'aulne de Paris, et long de trois aulnes et demie. Il porte au milieu ces lettres initiales latines, formées, par une main délicate, à l'aiguille : I. P. M. J. N. J. R. V., à qui l'on peut donner raisonnablement ce sens : *Id Proprium Matris Jesu Nazarethi Judæorum Regis Velum : Ceci est le vrai voile de la mère de Jésus de Nazareth, roi des Juifs.* Ceux qui l'ont considéré de près y ont remarqué des taches d'un gris et rouge obscurs, que l'on a toujours prises et révérées comme les vestiges sacrés des larmes de la mère et du sang du fils. L'on conservoit ces restes précieux dans un coffre de vermeil. Ce reliquaire ne paraissant pas assez beau aux religieux, et répondant peu à la dignité de ce qu'il renfermoit, ils avoient pris la résolution d'en faire faire un autre plus magnifique, et d'y transférer ce sacré dépôt. Ils choisirent pour exécuter leur dessein le jour de l'Assomption de cette année; mais dès le 8 d'août, qui étoit le dimanche, on tira la relique de l'ancienne châsse, et l'on bénit la nouvelle. Tout le clergé et les autres corps de la ville s'étoient rassemblés pour faire l'ouverture de cette cérémonie par une messe solennelle. Le saint voile fut vu et examiné par tout le clergé et les magistrats, et on le montra à tout le peuple différentes fois. On le déposa dans le nouveau reliquaire le jour de l'Assomption, avec toutes les

cérémonies possibles, et on fit ensuite la procession de Louis XIII. Il s'y trouva un concours prodigieux de monde. Après la procession, il fut porté sur le jubé et placé sur un trône où il avoit été mis dès le commencement de la cérémonie. On continua encore jusqu'au dimanche de l'octave à le tirer régulièrement pendant la messe et vêpres hors de la châsse pour l'exposer aux yeux du public. La clôture se fit avec une égale pompe, après quoi on le renferma dans le reliquaire pour être conservé dans le trésor. Cette pièce est une image d'argent de la sainte Vierge, haute de deux pieds, sur un piédestal de même, d'un pied de haut, à six pans et orné de cristaux : elle se porte à toutes les processions générales, sous un petit dais soutenu de quatre bâtons. »

Après la mort de sa mère, qu'il regretta tendrement, Louis XIV résolut d'envahir les Pays-Bas espagnols : pour s'y préparer, il avait formé un camp près de Compiègne, sur lequel il a écrit lui-même les particularités que nous reproduisons :

« Le treizième de mars, dit-il, je partis de Saint-Germain et me rendis le quatorzième à Monchi, pour commencer le jour suivant la seconde revue. Il sembloit que j'eusse dû aller loger

dans Compiègne, à cause qu'il étoit plus proche du lieu où j'avois résolu de voir les troupes, et plus propre pour la commodité de toute ma cour, à laquelle il se trouvoit alors beaucoup de dames, parce que la reine avoit voulu venir avec moi.

« Mais, considérant que la seule ville de Compiègne étoit capable de loger six mille hommes de pié, qui, répandus dans la campagne, eussent assurément vécu avec moins de retenue, je crus qu'il falloit, pour cette fois, passer pardessus la complaisance que j'aurois eue pour les dames en une autre occasion, et qu'il valoit mieux leur donner sujet de se plaindre pour deux ou trois jours de mon austérité, que de causer aux habitans du pays une perte qui n'eût pas été si tôt réparée.

« Le grand nombre de gens que j'avois fait assembler en cet endroit, et le dessein que j'avois pris de les considérer exactement, me firent donner à cette occupation trois jours entiers, qui furent encore à grand'peine suffisans pour exécuter ce que je m'étois proposé, quoique je fusse demeuré toujours à cheval, depuis le matin jusqu'au soir. Dans le premier jour, je vis toutes les troupes ensemble, et, après les avoir mises en bataille, je commençai à examiner en particulier le régiment d'infanterie qui servoit sous

mon nom, lui faisant faire l'exercice en ma présence.

« Les deux autres journées furent employées à voir séparément chacun des corps, chacune des compagnies, et, pour ainsi dire, chacun des hommes, et dans le dénombrement que j'en fis, je trouvai en .... compagnies d'infanterie, et .... cornettes de cavalerie .... hommes de pié, et ....[1] chevaux, qui presque tous étoient de si bonne mine et si bien équipés, que la plupart eussent pu passer ailleurs pour des commandants.

« Je fis paroître la satisfaction que j'en avois par les gratifications que je distribuai à un bon nombre de capitaines, voulant les récompenser par cette marque d'estime, de l'application particulière qu'ils avoient eue à me servir, et je me trouvai bien récompensé moi-même des soins que j'avois pris jusqu'alors, par l'heureux effet que je commençois d'en reconnoître [2]. »

Après la prose du grand roi, nous risquons le bulletin en vers du continuateur de la Muse historique de Loret :

[1] Passages illisibles dans le manuscrit.

[2] *Œuvres de Louis XIV.*

Samedy donc, toute la cour
Dont *Mars* se trouvoit en ce jour
Le grand et l'unique mobile,
Fut prendre à Senlis domicile,
Et le lendemain, au château,
D'un aspect riant et fort beau,
Dont monsieur le marquis d'Humière
Est l'hôte et le propriétaire.
Là tout auprès, dans un plein champ,
Très propre à dresser un beau camp,
Une leste cavalerie,
Et non moins leste infanterie,
Se rendit, par ordre du Roy,
En bonne coche et bel arroy,
A la pointe du jour quinzième;
Et le grand *Porte-Diadème*,
Pressé d'un belliqueux souci,
Tôt après s'y rendit aussi,
Montrant, dessus son Bucéphale,
Une majesté sans égale,
Et capable, sans trop de los,
D'éfacer les plus grands héros.
Aussitôt, ce charmant Auguste,
Que d'admirer il est si juste,
Estant alors accompagné
De son unique et cher puisné [1],

[1] Monseigneur le grand dauphin étant tombé malade à Compiègne, la cour fit faire une neuvaine à Notre-Dame du Pied d'argent. A peine fut-elle commencée, que la fièvre cessa. Le prince vint rendre ses actions de grâces à la relique, le samedi de l'octave de l'Assomption. Il prit ensuite le divertissement de la chasse dans le jardin de l'abbaye, où

Des princes et de la noblesse,
Fit voir sa martiale adresse
A ranger, en très peu de temps,
Trois fois cinq mille combattans,
Dessus deux lignes parallèles,
Qui l'une et l'autre étoyent si belles,
Qu'on eût dit que Bellone et Mars
Venoyent d'enfanter ces soudars.
La Reyne, avec sa noble troupe,
Que les amours suyvoient en poupe,
Fendant l'air de leurs ailerons,
Visita tous les escadrons,
Et les bataillons tout de même:
Lesquels, dans une joye extrême,
De voir cette divinité,
D'où naist notre félicité,
Firent merveilles de leurs armes,
Pour saluer ses divins charmes [1]. »

De Compiègne, le roi se rendit à Amiens, où il trouva Turenne à la tête de trente-cinq mille hommes, et, en moins de trois mois, il était maître des places de Condé, de Charleroi, d'Armentières, de Courtrai, de Lille et de Douai. Dans sa marche triomphale, Louis était accompagné d'une cour jeune et brillante comme lui, et, pour mieux jouir de sa gloire, il avait amené,

l'on avoit mis exprès du gibier, et une collation, qui avait été disposée dans la galerie de peinture, au fond du jardin.

(Mss. de D. Grenier.)

[1] Du Laurens.

avec la reine, madame de la Vallière, astre faible et doux dont l'éclat pâlissait, et sa superbe rivale, madame de Montespan, dont la beauté allait tout éclipser.

Au mois de juillet, le roi revint à Compiègne, où madame de Montespan tomba malade de la rougeole; mais sa maladie ne fut ni longue ni dangereuse. Mademoiselle de Montpensier raconte qu'elle faisait de longues promenades avec elle jusqu'à minuit sur la terrasse du Château, et que la reine Marie-Thérèse était, au sujet de la favorite, dans la plus candide ignorance. « J'étois, dit mademoiselle de Montpensier, logée dans l'appartement du roi; il ne voulut pas m'en déloger, et dit qu'il ne devoit séjourner que peu : il prit seulement une antichambre. Pendant qu'il y demeura, il voyoit tous les jours madame de Montespan dans sa chambre, qui étoit au-dessus de celle de la reine. Un jour, à table, elle me dit que le roi ne s'étoit venu coucher qu'à quatre heures; il lui répondit qu'il s'étoit occupé à lire des lettres et à faire des réponses. La reine lui dit qu'il pouvoit prendre d'autres heures; il tourna la tête d'un autre côté, afin qu'elle ne le vît pas rire : dans la crainte d'en faire autant, je ne levai pas les yeux de dessus mon assiette. Madame de la Vallière s'en étoit allée à Versailles. »

Les parlements et les villes voulaient envoyer au roi des députations pour le féliciter sur ses conquêtes. « Je m'y refusai, dit Louis XIV; mes victoires ne me sembloient pas encore assez grandes pour en recevoir des applaudissemens publics. »

L'année suivante, le dauphin, âgé de huit ans, vint à Compiègne. A son passage à Verberie, il prit beaucoup de plaisir à voir les *sautriaux*, petits garçons qui se laissent rouler du haut de la montagne de sable qui longe la grande route. Pendant qu'il se promenait sur la terrasse du Château de Compiègne, la maréchale de la Motte, gouvernante des enfants de France, lui fit apporter de grands gâteaux, et lui demanda s'il trouverait bon de les partager avec les personnes qui l'entouraient : le jeune prince y consentit avec beaucoup de grâce; il commanda aussi à Dubois, valet de chambre du roi, auquel nous empruntons ces détails, d'en jeter aux sentinelles françaises et suisses qui étaient de l'autre côté de la porte du rempart, par laquelle on entrait sur la terrasse : « Sentinelles, leur cria-t-il en « riant, remerciez-moi ! » Le jour suivant, pendant qu'il était à genoux sur un carreau, au pied de son lit, pour faire sa prière à côté de sa gouvernante, après avoir dit : « *Notre père, qui êtes aux cieux*, » il ajouta, en se retournant vers la

maréchale de Lamotte : « Maman, aurai-je du « gâteau? — Oui, Monsieur, » répondit la maréchale. Le prince, continuant : « Ta volonté soit « faite sur la terre comme aux cieux, » s'arrêta de nouveau et dit : « Maman, en aurai-je un gros « morceau? » Et toute la prière fut ainsi mêlée de dévotions et de pâtisseries. Le même Dubois, dans ses Mémoires inédits, dont la Bibliothèque de l'École des chartes vient, pour la première fois, de publier des fragments, nous initie aux secrets les plus intimes de l'éducation du dauphin; il nous le montre, tantôt instruit à la langue latine par Bossuet, tantôt recevant les férules de la main même de M. de Montausier; une autre fois, apprenant de son valet de chambre à distinguer, par la position des oreilles, les lièvres mâles d'avec les femelles; enfin, indisposé pour s'être promené trop tard sur la terrasse et soupant dans son lit, tandis que mesdemoiselles de Lange et de Lavalette le charmaient par le son de leurs luths et par l'agrément de leurs voix.

Pendant que le dauphin passait ainsi son temps entre l'étude et les distractions de son âge, Louis XIV écrivait au maréchal de Turenne : « J'essaye de me divertir ici (Compiègne), et serai très aise d'en partir quand il sera temps de faire quelque chose[1]. » La guerre des Pays-Bas

[1] Lettre du 12 juillet 1667.

lui en fournit l'occasion, et de nouveaux succès couronnèrent ses armes. Les Hollandais, effrayés de la rapidité des victoires du monarque français, avaient déterminé l'Angleterre et la Suède à signer contre lui le traité de la triple alliance; mais Louis XIV, à son tour, par l'affectueuse intervention de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, sa belle-sœur, décida Charles II à s'unir avec lui contre la Hollande; et le passage du Rhin fut le premier acte des hostilités et le plus brillant exploit de la campagne de 1672. Bientôt, la politique de l'Europe changea, et le stathouder Guillaume, le marquis de Brandebourg et le roi d'Angleterre formèrent une ligue contre la France, qui se trouva seule, avec le roi de Suède, contre ces trois puissances. Après avoir commandé ses armées en personne, Louis XIV, *se plaignant de sa grandeur,* s'accoutumait à ne plus faire la guerre que de son cabinet : il se contentait de se montrer aux troupes dans un fastueux appareil, et revenait, soit à Versailles, dont il élevait les magnificences, présider à des fêtes mythologiques, soit à Compiègne, se livrer au plaisir de la chasse, ou rédiger de longs mémoires sur les opérations militaires et sur la conduite de ses généraux. On trouve dans ses œuvres sa correspondance de Compiègne avec Louvois, son ministre de la guerre, sous la date du mois

de décembre 1672. Ces lettres sont empreintes d'un profond esprit de sagesse et d'une connaissance parfaite des affaires. Ainsi, il écrivait à Louvois : « On pourroit se rendre maître de Dôle, je ne craindrois pas que la guerre se portât de ce côté, les Espagnols étant occupés en Flandre, les Allemands bien éloignés avec M. de Turenne, et les alliés auprès d'eux, et les traités que j'espère conclure avec Bavière et Hanovre, les Suédois bien disposés, et les Hollandois hors d'état de sortir de chez eux. J'avoue que je trouverois beau que dans le temps que l'empereur, l'Espagne, la Hollande et Brandebourg essayent d'arrêter mes progrès, on vît Luxembourg entrer en Hollande sur la glace, M. le Prince prendre partie du comté de Bourgogne, et moi en Flandre, chasser toutes leurs troupes et enlever quelques places. » Le traité de Nimègue, en 1679, termina une guerre mémorable, où Condé, Turenne, Vauban, Luxembourg, ornèrent tour à tour de lauriers le front victorieux de Louis XIV.

La dernière visite à Compiègne de la reine Marie-Thérèse, son épouse, eut lieu en 1683. « Elle assista aux vêpres dans l'église de Saint-Corneille, le 14 mars; ayant aperçu que la musique du roi se disposoit à les chanter, Sa Majesté témoigna qu'elle aimoit mieux entendre le plain-chant des religieux. Lorsque la communauté la

reconduisit à son carrosse, la reine fit l'honneur au prieur de lui parler en particulier, et de lui dire qu'elle avoit remarqué un abus à l'Hôtel-Dieu : c'est que les lits des femmes ne fussent pas séparés de ceux des hommes ; comme supérieur, elle lui ordonnoit d'y mettre ordre. Le lendemain, le père prieur fit présenter à Sa Majesté un panier de poires de bon-chrétien, qu'elle voulut bien agréer. La reine les trouva si belles, qu'elle ordonna que ces fruits fussent servis sur la table du roi [1]. »

Marie-Thérèse portait déjà dans son sein le germe de la maladie dont elle mourut quelques mois après. Les fastueuses infidélités du roi retentissaient sans cesse à ses oreilles, ou venaient importuner ses yeux ; mais, douée d'une patience angélique, elle pardonnait tout à un époux qu'elle adorait. Cependant le secret sentiment de sa position secondaire dans le cœur du roi, l'humiliation de ne recevoir jamais que de froids égards en échange d'une vive tendresse, les jalouses sollicitudes qu'une femme ne peut pas dévorer, la contrainte enfin qu'elle met à les cacher, avaient fini par porter atteinte à la santé de la reine, et, le 30 juillet, jour de sa mort, Louis XIV disait : « C'est le premier chagrin qu'elle m'ait « causé. »

[1] D. Grenier.

Le roi remplaça cette bonne princesse par une prude artificieuse et dévote, qui lui tenait la main lorsqu'il signa le désastreux édit de Nantes. Il y avait préludé dès 1683, par deux édits rendus à Compiègne, qui défendaient aux ministres protestants de s'entremêler d'affaires publiques, de porter l'habit ecclésiastique, de s'intituler *ministres de la parole de Dieu*, d'appeler leur religion *réformée*, sans ajouter le mot *prétendue;* enfin de célébrer les baptêmes, mariages ou enterrements avec assez d'éclat pour attirer la considération à leur ministère[1]. Les protestants, persécutés et chassés du royaume, allèrent porter dans toutes les cours de l'Europe leurs trop justes ressentiments; et la ligue d'Augsbourg, formée en 1637, sous l'influence haineuse de Guillaume, le stathouder, prêt à monter sur le trône d'Angleterre, enveloppa de nouveau la France d'une attaque générale. Le roi était souffrant de la fistule qui mit ses jours en danger; les églises étaient remplies de fidèles qui appelaient la bienveillance divine sur l'auguste malade[2]; grâce à l'adresse de Félix, il guérit, et la France se livra aux transports d'une joie universelle. Compiègne s'associa avec empressement à l'allégresse

[1] Anquetil, *Histoire de France.*

[2] Voir l'*Histoire du Palais de Versailles.*

publique. Le *Mercure galant* de 1687 nous a conservé le récit des cérémonies et des réjouissances dont cette ville fut alors le théâtre. « Le 6 février 1687, les marguilliers de la paroisse Saint-Jacques de Compiègne, dans laquelle est situé le Château du roi, firent rendre des actions de grâces à Dieu avec beaucoup de solennité. M. le curé y contribua de tous ses soins et marqua beaucoup de zèle. M. le lieutenant général et autres officiers de justice, MM. les échevins et les officiers et chevaliers des jeux de l'arquebuse, de l'arbalète et de l'arc, assistèrent à cette cérémonie, ainsi que tous les corps des mestiers qui s'étoient rendus, chacun dans leur chapelle ornée magnifiquement à l'envy les uns des autres. Il y eut grand'messe, salut et procession, où tous les ecclésiastiques et toutes les personnes considérables portèrent des cierges avec les armes du Roy. La procession fut suivie du *Te Deum*, après lequel on alluma un grand feu, pendant que le bruit des boëtes informoit la ville de cette réjouissance. « Le 10, les religieuses de la Visitation Sainte-Marie de la même ville, fondée par Sa Majesté et par la reine Anne d'Autriche, chantèrent le *Te Deum*, ayant chacune un cierge à la main. Elles firent ensuite un feu de joye composé de quatre pilastres avec leurs portiques ornez d'armes et de chiffres

du Roy, le tout terminé par une grande couronne fleurdelisée, d'où quantité de fusées partirent.

« Dans le mesme temps, les nouveaux convertis, zélez particulièrement pour le Roy qui les a mis dans le chemin du salut, firent faire des prières solennelles, et chanter le *Te Deum* par les religieux de l'abbaye royale de Compiègne, dans la chapelle de l'Hermitage de la croix du Saint-Signe, à l'entrée de la forest, qui est un lieu signalé, à cause qu'on y conserve une partie du Saint-Suaire, qui fut apporté par le roy Charles-le-Chauve. Il y eut ensuite un feu de joye allumé par M. Guillebert de Launoy, subdélégué de M. l'intendant, et maistre des eaux et forests, au bruit des boëtes, des tambours et des trompettes, et au son des violons, musettes, fifres, et divers autres instrumens. Comme ce jour là le temps étoit doux et fort serein, on donna la collation et le bal aux dames au bord de cette forest. »

Les beaux esprits ne gardèrent pas le silence au milieu de ce concert de bénédictions, et une pluie d'éloges en vers et en prose tomba sur le palais de Versailles [1].

[1] Parmi les félicitations adressées à Louis XIV, nous avons trouvé *un éloge* que nous publions aux pièces justificatives,

Rendu à la santé, Louis XIV voit réussir au delà de ses espérances les ordres qu'il a donnés pour combattre ses ennemis : Luxembourg gagne la bataille de Fleurus ; Tourville et Châteaurenard battent les flottes anglaise et hollandaise à la hauteur de Dieppe ; Catinat défait le duc de Savoie à Staffarde ; mais, d'un autre côté, les Français, envoyés en Irlande pour rétablir Jacques II, reviennent sans succès : la victoire de la Boyne, gagnée par le prince d'Orange, force son compétiteur à quitter l'Angleterre et à se réfugier en France, auprès de Louis XIV, qui lui avait généreusement offert un asile.

De 1690 à 1698, Louis XIV, malgré les charmes de Versailles, fit tous les ans un voyage à Compiègne ; Dangeau, le Suétone de la cour, en a noté jour par jour les souvenirs. Ce sont, pour la plupart, des nouvelles intimes qui avaient, à cette époque, une importance qu'elles ont perdue avec le temps. Toutefois, nous en avons recueilli quelques-unes : « Le 3 mars 1690, le feu prit au Château dans l'appartement de la princesse d'Harcourt : ses meubles et ses habits furent brûlés. On craignit pour le roi, et l'on détendit son appartement. Il donna à madame d'Harcourt mille

à cause de sa singularité : il est entièrement écrit en mots d'une syllabe.

pistoles pour réparer la perte qu'elle avait faite à Compiègne ; le 6 mars 1692, le roi d'Angleterre arriva, et le roi le mena à la Croix-Saint-Ouen, où il passa la revue de ses gardes du corps et des grenadiers à cheval ; le 26 mars 1694, le roi passa, vers Royal-Lieu, la revue de seize escadrons de carabiniers. Madame de Maintenon y était, et *le roi lui en fit les honneurs ;* les étendards furent bénits par l'évêque de Soissons ; le 2 mai 1695, après souper, le roi, jouant au lansquenet, trouva bon que quelques officiers eussent l'honneur de jouer avec lui ; le 13 du même mois, il entendit la messe aux Carmélites, de préférence à Saint-Corneille, église où pourtant il allait toutes les fois qu'il visitait Compiègne. » Enfin, mêlant au plaisir de la chasse, qu'il aimait à prendre dans la belle forêt de Compiègne, les devoirs de la monarchie, il écrivit le 15 mai de la même année cette lettre au duc de Vendôme :

« Mon cousin, la mauvaise santé de mon cousin le duc de Noailles ne lui permettant pas de pouvoir être à la tête de nos troupes en Catalogne, nous avons cru ne pouvoir jeter les yeux sur personne qui fût plus digne de les commander que vous. C'est pourquoi, aussitôt celle-ci reçue, ne manquez pas de vous y rendre le plus diligemment qu'il vous sera possible ; celle-ci ser-

vira pour vous y faire reconnoître en qualité de commandant et de vice-roi, en attendant que nous vous envoyions les lettres nécessaires pour cet effet, et nous laissons le commandement, que nous vous avions confié, à mon cousin le grand-prieur, votre frère, aux mêmes conditions. »

Le duc de Vendôme répondit à cet ordre pressant en partant sur un cheval de ferme, sans attendre ses équipages, et la prise de Barcelone ne tarda point à justifier la confiance royale.

Mais une solennité militaire, qui occupa l'attention de la France et de l'Europe, eut lieu à cette époque : c'est le camp de *Coudun*[1], formé près Compiègne, dans le but d'instruire le duc de Bourgogne aux manœuvres de la guerre. Ce jeune prince entrait dans sa dix-septième année; il avait eu pour gouverneur le duc de Beauvilliers, pour précepteur Fénelon. Son caractère n'était point facile à manier : ennemi de toute résistance, fougueux, emporté, on dit qu'il allait jusqu'à briser ses pendules lorsqu'elles sonnaient l'heure de l'étude; il lui arrivait même de

[1] Voir la carte particulière du camp de Coudun, par le sieur Pennier, en 1698, et dédiée à monseigneur le duc de Bourgogne.

blasphémer contre la pluie quand elle dérangeait ses promenades. Il aimait avec ardeur les plaisirs, et se défendait mal contre ses passions. L'auteur de *Télémaque* parvint à triompher de ces défauts par beaucoup de douceur unie à d'innocents artifices. Le duc de Bourgogne devint charitable, aimable, spirituel et brave. On le maria de bonne heure, le 7 décembre 1697, à Marie-Adélaïde de Savoie, princesse gracieuse, vive, aimable, et d'un esprit enjoué. Elle paraissait se soucier fort peu de sa figure, qui était pourtant très-agréable; sa toilette était faite en un moment ; elle n'aimait la parure que pour les bals et les fêtes. Madame de Maintenon, qui cherchait l'occasion de retenir Louis XIV et d'amuser ses vieux jours, vit dans cette jeune princesse un charmant instrument à ses vues; elle l'entoura de caresses pour la captiver, et lui apprit si bien à plaire au monarque, que Louis chérissait la duchesse de Bourgogne plus que tout au monde. Il s'amusait de ses vivacités, de ses étourderies, et riait de la voir voltiger autour de lui avec la légèreté d'un oiseau, tantôt se perchant sur les bras de son fauteuil, tantôt se jouant sur ses genoux. Après les brillantes fêtes qu'il avait données à Versailles pour ce mariage, le roi fut heureux d'offrir à cette princesse le spectacle d'un camp et l'image de la guerre. Louis XIV avait tracé

de sa main le programme de toutes les opérations [1].

Les troupes arrivèrent au nombre de 50,000 hommes, dans les derniers jours du mois d'août, et occupèrent les hauteurs qui environnent Compiègne, au delà de l'Oise. Le commandant supérieur, le maréchal de Boufflers, avait établi son quartier général à *Coudun*. La maison du sieur Laborie, ancien major, où il était logé, n'était point assez grande pour l'état qu'il se proposait de tenir, car il était dans l'intention de recevoir, non-seulement le roi et sa cour, mais encore tous les officiers de l'armée et les étrangers de marque. Il fit donc improviser une grande salle de cinquante pieds de longueur sur trente-deux de large, la fit meubler magnifiquement en damas cramoisi, et orner des portraits du roi, du duc et de la duchesse de Bourgogne. De vastes cuisines, toujours allumées, devaient pourvoir incessamment les tables toujours prêtes à recevoir leurs nombreux convives. Les autres généraux avaient également *converti en palais* les plus simples chaumières.

Le roi partit de Chantilly le 30 août pour se rendre à Compiègne; le même jour, le duc de

[1] Ce manuscrit royal a été racheté par la liste civile; il se trouve à la bibliothèque du Louvre.—Voir ce programme aux Pièces justificatives.

Bourgogne, et ses frères le duc d'Anjou et le duc de Berry, s'empressèrent d'aller voir la disposition du camp. Le roi le visita le 1er septembre avec la duchesse de Bourgogne et le roi d'Angleterre qui était arrivé de Saint-Germain [1]. Il fut reçu par le duc de Bourgogne, le maréchal de Boufflers, les lieutenants généraux de Rosen, de Créquy, de Crénan, de Busca, de Gassion et d'Artagnan. Chaque escadron était de quarante maîtres par file, sur trois de hauteur, et les bataillons de cent vingt hommes sur cinq. Les princes et les officiers généraux avaient de riches uniformes. On les distinguait par de grandes écharpes d'argent à réseaux, mises en baudrier; chaque corps était d'une couleur différente; mais l'or et l'argent brillaient partout. Après la maison du roi, dont la tenue était magnifique, on remarquait la gendarmerie, vêtue de drap rouge avec des boutons d'argent, et montée sur d'excellents chevaux. Les carabiniers étaient bleus avec des parements rouges, et ils avaient des bandoulières blanches. Tous les régiments de la cavalerie royale étaient aussi vêtus de bleu, les parements seuls les différenciaient. Les régiments de la Reine et de Furstemberg, rouge doublé de bleu. Les régiments des

[1] Louis XIV était au conseil, lorsque Jacques II arriva : il se leva pour aller lui rendre visite. Le duc de Bourgogne lui céda son appartement au château. (Dangeau.)

d

seigneurs, tous habillés de drap gris, avec de gros-ses aiguillettes ferrées sur l'épaule; les trompettes et les timbaliers des régiments royaux portaient la livrée du roi, les autres celle de leur colonel, tous chamarrés d'or et d'argent. Quant aux étendards, ils étaient brodés avec leur devise d'un côté, celle du roi de l'autre. Les dragons de la Reine, rouge, doublé de bleu, ne le cédaient pas en beauté aux autres régiments. L'infanterie se distinguait par les différentes couleurs des draps, des parements, des vestes, des bas, des rubans que les soldats avaient sur l'épaule. Toutes les troupes avaient des chapeaux bordés d'or ou d'argent, avec des cocardes sur le retroussis.

La revue dura quatre heures, et le roi témoigna aux officiers sa vive satisfaction, en présence d'un grand nombre de spectateurs de toutes nations, parmi lesquels on remarquait les deux fils du landgrave de Hesse-Cassel, et un frère du duc de Parme. Le roi avait accepté une collation chez le maréchal de Boufflers : étonné et charmé de la magnificence que le maréchal avait étalée sous ses yeux, il dit qu'il ne fallait pas que le duc de Bourgogne tînt de table dans ses tentes devant Coudun : « Nous ne pourrions mieux faire, ajou-« ta-t-il en souriant, que M. de Boufflers ; mon-« seigneur le duc de Bourgogne dînera avec lui « toutes les fois qu'il ira au camp. » En effet, s'il

faut en croire les récits du temps, on faisait chez le maréchal la chère la plus délicate. Les veaux de Gand, veaux de rivière, perdrix rouges, gélinottes, faisandeaux; enfin, ce qu'il y a de meilleur était servi avec une profusion et un goût admirables. Des chevaux sellés sur toutes les routes partaient ou revenaient sans cesse pour aller chercher ou rapporter de tous pays les mets les plus rares. On servait les meilleurs vins de France, d'Espagne, du Rhin, de la Moselle. La table était ornée d'un luxe de fleurs extraordinaire. On poussait la recherche jusqu'à faire venir de l'eau de Sainte-Reine [1], et des sources les plus estimées. M. de Boufflers se surpassa en magnificences dans le dîner qu'il donna aux deux rois de France et d'Angleterre. L'auteur des *Aventures galantes du camp de Compiègne* [2] nous a conservé le menu de cet auguste repas :

« On posa d'abord sur la table trente-six plats, sans compter la machine du milieu, qui y étoit

[1] Sainte-Reine, située à deux lieues de Semur, près des ruines de l'ancienne ville d'Alise, renferme des eaux dont la salubrité est célèbre; on y voit un hospice honoré depuis longtemps de la bienveillance des rois, et notamment de Louis XIV, qui lui fit présent de quelques reliques qui sont conservées avec un soin religieux.

[2] Nodot, 1699.

déjà placée; le service consistoit en huit potages, huit moyennes entrées, seize hors-d'œuvres, et le reste; ensuite, on releva les potages par autant de hors-d'œuvres; et tout cela fut encore relevé dans le tems, par trente-six plats d'entre-mets et de rôts. Les violons et les haut-bois, placés à une distance proportionnée, marquoient par des intermèdes la desserte des services. On releva devant le Roy huit hors-d'œuvres d'entre-mets par huit autres assiettes, dont il y en avoit eu deux de trente-six ortolans chacune; le fruit répondoit par son arrangement, sa diversité, sa profusion, à la magnificence du festin, et l'on y but les vins les plus exquis et les plus rares. Un moment après que le Roy fut à table, on en servit trois grandes sous les tentes, deux dans la galerie de la maison, et deux dans les chambres du premier étage, dont les moindres étoient de douze couverts; elles furent remplies par les officiers de la suite du roy et par ceux de l'armée : mais une chose surprenante, c'est que du moment qu'elles furent déservies, on les vit couvrir aussitôt de viandes neuves, et tous ceux qui n'avoient point trouvé place aux premières, furent invitez à ces secondes, et à plusieurs autres petites volantes qu'on y ajouta.

« Le Roy trouva tout ce qu'on lui servit si bon,

que le soir il dit publiquement « qu'il n'avoit jamais fait un si grand repas[1]. »

Le roi s'attachait chaque jour à instruire les princes dans l'art des conquérants : tantôt il voulait leur apprendre de quelle manière on forçait une armée retranchée; tantôt c'étaient deux armées rangées en bataille dans une plaine, une autre fois le simulacre d'un siége. Ainsi, le 13 septembre, on fit le siége de Compiègne dans les formes. Crenan défendait la place; un ancien rempart, qui était de plain-pied avec l'appartement du roi, dominait toute la campagne. Vers quatre heures, le roi se rendit sur le rempart avec la duchesse de Bourgogne, madame de Maintenon et les seigneurs et dames de la cour, pour être témoin de ce spectacle militaire. Dès que Sa Majesté fut arrivée, on vit une fumée qui donna le signal pour commencer

[1] La table était si bonne, les vins si fêtés, qu'un jour le maréchal de Boufflers lui-même se laissa, dit-on, prendre à leur dangereuse fumée. Le duc de Bourgogne en rit beaucoup, et lui chanta ce couplet impromptu :

« Dans le temple du dieu Ripaille
N'est-on pas tous de même taille?
Que chez Louis, chez le Dauphin,
On craigne les vapeurs du vin;
Mais auprès d'un duc de Bourgogne,
Profane qui n'est point ivrogne! »

l'action. « Les ennemis, qui faisoient doucement leurs approches, avoient dessein de s'emparer de quelques maisons qui paroissoient deux manières de fauxbourgs, à quelque distance de la ville, devant les portes Chapelle et Pierrefonds: ce qui obligea la cavalerie de la place à s'avancer dans la plaine pour faire tête aux ennemis; elle avoit derrière elle de l'infanterie pour la soutenir. Aussitôt qu'elle parut, les ennemis détachèrent des cavaliers pour escarmoucher; les assiégez firent la même chose, et ces cavaliers ayant fait le coup de pistolet, regagnèrent la queue de leurs escadrons, qui avancèrent l'un contre l'autre et firent leur décharge en passant. Les ennemis lâchèrent pied; mais un escadron qui étoit sur la gauche, à couvert d'un rideau, étant accouru à toute bride pour les soutenir, leur fit faire volte-face, et les assiégez se retirèrent. Un moment après, chacun reforma ses rangs, et les deux partis se virent en présence. Quoy que le canon de la place incommodât fort les ennemis, cela ne les empêcha pas de revenir en plus grand nombre : ils repoussèrent les assiégez jusqu'à la hauteur du petit faubourg de la porte Chapelle, d'où l'infanterie, qui étoit embusquée, fit ses décharges, et les contraignit à reculer; mais, se fortifiant aussitôt de nouvelles troupes, ils repoussèrent tout à fait les assiégez, et se rendirent

maîtres du poste. Lorsque cette action se passoit devant la porte Chapelle, les ennemis, qui avoient fait encore une pareille attaque du côté de la porte Pierrefonds, s'emparèrent aussi des maisons qui y sont situées, ce que les assiégez apprirent en même temps par les cris des soldats et les fanfares des trompettes, signal ordinaire des victorieux.

« Pendant que les troupes du blocus s'établissoient aussi, on faisoit avancer celles qui étoient destinées à faire le siége et à aller à la fascine; elles venoient du camp et marchoient en bon ordre. Quand elles furent à portée du canon de la place, il fit un feu terrible sur elles, mais il n'interrompit pas leur marche; elles gagnèrent le pont, où monseigneur le duc de Bourgogne s'étoit rendu avec les généraux pour les voir défiler. La fierté de ces troupes faisoit plaisir aux spectateurs. La cavalerie avoit la tête, et l'infanterie étoit suivie des travailleurs armés de tous les outils propres à remuer la terre. Elles prirent à gauche en sortant du pont, à l'imitation des précédentes; elles s'étendirent de même dans la plaine, et pendant tout ce temps-là le canon de la ville se faisoit entendre.

« Dès que ces troupes eurent pris leur poste, la nuit, qui commençoit à chasser le jour, avertit les généraux qu'il étoit temps d'ouvrir la tran-

chée. Monseigneur le duc de Bourgogne, accompagné de M. le maréchal de Boufflers, et M. de Barbesieux, qui ne manquoit pas de paroître chaque jour, soit auprès du roi, soit auprès du prince dans tous les mouvemens, vinrent pour en voir faire l'ouverture. L'endroit qu'on avoit choisi pour cela étoit dans la pente d'une petite hauteur assez près de la rivière, et à plus de cent pas du pont. Les pionniers de l'artillerie commencèrent aussi à travailler pour loger dix-huit pièces de canon dans trois batteries égales, qu'ils placèrent sur une éminence vis-à-vis le corps de la place. Dans le même temps la cavalerie arriva, comme apportant des fascines à la queue de la tranchée, pour servir à soutenir les terres. Les ingénieurs conduisirent les travailleurs le long du sillon qu'ils avoient tracé, et, recommandant le silence, firent ouvrir deux lignes parallèles. Les gardes françaises, qui ont le pas devant tous les régimens, travaillèrent à la droite, et Picardie à gauche. Cependant la garnison n'étoit pas tranquille; il sortoit des remparts, de la demi-lune, du chemin couvert, un feu épouvantable du canon et de la mousqueterie; mais il y avoit bien des coups perdus, l'obscurité empêchant de discerner les endroits où l'ennemi travailloit; il n'y perdoit point de tems, et quoiqu'il eût peu à craindre, il observoit toutes les règles que l'art

militaire prescrit en pareille manœuvre. L'infanterie, le genou en terre, tenoit derrière elle les travailleurs en sûreté contre les sorties qu'on pouvoit faire, et la cavalerie étoit de garde à la tranchée. Le nombre infini de bouches à feu que les assiégez faisoient entendre, et le profond silence qui régnoit du côté des assiégeants, étoient deux choses d'autant plus charmantes à la vue, qu'il est rare de pouvoir considérer de pareils tableaux en sûreté [1]. »

C'est à cette occasion que Saint-Simon, qui était près du roi sur la terrasse, a écrit ces pages sévères, mais véridiques, contre le grand roi, s'abaissant, à la face de la France et de l'Europe, devant la veuve de Scarron, et la montrant aux troupes, comme autrefois il avait promené en triomphe les la Vallière et les Montespan : alors la beauté, la jeunesse servaient de parure et d'excuse à ces fastueuses amours, tandis qu'auprès de madame de Maintenon rien ne pouvait intéresser à une faiblesse flétrie par l'âge, les rides et la superstition. Il y avait loin, en effet, du jeune et brillant vainqueur de la Flandre, dictant la paix de Nimègue et faisant représenter le *Tartufe*, au monarque vieilli et subjugué,

[1] Aventures du camp de Compiègne.

rendant l'ancienne gouvernante de ses bâtards juge de la science militaire et presque de la gloire de l'armée française!... Laissons donc parler Saint-Simon :

« Un spectacle d'une autre sorte, et que je peindrois dans quarante ans comme aujourd'hui, tant il me frappa, fut celui que, du haut de ce rempart, le roi donna à toute son armée et à cette innombrable foule d'assistans de tous états, tant dans la plaine que sur le rempart même. Madame de Maintenon y étoit en face de la plaine et des troupes, dans sa chaise à porteurs, entre ses trois glaces, et ses porteurs retirés. Sur le bâton de devant, à gauche, étoit assise madame la duchesse de Bourgogne. Du même côté, en arrière et en demi-cercle, debout, madame la princesse de Conti et toutes les dames, et derrière elles des hommes. A la glace droite de la chaise, le roi, debout, et un peu en arrière un demi-cercle de ce qu'il y avoit en hommes de plus distingué. Le roi étoit presque toujours découvert, et à tous momens se baissoit pour parler à madame de Maintenon, pour lui expliquer ce qu'elle voyoit et les raisons de chaque chose. A chaque fois, elle avoit l'honnêteté d'ouvrir sa glace de quatre à cinq doigts, jamais de la moitié; car j'y pris garde, et j'avoue que je fus plus attentif à ce spectacle qu'à celui des troupes. Quel-

quefois elle ouvroit pour quelques questions au roi; mais presque toujours c'étoit lui qui, sans attendre qu'elle lui parlât, se baissoit tout à fait pour l'instruire; et quelquefois qu'elle n'y prenoit pas garde, il frappoit contre la glace pour la faire ouvrir. Jamais il ne parla qu'à elle, hors pour donner des ordres en peu de mots et rarement, et quelques réponses à madame la duchesse de Bourgogne, qui tâchoit de se faire parler, et à qui madame de Maintenon montroit et parloit par signes de temps en temps, sans ouvrir la glace de devant, à travers laquelle la jeune princesse lui crioit quelques mots. J'examinois fort les contenances : toutes marquoient une surprise honteuse, timide, dérobée; et tout ce qui étoit derrière la chaise et les demi-cercles avoit plus les yeux sur elle que sur l'armée, et tous dans un respect de crainte et d'embarras. Le roi mit souvent son chapeau sur le haut de la chaise, pour parler dedans; et cet exercice si continuel lui devoit fort lasser les reins. Monseigneur étoit à cheval dans la plaine, avec les princes ses cadets; et monseigneur le duc de Bourgogne, comme à tous les autres mouvemens de l'armée, avec le maréchal de Boufflers, en fonctions de général. C'étoit sur les cinq heures de l'après-dînée, par le plus beau temps du monde et le plus à souhait.

« Il y avoit, vis-à-vis la chaise à porteurs, un sentier taillé en marches roides, qu'on ne voyoit point d'en haut, et une ouverture au bout, qu'on avoit faite dans cette vieille muraille pour pouvoir aller prendre les ordres du roi, d'en bas, s'il était besoin. Le cas arriva : Crenan envoya Canillac, colonel de Rouergue, qui étoit un des régimens qui défendoient, pour prendre l'ordre du roi sur je ne sais quoi. Canillac se met à monter, et dépasse jusqu'un peu plus que les épaules. Je le vois d'ici aussi distinctement qu'alors. A mesure que la tête dépassoit, il avisoit cette chaise, le roi et toute cette assistance qu'il n'avoit point vue ni imaginée, parce que son poste étoit en bas au pied du rempart, d'où on ne pouvoit découvrir ce qui étoit dessus. Ce spectacle le frappa d'un tel étonnement, qu'il demeura court à regarder, la bouche ouverte, les yeux fixes et le visage stupéfait. Il n'y eut personne qui ne le remarquât, et le roi le vit si bien, qu'il lui dit avec émotion : « Eh bien! Canillac, mon-« tez donc. » Canillac demeuroit; le roi reprit : « Montez donc! qu'est-ce qu'il y a? » Il acheva de monter, et vint au roi, à pas lents, tremblant, et passant les yeux à droite et à gauche, avec un air éperdu. Je l'ai déjà dit : j'étois à trois pas du roi; Canillac passa devant moi, et balbutia fort bas quelque chose. « Comment dites-vous? dit

le roi ; mais parlez donc. » Jamais il ne put se remettre ; il tira de soi ce qu'il put. Le roi, qui n'y comprit pas grand'-chose, vit bien qu'il n'en tireroit rien de mieux, répondit ce qu'il put, et ajouta d'un air chagrin : « Allez, monsieur. » Canillac ne se le fit pas dire deux fois, et regagna son escalier et disparut. A peine étoit-il dedans, que le roi, regardant autour de lui : « Je ne sais pas ce qu'a Canillac, dit-il ; mais il a « perdu la tramontane, et n'a plus su ce qu'il me « vouloit dire. » Personne ne répondit.

« Vers le milieu de la capitulation, madame de Maintenon apparemment demanda la permission de s'en aller ; le roi cria : « Les porteurs « de madame ! » Ils vinrent et l'emportèrent. Moins d'un quart d'heure après, le roi se retira, suivi de madame la duchesse de Bourgogne et de presque tout ce qui étoit là. Plusieurs se parlèrent des yeux et du coude en se retirant, et puis à l'oreille bien bas. On ne pouvoit revenir de ce qu'on venoit de voir. Ce fut le même effet parmi tout ce qui étoit dans la plaine. Jusqu'aux soldats demandoient ce que c'étoit que cette chaise à porteurs, et le roi à tout moment baissé dedans ; il fallut doucement faire taire les officiers et les questions des troupes. On peut juger de ce qu'en dirent les étrangers, et de l'effet que fit sur eux un tel spectacle. Il fit du bruit par toute

l'Europe, et y fut aussi répandu que le camp même de Compiègne, avec toute sa pompe et sa prodigieuse splendeur. Du reste, madame de Maintenon se produisit fort peu au camp, toujours dans son carrosse avec trois ou quatre familières, et alla voir une fois ou deux le maréchal de Boufflers et les merveilles du prodige de sa magnificence. »

Après la revue d'honneur, le roi fit donner 600 livres de gratification à chaque capitaine de cavalerie, et 300 livres à chaque capitaine d'infanterie. Il fit au maréchal de Boufflers un présent de cent mille livres. « Qu'étoit-ce que cent mille livres, s'écrie Saint-Simon, pour la magnificence incroyable dont le maréchal épouvanta toute l'Europe par les relations des étrangers qui en furent témoins, et qui, tous les jours, n'en pouvoient croire leurs yeux ? »

Pendant son séjour à Compiègne, madame de Maintenon n'employait pas tous ses loisirs à passer des revues et à recevoir les honneurs militaires : sa pensée se portait avec inquiétude sur cette maison de Saint-Cyr qu'elle avait fondée et où elle devait mourir. A cette époque, une sorte de schisme s'était introduit dans ce royal asile. Madame de Maintenon l'avait d'abord caché au roi ; mais lorsque l'éclat du livre des *Maximes*

des Saints eut révélé le dissentiment qui s'était élevé entre Bossuet et Fénelon, il fallut bien tout lui dire; et aussitôt prenant parti pour l'évêque de Meaux, l'un des témoins de son mariage secret, il ordonna qu'on éloignât sans délai de Saint-Cyr celles des dames qui avaient montré de l'attachement pour les doctrines de madame Guyon; et madame du Tour, madame de la Maison-Fort, madame de Mont-Aigle, reçurent ordre, par lettres de cachet, de se rendre dans d'autres couvents. Le roi se montra tellement vif sur cette affaire du quiétisme, que, dans la crainte du retour de ces dames, il écrivit de Compiègne, le 5 septembre 1698, cette lettre à la supérieure de la maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr :

« L'intérêt particulier que je prends au bien de votre maison, et la connoissance que j'ai de quel préjudice il seroit pour elle que les dames du Tour, de la Maisonfort et de Montaigle, qui en sont sorties par mon ordre, avec l'obédience du sieur évêque de Chartres, pour les raisons que j'ai connues et que je lui ai communiquées, y rentrassent quelque jour, m'engageant de vous déclarer ici que mon intention, en les renvoyant, a été que ce fût sans espérance de retour, et pour vous mettre à couvert des entreprises qu'elles

pourroient faire sur cela à l'avenir; après y avoir bien pensé, par toute mon autorité de roi et de fondateur, je vous défends, et à toutes celles qui vous succéderont, de souffrir jamais que ces trois dames rentrent parmi vous, sous quelque prétexte que ce soit. Je ne doute pas que tous ceux qui voudroient peut-être par la suite les y faire rentrer ne soient arrêtés par une déclaration aussi expresse que celle de ma volonté. »

Depuis cette année jusqu'à sa mort, le Palais de Fontainebleau et les petits appartements de Versailles absorbèrent le grand roi, rapetissé sous un joug qu'il avait accepté par une faiblesse humaine, conservé par un scrupule dévot, et porté souvent avec embarras.

Si ce prince, comme le disent dom Grenier et Lamartinière, avait rétabli la façade du Château de Compiègne sur la terrasse; s'il avait agrandi les jardins et construit un nouvel escalier d'honneur, ces travaux disparurent sous le règne de son successeur, qui, à la place de l'ancien Palais, appelé *Louvre* jusqu'en 1637, fit bâtir le Château qu'on admire aujourd'hui. Mais l'hospice des indigents, fondé par Louis XIV en 1663, en dehors de la porte de Paris, existe encore, et fait bénir la mémoire de ce prince.

CHAPITRE VI.

DE LOUIS XV A NAPOLÉON.

Le régent ne vint pas à Compiègne, et Louis XV y parut pour la première fois en 1728. Ce prince avait alors dix-huit ans; sa jeunesse, sa beauté, le charme de son regard, lui gagnaient tous les cœurs; il fut accueilli avec enthousiasme. Son escorte était nombreuse et brillante; on remarquait en tête la compagnie des fauconniers, tenant leurs oiseaux de proie sur la main. Le duc d'Humières, gouverneur de la ville, et le marquis de Brézé lui présentèrent, à l'entrée de la porte de Paris, les échevins et autres officiers municipaux, qui lui offrirent à genoux les clefs dans un bassin d'argent. L'air retentissait du

bruit du canon, du son des cloches et des acclamations de la population de la ville et des campagnes, qui bordait les rues jusqu'au Château, où le roi arriva le 4 juin, à six heures du soir. Il y fut reçu par l'évêque de Soissons, par le duc de Bourbon, le comte de Toulouse, le prince de Dombes, le comte d'Eu, le duc d'Antin, et par un grand nombre de seigneurs de la cour. Les dames de Compiègne, magnifiquement parées, furent admises à voir souper le roi, et le soir toute la ville fut illuminée. Les clochers de Saint-Jacques et de Saint-Antoine étaient éclairés jusqu'au sommet de leurs flèches par des lampions et des pots à feu, qui projetaient leur clarté au loin dans la campagne; l'hôtel de ville était également illuminé, et sa principale porte d'entrée était décorée des armes de France et de Navarre, de celles de la ville et des armes du gouverneur, le tout entouré de feuillages et de branches d'arbres; aux deux côtés de cette porte étaient deux fontaines de vin qui coulèrent toute la nuit : le peuple la passa dans la joie et le plaisir.

Le lendemain, le roi prit un cerf sur les bords de l'Oise, vis-à-vis Jaux. Frappé de la beauté de la forêt et du carrefour appelé *le Puits du Roi*, il ordonna au duc d'Antin de faire percer un très-grand nombre de routes nouvelles, pour la plus grande commodité de la chasse. Après son

souper, il joua au piquet à écrire avec la comtesse de Toulouse, qui lui plaisait par son esprit, et mademoiselle de Charolois, dont il aimait l'humeur vive et légère.

Le dimanche, en sortant de la chapelle où il avait entendu la messe, Louis XV aperçut dans la cour du Château un paysan qui tenait d'une main deux petits chiens, et de l'autre un blaireau d'une grosseur extraordinaire ; il voulut voir cet animal de plus près. Le paysan s'étant avancé, on lui ordonna de faire battre ensemble le blaireau et les deux chiens. Ce combat dura très-longtemps ; on fit venir un dogue pour en voir la fin. Le blaireau se défendit si bien, qu'il ne put être vaincu ni mis à mort qu'après deux heures de défense. Le roi, qui se divertit beaucoup de ce combat, fit récompenser le paysan.

Un spectacle d'un autre genre étonna les yeux du roi : on lui présenta une fille de treize ans qui avait cinq pieds onze pouces de hauteur, grosse à proportion, d'une physionomie assez agréable ; ses souliers plats, sans talons, avaient seize pouces de long ; elle était née à Pont, à trois lieues de Compiègne. Le roi s'arrêta assez longtemps pour voir cette jeune géante, et demanda à son père d'où provenait cette prodigieuse grandeur ; il répondit que sa femme, étant grosse de cette fille, avait été vivement frappée

de la vue d'un géant qui passa par leur ville. « C'est l'unique cause, dit-il; car la mère était « d'une moyenne taille, ainsi que nos autres en- « fants [1]. »

Les jésuites, qui dirigeaient le collége de Compiègne, sollicitèrent du roi une visite, que Louis XV leur accorda avec plaisir. A son arrivée, le Génie de la musique, accompagné de plusieurs écoliers en costume mythologique, le salua de cette cantate :

« Un roi jeune, un roi sage,
Est le don le plus précieux
Que nous puissent faire les cieux.
Rendez-lui votre hommage :
Que le nom de Louis, mêlé dans vos concerts,
Ennoblisse vos chants et ranime vos airs.

Sans avoir lancé le tonnerre,
Louis a de son nom rempli toute la terre ;
Son amour pour la paix a calmé l'univers.

C'est en vain que la gloire
Fait briller à ses yeux l'éclat de la victoire,
Et l'invite en secret à signaler son bras
Par de sanglans combats.
Des lauriers arrosés et de sang et de larmes

[1] *Journal du premier voyage du roi Louis XV à Compiègne*, par le chevalier Daudet.

Ont pour lui peu de charmes;
Les douceurs de la paix
Ont pour lui plus d'attraits.

A la tranquillité publique
Il donne ses soins et ses vœux;
Après un David belliqueux,
Il nous montre un roi pacifique;
Dans un jeune Bourbon
La France voit renaître un jeune Salomon.

Ami de la sagesse,
Louis écoute sa voix.
Chantez, et répétez sans cesse :
Louis dans sa jeunesse,
Guidé par la sagesse,
Suit les pas glorieux du plus sage des rois. »

Ces distractions passagères, les hymnes des jésuites, les chasses que la comtesse de Toulouse, mademoiselle de Charolois et la duchesse de Grammont suivaient en habits d'amazones, et les soupers qu'elles charmaient par leur amabilité, n'occupaient pas tous les moments du roi. Il présidait son conseil d'état, auquel assistait le duc d'Orléans, fils du régent; il recevait les ministres plénipotentiaires du congrès de Soissons, le duc de Bournonville, ambassadeur du roi d'Espagne, le comte de Sinzendorff, ministre de l'empereur; Walpoole, ministre du roi d'An-

gleterre; le comte de Penterieder, le baron de Hoop, envoyé des États-Généraux; il s'entretenait avec le cardinal de Fleury de la marche et des opérations de ce congrès, où s'agitaient les destinées de l'Europe.

Philippe V, roi d'Espagne, heureux de marier l'infante Marie-Anne-Victoire, sa fille, avec Louis XV, l'avait envoyée à la cour de France, où elle grandissait dans cet espoir; mais *monsieur le Duc*, premier ministre du roi, dirigé par la marquise de Prie, sa maîtresse, voulant donner au roi une épouse de son choix, renvoya l'infante à Madrid; et, pour mieux assurer son empire sur la nouvelle reine, il spécula sur la reconnaissance d'une princesse qu'il arracherait à l'infortune pour l'élever à la plus belle couronne. Il jeta les yeux sur Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi détrôné de Pologne. Ce prince était dans un château délabré, près de Weissembourg, lorsqu'une lettre du duc de Bourbon lui apprit cette prodigieuse faveur. Transporté de joie, il entre dans la chambre où était sa fille, avance un fauteuil, l'y fait asseoir, et dit : « Permettez, Madame, que je sois le premier à rendre mes hommages à la reine de France! » Philippe V tenait à l'Escurial un autre langage: « Ce n'est que dans des flots de sang, s'était-il écrié, qu'on peut laver une telle offense. » Et,

dans le but de se venger, il avait formé une alliance avec l'empereur Charles VI. Par un traité signé à Vienne, l'empereur assurait la survivance des duchés de Parme et de Toscane à don Carlos, fils aîné de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse; de son côté, le roi d'Espagne garantissait à Charles VI sa *Pragmatique*, c'est-à-dire, sa succession à sa fille Marie-Thérèse, à défaut d'enfants mâles, et l'existence de la *compagnie d'Ostende*, association de commerçants auxquels il avait donné le droit de trafiquer sous sa protection dans les Indes orientales. Le traité renfermait des réserves contre la prétention de l'Espagne à recouvrer sur l'Angleterre Gibraltar et Port-Mahon, et contre la tendance des Hollandais à détruire la compagnie d'Ostende. Les puissances maritimes s'alarmèrent d'une alliance si étroite entre deux puissances naguère ennemies; elles cherchèrent des alliés dans le Nord, et entraînèrent dans leur parti la Suède et le Danemark; la cour de Vienne s'assura l'intervention de la Prusse et de la Russie.

Cette attitude hostile avait éveillé toute la sollicitude du cardinal de Fleury, qui avait remplacé le duc de Bourbon dans la haute direction des affaires de France. Par son caractère doux et insinuant, par son habileté à faire à propos de sages concessions, il avait bien disposé les puis-

sances. L'Espagne seule résistait; mais une lettre affectueuse de Louis XV à Philippe V avait adouci ses ressentiments, et le cardinal avait obtenu les préliminaires de paix signés à Paris le 31 mai 1727, et dont les principaux articles étaient un armistice de sept ans, la suspension provisoire de la compagnie d'Ostende, et la convocation d'un congrès général à Aix-la-Chapelle. On changea d'abord cette destination pour Cambray; mais, sur le vœu du cardinal de Fleury et par déférence pour son grand âge, le congrès fut définitivement fixé à Soissons, et s'ouvrit le 14 juin 1728, avec une grande solennité. Le cardinal était assisté du comte de Fénelon et du marquis de Brancas. C'est pour s'en rapprocher que Louis XV était venu à Compiègne, malgré l'indisposition de la reine, qui n'avait pu l'accompagner.

La première année se passa en pourparlers, en visites, en repas diplomatiques; les affaires n'avançaient point; Charles VI ne voulait à aucun prix consentir à la suppression de la compagnie d'Ostende, et menaçait d'armer. Louis XV retourna en 1729 à Compiègne, avec le maréchal d'Uxelles. Tous les ambassadeurs au congrès de Soissons vinrent lui faire leur cour, et parler d'affaires au cardinal de Fleury. Ce ministre habile et pacifique obtint d'abord, au mois de novembre 1729, qu'un traité d'alliance serait signé

à Séville entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. L'année suivante, il craignit de perdre le fruit de ses premiers soins. « Je m'étois rendu, le 15 juillet 1730, à Compiègne, où étoit le roi depuis le 6 du mois, dit le maréchal de Villars dans ses Mémoires. En arrivant, le cardinal m'a paru fort piqué contre la reine d'Espagne, et encore plus contre l'Angleterre. Il m'en a dit ses raisons, qui sont telles : le cardinal a écrit au marquis de la Paz que l'on étoit convenu avec tous les alliés de faire un plan de guerre générale, et même de régler ce qu'on a voulu appeler l'équilibre, avant que de commencer aucune opération de guerre. Cette résolution est vraie, et a même été signée. Le marquis de la Paz, par ordre de son maître, a envoyé l'extrait de cette lettre en Angleterre et à la Haye. Le roi d'Angleterre a désavoué net que l'on soit convenu de ne pas agir que le plan de guerre générale ne soit réglé avec tous les alliés. Une pareille conduite ne peut qu'irriter l'Espagne, et j'ai fort exhorté le cardinal à lui dépêcher sur-le-champ un courrier, pour l'informer de la fausseté des Anglois. On avoit reconnu dès les commencements que l'Angleterre vouloit rejeter sur la France les retardements, si la guerre que l'Espagne vouloit commencer, au hasard de la mal faire, étoit différée. Les Anglois désiroient seule-

ment que l'on commençât, sans se soucier du succès; et il leur suffisoit que l'Espagne se ruinât, afin qu'elle fût toujours dans leur dépendance. » Ce ne fut qu'en 1731 que se termina cette grande négociation par un nouveau traité de Vienne, qui garantissait à l'Angleterre et à la Hollande la suppression de la compagnie d'Ostende, à l'empereur sa pragmatique, à l'Espagne l'apanage de don Carlos en Italie, à la France la paix, à l'Europe le repos.

Des querelles théologiques et parlementaires succédèrent à cette lutte politique : elles s'élevèrent à l'occasion d'une légende qui mettait au nombre des saints Grégoire VII, ce pontife qui s'était proclamé supérieur à tous les rois. Le parlement de Paris signala son opposition à la cour de Rome, en condamnant la bulle rendue à ce sujet par le pape Benoît XIII. Le roi, mécontent, manda le parlement à Compiègne le 17 juin 1732; et après avoir fait donner, en sa présence, lecture de l'arrêt du conseil qui cassait la décision du parlement en termes plus que sévères, il ajouta : « Je suspends mon indigna-« tion[1], comptant que votre conduite sera meil-

[1] C'est avec la même hauteur et la même colère que François Ier avait reçu le parlement à Amboise. (Voir l'histoire de cette résidence royale.)

« leure par la suite. » Ce douloureux conflit jette l'émotion dans le parlement et dans Paris. Les deux chambres des requêtes, les cinq chambres des enquêtes, présidents et conseillers, au nombre de cent quatre-vingts, envoient leur démission, avec cette observation que, « puisqu'on avait à craindre de se perdre en parlant ou de se déshonorer par le silence, ils aimaient mieux remettre leurs charges au roi. » La grand'-chambre n'avait pas suivi cet exemple : le roi l'invita à se rendre auprès de lui, à Compiègne. Il la félicita d'être restée pure de la contagion qui avait envahi les autres chambres, et recommanda au premier président d'employer toute son influence à *ramener les esprits égarés*. On délibéra ensuite sur la conduite qu'il convenait d'observer à l'égard des dissidents. Le conseil penchait à ne leur donner que trois jours pour exprimer leur repentir. Villars prit la parole, et, s'adressant au roi : « Il faut, Sire, rendre votre « bonté utile à votre service : en empêchant une « punition qui devroit tomber sur cent quatre-« vingts conseillers et présidents, il est question « de deux choses : la première, indispensable, « qui est de voir le roi totalement obéi; la se-« conde, c'est de faire bien connoître aux cou-« pables tous leurs torts, tous les périls auxquels « ils s'exposent. Je punirois donc, dans le mo-

« ment, les sept présidents qui ont apporté les « démissions de leur chambre, et, au lieu de « trois jours, je donnerois jusqu'à huit, pour que « la chaleur du premier mouvement puisse tom- « ber. » Le roi adopta cet avis; on convoqua un lit de justice à Versailles. Les enquêtes et requêtes n'y parurent pas; on les exila dans les différentes villes du royaume; et ce ne fut qu'en 1733 que le parlement se rassembla en corps, mais sans avoir abjuré son énergique et juste opposition, qui devait éclater de nouveau à propos des *billets de confession*[1].

[1] « En 1732, des députés du parlement allèrent à Compiègne, où était le roi. Le premier président voulut parler; le roi le fit taire. L'abbé Pucelle eut le courage de présenter la délibération par écrit. Le roi partit, et la fit déchirer par le comte de Maurepas, secrétaire d'état. L'abbé Pucelle fut exilé, et le conseiller Titon envoyé à la Bastille. Nouvelle députation à Compiègne pour redemander les conseillers Pucelle et Titon. Pour réponse, le cardinal fit exiler le président Ogier, les conseillers de Vrevin, Robert et de la Fautrière. Les partisans de la bulle abusèrent de leur triomphe. Un archevêque d'Arles outragea tous les parlements du royaume dans son instruction pastorale; il les traita de séditieux et de rebelles. On n'avait jamais vu auparavant des chansons dans un mandement d'évêque : celui d'Arles fit voir cette nouveauté. Il y avait dans ce mandement une chanson contre le parlement de Paris, qui finissait par ces vers :

« Thémis, j'implore ta vengeance

C'est pendant le séjour de 1732, le 11 mai, que Louis XV inaugura par une cérémonie publique le nouveau pont sur l'Oise, dont il avait ordonné la construction et posé la première pierre en 1730. Le roi fut reçu dans une gondole magnifique par M. Dubois, directeur général des ponts et chaussées, qui le conduisit à la pile du pont, où l'on avait préparé une table, sur laquelle était une boîte de cèdre renfermant six grandes médailles : une d'or, deux d'argent, trois de bronze. Le roi plaça dans une des culées du pont ces médailles, sur un des côtés desquelles était la tête de Louis XV, couronnée de lauriers; de l'autre, le pont avec cette légende : *Compendium ornatum et locupletatum.* Dans l'exergue, on lisait : *Ponte novo Isaræ imposito. M.DCCXXX.* Les armes de France étaient au milieu du cintre de la grande arche : au-dessus s'élevait, sur un piédestal, une pyramide carrée en pierre, de 36 pieds de haut, couronnée d'un

Contre ce rebelle troupeau.
N'en connais-tu pas l'arrogance ?
Mais non, je ne vois plus dans tes mains la balance;
Pourquoi devant tes yeux gardes-tu le bandeau ? »

« Le parlement d'Aix fit brûler l'instruction pastorale et la chanson ; et le cardinal Fleury eut la sagesse de faire exiler l'auteur. » (Voltaire.)

globe de cuivre doré, surmonté d'une croix de fer. Sur le pan du côté de la rivière était gravée cette inscription :

LUDOVICO XV
QUOD VIA PUBLICA, HINC LUTETIAM,
ILLINC NOVIODUNUM CORRECTA,
STRATA ET MUNITA,
COMPENDIUM NOVO PONTE
LAPIDEO DECORAVIT.
ANNO MDCCXXX.

Sur le panneau opposé, donnant sur le pont, on lisait celle-ci :

ITER TUTUM VIATORIBUS
ET NAUTIS FACILE COMMERCIUM.

L'adresse des arquebusiers de Compiègne leur avait acquis une si haute réputation, que Louis XV et l'électeur de Bavière tinrent à honneur de faire partie de cette compagnie; et, le 4 septembre 1729, le prix général de l'arquebuse donna lieu à une cérémonie dont M. Legrand a recueilli la relation.

« Messieurs les chevaliers de l'arquebuse royale de Compiègne ayant obtenu, par leur générosité et leur magnificence, le bouquet du

prix général rendu ci-devant à Meaux, ne cherchèrent depuis qu'une occasion favorable de se signaler de nouveau par la convocation de cette assemblée générale, chez eux, de tous les chevaliers des arquebuses des principales provinces de France.

« Le roi, pendant son séjour à Compiègne, daigna seconder la noble intention de toute la ville, et fit délivrer les lettres patentes pour ladite convocation.

« Aussitôt cette nouvelle, la joie s'empara de tous les cœurs; la vigilance l'emporta sur le penchant naturel; une noble émulation parut partout : c'était à qui la ferait mieux paraître. Chacun s'empressait à ce qui devait contribuer à la satisfaction publique; les uns par leurs conseils disposaient toutes choses; d'autres par leurs soins tâchaient de les faire réussir. Il n'y eut personne, pas même jusqu'au clergé, qui ne voulût se signaler : quelques-uns même, pour avoir part à une si belle fête, furent avec empressement offrir leur bourse; en un mot, l'ardeur, l'empressement et les soins ne pouvaient aller plus loin.

« Toutes les compagnies de messieurs de l'arquebuse furent invitées par des lettres circulaires envoyées de Compiègne, par des exprès, avec des mandats qui expliquaient le nombre et la

qualité des prix, avec les ordonnances et statuts qu'on devait observer.

« Les compagnies répondirent, au nombre de cinquante-six; cependant il ne s'en rendit au jour assigné que quarante-sept.

« La première qui arriva fut celle de Vertus. Une sentinelle dans le beffroi de l'hôtel de ville avertissait par le son de la cloche de l'arrivée des compagnies, et indiquait en même temps, avec un drapeau, la porte par où elles devaient entrer. Aussitôt le son de la cloche, les Chevaliers de Compiègne, rangés en haie sur la place de l'hôtel de ville, partaient en corps deux à deux, précédés de leurs instruments, ainsi qu'on le verra ci-après à la parade, pour aller recevoir à la porte et introduire la compagnie qui les attendait. A la rencontre des deux compagnies, les capitaines se saluaient réciproquement, et, après un petit compliment, la compagnie qui arrivait prenait la droite, et celle de Compiègne la gauche; et toutes deux en un même corps entraient dans la ville au son des instruments et aux acclamations de la bourgeoisie. La compagnie qui arrivait était conduite à l'hôtel qui lui était destiné; ensuite de quoi la compagnie de Compiègne se retirait sur la place, en attendant l'arrivée d'une autre. Aussitôt après leur arrivée, les valets de la ville, revêtus de leurs casaques

moitié blanches et moitié bleues, garnies de brandebourgs, livrée du roi, leur portaient des rafraîchissements, qui consistaient en douze bouteilles de vin de Champagne, avec un pâté de canards d'Amiens.

« L'arrivée des compagnies commença le vendredi 2 septembre, vers les deux heures après-dînée, et dura jusqu'au lendemain onze heures du soir. Toute cette nuit de samedi au dimanche fut toute en divertissements. Messieurs les chevaliers de Soissons se distinguèrent particulièrement : vers les minuit, à la clarté des flambeaux, et précédés de leurs instruments, tambours et hautbois, ils furent reconnaître l'arquebuse de Compiègne. Le lendemain dimanche, vers les huit heures du matin, MM. les officiers de chaque compagnie s'assemblèrent en la salle de l'hôtel de ville, pour tirer au sort et convenir du rang pour leur marche, tant pour la messe que pour la parade. Ceci étant fini, chacun fut rejoindre sa compagnie, pour s'assembler sur la place, d'où l'on devait partir pour aller entendre la messe du Saint-Esprit. Vers les dix heures et demie, toutes étant assemblées, l'on s'achemina vers l'église de Saint-Corneille, dans l'ordre et selon le rang que chacun avait eu pour sort, et tel qu'on le verra pour la parade. Messieurs les échevins de la ville, revêtus

de leurs robes de cérémonie, et précédés des valets de ville, au nombre de douze, revêtus de casaques ainsi que dessus, et messieurs du bailliage, se rendirent à l'église quelque temps avant la troupe de MM. les chevaliers; et ces deux corps prirent place dans les hautes stalles, vis-à-vis l'un de l'autre.

« Ensuite, à la tête de MM. les chevaliers de Compiègne, était M. le marquis de Malissy, lieutenant du roi de la ville, environné des gardes du gouvernement, revêtus de bandoulières et mousquet sur l'épaule. Toutes les Compagnies ensuite, chacune à son rang, se suivaient dans le plus bel ordre du monde. M. de Malissy avait sa place préparée dans le chœur, aussi bien que MM. les capitaines, lieutenants, rois et enseignes. La messe commença vers les onze heures, et fut chantée avec grande solennité; à l'offertoire, M. de Malissy commença à aller à l'offrande, les officiers ensuite, chacun selon son rang. Pendant ce temps, messieurs de l'Opéra de Paris chantèrent quelques motets, avec accompagnement de symphonie. A l'élévation, M. de Cuvilly chanta en musique l'*Oratorium convivium*. L'orgue fut touché par M. Racine, organiste du Roi et de la paroisse royale de Saint-Jacques. Après la messe, on chanta le *Te Deum*. Les Compagnies ensuite se retirèrent dans leurs

hôtels, dans le même ordre qu'elles étaient venues.

« L'après-dînée, vers les deux heures, lorsqu'on était sur le point de s'assembler à l'arquebuse pour la parade, on reçut la nouvelle de l'heureux accouchement de la reine et de la naissance de ce cher Dauphin si désiré. Une nouvelle si agréable et si intéressante causa une joie indicible à toutes les Compagnies, mais principalement à la bourgeoisie, qui toujours a été si fort attachée au bonheur et aux intérêts de son prince.

« Dans le moment de cette nouvelle, on n'entendait de toutes parts que cris de joie, acclamations de *Vive le Roi, la Reine, et monseigneur le Dauphin!* Les chevaliers faisaient voler les verres en l'air, et, de concert avec la bourgeoisie, répétaient sans cesse : *Vive le Roi! vive la Reine, et monseigneur le Dauphin!* Vers les trois heures enfin, les Compagnies s'étant rendues à l'Arquebuse, on partit pour la parade dans le rang et l'ordre ainsi qu'il suit : *Les Dormeurs* (de Compiègne), *les Gens de Vertus* (de Vertus), *les Coqs* (de Dormans), *Nul ne s'y frotte* (de Château-Thierry), *les Cochons* (de Crépy), *les Friants* (de Noyon), *les Mangeurs de soupes chaudes* (de Rozay-en-Brie), *les Glorieux* (de Laon), *les Pêches* (de Corbeil), *les Sables* (d'Étampes), *les Singes* (de Chauny), *les Corbeaux*

(de Braine), messieurs de Condé-en-Brie; *les Mangeurs de Dagourmiaux* (de Coulommiers), *les Anguilles* (de Melun), *les Besaciers* (de Senlis), messieurs de Charenton; *les Canoniers* (de Saint-Quentin), messieurs de Chaune; *les Chiens* (de Mantes), *les Buveurs* (d'Avisse), *les Usuriers* (de Pontoise), *les Chats* (de Meaux), *la Poupée* (de la Ferté-au-Col), *les Noméneurs* (de Montdidier), *Combien vaut l'orge?* (de Lagny), *la Bannière de France* (de Saint-Denis), *les Mangeurs de gaudichons* (de Rethel), *les Soupiers* (de Pons), *les Veaux* (de Vailly), *la Pucelle* (de Mézières), *les Mangeurs de pain d'épice* (de Reims), *les Vivants* (de Nogent-sur-Marne), *les Piémards* (de la Ferté-Milon), *les Conserves* (de Provins), *les Chaudronniers* (de Beaumont), *les Brûleurs de noir* (de Charleville), messieurs de Guignes; *les Fouines* (de Fismes), *les Bailleurs* (de Soissons), messieurs de Suisse, messieurs de Beauvais; *les Brûleurs de fer* (de Fère-en-Tardenois), *la Queue* (de Brie-Comte-Robert), *les Hiboux* (de Meulan), messieurs de la Ferté-Gaucher; *les Brimballeurs* ou *Maraudeurs* (de Châlons), *les Verriers* (de Sainte-Ménehould).

« Pendant la parade, messieurs les chevaliers trouvèrent sur la place un rafraîchissement, composé d'échaudés, biscuits, jambons de Mayence, langues, et excellent vin de Champa-

gne. Messieurs du régiment de la Calotte eurent aussi l'honneur de rafraîchir, à la porte de leur hôtel, messieurs les chevaliers et ceux qui les suivaient. Enfin, sur les six heures et demie du soir, le bouquet rentra dans l'Arquebuse; il fut d'abord placé au milieu de la cour, sur une table couverte d'un magnifique tapis, et gardé par messieurs les chevaliers de Compiègne, l'épée nue à la main. A mesure que les compagnies défilaient, elles allaient se ranger en haie dans le jardin; cependant messieurs les chevaliers de Compiègne furent en cérémonie chercher le lieutenant du roi en son hôtel, pour tirer le coup du roi. Mais comme messieurs du régiment de la Calotte continuaient toujours à arrêter les compagnies pour les faire boire à la santé du roi, de la reine et de monseigneur le dauphin, M. de Malissy ne put s'exempter de boire aussi à ces santés, ce qui retarda la cérémonie, et fut cause qu'on la remit au lendemain.

« L'impatience commençait à s'emparer de tous les esprits de messieurs les chevaliers, qui ne pénétraient pas la cause de ce retard, lorsqu'une dame du régiment de la Calotte, avec un nœud d'épaule blanc et jaune sur la robe, fut invitée de vouloir bien danser un menuet au son des hautbois et des tambours. Quelques-uns d'abord s'aperçurent de la danse, et tous

vinrent en foule pour être de la partie : de sorte que d'un menuet on en vint à un branle général autour du jardin : tout le monde était en l'air; après quoi les compagnies se retirèrent chacune dans leur hôtel. »

Il y avait près de vingt ans que le traité d'Utrecht avait assuré la paix de l'Europe; mais certains esprits, toujours inquiets, toujours mécontents, s'ennuyèrent de cette monotonie pacifique, si bien qu'il se forma en France, comme le dit Sismondi, un parti qui voulait *la guerre, n'importe pourquoi.* L'héritage d'Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne, mort en 1733, devint le juste motif d'une lutte entre la Russie et l'Autriche, qui avaient proclamé le fils d'Auguste, et la France, dont la dignité exigeait qu'elle soutînt les droits de Stanislas, père de la reine Marie Leckzinska. La politique timide du cardinal de Fleury se borna à envoyer d'abord un secours, ou plutôt une escorte de 1,500 hommes; mais lorsque le beau-père de Louis XV fut réduit à fuir de Pologne, sous un déguisement, la guerre prit un caractère plus sérieux : la France s'unit à la Sardaigne et à l'Espagne contre l'Autriche; le maréchal de Villars se rendît maître du Milanais, le maréchal de Berwick prit Philisbourg, le maréchal

de Coigny gagna contre les Impériaux la bataille de Parme, et Louis XV s'empara de la Lorraine, patrimoine du duc François qui devait épouser Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur Charles VI.

A son retour de cette heureuse campagne, Louis XV passa à Compiègne les derniers jours de juillet et les premiers jours d'août 1738. Là, il reçut les quatre députés de la ville de Genève, qui venaient le remercier de s'être joint aux deux cantons de Zurich et de Berne, pour rétablir, par sa médiation, le calme dans cette république, troublée depuis quatre années par des dissensions civiles et religieuses qui pouvaient amener sa ruine. Le lendemain, il donna une grande chasse dans la forêt de Compiègne : il y avait invité le prince de Lichtenstein, ambassadeur de l'empereur, le prince de Conti et tous les seigneurs de sa cour. La reine, qui était grosse, était restée à Versailles ; mais plusieurs princesses et un grand nombre de dames suivirent la chasse en habit d'amazone. Le prince de Lichtenstein montait un cheval d'une vitesse extraordinaire : il faisait une lieue en trois minutes, comme l'attesta une course à laquelle assista toute la cour.

Les religieuses du couvent de la Visitation, voyant combien le roi aimait la forêt de Com-

piègne, eurent l'idée de lui faire hommage de la représentation de cette forêt en sucrerie, avec ses arbres, ses routes, ses élévations, les villages même ou les monuments qu'elle renferme. Le roi admira la finesse de cet ouvrage délicat, dont il loua beaucoup les religieuses.

En 1739, Louis XV, voulant, à l'exemple de son aïeul, donner au dauphin une idée des opérations militaires, forma un camp près de Compiègne [1]. Le jeune prince, quelques années plus tôt, avait passé plusieurs jours dans cette résidence avec l'abbé Alary, son précepteur, et l'on se souvenait que, l'abbé tenant un livre à la main, le dauphin lui avait demandé ce qu'il lisait : « Je lis, avait répondu le précepteur, qu'il « faut que monseigneur étudie. » — « Voyons, avait répliqué le prince, qui prit le livre et l'ouvrit : « Et moi, je lis qu'il faut que le dauphin « se divertisse. » Et il avait jeté le livre pour courir à ses jeux habituels [2].

« Ce prince avoit grandi, et les images de la guerre étoient devenues ses jeux. Le Roy avoit fait élever un polygone vis-à-vis la terrasse du

[1] Voir l'ordonnance du 1er juin 1739, qui réglait le traitement des troupes désignées pour camper près de Compiègne et leur bonne discipline.

[2] La Cour et Paris.

Château, dans la plaine qui est entre cette ville et la forêt. Le bataillon du régiment royal d'artillerie, commandé par M. de la Borie, qu'on avoit fait venir de La Fère, pour l'attaque du polygone, ayant établi de l'autre côté de la rivière une batterie de canons et de mortiers, pour en faire une école d'artillerie, le Roy y alla plusieurs fois, et félicita les canonniers sur la manière dont ils servoient leurs batteries. Le comte d'Eu, grand maître de l'artillerie et lieutenant général des armées du Roy, commandant supérieur de toutes les troupes qu'on avoit fait venir à Compiègne, étoit campé avec le bataillon du régiment royal d'artillerie entre le polygone et la rivière d'Oise, sur laquelle étoit un pont de bateaux, qui communiquoit du camp du comte d'Eu à la batterie, et qui servit à faire voir au dauphin comment on établit un pont de bateaux et comment on le replie. Le régiment du Roy infanterie, destiné à attaquer et à défendre le polygone, se rendit le 7 de ce mois au village de Venette, et le Roy, accompagné du dauphin, le vit arriver et former son camp dans la prairie. Le 9, le Roy fit la revüe de son régiment : après avoir passé à la tête des bataillons et dans les rangs, il fit faire l'exercice, après lequel toutes les compagnies défilèrent devant le Roy, qui parut très-content de l'état dans lequel il avoit

trouvé son régiment; il en marqua sa satisfaction au duc de Biron. Le même jour, le Roy fit la revüe des détachements de Bourbonnois, de Gondrin, de Blaisois, qui étoient venus à Compiègne pour servir à l'attaque du polygone, et qui avoient campé à la gauche du bataillon du régiment royal artillerie. Le 12, le régiment du Roy s'étant partagé en deux corps, on donna à la Reine et au Dauphin le spectacle de l'attaque d'un camp et d'un combat. Le lendemain, le régiment du Roy passa la rivière d'Oise sur un pont de bateaux, dont l'établissement fut favorisé par une fausse attaque, faite au-dessus de l'endroit où l'on vouloit le jetter. Le 14, la tranchée fut ouverte devant le polygone par deux boyaux conduisant à une parallèle qui embrassoit tout le front de l'attaque. Les jours suivans, ces travaux furent perfectionnés; on établit des batteries de canons et de mortiers, on forma une seconde parallèle, on ouvrit des sapes, on fit porter des fascines par des détachemens des deux compagnies des mousquetaires de la garde, on attaqua les lunettes, on emporta le chemin couvert, on y établit des logemens qui furent renversés par l'effet de plusieurs mines, on fit la descente du fossé, et le 21, au soir, on se préparoit à donner un assaut, lorsque M. d'Allemans, lieutenant colonel du régiment du Roy,

demanda et obtint une capitulation, après laquelle le Roy fit défiler la garnison.

« Toutes les attaques des ouvrages du polygone et les sorties faites par les assiégés furent soutenues par un feu continuel d'artillerie et de mousqueterie. Les différens exercices de guerre et cette image d'un siège devinrent pour le Dauphin un amusement très-utile, par l'attention avec laquelle ce prince vit toutes les attaques, visita les travaux, en suivit le progrès, et interrogea ceux qui étoient chargés de cette attaque, sur les détails qui pouvoient contribuer à son instruction. Tout fut conduit avec beaucoup d'ordre, et l'objet que Sa Majesté avoit eu en faisant attaquer le polygone, fut parfaitement rempli par l'empressement avec lequel les officiers employés dans cette occasion donnèrent, chacun pour ce qui le regardoit, des preuves de leur capacité et du désir qu'ils avoient de mériter l'approbation de Sa Majesté.

« Pour égayer les soirées après les opérations du camp, les comédiens de Compiègne donnèrent tous les jours des représentations sur leur théâtre pendant le mois de juillet. Ils jouèrent plusieurs pièces du Théâtre français, entre autres, *la Princesse d'Élide*, *les Folies amoureuses*, *l'École des Amis*, *le Glorieux*, *la Fille capitaine*, etc., etc.; du Théâtre italien : *la Femme ja-*

louse, *le Faucon*, *les Deux Arlequins*, *le Prince travesti*, *les Fées*, *la Double inconstance*, *l'Heureux stratagème*, *Samson*, etc. Toutes ces pièces furent presque toujours accompagnées de différens ballets sérieux et comiques, fort bien exécutés.

« Le Roy honora deux fois cette troupe de sa présence : il vit le 19 juillet *l'Héritier ridicule*, ancienne comédie de Scarron, qu'il avoit demandée; cette pièce fut très-bien représentée, après le souper du Roy, vers le minuit, avec des intermèdes à chaque acte. Les mêmes comédiens donnèrent aussi plusieurs bals, dans le goût de ceux de l'Opéra. Le 31, ils représentèrent pour la seconde fois devant le Roy *les Intrigues d'Arlequin* et *les Animaux raisonnables*. Le Roy permit à cette troupe de prendre le titre de *Comédiens du Roy*[1]. »

Compiègne reçut, en 1741, la reine douairière d'Espagne, Louise-Élisabeth d'Orléans, qui cherchait à rétablir sa santé, déjà bien ébranlée. Cette fille du Régent avait épousé Louis Ier, roi d'Espagne; et comme si c'était une disposition naturelle aux princesses françaises de ne point se plaire dans une cour étrangère, mademoiselle de Montpensier, devenue reine, s'ennuyait

[1] *Gazette de France.*

en Espagne, comme sa tante à Florence, comme sa sœur à Modène. Veuve, elle revint en France, et jeune encore, à son retour de Compiègne, elle termina sa vie au palais du Luxembourg.

Nous touchons à l'époque la plus douce et la plus glorieuse pour Louis XV. Excité par les nobles conseils de madame de Châteauroux, il avait pris lui-même le commandement de son armée, et, accompagné du maréchal de Saxe, il s'était emparé d'Ypres, de Furnes, de Menin. Instruit que le prince Charles de Lorraine vient d'entrer en Alsace, il y vole; mais une maladie, qui met ses jours en danger, l'arrête à Metz. La consternation fut générale. Les églises étaient remplies d'une multitude en pleurs, qui demandait à Dieu la conservation du roi; et lorsque le ciel l'eut rendu aux vœux de ses sujets, on lui décerna avec ivresse le surnom de Bien-Aimé. Partout des *Te Deum*, des réjouissances publiques : on courait, on se félicitait, on s'embrassait. Les poëtes, et de ce nombre Piron, s'associèrent à l'allégresse générale; et le roi, touché de ces transports, s'écriait : « Ah! qu'il est doux « d'être aimé ainsi! »

La ville de Compiègne, toujours empressée à signaler son dévouement, ne resta pas en arrière dans cette circonstance; elle justifia noblement sa devise : *Regi et regno fidelissima.* Un manus-

crit de la bibliothèque du Château de Compiègne, intitulé : *Compiègne, fidèle à ses rois*, nous a conservé, avec une exactitude bénédictine, la relation des fêtes célébrées à cette époque dans cette ville[1] :

« Le dimanche 27 septembre 1744, jour désiré et attendu, on vit dès l'aube du jour un agréable mouvement dans toute la ville. Chacun s'interressoit d'avance à la fête publique. Icy on s'occupoit à faire des préparatifs, là on ornoit de verdure le devant des maisons; ceux-ci dressoient des tables dans les rues, d'autres élevoient des emblèmes et construisoient avec art des lampions en devise. Sur les quatre heures après midy, le clergé séculier et régulier, le bailliage et l'élection en corps, à la teste duquel étoit monsieur l'évêque président, le commandant de la ville, M. de la Vallée et Lamy, gouverneurs attournez, se rendirent en cérémonie dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Corneille, précédés des tambours, des flûtes, des violons et des hautbois. Le peuple et les bourgeois avoient déjà rempli le haut et la

[1] « Relations des fêtes publiques qui ont esté données à Compiègne, pour le rétablissement et la convalescence de Sa Majesté Louis Quinze, le dimanche 27 septembre 1744 et les jours suivants, par Don François Constant, vicaire de la paroisse du Crucifix, establye en la nef de l'Église, en l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. »

nef de l'église, et sembloient n'avoir interrompu les préparatifs extérieurs que pour se réunir au cry public de grâces qu'on rendoit au Roy des Rois, pour la convalescence de notre monarque Louis-le-Bien-Aimé : on chanta le *Te Deum* au bruit de plusieurs décharges de canons, auquel se joignit de nouveau le son des cloches.

« Après cette auguste cérémonie, le commandant de la place, accompagné du corps de ville et devancé par toute la symphonie, se rendit sur la place de l'hôtel de ville, où ils mirent le feu à un bûcher préparé. Les cris de joye et d'allégresse, d'acclamations et de *vive le Roy!* commencèrent à se faire entendre au milieu de plusieurs décharges de canon et de mousqueterie. On fit imprimer et distribuer dans toute la ville, au nom des gouverneurs attournez, des billets pour inviter les bourgeois les plus considérables de se trouver, sur les huit heures du soir, à un festin aussy délicat que magnifique, qui devoit estre suivi d'un bal général où le public eut un libre accès. La fête en effet fut entière. Quatre fontaines de vin coulèrent depuis cinq heures du soir jusques bien avant dans la nuit. On distribua au peuple avec profusion des viandes et du pain. La façade de l'hôtel de ville fut illuminée : on voyoit sur le frontispice les armes du Roy, du gouverneur général de la ville, celles du

gouverneur et de la ville couronnées de lierre et placées en lozanges, et au-dessous on lisoit cette inscription entourée de feuillage :

URBS LÆTA
RESTITUTO REGI
SE SUOSQUE CIVES
DEVOVET.

Sur la galerie étoient placés avec ordre plusieurs vases de feu, et une infinité de lanternes ornoient avec simétrie la grande élévation du beffroy. La nuit perdit son obscurité par l'éclat des illuminations. Les habitans des villages voisins accoururent en foule à un aussy brillant spectacle. Leur démarche ne fut point inutile : leur curiosité fut aussy satisfaite que leur appétit.

« L'exemple du corps de ville fut imité par messieurs de l'abbaye de Saint-Corneille. Deux fontaines de vin rouge et blanc coulèrent pour le public, l'espace de toute la nuit. Mais son attention fut surtout frappée par le bon goût de l'illumination sur le portail hors d'œuvre de l'église, de la largeur de douze à treize toises, et de 75 pieds d'élévation ; tomboient en groupes et de chaque côté quatre pilastres de lampions de la hauteur de 60 pieds, terminés en pyramides et couronnés en haut par un vase de feu. Un arc-en-ciel d'un double rang de lampions à

un demy pied de distance, où estoient représentés des nuages incertains, remplissoit le vuide entre les deux pyramides. On lisoit au dessous ces six vers, dont les lettres à jour paraissoient d'or par la réflexion de la lumière :

« Vive notre grand roy, digne objet de nos vœux !
Son but en revivant est de nous rendre heureux.
Son cœur fait consister l'honneur du diadême
En l'art d'aimer son peuple et d'être aimé de même ;
Nos pleurs ont démontré l'ardeur de notre amour,
Il veut nous surpasser dans son tendre retour. »

« La galerie d'en haut étoit garnie, aussi bien que le contour de chaque pyramide, de plusieurs vases de feu artistement placés. Dans le cercle de la grande rose de 17 pieds de diamètre, on avoit tendu une toile dont le feu étoit bleu, et au milieu étoient attachées trois fleurs de lis de quatre pieds de hauteur, surmontées de la couronne, composée de lampions. La balustrade de cette seconde galerie étoit encore parsemée de vases de feu disposés avec art. Le bas, susceptible de lumière, fut décoré de chaque côté jusqu'à la hauteur de huit à dix pieds du rez-de-chaussée. Le coup d'œûil fut magnifique. Les connoisseurs avouèrent qu'ils n'avoient jamais vu d'illuminations plus galantes et d'un meilleur goût. Les deux clochers de l'abbaye furent aussy illuminés

de trois à quatre cents lanternes, et la couronne de celuy du midy produisit, par sa situation favorable, un effet merveilleux. Vers les neuf heures, on tira un feu d'artifice qui satisfit extrêmement les curieux, dont le concours étoit surprenant.

« Après l'exécution de ce feu, l'artillerie se fit entendre, et annonça l'artifice, qui alloit commencer à l'hôtel de ville, où l'on tira avec un pareil succès plusieurs douzaines de fusées. La santé de Sa Majesté y fut büe au bruit de plusieurs salves de canons, aux acclamations redoublées de toute l'assemblée et aux cris de joye d'une nombreuse populace, qui faisoit retentir l'air de *vive le Roy, vive Louis-le-Bien-Aimé!* Vers les onze heures, la cloche de l'hôtel de ville indiqua l'ouverture d'un bal général, où le bon ordre et les rafraîchissemens firent goûter à tout le monde la joie et la satisfaction la plus entière. Le beau sexe s'y trouvoit avec un éclat proportionné à la grandeur de la fête, et rendoit la joye et le plaisir complet par l'élégance de ses manières. Le jour surprit agréablement l'assemblée, qui se retira parfaitement contente. »

La victoire de Fontenoy (11 mai 1745) ré-

pondit noblement à ces transports : les Hollandais, faits prisonniers dans cette journée, furent déposés à Compiègne, sous la voûte de la Porte-Chapelle. L'enthousiasme avait redoublé pour le monarque victorieux. Pourquoi faut-il que, dominé par une honteuse faiblesse, il ait plus tard autorisé ce même peuple qui l'avait adoré, à convertir en épigrammes le titre flatteur de Bien-Aimé, qu'il lui avait décerné avec amour[1] ? Mais telle était la destinée de Louis XV, qu'après avoir écouté les généreuses inspirations de madame de Châteauroux, joué avec les brillants colifichets de madame de Pompadour, il devait tomber dans les bras d'une courtisane, et préparer, par le mépris impolitique de l'opinion publique, l'orage qui devait un jour renverser le trône !

Le dauphin était venu à Compiègne pour passer en revue son régiment. Ce prince avait eu dans son enfance une petite-vérole confluente, qui avait mis ses jours en danger, et longtemps

[1] Le *Bien-Aimé* de l'almanach
N'est plus le *Bien-Aimé* de France;
Il fait tout ab hoc et ab hac,
Le *Bien-Aimé* de l'almanach :
Il met tout dans le même sac,
Et la *justice* et la finance.
Le *Bien-Aimé* de l'almanach
N'est plus le *Bien-Aimé* de France.

après sa convalescence, il avait conservé sous le nez une dartre qu'il fit disparaître avec de l'extrait de Saturne, dit madame Campan, avec une drogue de charlatan, dit madame du Hausset; mais l'humeur se rejeta sur la poitrine; le dauphin maigrit et tomba dans une profonde mélancolie. Indifférent à sa santé, il ne prenait aucune précaution. Après avoir présenté la dauphine aux soldats, en disant, avec une simplicité qui fit à cette époque une sorte de sensation : « Mes « enfants, voici ma femme! » il voulut les faire manœuvrer. Il était à pied, dans une prairie très-humide; il prit chaud et froid, un gros rhume s'en suivit, et, après avoir langui jusqu'au mois de décembre 1665, il mourut à Fontainebleau. Les églises de Saint-Corneille et de Saint-Jacques, de Compiègne, célébrèrent avec pompe le service funèbre de ce prince qui promettait à la France un roi vertueux et libéral.

L'année suivante, un camp devait être formé à Soissons; on le transporta à Compiègne. Il était commandé par le marquis d'Armantières, lieutenant général ayant sous ses ordres le marquis de Boufflers, maréchal de camp. Les troupes étaient campées dans la plaine de Royal-Lieu. Le 17 août, le roi fit exécuter en sa présence par seize bataillons ensemble le maniement des armes

et diverses manœuvres. La précision avec laquelle toutes ces manœuvres furent exécutées, le silence et l'immobilité du soldat sous les armes ne laissèrent rien à désirer au roi, qui, pour mieux s'assurer de la manière dont les différents mouvements s'exécutaient, s'était porté de sa personne dans le centre et sur le flanc des troupes. Après le défilé, le roi témoigna sa satisfaction des progrès que ces régiments avaient faits depuis la paix, ainsi que de la manière dont ils étaient tenus. Le soir, le marquis d'Armentières eut l'honneur de donner à souper au roi, sous sa tente.

Au camp de Coudun, en 1698, nous avons montré Louis XIV vieilli présentant avec un triste orgueil madame de Maintenon à son armée: Louis XV, au camp de Compiègne, en 1766, vit avec plaisir les colonels rendre les honneurs militaires à madame du Barry[1]. Le duc de Choiseul, le dernier mort, homme aussi distingué par l'élévation de ses pensées que par la noblesse

[1] « Pendant ce séjour à Compiègne, dit madame du Barry, je dînai plusieurs fois chez mon beau-frère Cléon du Barry, alors capitaine dans le régiment de Beauce, qui faisait partie du camp rassemblé près de ce Château. Les officiers du camp cherchèrent à l'envi les uns des autres à m'être agréables. On me donna des fêtes; on tâcha de me divertir, et l'on y réussit, car je quittai Compiègne enchantée d'y être allée. »

de son caractère, nous a fait connaître, par une lettre de Louis XV dont il était dépositaire, l'impression que la conduite de M. la Tour-du-Pin avait produite sur le premier ministre.

LETTRE DU ROI AU DUC DE CHOISEUL.

« Comme je vous ai promis de vous dire tout ce qui me reviendroit de vous, je m'en acquitte en ce moment. On dit que vous avez grondé le chevalier de la Tour-du-Pin à l'occasion de madame du Barry, sur ce qu'elle a dîné au camp, et sur ce que la plus grande partie des officiers avoit dîné chez elle le jour de la revue. Vous avez aussi grondé Foulon à son occasion. Vous m'aviez promis que je n'entendrois plus parler de vous sur elle. Je vous parle avec confiance et amitié; l'on peut se déchaîner contre vous dans le public, c'est le sort des ministres, surtout quand on les croit voir en opposition avec les amis du maître; mais, à cela près, le maître est toujours très-content de leur besogne, et de la vôtre en particulier. »

Dans sa réponse au roi, le ministre se disculpe entièrement des petits griefs que son maître avait contre lui. Il paraît d'ailleurs que cette circonstance n'aurait point altéré les bons rap-

ports de la favorite avec le duc de Choiseul, s'il faut en croire une lettre datée de Compiègne et adressée par madame du Barry au ministre. Rien n'est changé à la *ponctuation :*

« J'ai passé ches vous monsieur le duc, pour vous faire mes remerciments, sur le vif intérêt que vous avez mis; à la grâce que le Roi vient d'accorder, à mon frère je crois vous devoir monsieur le duc celle de lui avoir fait conserver sa compagnie de dragons; grâce que mon frère prise, infiniment, ainsi que moi, puisqu'elle le met à même de continuer à montrer son zèle pour le service du Roi;

« Je suis monsieur le duc avec des sentiments aussi distingués que reconnaissants votre très humble et très obéissante servante

« DU BARRY. »

Cette femme devait exercer une funeste influence dans la querelle de la cour avec les parlements. Indépendamment de leur zèle à proscrire les jésuites, ils s'étaient montrés fort opposés à l'enregistrement des nouveaux édits bursaux. Les impôts levés pour la guerre devaient être diminués au retour de la paix : le gouvernement, embarrassé dans ses finances, ne tint point parole; le parlement de Besançon refusa

l'enregistrement : il fut exilé; le parlement de Toulouse suivit son exemple : on jeta plusieurs de ses membres en prison ; le parlement de Grenoble montra la même résistance. Louis XV, ami du repos, paraissait incliner à faire quelques concessions; le duc de Choiseul était secrètement favorable à la cause des parlements; mais madame du Barry était d'un avis contraire. Un jour, voulant intimider le roi, elle le conduisit devant le portrait de Charles Ier, roi d'Angleterre, qu'elle avait acheté à dessein : « Voyez « ce monarque infortuné, lui dit-elle; vos par- « lemens peut-être finiroient par vous traiter « comme il le fut par le parlement d'Angleterre, « si vous n'aviez assez de fermeté pour vous op- « poser à leurs entreprises et braver leurs me- « naces. » Elle aurait dû plutôt mettre sous ses yeux le livre de Clarendon, afin de bien lui rappeler que ce sont les actes de mépris et de violence exercés par Charles Ier contre le parlement, qui avaient excité leur animadversion, et préparé la fin déplorable de ce monarque.

Entraîné par la scandaleuse influence qui dominait sa vieillesse anticipée, Louis XV manda à Compiègne, au mois d'août 1766, la grande députation du parlement de Grenoble : « J'ai « cassé votre arrêt, lui dit-il d'un ton courroucé, « et j'en ai ordonné la radiation. Je ne laisserai

« rien subsister de ce qui pourra porter la moin-
« dre atteinte à mon autorité. Vous avez dit que
« les raisons présentées dans mon édit avaient
« besoin d'être conciliées avec les droits de la
« vérité, de l'honneur et du devoir : je fais très-
« expresse défense aux officiers de mon parle-
« ment de Grenoble de prendre à l'avenir de
« pareilles délibérations. » Et, s'adressant au duc de Choiseul : « Rayez la minute de l'arrêté,
« et écrivez en marge qu'elle a été rayée de mon
« ordre et en ma présence. — Quant à vos re-
« gistres, dit-il aux députés, les registres de mes
« cours sont les dépôts des actes de ma justice;
« et personne ne doit être inquiet lorsque je me
« les fais représenter. Il dépendra de mon par-
« lement que je ne fasse jamais usage de cette
« voie; son obéissance m'assure qu'elle ne sera
« plus nécessaire, et que je n'aurai à lui donner
« que des marques de ma bienveillance[1]. »

Au mois de novembre de la même année, Compiègne était témoin d'un spectacle moins affligeant : c'était la réception, comme gouverneur, du vicomte Mathieu Paul de Laval Montmorency, capitaine de dragons au régiment Dauphin.

« Ce jourd'huy dimanche, 23e jour du mois

[1] Gazette de 1766.

de novembre 1766, messieurs : Lévesque, écuyer, maire; Bosquillon, Bera, Cornu de Cancy et Scellier, tous quatre échevinz de la ville de Compiègne, Penon, secrétaire d'icelle, les conseillers et notables habitants, se rendirent en robe à trois heures après midy environ, au dehors de la porte de Paris de cette ville, pour y recevoir monsieur le vicomte de Laval, gouverneur de Compiègne. La milice bourgeoise s'y étoit déjà rendue, composée de cinq compagnies de trente hommes chacune, de deux caporaux et de deux sergens, d'un lieutenant et d'un capitaine, ainsy que les quatre gardes du gouverneur particulier et le brigadier. A quatre heures et demie du soir environ, M. le vicomte de Laval parut, M. le duc de Laval, son père, M. de Boullogne, intendant des finances, son beau-père, M. le marquis de Laval, son frère aisné et autres; à la compagnie de monsieur le gouverneur, lesdits tambours et fiffres se firent entendre, le toxin de la ville ou le timbre qui commandoit alors les cloches de la ville, causèrent une allégresse parmy les citoyens de Compiègne, assemblés de tous côtés pour voir monsieur le gouverneur.

« En effet, M. Lévesque s'avança auprès de la portière du carrosse de monsieur le gouverneur, à quelques pas et vis-à-vis l'auberge de la Croix-

Blanche, où estoit ce seigneur, mondit sieur Lévesque ayant entre les mains un bassin d'argent sur lequel étoient deux clefs de fer de bronze, doré par un peintre, attachées avec un ruban d'argent couleur bleue de la livrée de la ville, qui furent présentées à monsieur le gouverneur, qui les reçut avec bonté, étant pour lors descendu de son carrosse pour les recevoir. M. Lévesque le complimenta sur sa naissance et sur son avénement. Ensuite chacun prit son rang : MM. Lancry de Rimberlieux, lieutenant du roy de la ville; Esmangart de Beauval, major, et son fils en survivance, occupèrent aussy leur place. Monsieur le gouverneur fit ainsy son entrée à pied, accompagné comme dessus; M. Lancry de Rimberlieux observoit la droite de ce seigneur, et M. Lévesque la gauche, qui le tenoient par la main; ensuite l'état major, le corps des officiers municipaux suivoient aussy, selon leur rang, et une foule d'habitants.

« Monsieur le gouverneur arriva à l'hostel de ville, au son des tambours, fifres et cloches. Sept pièces de canon, placées dans le jardin du Roy, devant la façade du Château donnant dans la plaine devant l'appartement de la Reine, se firent entendre par trois décharges au moment de l'arrivée de monsieur le gouverneur. Ce seigneur se plaça au bout du bureau, ainsy que

monsieur son père, sur un gradin garny d'un tapis et de deux fauteuils préparés, et ensuite chacun se plaça selon l'ordre suivant : l'état major occupa la droite, ensuite messieurs les maire, échevins, et une partie des notables, les corps séculier et régulier, le corps militaire, la plupart décorés de la croix de Saint-Louis, les officiers des chasses et des forêts de Compiègne et de Laigue, et autres anciens habitants s'y trouvèrent. Le bureau étoit garny de huit flambeaux, et la grande salle parsemée de lumières. Monsieur le gouverneur s'installa, et M. Penon, secrétaire de ladite ville, fit la lecture des provisions de monsiéur le gouverneur, accordées par Sa Majesté à ce seigneur; ycelles furent enregistrées en ladite ville.

« A cinq heures et demie du soir environ, monsieur le gouverneur, accompagné comme dessus, sortit de l'hostel de ville dans le même ordre qu'il y fut conduit. Il fut tiré devant icelui six douzaines de fusées, et terminé par un pétard. La façade de l'hostel de ville se trouvoit illuminée d'un grand nombre de lampions, et le beffroy de torches, et les deux tourelles de lanternes. Ce seigneur fut conduit au Château, lieu de sa demeure pendant son séjour en cette ville, à la lumière de douze flambeaux, que les sept sergenz, vallets de ville et autres portoient.

Les tambours et les fiffres suivoient la compagnie, ainsy que la milice bourgeoise sur deux lignes.

« Le jeudy, 27 novembre, monsieur le gouverneur quitta ce séjour à onze heures du soir environ, ayant fait distribuer d'abondantes largesses aux sergents, vallets de ville, tambours, fiffres, violons, garde-chasses et autres [1]. »

Cette cérémonie devait se renouveler au mois de septembre 1773, époque de la majorité du gouverneur. Nous ne prendrons dans le second récit que le *compliment* du lieutenant général :

« Je tromperois les vœux de mes concitoyens « sy, comme leur premier magistrat, je ne tâ- « chois pas aujourd'hui d'exprimer leurs senti- « ments et les miens; M. le duc de Laval nous a « fait éprouver, ainsy qu'à vous, Monsieur, « comment un bon père gouverne ses enfants, « et par là vostre bonheur et le nôtre se trou- « vent préparés de la même main. En vous voyant « au milieu de nous, la promesse qu'il nous a

[1] Cérémonie observée à la première entrée de Monsieur Mathieu-Paul-Louis, vicomte de Laval Montmorency, capitaine de dragons au régiment Dauphin, gouverneur des ville et Château de Compiègne, capitaine des chasses de la capitainerie royale de ladite ville.

« faitte de nous conserver sa bienveillance, est « acquittée, et la joye ne laisse plus dans nos « cœurs aucune place aux regrets. La gloire va « récompenser toutes vos vertus, à la ville comme « aux champs; là, par des lauriers, icy, par des « couronnes civiques, tantost héros, tantost ci- « toyen, toujours grand homme. Ainsy, vous « serez en tout l'image du prince que vous re- « présentez à nos yeux avec tant de grâces et de « noblesse, et nostre amour uny à nostre res- « pect, pour ajouter encore à la ressemblance, « vous donnera aussy le doux nom de Bien- « aimé. »

La cour était devenue un foyer de scandale et d'intrigue; l'administration, la source de tous les abus du pouvoir; les finances, un gouffre de dilapidations. Ce fut au milieu de ces désordres de tous genres, que l'on annonça le mariage du dauphin avec Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Un soin personnel occupait plus Louis XV que les intérêts de son royaume : c'était que madame du Barry fût tout à fait posée à la cour, au moment où la dauphine arriverait en France. Certaines dames de la cour, peu scrupuleuses, se chargèrent de la présentation de la favorite : elle fut du voyage du roi, lorsqu'avec le dauphin il se rendit à

Compiègne, au mois de mai 1770, pour recevoir Marie-Antoinette. Le roi, suivi du dauphin, de madame Adélaïde et de mesdames Victoire et Sophie, ses sœurs, attendait la princesse au pont de Berne, dans la forêt. Dès que la dauphine l'aperçut, elle descendit de voiture et alla au-devant de Sa Majesté, accompagnée du comte de Saulx-Tavannes, son chevalier d'honneur, du comte de Bessé, son premier écuyer, et de la comtesse de Noailles, sa dame d'honneur. Elle se jeta aux pieds du roi, qui la releva, l'embrassa tendrement et lui présenta le dauphin. Ce prince, comme ébloui de tant de jeunesse, d'éclat et de majesté, laissa voir un embarras dont l'expérience de Louis XV ne put s'empêcher de sourire.

De retour au Château, le roi, après avoir conduit la dauphine dans son appartement, lui présenta le duc d'Orléans, le duc et la duchesse de Chartres, le prince de Condé, le duc et la duchesse de Bourbon, le prince de Conti, le duc de Penthièvre, et la princesse de Lamballe, qui devait, un jour, mériter de la nouvelle reine le titre d'amie, et mourir victime de son attachement. Les deux présentations difficiles suivirent de près : c'était le duc de Choiseul, contre lequel la cour de Vienne avait des préventions; cependant, la princesse, stylée par sa mère, lui fit

l'accueil qu'elle devait au ministre qui l'avait appelée au trône de France ; c'était madame du Barry : le roi, secrètement inquiet de l'accueil que lui ferait la dauphine, lui avait dit : « Faites-« vous bien belle, » comme si la beauté pouvait servir d'excuse au scandale ! La dauphine la reçut sans froideur, mais sans empressement, et, comme si elle avait deviné la sollicitude du roi, elle dit à Louis XV : « C'est une femme bien « séduisante. » Encouragé par ce propos flatteur, Louis XV ne craignit pas de faire asseoir sa maîtresse à la table d'une princesse si jeune et si pure [1].

Pendant son apparition à Compiègne, la dauphine donna une preuve de sa sensibilité. Le fils de madame Thibault, sa première femme de chambre, officier dans les gendarmes de la garde, s'était battu en duel dans la forêt de Compiègne, et avait eu le malheur de tuer son adversaire. « Il venoit d'être arrêté, lorsque sa mère, dit madame de Campan, dans le désordre

[1] Les dames qui présidèrent au coucher de la dauphine lui dirent : « Madame, vous avez enchanté tout le monde, « mais particulièrement monsieur le Dauphin. » — « On me « voit ici avec trop d'intérêt, répondit Marie-Antoinette ; mon « cœur contracte des dettes qu'il ne pourra jamais acquitter : « mais au moins on me tiendra compte, j'espère, du désir « que j'en ai. »

de la plus grande douleur, courut se jeter aux pieds de la dauphine, du dauphin et des jeunes princes; ils obtinrent du roi, après une heure de prières, la grâce tant désirée. Le lendemain, en félicitant madame la dauphine, une grande dame, qui s'étoit sûrement laissé prévenir contre la mère du gendarme, eut la méchanceté d'ajouter que cette mère n'avoit négligé, dans cette circonstance, aucun moyen pour réussir; qu'elle avoit sollicité non-seulement la famille royale, mais même madame du Barry. La dauphine répondit que ce trait justifioit l'opinion favorable qu'elle avoit conçue de cette brave femme; que, pour sauver la vie de son fils, rien ne devoit coûter au cœur d'une mère; et qu'à sa place, si elle l'eût jugé nécessaire, elle auroit été se jeter aux pieds de Zamore [1]. »

Les derniers séjours de Louis XV à Compiègne, jusqu'en 1773, n'ont rien offert de remarquable. Faut-il citer une anecdote que madame Campan, si aimable et si spirituelle, aimait à raconter? « Un jour, dit-elle, au Château de Compiègne, le roi Louis XV interrompit la lecture que je faisois à madame Victoire : je me

[1] Négrillon dont madame du Barry et Louis XV faisaient leur amusement. C'est ce même Zamore qui, plus tard, en dénonçant sa bienfaitrice, devint la cause de sa perte.

lève, et je passe dans une autre chambre. Là, seule dans une pièce qui n'avoit point d'issue, sans autre livre qu'un Massillon, que je venois de lire à la princesse, légère et gaie comme on l'est à quinze ans, je m'amusois à tourner sur moi-même, avec mon panier de grand habit, et je m'agenouillois tout à coup pour voir ma jupe de soie rose, que l'air gonfloit autour de moi; pendant ce grave exercice, le roi entre, la princesse le suivoit; je veux me lever, mes pieds s'embarrassent, je tombe au milieu de ma robe enflée par le vent. « Ma fille, dit Louis XV en « éclatant de rire, je vous conseille de renvoyer « au couvent une lectrice qui fait des fro- « mages. »

Madame de Pompadour aimait le théâtre, et avait protégé Voltaire; madame du Barry protégea mademoiselle Raucourt, qui devait porter le sceptre tragique à la Comédie-Française. Cette actrice était venue, au mois d'août 1773, jouer à Compiègne avec la troupe de Préville. La favorite, touchée de son talent, organisa une représentation à son bénéfice : tous les seigneurs de la cour s'empressèrent de prendre des billets, et le roi lui-même fit trêve à son avarice en faveur de la protégée de madame du Barry.

Louis XV a laissé à Compiègne un monument

qui recommande son nom à la reconnaissance et à l'admiration de cette ville : c'est le vaste Château par lequel ce monarque a remplacé l'ancien Palais bâti par Charles V. Frappé de la beauté de cette position et de la vétusté des bâtiments, il avait chargé Gabriel, son architecte, de dresser un plan pour construire un Château nouveau. Voici le projet que Gabriel présenta au roi, en 1738 :

« La principale façade du Château donnera sur une terrasse, en face de la grande plaine qui aboutit à la forêt. Elle sera composée d'un bel avant-corps orné d'un ordre d'architecture soutenu par un entablement fort riche, couronné d'une balustrade régnant tout autour du bâtiment. Cet avant-corps, qui renfermera l'appartement du Roi, sera accompagné de deux grandes parties de bâtiments en arrière-corps, dont l'un est destiné à l'appartement de la reine, et l'autre composera celui de M. le dauphin. La terrasse de plain-pied à ces trois principaux appartements, conduira par des degrés très-décorés au nouveau jardin, en face du Château, dans la plaine. L'ancien mur des remparts de la ville, qui soutient les terres de la terrasse, sera supprimé et fondé en avant sur le terrain du jardin. On le décorera de pilastres, de tables d'at-

tente, de cordons d'architecture, et d'une balustrade servant de couronnement.

« Le nouveau jardin égalera presque en grandeur celui des Tuileries. Il sera enceint de murs, et les piliers de maçonnerie seront faits pour les ponts tournants, qui conduiront à de belles avenues conduisant toutes à la forêt. De beaux quinconces de tilleuls orneront les terrasses et auront sept allées de largeur sur une longueur considérable. Il y aura dans le jardin une infinité d'avenues, dont la principale, l'avenue royale, commencera à une esplanade circulaire, et aboutira à la forêt. Elle sera coupée par un grand rond d'arbres entourés de barrières, et ce rond sera lui-même coupé par d'autres rayons plantés d'ormes, conduisant à différents points de la forêt. L'esplanade, où se rendent trois avenues en patte d'oie, formera l'entrée du Roi par une porte neuve qui conduira à une vaste place d'armes, dans une partie de laquelle on bâtira un des grands pavillons qui doivent accompagner les ailes du Château, à l'entrée de la cour royale. Ces ailes auront leur communication par une colonnade dorique qui fermera entièrement la cour; au fond de la cour, et en face de cette colonnade, on construira un superbe escalier à deux rampes. Il conduira à gauche à la chapelle, et à droite à la salle des gardes.

« En face du Palais et vis-à-vis les pavillons neufs, il y aura deux façades d'hôtels destinés aux ministres. Ils feront partie de la décoration de la place d'armes, dont les côtés seront fermés par de grandes galeries en portiques, à côté desquelles on pratiquera les corps de garde. A l'extrémité du Château, on construira un jeu de paume, et de l'autre côté une salle de spectacle. »

Le plan de Gabriel a été fidèlement suivi, sauf la colonnade de la place d'armes, les hôtels des ministres, et la salle de spectacle. Les différents ouvrages exécutés pendant la durée du règne de ce monarque jusqu'à Louis XVI, son successeur, furent dirigés par les sieurs Godot, Dorbay, Bellicart et Ledreux, contrôleurs des bâtiments de la couronne, à la résidence de Compiègne [1].

« La position du Château élevé par M. Gabriel

[1] « Telle était la déplorable facilité avec laquelle se faisaient les dépenses, qu'un jour le marquis de Marigny, intendant général des bâtiments, entrant dans le cabinet de Louis XV : « Sire, la maçonnerie de votre pavillon ne coûtera guère, « dit-il, que deux cent mille livres. Le compte que voilà porte « qu'elle a été faite sous vos yeux. — Oui ! oui ! qu'on paye ! » — On paye : le roi est content, le marquis est content, et les entrepreneurs sont encore plus contents. Tels étaient les comptes sous Louis XV. » (Monteil, Matériaux manuscrits.)

était, dit M. Fontaine, indiquée par celle des constructions anciennes sur lesquelles il a fallu s'asseoir; l'étendue était fixée par l'enceinte de la ville, à laquelle le vieux Château avait été adossé. Il fallait tout changer, tout rebâtir; jamais programme n'avait présenté plus de difficulté. Si, au lieu de placer le nouveau Palais sur les fondations et sur les dispositions d'un ancien édifice peu approprié au goût et aux besoins du temps; si, au lieu de se renfermer dans un espace étroit et irrégulier; si, enfin, les sommes qu'il a fallu dépenser pour rendre commode un amas de vieilles bâtisses avaient été employées à l'érection d'un édifice entièrement neuf, la tâche de l'architecte aurait été plus facile à remplir, et le Château de Compiègne, aujourd'hui peu remarqué, serait cité comme le modèle des résidences de France[1]. »

La note secrète du plan de Gabriel était la construction d'un petit château pour la favorite. Il fut élevé à droite de la route de Soissons, en sortant par la porte Chapelle, à l'endroit où l'on aperçoit encore un clos entouré de murs. Madame de Pompadour l'habita la première; madame du Barry lui succéda dans ce mystérieux

[1] Domaine de la couronne, Château de Compiègne.

asile, comme dans le cœur du roi. Le souffle des mauvais jours fit disparaître ce temple, léger comme les déesses auxquelles il était consacré.

Lorsque Louis XVI prit possession du Château de Compiègne, il était entièrement achevé. Son ameublement était simple, ses distributions, convenables. Cependant, en 1780, il fit remanier tout l'appartement de la reine. Se souvenant avec plaisir que c'était à Compiègne qu'il avait vu pour la première fois Marie-Antoinette, ce monarque, à peine monté sur le trône, s'empressa de venir, avec la reine, visiter cette ville : ils y arrivèrent le 1er août 1774. Ils y furent reçus par le vicomte de Laval, gouverneur, et M. de Crouy, maire [1]. Ce magistrat portait dans un bassin d'argent deux clefs [2], savoir : une en argent et l'autre d'argent doré, représentant celles de la ville, liées ensemble avec un ruban violet.

« M. de Pronnay, lieutenant général du bailliage de la ville de Compiègne, à la tête de son corps, adressa la parole au roi en ces termes :

« Sire,

« Votre présence nous fait sentir avec combien

[1] Son petit-fils est membre du conseil général de l'Oise.

[2] Le prix des deux clefs, tant pour façon que pour le poids, dorure et contrôle, se montait à trois cent cinq livres un sou six deniers.

« de justice nos cœurs vous avoient déjà nommé « Louis-le-Bienfaisant.

« C'est une gloire propre à votre ville de Com- « piègne d'aimer ses rois et d'en être aimée. Sa « fidélité inviolable lui a mérité depuis longtemps « l'honneur d'être plus d'une fois le séjour de « vos augustes prédécesseurs.

« Ces sentiments, Sire, sont le plus précieux « héritage que nous avons reçu de nos pères : « nous le conservons religieusement, et nous le « transmettrons sans déchet et sans altération à « la postérité qui nous suivra.

« Ouy, Sire, tous également fidèles, tous rem- « plis du même zèle pour votre gloire, du même « respect pour vostre thrône, du mesme amour « pour vostre personne sacrée, nous mettons « toute nostre gloire dans nostre obéissance et « nostre soumission. Daignez, Sire, agréer nos « hommages avec cette bonté qui annonce un « grand Roy, et qui signale sy heureusement les « prémices de vostre règne.

« Puisse, Sire, vostre ville de Compiègne mé- « riter d'être tousjours la ville bien-aimée ! Puisse « la grâce qu'elle reçoit aujourd'huy de posséder « Votre Majesté dans ses murs, luy assurer la « même faveur chaque année d'un règne aussy « long, aussy glorieux que nous le font espérer « nos vœux et ceux de la nation !

« Sire, nous n'aspirons qu'à l'honneur d'être « et de paroître à vos yeux le peuple le plus « fidèle : Vostre Majesté nous rendra le plus heu- « reux. »

A LA REINE.

« Madame,

« Nos acclamations, nos transports, nostre « joye toute vive qu'elle est, ne peuvent expri- « mer que foiblement à Votre Majesté le res- « pect, la soumission, l'amour que nous luy « vouons. Vous possédez nos cœurs, Madame, « et Votre Majesté y régnera à jamais avec nostre « auguste monarque.

« Puisse, Madame, l'hommage de *la ville très-* « *fidèle* être agréable à Votre Majesté, et nous « mériter l'honneur de sa protection et de sa « bienveillance royale !

« Puisse l'auteur de tous les dons, d'ailleurs « sy libéral envers Votre Majesté, accorder à l'ar- « deur de nos vœux le seul que sa tendresse pour « nous puisse désirer, et perpétuer sur le trône « vos vertus et votre félicité ! »

Versailles et Paris furent les principaux théâtres de ce règne si dramatique à la fois et si malheureux. Pendant les voyages que Louis XVI fit

à Compiègne pour prendre le plaisir de la chasse, l'histoire n'a pu recueillir que des faits isolés, sans autre importance que celle que leur prêtait le reflet de la cour[1] : un jour, c'est Suard, de l'Académie française, qui présente au roi son discours de réception; une autre fois, c'est le comédien Dorvigny qui fait hommage à la reine de deux pièces de sa composition : *la Fête impromptu* et *le Bouquet de la Saint-Louis;* mademoiselle Montansier, qui a donné son nom au théâtre du Palais-Royal, fait jouer gratis ces deux pièces pour le peuple de Compiègne; dans la même année, les députés de la Corse, réunie à la France depuis 1768, sont admis à l'audience du roi, qui leur promet toute sa sollicitude. Plus tard, dans un comité secret, on décide l'exil du chancelier Maupeou, et le peuple de Compiègne accompagne de ses huées le magistrat qui avait causé tant de bruit en France; enfin, l'abbé Terray, si justement surnommé *Vide-Gousset*, a le même sort; et, s'il faut en croire la chronique secrète de l'abbé Baudeau, lorsque ce financier, de désastreuse mémoire, allait passer le bac à Choisy, le peuple attroupé vou-

[1] Étant dauphin, Louis XVI traça de sa propre main une description complète de la forêt de Compiègne. Cet opuscule a été imprimé sous le nom de ce prince.

lut, mais vainement, forcer les bateliers à le jeter à l'eau ; le soir, on s'en dédommagea à Compiègne, en brûlant son effigie devant le Château.

Ces agitations populaires étaient le prélude de ce mouvement général qui devait devenir la Révolution. L'orage n'épargna point la ville de Compiègne; il mutila ou détruisit les monuments, et, sans distinction de leur caractère profane ou sacré, il renversa en même temps le petit château de madame de Pompadour et la royale abbaye de Saint-Corneille ; il ravagea les églises, ou les transforma en magasins à fourrages ; il dispersa ou anéantit les communautés religieuses. De ce nombre, les Carmélites ont mérité par leur courage d'être signalées à l'admiration publique.

Cette communauté, fondée à Compiègne en 1641, fut toujours l'objet de la sollicitude de la cour. Les reines Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, Marie Leczinska, l'honoraient de leur protection, et vinrent plus d'une fois y passer quelques jours de retraite. On y baptisa en 1766 deux cloches, tenues, la première, par le Dauphin et madame Adélaïde, la seconde, par le comte de Provence, depuis Louis XVIII, et madame Victoire. Enfin, le comte de Toulouse ordonna, par son testament, que son cœur fût déposé dans cette église, où la veuve de ce prince lui fit éle-

ver un magnifique monument en marbre blanc.

Ces antécédents n'étaient point de nature à concilier aux Carmélites la bienveillance du comité révolutionnaire. Après avoir été enfermées dans la maison d'arrêt de Compiègne, les sœurs furent conduites à Paris, mises d'abord à la Conciergerie, et traduites, le 17 juillet 1794, devant Fouquier-Tinville. « Vous avez, leur dit-il, re« célé dans votre maison des armes pour les émi« grés. » La mère prieure, Marie-Thérèse de Saint-Augustin (Charlotte Lidoine), tirant de son sein un crucifix, lui répondit : « Voilà nos seules ar« mes : elles n'ont jamais fait peur qu'aux mé« chants ! » Les autres questions portaient sur de prétendues lettres adressées à l'étranger, sur les portraits de la famille royale, et sur les cœurs de Jésus et de Marie, dont on leur faisait un crime. Il n'en fallait pas davantage : le tribunal prononça « la peine de mort contre les citoyennes Lidoine, Croissy, Tourette, etc., ex-religieuses de Compiègne. » Ces saintes filles, conduites de la Conciergerie à la barrière du Trône, où un échafaud de relais était dressé, chantaient, dans la charrette fatale, des cantiques et le *Salve regina ;* arrivées au lieu du supplice, elles entonnèrent le *Veni Creator*, montèrent d'un front serein à l'échafaud, qui les rapprochait du ciel, et présentèrent avec calme à la hache leurs têtes

innocentes...Quelques moments après, les chants avaient cessé, et ces héroïques victimes demandaient à Dieu le pardon de leurs bourreaux [1].

Le Château de Compiègne, transformé, sous la Convention, en Prytanée, devint, sous le Consulat, une école d'arts et métiers : l'Empire devait lui rendre sa destination et sa grandeur.

[1] Pendant qu'elles étaient à la Conciergerie, ces religieuses avaient composé un cantique sur l'air de la *Marseillaise*. Nous en citerons un couplet, extrait de l'*Histoire des Religieuses Carmélites de Compiègne*, par la sœur Marie de l'Incarnation :

Livrons nos cœurs à l'allégresse,
Le jour de gloire est arrivé ;
Le glaive sanglant est levé.
Préparons-nous à la victoire ;
Sous les drapeaux d'un Dieu mourant,
Que chacun marche en conquérant ;
Courons et volons à la gloire.
Ranimons notre ardeur ;
Nos corps sont au Seigneur ;
Montons,
Montons
A l'échafaud, et Dieu sera vainqueur !

(Voir la Notice de M. Auger, curé de Saint-Antoine de Compiègne.)

CHAPITRE VII.

L'EMPIRE. — LA RESTAURATION.

Napoléon avait mis sur sa tête la couronne impériale, et, mieux que sous la voûte de Notre-Dame, la victoire avait sacré le nouveau Charlemagne dans les plaines d'Austerlitz. Au retour de cette campagne, la plus belle, la plus glorieuse des temps modernes, il visita le Château de Compiègne, et conçut un moment l'idée d'en construire un autre, sur un plan moins irrégulier que celui de Gabriel. La guerre le détourna de ce projet. Il se contenta d'abord de transférer à Châlons-sur-Marne l'école des arts et métiers. Puis, en 1808, trois cents ouvriers envahirent le Château pour l'approprier, le res-

taurer, le meubler.... Quels étaient donc les hôtes nouveaux qu'il allait recevoir? Inquiet au sein de sa toute-puissance, et jaloux de placer une couronne sur la tête de chacun de ses frères, Napoléon avait convoité l'Espagne : grâce à la faiblesse et à la crédulité de Charles IV, il arracha de Manuel Godoï, prince de la Paix, le traité de Bayonne, traité par lequel Charles IV cédait à l'empereur Napoléon tous ses droits sur le trône des Espagnes et des Indes. Par l'article III, l'empereur s'engageait à donner refuge dans ses États au roi, à la reine, à sa famille, au prince de la Paix; l'article V portait que « *le Palais impérial de Compiègne, les parcs et forêts qui en dépendent, seraient à la disposition du roi Charles, sa vie durant*[1]. » C'est pour exécuter cette clause,

[1] A l'occasion du coup de filet politique qui fit tomber la famille royale d'Espagne aux mains de Napoléon, on me pardonnera peut-être un souvenir de collége. Les élèves des quatre lycées de Paris étaient réunis pour une composition du concours général : l'empereur avait des flatteurs, même dans l'Université; on avait choisi pour texte des vers latins, l'*éloge de la conduite de Napoléon à l'égard de l'Espagne, et la gloire qui devait en résulter pour la France.* Nous étions à cet âge où tous les bons sentiments ont une vive exaltation : nous nous regardâmes d'abord d'un air étonné et mécontent. Chargé de relire le texte, lorsque j'arrivai à cette phrase : *Quot bona retulit Imperator Hispaniâ*, je substituai *mala* à *bona;* le jeune auditoire de rire et d'applaudir, tandis que

qu'au mois de juin 1808 on faisait les préparatifs nécessaires pour la réception de ce monarque au Château de Compiègne, dont Louis de Montmorency était gouverneur. M. de Rémusat, premier chambellan de l'empereur, et madame de la Rochefoucauld, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, furent choisis pour lui en faire les honneurs. Charles IV arriva, suivi de la reine, du prince de la Paix, de deux chambellans, de son médecin, de son aumônier et de son confesseur. Sa taille haute n'était point sans quelque dignité, mais c'était la bonté qui dominait dans sa physionomie; la forme de ses habits donnait à sa tournure quelque chose de singulier, et le peuple de la ville ne suivit pas sans un étonnement mêlé de raillerie son carrosse antique, que traînaient lentement cinq mules attelées avec des cordes. Compiègne avait été choisi de préférence, à cause des facilités que la forêt offre pour les plaisirs de la chasse; mais la goutte ne permettait plus que rarement à Charles IV de

le surveillant des études nous adressait une sévère admonition. Je déclarai immédiatement à mes voisins que je ne composerais pas. Cette déclaration circula, et les quarante écoliers de rhétorique envoyés au concours général se levèrent, et sortirent de la salle de composition pour se *retirer sur le mont Aventin*, c'est-à-dire, au belvédère du Jardin des Plantes.

prendre cette distraction : il l'avait remplacée par l'amour de la musique. « C'était, dit M. de Beausset, un amateur d'un genre nouveau : j'ai ouï raconter à l'un de mes amis, qui connaissait beaucoup M. Boucher, son premier violon, que très-souvent Charles IV commençait *seul* un morceau d'ensemble, et que, sur l'observation de cet artiste célèbre, il lui répondait gravement qu'*il n'était pas fait pour l'attendre*[1]. »

[1] Cette anecdote nous en rappelle deux autres du même genre. Un prince allemand jouait un jour dans un château, en Suisse, le rôle d'Oreste, dans *Andromaque ;* il disait ainsi les premiers vers :

> Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
> Ma fortune va prendre *un visage nouveau.*

Le souffleur lui criait : *Une face nouvelle ;* le prince reprenait : *Un visage nouveau.* Sur la nouvelle rectification du souffleur : « Parbleu ! lui répondit l'illustre acteur, je suis « prince, je puis bien dire ce que je veux ! »

Paër, célèbre et spirituel maestro, nous contait qu'il accompagnait au piano l'empereur d'Autriche François Ier, qui jouait du violon, et qu'il avait osé dire une fois à Sa Majesté Impériale que son *la* était faux. L'empereur posa son violon sur le piano, et s'en alla. Le lendemain, le maestro parut à son lever ; et, pour réparer sa gaucherie de la veille, il lui prodigua les flatteries les plus exagérées. « Je l'appelai, « disait Paër, *Titus, Trajan, Marc-Aurèle...;* il ne m'écouta « pas. Je n'étais qu'un sot... si je l'eusse appelé *Paganini,* il « m'aurait embrassé. »

La reine d'Espagne, Marie-Louise, vive et petite, avait de l'esprit et du caractère; elle avait conservé tout le feu de son regard : elle aimait la toilette, et laissait voir qu'elle ne négligeait aucun des moyens de lutter contre les ravages du temps.

Le séjour de la famille d'Espagne dans cette résidence royale eut presque la tristesse d'une captivité : le climat lui parut trop rigoureux, et, dans l'hiver de 1809, elle obtint l'autorisation d'aller s'établir sous le ciel de la Provence, dont la douce influence convenait mieux à l'âge et aux habitudes de Charles IV.

Le Château de Compiègne prendra bientôt un aspect plus riant : il brillera des premiers rayons d'un illustre hyménée, il s'embellira de la pompe des fêtes et de la grandeur impériale. Déjà on restaure tous les intérieurs, on y apporte les meubles les plus somptueux, on forme une immense galerie ornée de colonnes en stuc et de lambris dorés, pour servir aux grandes réceptions, et Girodet l'embellit de ses peintures. Berthaut [1] replante le jardin dans un goût pittoresque, et l'enrichit de statues en marbre et en bronze; il fait disparaître, devant la façade du

[1] Ce fut le maréchal Duroc qui fit confier à Berthaut les restaurations du Château de Compiègne.

Château sur le parc, les marches du perron; et le sol aplani permet à la voiture de l'empereur de venir le prendre à la porte de son appartement. On avait projeté de faire arriver de Pierrefonds les eaux destinées aux besoins du jardin et de la ville; mais on remplace cet aqueduc par une pompe construite sur les bords de l'Oise, et mise en mouvement par une machine à vapeur[1]. On répare les écuries, on agrandit la faisanderie; enfin on déploie une activité, un luxe qui annonce la résolution de faire servir le Château de Compiègne à une imposante solennité.

En effet, un conseil s'était tenu aux Tuileries; le divorce de l'impératrice Joséphine avait été décidé; l'archichancelier avait incliné pour la remplacer par une princesse russe, non, comme on l'a dit, par un motif d'embarras personnel envers la nièce de Marie-Antoinette, mais par un trop juste pressentiment de l'avenir; le prince de Talleyrand avait fait pencher la balance nuptiale pour l'Autriche; et Napoléon, croyant que le choix d'une fille des Césars le classerait mieux dans la famille des rois, demanda la main de l'archiduchesse Marie-Louise au monarque dont il venait de décimer l'armée dans les plaines de Wagram.

[1] Le réservoir est établi au-dessus de la porte Chapelle.

Le 4 mars 1810, le prince de Neufchâtel, ambassadeur extraordinaire, arriva à Vienne, chargé de faire cette demande : il était accompagné du comte de Laborde, du comte Alexandre de Girardin, du comte de Lagrange, du comte Edmond de Périgord, et du colonel baron Lejeune. Après avoir été introduit devant l'empereur d'Autriche, il reçut de ce prince cette réponse :

« Je trouverai, dans l'amitié du prince que « vous représentez, de précieux motifs de conso- « lation de la séparation de mon enfant chérie. « Nos peuples y voient le gage assuré de leur « bien-être mutuel : je donne la main de ma fille « à l'empereur des Français. » L'archiduchesse Marie-Louise donna aussitôt son consentement; et, après toutes les cérémonies, les fêtes, les bals, les festins, les spectacles, dont la cour de Vienne fut le théâtre pendant plusieurs jours, l'impératrice partit le 14 mars, pour se rendre en France [1].

Son voyage fut partout une marche triomphale : les populations se précipitaient sur son passage; les rois venaient la saluer; les routes étaient ornées d'arcs de triomphe, avec des inscriptions dont l'avenir a fait une terrible justice. La princesse Caroline, reine de Naples, s'était

[1] Voir, pour toutes ces fêtes, les archives du grand maître des cérémonies.

rendue à Braunau, avec la duchesse de Montebello, le comte de Beauharnais, le comte Philippe de Ségur, et un grand nombre d'autres dames et officiers de la cour impériale. C'est là que devait être faite la *cérémonie de la remise;* c'est là que devaient signer les plénipotentiaires. Après la lecture des protocoles, la reine de Naples s'avança vers l'impératrice, qui l'embrassa avec tendresse. Le lendemain, Marie-Louise déjeuna à Althating, où elle fut complimentée par le prince royal de Bavière. Le soir, à Munich, le roi et la reine la reçurent au pied de l'escalier du palais. Le 20 mars, elle arriva à Stutgard, et fut reçue à la porte du château par le roi et la reine de Wurtemberg. A Carlsruhe, la cour de Bade lui fit l'accueil le plus gracieux; et le soir, au théâtre, elle fut vivement applaudie. Le 22, elle fit son entrée à Strasbourg : le grand pont du Rhin était planté de deux rangées d'arbres verts, et garni de feuillages et de fleurs; les rues étaient bordées de troupes, et toutes les corporations de la ville, portant les attributs de leur métier ou de leur profession, défilèrent sous les yeux de l'impératrice. A Lunéville, à Nancy, même accueil, même enthousiasme. Dans cette dernière ville, un page, envoyé de Compiègne, apporta à l'impératrice trois faisans que l'empereur venait de tuer à la chasse.

On avait fait dresser des tentes entre Compiègne et Soissons pour l'entrevue de Leurs Majestés; l'empereur, sur l'avis de la marche de l'impératrice, devait partir de Compiègne avec cinq voitures, et accompagné des princes et princesses de sa famille, des grands officiers de sa maison qui étaient du voyage; arrivé au lieu désigné, l'empereur devait descendre de voiture, et traverser la première tente du côté de Compiègne; l'impératrice devait traverser la première tente du côté de Soissons. Ils devaient se rencontrer tous deux dans la tente du milieu; l'impératrice devait s'agenouiller sur un carreau de velours; l'empereur, après l'avoir relevée, devait l'embrasser.

Ce cérémonial n'eut pas lieu : l'empereur ayant reçu, dans le parc de Compiègne, une lettre de l'impératrice qui lui annonçait son départ pour Soissons, il appela Constant, son valet de chambre : « Commandez, lui dit-il, une voiture sans « livrée, et venez m'habiller. » Il se rappelait sans doute que Henri IV, à Lyon, avait voulu surprendre Marie de Médicis, en se mêlant incognito dans la foule des seigneurs qui assistaient à son souper. Il riait sous cape de l'effet que sa présence imprévue allait produire : il mit dans sa toilette un peu plus de recherche encore qu'à l'ordinaire. Il se para d'un habit de fantaisie,

orné d'une broderie qu'il avait fait faire par Léger, tailleur à la mode, sur les instances de la reine de Naples [1]; et, par une coquetterie de héros, il n'oublia pas la fameuse redingote grise. Ainsi préparé, il monta en voiture avec le roi de Naples, et partit sans suite. Arrivé au village de Courcelles, et surpris par la pluie, il s'était mis à l'abri sous le porche de l'église, lorsque la voiture de l'impératrice vint à passer. Il fit signe au postillon d'arrêter : l'écuyer, qui était à la portière, reconnaissant l'empereur, mais n'étant pas prévenu de ses intentions, baissa le marchepied, en disant : *L'empereur!* Après un éclair de contrariété, Napoléon monta dans la voiture, et embrassa Marie-Louise. Elle tenait à la main le portrait de l'empereur : « Vo« tre portrait n'est pas flatté, lui dit-elle. » Napoléon ne voulut pas s'arrêter à Soissons, il continua sa marche vers Compiègne, et, à neuf heures du soir, le 18 mars, le cortége impérial traversait les avenues du Palais, à la lueur des flambeaux.

Les demoiselles de la ville présentèrent des

[1] « L'empereur ne porta qu'une fois l'habit de la princesse Caroline ; il reprit son habit bleu à revers blancs qu'il portait le dimanche et dans les jours de réception, réservant son habit vert des chasseurs à cheval de sa garde pour les jours ordinaires. » (*Mémoires de M. de Menneval.*)

fleurs à l'impératrice : l'une d'elles lui adressa ces vers, composés pour la circonstance par Creuzé de Lesser[1] :

« Quand, partout à votre passage,
Vous avez embelli le tableau des grandeurs,
Vous daignerez peut-être, indulgente à notre âge,
Accueillir un tribut de fleurs :
Vous accepterez un hommage
Doux comme vos vertus et pur comme nos cœurs.
A peine vous touchez la France,
Que partout le plaisir s'unit à la splendeur :
On n'a jamais vu l'espérance
Ressembler autant au bonheur.

Au bonheur, aujourd'hui, qui pourrait ne pas croire?
Vous devez, dans l'hymen que le ciel va bénir,
D'heureux gages à l'avenir,
Et des rejetons à la gloire.
Deux grands peuples, par vous à présent confondus,
Garantissent la paix du couchant à l'aurore;
Tous les deux cependant se disputent encore
A qui vous aimera le plus.
Voilà la seule guerre où leur noble courage
Veut se combattre désormais;
Mais elle sera longue, et tout nous le présage.
Pardonnez-nous, Madame; les Français
Ne céderont point l'avantage.
Nous-mêmes, si l'hymen prend aussi nos serments,

[1] Cette scène est représentée dans un tableau des galeries de Versailles.

Bénissant à l'envi votre règne prospère,
Nous apprendrons à nos enfants
A chérir en vous notre mère. »

On n'avait point suivi le programme de Soissons; celui de Compiègne, qui réglait la première soirée dans le Château, ne fut pas mieux observé. Napoléon imita encore l'impatience de Henri IV, et, le lendemain, il faisait à sa sœur, d'un air radieux, le portrait des Allemandes, comme si le peintre venait de quitter le modèle.

Napoléon décida aussi à Compiègne quelle serait la couronne que l'impératrice porterait le jour du mariage religieux. Voici cette décision, en date du 25 mars:

« Le jour du mariage, l'impératrice portera la couronne du sacre, qui n'est pas belle, mais qui a un caractère particulier, et que je veux attacher à ma dynastie; elle ne doit être portée que dans les plus grandes cérémonies. Dans les cérémonies ordinaires, l'impératrice portera la couronne de diamants fermée, qui n'a aucun caractère, et que je lui fais faire avec les diamants de la couronne. Le lendemain du mariage, elle portera la couronne de diamants fermée, pour recevoir. »

Le 29 mars, les colonels généraux de la garde, les grands officiers de la couronne de France et d'Italie, furent présentés à l'impératrice; le soir, il y eut, dans la ville, des illuminations et des réjouissances publiques; dans le Château, un concert, où étaient réunis les plus célèbres artistes. Le lendemain, l'empereur et l'impératrice partirent pour Saint-Cloud.

Lorsque la cérémonie du Louvre et les fêtes de Paris furent terminées, la cour impériale retourna au Château de Compiègne, qui avait été décoré et meublé avec un goût et une élégance dignes de sa destination. Marie-Louise avait, entre autres pièces de son appartement, un boudoir drapé avec une profusion de cachemires d'un prix inestimable, qu'elle fit détendre plus tard. Ces riches draperies n'avaient été placées que pour lui être offertes, et servir ensuite à son usage. Il y eut, à Compiègne, de grandes audiences diplomatiques, des présentations d'étrangers de marque, et réception de nombreuses lettres de félicitations des cours étrangères [1].

A cette époque, un traité fut conclu à Compiègne entre Napoléon et le roi de Wurtemberg, pour régler les cessions que ce prince devait faire au grand-duc de Bade. Ce traité, du 24 avril

[1] *Mémoires du baron de Menneval.*

1810, fut suivi d'une convention signée à Paris, le 2 octobre de la même année, entre le comte de Winzingerode et le baron d'Andlau, leurs ministres. Le roi céda :

1° Le landgraviat de Nellenbourg, avec 20,319 habitants.

2° Une partie du bailliage de Hornberg, dans la forêt Noire; le district le plus occidental du royaume de Wurtemberg : cette partie ayant 12,000 habitants.

3° Une partie du bailliage de Rothweil, avec 2,600 habitants.

4° Une partie du bailliage de Tuttlingen, avec 3,600 habitants.

5° Environ 2,800 habitants du bailliage d'Ebingen, ville wurtembergeoise dans le comté de Hohenzollern.

6° Une partie du bailliage de Maulbronn, près Pforzheim, avec 2,000 habitants.

7° Un village du bailliage de Brakenheim, avec 442 habitants.

8° Une partie du bailliage de Mergentheim, avec 1,035 habitants : en tout, environ 45,250 habitants. Comme il céda, de son côté, environ 15,000 habitants au grand-duc de Hesse, l'augmentation qui lui échut se monta à 30,000 âmes.

Pendant ce second séjour, Marie-Louise comprit ce que peut la galanterie unie au pouvoir :

elle avait laissé échapper quelques regrets sur une treille de Schœnbrunn, où elle aimait à se promener. Napoléon ordonna à Berthaut de construire, dans le parc, ce long berceau en treillage et en fer, qui, par son étendue, a quelque chose de magnifique. On va en voiture à couvert sous un abri continu de feuillage et de fleurs, depuis la terrasse du grand appartement du Palais jusqu'à l'entrée de la forêt, dans une longueur de plus d'un kilomètre. Le souvenir de Schœnbrunn fut effacé.

Si une paix longue et sincère avait suivi cette illustre union, la France, heureuse, riche et puissante, n'aurait eu que des actions de grâce à rendre à la Providence; mais l'aigle d'Austerlitz, en s'envolant des rives de l'Elbe aux bords glacés de la Bérésina, épuisa ses forces et tomba du haut des cieux : ses derniers efforts furent glorieux comme ses premiers combats. Dans cette lutte, une des résidences où il aimait le plus à se reposer, le Château de Compiègne, ne fut pas épargnée. Dès le mois de décembre 1813, la ville, menacée par l'invasion étrangère, avait fait des préparatifs de défense, sous la direction du maire, M. de Lancry. Du côté qui regarde Paris, on avait construit des barrières défendues par de larges fossés; du côté qui regarde Noyon et Soissons, le pont était protégé par une barricade. La route avait

été coupée dans sa largeur par une grande tranchée : on avait jeté sur la route les arbres de l'avenue de Claroy; on avait inondé la plaine de Margny; une pièce d'artillerie dominait la route de Clermont; le prolongement de la promenade du Cours avait été coupé à hauteur de la terrasse du Château, défendue par une pièce d'artillerie; on avait scellé une porte charretière à l'entrée de la voûte de la porte Chapelle; tous les bacs, depuis Vic-sur-Aisne, étaient réunis à Compiègne, et le pont du Francport avait été coupé. On avait également fait sauter le pont Sainte-Maxence, et deux ou trois cents Polonais s'étaient retranchés sur la route de Verberie. La ville avait pour commandant le major Othenin; la garnison était composée du dépôt du 14e de ligne, commandé par le chef de bataillon Mallest, d'une brigade de gendarmerie, d'une centaine de Polonais, du 2e bataillon du 6e voltigeur de la garde, commandé par le chef de bataillon Lecomte, de six pièces d'artillerie, et de la garde nationale de Compiègne, sous les ordres de M. Beauvais [1].

Le 14 mars 1814, les Prussiens, venant de Noyon, sommèrent la ville de se rendre. « Ap-« portez-nous un ordre de notre empereur, ré-

[1] M. Lambert de Balleyer.

« pondit le major Othenin, et nous vous remet-
« trons la place. » La canonnade et la fusillade reprirent avec plus de vivacité; mais la garnison, valeureusement secondée par les habitants, fit à propos une sortie qui décida la retraite de l'ennemi. Le lendemain dans la matinée, un officier prussien vint en parlementaire pour demander de nouveau qu'on lui livrât la ville; on lui répondit : « Nous n'avons encore rien fait « pour la défendre. » Vers deux heures après midi, après avoir jeté plusieurs obus et boulets sur le Palais et sur la ville, un second parlementaire se présenta. Le chef de bataillon Lecomte se trouvait en ce moment aux avant-postes; il répondit, comme le commandant, qu'on ne rendrait la ville que lorsque S. M. l'empereur en aurait donné l'ordre. Après cette réponse, la colonne ennemie se retira, et fut poursuivie et harcelée jusqu'auprès de Jainville. Les bourgeois de Compiègne et les habitants des environs s'étaient réunis aux troupes françaises, dont ils imitèrent le courage[1]. Mais, après la prise de Soissons, Bulow et Blücher ayant opéré leur jonction, concertèrent une double attaque sur Compiègne, par la route de Noyon et celle de Soissons; et, le 31 mars, les batteries prus-

[1] Lettre du major Othenin, 15 mars 1814.

siennes lançaient, du haut de la côte de Margny, une grêle de projectiles sur la place; et, le 1er avril, les Prussiens forçaient la grille du petit parc. Les tirailleurs français embusqués dans les massifs, et deux pièces d'artillerie placées derrière les statues de la terrasse, opposèrent une résistance héroïque. Le major Othenin paya de sa vie son glorieux dévouement. Dans cette journée, le Château fut gravement endommagé par le feu de l'ennemi, et l'on montre encore, dans la bibliothèque, l'ancien fauteuil vert de l'empereur, percé d'une balle [1].

Le 2 avril, à la nouvelle de la capitulation de Paris, le chef de bataillon Mallest, qui avait remplacé Othenin dans le commandement de la place, dépêcha deux officiers au camp de Margny, pour traiter aussi de la capitulation de Compiègne; et tel était le sentiment de lassitude et le besoin de repos qui s'étaient emparés des populations écrasées sous le fardeau de la gloire militaire, que le conseil municipal et les notables de la ville de Compiègne écrivaient, le 7 avril, au gouvernement provisoire : « Les senti-

[1] Pour consacrer le souvenir de cette journée mémorable, dans laquelle les habitants s'étaient si vaillamment battus pour défendre leurs foyers et le Château, on institua une messe d'actions de grâces à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours.

ments proclamés par le sénat et par le conseil municipal de Paris sont ceux qui animent tous les Français; il est impossible de ne point se rallier à un gouvernement paternel, et désiré de tous. Nous adhérons de cœur et d'âme à tout ce que vous avez fait, et nous attendons avec confiance. »

Les Bourbons avaient été replacés sur le trône; Louis XVIII avait quitté les jardins d'Hartwel pour revenir aux Tuileries. Il devait passer par Compiègne; il y était annoncé pour le 29 avril; une foule immense garnissait toutes les avenues du Château : tout à coup on bat aux champs; une voiture attelée de six chevaux entre dans la cour, où se trouvait rangée la garde nationale de Compiègne; la voiture s'arrête devant le perron : ce n'est pas le roi qui en descend, c'est le prince de Condé, soutenu par le duc de Bourbon, son fils. Enfin, Louis XVIII lui-même arrive avec la duchesse d'Angoulême dans un carrosse, précédé des maréchaux de France. Le roi portait un habit bleu, distingué seulement par une plaque et deux épaulettes; ses jambes étaient enveloppées de guêtres de velours rouge, bordées d'un petit cordon d'or; la duchesse d'Angoulême était vêtue d'une simple robe blanche; elle portait un chapeau blanc à l'anglaise.

Une députation du corps législatif fut pré-

sentée au roi : « Venez, sire, dit le président, « venez, *descendant* de tant de rois; *montez* sur « ce trône où nos pères placèrent autrefois votre « illustre famille, et que nous sommes si heu- « reux de vous voir occuper aujourd'hui. » — « Ces témoignages, répondit le roi, me sont « d'autant plus précieux, que j'y vois le gage « d'une union qui, seule, peut garantir la stabi- « lité du gouvernement et la félicité publique. »

Les maréchaux vinrent à leur tour offrir au roi leur hommage officiel, et c'est le prince de Neufchâtel qui porta la parole :

« Comme guerriers et comme citoyens, dit-il, « les maréchaux de France ont été portés par tous « les mouvements de leur âme à imiter l'élan de « la volonté nationale! les accents de leur recon- « naissance vous avaient précédé. Comment « peindre l'émotion dont ils furent pénétrés en « apprenant avec quel touchant intérêt Votre « Majesté, oubliant ses propres malheurs, ne sem- « blait, depuis longtemps, occupée que de ceux « des prisonniers français? Peu importe, disait- « elle au magnanime Alexandre, sous quels dra- « peaux ces 150,000 prisonniers ont servi : ils « sont malheureux, je ne vois parmi eux que mes « enfants. A ces paroles mémorables que le soldat « redit au soldat, quel Français pourrait mécon- « naître le sang du grand Henri, qui nourrissait

« Paris assiégé? » — « Messieurs les maréchaux, « répondit le roi, approchez et entourez-moi; « vous avez toujours été bons Français. J'espère « que la France n'aura plus besoin de votre épée. « Si jamais, ce que Dieu ne veuille! on nous for- « çait à la tirer, tout goutteux que je suis, je mar- « cherais au milieu de vous. » Le roi garda les maréchaux à dîner, et, au commencement du repas, il leur dit : « Messieurs, je vous envoie du « vermouth; je veux boire avec vous aux armées « françaises. » De retour dans le salon, il adressa aux maréchaux, l'objet politique de toutes ses flatteries, des paroles affectueuses, dont quelques-unes avaient un cachet personnel. Ainsi, au maréchal Lefebvre, un peu tourmenté par la goutte : « Eh bien, maréchal, est-ce que vous êtes des « nôtres? » Au maréchal Mortier : « Monsieur le « maréchal, lorsque nous n'étions pas amis, « vous avez eu pour la reine, ma femme, des « égards qu'elle ne m'a pas laissé ignorer, et je m'en « souviens aujourd'hui. » Au maréchal Marmont : « Vous avez été blessé en Espagne, et vous avez « pensé perdre le bras? » — « Oui, sire, répondit « le duc de Raguse; mais je l'ai retrouvé pour le « service de Votre Majesté. »

C'est à Compiègne qu'eut lieu la première entrevue de Louis XVIII et de l'empereur Alexandre. On raconte, à cette occasion, une anecdote qui

prouverait tout le respect du roi pour l'étiquette française. Les deux souverains devaient dîner ensemble. Louis XVIII, sans nulle cérémonie, entra le premier dans la salle à manger, et vint s'asseoir sur un fauteuil qu'il avait fait placer devant la table; puis, il invita galamment l'autocrate à prendre place vis-à-vis de lui, sur une chaise qui lui était destinée. Alexandre eut le bon esprit de ne point paraître choqué de cette inconvenance; mais ses aides de camp en murmurèrent assez haut pour l'obliger à leur imposer silence. « Que voulez-vous? ajouta-t-il en souriant, « le petit-fils de Catherine n'a pas assez de quar- « tiers de noblesse pour monter dans les car- « rosses du roi. »

Louis XVIII ne revint plus à Compiègne. Charles X y fit d'assez fréquents voyages, attiré par la beauté de la forêt [1]; mais, comme son prédécesseur, il n'ajouta rien en étendue ni en richesse au Château de Louis XV. Il reçut, dans cette résidence, François, roi de Naples, la reine Isabelle, son épouse, et le prince de Salerne, son frère, au mois de mai 1830, et il fit organiser, en leur honneur, une chasse magnifique, dont le centre était au Puits du Roi. Ce divertis-

[1] Souvent le roi se faisait descendre avant Compiègne, et suivait ainsi les bois en chassant.

sement fut contrarié par la pluie; néanmoins, onze sangliers, sept cerfs, cinquante-six biches, dix faons, onze daims, neuf marcassins, cent quinze chevreuils, vingt lièvres, tombèrent victimes de l'adresse des nobles chasseurs. Charles X fut le roi de la chasse... Le moment n'était pas loin où il devait perdre une plus sérieuse et plus brillante royauté!

CHAPITRE VIII.

LOUIS-PHILIPPE Ier.

Le vœu national avait prononcé; Louis-Philippe, duc d'Orléans, était monté sur le trône aux acclamations du peuple. La Belgique, heureuse et fière de renouer avec la France les liens d'une ancienne fraternité, avait choisi pour roi le duc de Nemours. Le roi des Français refusa cette couronne pour son fils, mais il la vit avec plaisir sur le front de la princesse Louise, sa fille aînée. Le mariage de cette princesse avec S. M. Léopold, roi des Belges, devait être célébré à Compiègne : les ordres furent donnés pour rendre le Château digne de cette auguste solennité. « Le roi Louis-Philippe, dit M. Fontaine, porta sur le Château de Compiègne ces regards péné-

trants, cette attention suivie dont toutes les autres maisons royales ont ressenti les heureux effets. Il reconnut que l'habitation moderne élevée par Louis XV sur les constructions de l'ancienne demeure des successeurs de Clovis[1], n'avait pas toute la majesté et la dignité nécessaires à la représentation royale; il trouva que cette résidence de nouvelle date manquait de grandeur dans les choses qui devaient être d'apparat, et que le nouveau Palais de Compiègne ne différait des grandes maisons de particuliers riches que par la masse et l'étendue de ses bâtiments. Il fit agrandir, en y ajoutant des tribunes, la chapelle, qui était trop petite, et il la décora d'un superbe vitrail[2]. On construisit en même temps à l'extrémité de l'aile du Nord, près de la porte Chapelle, à la place du jeu de paume, une belle salle de spectacle[3]. De nombreuses aug-

[1] Il y a eu successivement à Compiègne quatre résidences royales : 1° le Château de Clovis et de Charlemagne, au milieu de la ville; 2° le Palais de Charles-le-Chauve, sur les bords de l'Oise; 3° le Palais de Charles V, qui disparut pour faire place au quatrième, le Château actuel, bâti par Louis XV.

[2] Le roi a fait restaurer les tableaux que renferme le Château. Voir, aux pièces justificatives, l'état des peintures et sculptures, divisé par appartements.

[3] Cette salle ne fut entièrement terminée qu'en 1833, mais elle servit pendant les fêtes du mariage.

mentations et des embellissements enrichirent l'intérieur du Château. Le roi a fait voir à Compiègne, qu'en art, en architecture, comme en politique, la sagesse et la raison ont été constamment ses guides. »

Le Roi, la Reine, madame Adélaïde, le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, arrivèrent à Compiègne le 4 août 1832. La suite de LL. MM. et de LL. AA. RR. se composait, pour le Roi, de MM. les généraux Athalin, Delaborde, Heymès, de Rumigny, Berthois, de Chabot; de MM. Boyer, le comte Dumas, le comte J. de La Rochefoucauld, aides de camp du Roi; MM. de Perthuis et Marounier, officiers d'ordonnance. — Pour la Reine : Madame la comtesse de Bondy, madame la comtesse Sainte-Aldegonde, madame de Chanterac et M. le comte Anatole de Montesquiou. — Pour le prince royal : MM. les généraux Baudrand et Marbot, aides de camp; M. de Monguyon, officier d'ordonnance; M. de Boismilon, secrétaire des commandements. — Pour madame Adélaïde : Madame la comtesse de Montjoie, madame la comtesse de la Tour-du-Pin, et M. le comte de Chastellux, chevalier d'honneur. — Pour les princesses : Madame la duchesse de Massa, madame la comtesse d'Hulst, madame de Mallet,

madame Angelet, et M. le comte de Canouville.

Le roi des Belges arriva le 6 août, à cinq heures du soir. Sa Majesté était accompagnée de MM. le comte Lehon, ambassadeur de Belgique à Paris, Van de Weyer, le comte d'Arschot, grand maréchal du palais, le général d'Hann, le général Chasteler, grand écuyer, Van Praët, secrétaire intime, et Lebeau, médecin.

A l'entrée de Compiègne, on avait dressé un arc de triomphe, sur lequel flottaient les drapeaux français et belge. On lisait sur le frontispice : *La ville de Compiègne au Roi des Belges*, et plus bas : *A l'heureuse alliance de la France et de la Belgique*. Le sous-préfet de l'arrondissement et le maire, à la tête du corps municipal, attendaient Sa Majesté. Le maire lui adressa ces paroles : « Entrez, Sire, dans cette cité, Votre « Majesté y trouvera des cœurs pleins de dévoue- « ment et de respect pour son auguste per- « sonne.... Heureux hymen que celui qui va « donner pour reine à un peuple, notre plus « fidèle allié, une de ces princesses, modèle de « toutes les vertus, issue de cette dynastie qui « fait et consolide chaque jour le bonheur de la « France. »

Au milieu du pont, à la limite des anciennes provinces de l'Ile de France et de la Picardie, les ouvriers du port avaient aussi élevé un arc de

triomphe avec les couleurs des deux nations. On lisait sur un drapeau français : *Que Dieu protége l'alliance de S. A. R. la princesse Marie-Louise d'Orléans!* Le 2e régiment de carabiniers et le 9e de cuirassiers étaient rangés en bataille dans l'avenue; les lanciers de Nemours formaient l'escorte, et le 11e léger, avec la garde nationale de Compiègne, formait la haie depuis le commencement du pont jusqu'au Château. Des cris mille fois répétés de *Vive le Roi! Vive Léopold! Vive la Belgique!* éclatèrent à l'arrivée des voitures. Le roi Louis-Philippe et sa famille reçurent leur futur gendre au bas du grand escalier du Château.

Le lendemain, la famille royale et le roi Léopold firent une promenade dans la forêt, dont ils admirèrent la magnificence toujours croissante [1]; et, le 8 août, à midi, le Roi des Français et le Roi des Belges, accompagnés des ducs d'Orléans et de Nemours, du prince de Joinville et d'un nombreux et brillant état-major, se rendirent à cheval au champ des manœuvres, où ils passèrent en revue la garde nationale de la ville et des environs, une compagnie du 8e d'artillerie de ligne, trois bataillons du 11e léger, six es-

[1] Voir, aux pièces justificatives, le tableau de la contenance et des progrès de la forêt de Compiègne.

cadrons du 2e de carabiniers et quatre du 9e de cuirassiers. Malgré la moisson, qui semblait devoir retenir dans les champs la plus grande partie de la garde nationale rurale, la revue fut aussi nombreuse qu'animée. Les communes qui n'avaient pu envoyer un grand nombre d'hommes habillés, s'étaient fait un devoir d'envoyer au moins des députations; partout l'enthousiasme le plus vif éclata sur le passage de Leurs Majestés; il redoublait à l'aspect de la Reine, qui suivait dans une calèche découverte, avec madame Adélaïde, les princesses Louise, Marie et Clémentine, et les ducs d'Aumale et de Montpensier[1]. Le 9 août, à onze heures du matin, la cour royale d'Amiens, en robe rouge, fut admise à présenter ses félicitations aux Rois. Le premier président, M. de Cambon, porta la parole; le Roi lui répondit avec une profonde émotion :

« Je suis vivement sensible à ce que vous me « témoignez au nom de la cour d'Amiens. Au« cun sacrifice ne m'a jamais coûté quand j'ai « cru qu'il pouvait en résulter un avantage pour « la France. Celui que je fais en me séparant de « ma fille..... ma fille... elle sera heureuse!... Le « caractère et les vertus du roi Léopold en sont le

[1] *Journal des Débats.*

« sûr garant. Cette union assure la bonne intelli-
« gence et les meilleurs rapports entre deux pays
« qui ont tant d'intérêt à les entretenir, et dont
« la langue, les habitudes, les mœurs, sont les
« mêmes depuis si longtemps. Ce n'est pas seu-
« lement notre intérêt, c'est aussi celui de l'Eu-
« rope, qui exige que la Belgique soit maintenue
« dans le position où elle se trouve aujourd'hui;
« c'est quand il sera bien reconnu que cette po-
« sition est bien affermie, que l'Europe respirera.
« C'est alors que la paix sera consolidée aux
« yeux de tous; que nos alliances seront bien
« assurées, et que la France atteindra ce degré
« de prospérité que je me suis toujours efforcé
« de lui conquérir, et que je cherche à asseoir
« sur la base inébranlable du règne des lois et
« de la fidélité à ses engagements. »

Après la réception, le Roi, accompagné de M. le duc d'Orléans, et tenant par la main le jeune duc de Montpensier, descendit dans la grande galerie, où se trouvaient rassemblées des députations de la garde nationale de Beauvais, de Gravilliers, de Crépy, de Pont-Sainte-Maxence et d'autres communes. Sa Majesté fut accueillie avec enthousiasme, aux cris réitérés de *Vive le Roi! Vive le duc d'Orléans! Vive la famille royale!* A deux heures, les officiers de la garde natio-

nale de Compiègne, et le peloton de garde nationale à cheval de Paris, qui avait figuré à la revue de la veille, se réunirent dans le grand vestibule du Château. Le roi Louis-Philippe et le duc d'Orléans y descendirent et passèrent dans tous les rangs.

On procéda ensuite à la célébration du mariage civil dans le salon qui précède les appartements du roi : M. le duc Pasquier, chancelier et président de la chambre des pairs, remplissait les fonctions d'officier de l'état civil [1]. Les témoins étaient, pour le roi des Belges : M. d'Arschot et M. de Mérode; pour la princesse Louise : MM. le marquis de Barbé-Marbois, le comte de Portalis, le duc de Bassano, le duc de Choiseul, et MM. Bérenger, Dupin, Delessert et Gérard, députés. M. d'Arschot était à la droite, avec les pairs de France; M. de Mérode à gauche, avec les députés.

Le soir, à neuf heures, le cortége se rendit à la chapelle du Château, dont les tribunes, garnies de velours rouge à crépines d'or, étaient occupées par les dames et officiers des deux maisons royales. A la droite de la princesse Louise étaient

[1] On ne lut pas le contrat de mariage; c'est une pièce diplomatique dont les ratifications avaient été échangées à Bruxelles, avant le départ du roi Léopold.

le Roi des Français, le duc d'Orléans en officier général, le duc de Nemours en colonel de son régiment, le prince de Joinville en aspirant de marine, le duc d'Aumale en soldat d'infanterie légère, et le duc de Montpensier en artilleur; à la gauche du roi Léopold, étaient placées la reine des Français, les princesses ses filles et madame Adélaïde. Derrière se trouvaient les dames de la cour, et madame la comtesse Lehon, femme de l'ambassadeur belge à Paris; puis la maison civile et militaire des deux rois et des princes, les ministres et un grand nombre d'officiers généraux. L'évêque de Meaux officia suivant le rite habituel : il adressa aux nouveaux époux une courte allocution, puis il bénit les anneaux, et, après toutes les formalités remplies, il déclara que devant l'Église le mariage entre le roi des Belges et la princesse Louise-Marie d'Orléans était achevé. On remonta dans le salon, où la cérémonie du mariage fut célébrée suivant le rite de la religion réformée, que professe le roi Léopold [1]. Tout le monde admirait la grâce, l'élégance, la beauté de la nouvelle reine des Belges, et surtout l'angélique expression de cette bonté héréditaire, dont elle devait, à son tour, donner tant d'exemples sur le trône!

[1] Voir, aux pièces justificatives, le procès-verbal officiel de cette cérémonie.

Tandis que cette auguste solennité se célébrait sous les lambris du Château, la ville s'illuminait, les maisons se pavoisaient de drapeaux tricolores, des transparents reproduisaient les chiffres entrelacés des illustres époux, et, dans l'avenue qui conduit à la forêt, un bal réunissait la foule joyeuse.

Le 10, au soir, dans le jeu de paume, transformé comme par enchantement en une charmante salle de spectacle, les artistes de l'Opéra-Comique jouèrent *le Prisonnier* et *Picaros et Diégo*, où Martin retrouva la fraîcheur de sa voix mélodieuse, et mérita d'augustes applaudissements. Le lendemain, la famille royale parcourut les bois de Villers-Cotterets, et visita au retour les majestueuses ruines de Pierrefonds [1]. Deux jours après, le bruit des fêtes et des pompes nuptiales avait cessé; les rois et les reines avaient rejoint Paris ou Bruxelles, et le Château de Compiègne était rentré dans le silence et dans la solitude.

Cette résidence royale reprend, en 1833, son éclat et son mouvement : 7,000 hommes de troupes viennent camper autour de Compiègne : le 36e et le 42e régiment d'infanterie de ligne, sur un terrain attenant à la route de Paris; le 1er ré-

[1] Dans une des tours, on voit sur le mur une large pierre dont l'inscription rappelle cette promenade.

giment de lanciers à Claroy, Coudun et Margny; le 2e régiment de lanciers à Venette et à Jaux: le duc de Nemours avait le commandement de ces deux régiments; le 2e de cuirassiers et la 1re batterie du 8e d'artillerie occupent les quartiers de cavalerie de la ville et le quartier des grandes écuries du roi. Le général Blanquart, commandant en second, a pour chef d'état-major le lieutenant colonel, depuis lieutenant général Aupick. Le commandant supérieur est un général jeune et charmant, superbe à cheval, brillant au feu, le plus séduisant des hommes comme le plus élégant des princes : c'est celui, et notre cœur se déchire à ce souvenir, c'est celui dont la perte prématurée a fait couler tant de larmes véritables des yeux des rois et des peuples; c'est le duc d'Orléans! Il a pour aides de camp les généraux Baudrand et Marbot; pour officiers d'ordonnance, les capitaines, depuis colonels, comte de Montguyon, Chabot Latour, Bertin de Vaux, duc d'Elchingen. Le prince s'est déjà familiarisé avec le danger, il a eu sa part du laurier d'Anvers, il aime le soldat, dont il est aimé; il veut, dans ces combats de loisir, qui sont l'image et l'école de la guerre, exercer et préparer les troupes à des combats plus sérieux, et s'instruire lui-même dans l'art des manœuvres. Ce premier essai réussit à merveille; et lorsque, le 12 août, le Roi, ac-

compagné du prince de Joinville, passa les troupes en revue dans l'avenue des Beaux-Monts, Sa Majesté les félicita sur leur bonne tenue et sur la précision de leurs mouvements. C'était remercier dignement le commandant supérieur et les officiers généraux qui avaient secondé ses efforts. Le Roi, selon son usage, termina cette bonne journée par un grand dîner et un spectacle où tous les officiers furent invités.

En 1834, un nouveau camp d'instruction, également placé sous le commandement supérieur du duc d'Orléans, fut assis sur le plateau de Margny. Il était formé du 11e léger, des 22e, 25e, 31e, 35e de ligne, de deux batteries du 8e d'artillerie, des 2e et 3e régiments de dragons, et des 1er et 2e régiments de carabiniers. La division d'infanterie était commandée par le général Schneider, la 1re brigade par le maréchal de camp Galbois, la 2e par le maréchal de camp Roussel. Le général Blanquart commandait la division de cavalerie, dont la 1re brigade était sous les ordres du maréchal de camp Grouchy, la 2e brigade sous les ordres du général Marbot. Le Roi arriva au camp le 12 septembre, et, après la revue, il fit distribuer une gratification aux sous-officiers et aux soldats.

Le camp de 1836 fut une honorable répétition des deux que nous venons de rappeler; mais nous avons recueilli, et nous reproduisons, avec

un juste empressement, l'allocution chaleureuse que le prince royal adressa aux troupes le 2 octobre, veille du jour où le camp de Compiègne allait être dissous :

« Messieurs, en arrivant au terme de cette « grande réunion militaire, je veux vous faire « moi-même mes adieux à tous, et vous remer- « cier du zèle avec lequel vous avez non-seu- « lement secondé mes efforts, mais surtout com- « pris ma pensée. J'ai trouvé en vous tout le dé- « vouement que demande en temps de paix le « service militaire, lorsque l'espoir d'un danger « prochain n'est pas là pour enflammer les ima- « ginations et pour adoucir la monotonie des « devoirs de l'officier.

« L'aridité d'une instruction qui n'a point pour « but immédiat la guerre, a disparu à vos yeux, « en songeant que le bien de la France ne nous « demande pas notre sang; elle nous a imposé « une autre tâche, celle de conserver pendant « la paix, où tout s'énerve et s'amollit, le dépôt « sacré de l'esprit militaire. Aujourd'hui que, « pour le moment, les occasions d'acquérir de « la gloire nous sont interdites, nous trouverons « une consolation dans la conscience d'avoir « rempli nos devoirs. Nous serons heureux si « l'amour de la patrie, qui nous anime tous, de-

« vient un lien qui réunisse bientôt tout ce « qu'il y a d'élevé et de généreux dans toutes « les opinions, dans tous les partis, sous l'uni- « forme d'une armée, l'armée qui n'opposera « jamais à ses détracteurs que son dévouement « toujours désintéressé et ses services quelque- « fois méconnus.

« Nos travaux sont finis, Messieurs, nous al- « lons nous séparer, et ce n'est pas sans émotion « que je vous quitte. Vous avez été pour moi une « véritable famille, et en vivant au milieu de ces « troupes si bonnes, si intelligentes, remplissant « si gaiement leurs devoirs les plus pénibles, « vous comprendrez que je m'y suis attaché de « cœur. De loin comme de près, je resterai tou- « jours identifié à vos intérêts, et en cessant « d'être votre chef, je resterai toujours votre « ami. »

L'année 1837 fut marquée par deux grands actes chers à la nation comme à la famille royale : le mariage du duc d'Orléans et l'amnistie. Un ange d'amour et de clémence vint s'asseoir sur le premier degré du trône, et, après les fêtes de Fontainebleau et de Paris, le prince royal, impatient de présenter à l'armée la princesse Hélène, son épouse, la conduisit, au mois de septembre, à Compiègne, où 20,000 hommes étaient

rassemblés. La première division d'infanterie était commandée par le lieutenant général Achard, ayant sous ses ordres le maréchal de camp Durocheret, pour la première brigade; pour la seconde, le maréchal de camp Moline de Saint-Yon, depuis ministre de la guerre. Le lieutenant général Schramm commandait la seconde division d'infanterie; S. A. R. le duc de Nemours commandait la première; le général, comte d'Houdetot, la deuxième. La division de cavalerie était sous les ordres du comte Dejean; la première brigade était commandée par le maréchal de camp de Létang, la deuxième brigade par le maréchal de camp Blanquefort. Le colonel Aupick était chef de l'état-major général. Le colonel, marquis de Laplace, commandait l'artillerie.

On avait formé deux camps : le camp d'Orléans et le camp de Nemours. Dès qu'on apprit que le Roi devait venir les visiter, les troupes se mirent à l'œuvre pour les embellir et les décorer par cette foule de petits monuments, de colonnes, de chiffres en fleurs, de jardins, d'obélisques en verdure, d'inscriptions où l'esprit français s'exhale avec autant de bonheur que de gaieté. Chaque régiment a son architecte, son ingénieur, son sculpteur, son poëte : ainsi, un fourrier du 34e régiment de

ligne, nommé Vigier, avait composé les vers suivants :

AU-DESSOUS DU PORTRAIT DU ROI :

A toi, qui ranimas dans nos cœurs abattus
L'amour pur de la monarchie !
A toi, dont le bras fort et les grandes vertus
Nous sauvèrent de l'anarchie !
Ah ! si l'élu du peuple et de la liberté
Jetait un cri de guerre à l'Europe alarmée,
Il verrait si la royauté
Peut compter sur la jeune armée.

AU-DESSOUS DU PORTRAIT DE LA REINE :

A toi, l'ange du peuple et l'idole des grands !
Reine dans les palais, Sainte dans les chaumières,
Le pauvre, chaque jour, apprend à ses enfants
A te bénir dans leurs prières.
Tu peux compter sur nous, si vient l'adversité ;
Nous sommes forts, bien forts, souveraine chérie !
Et nous t'aimons autant que notre liberté,
Que nous aimons plus que la vie.

Le 27 septembre, le Roi, accompagné de la Reine, de madame la duchesse d'Orléans ; de la grande-duchesse de Mecklembourg, de LL. AA. RR. la princesse Marie, de si regrettable mémoire, les ducs d'Aumale et de Montpensier, de la princesse Adélaïde et d'un nombreux cortége, où l'on remarquait les princes Alexandre et Ernest de

Wurtemberg, des maréchaux de France, des ministres, des généraux français et étrangers, arriva au champ de manœuvre, où les troupes étaient formées dans l'ordre suivant :

La première division étant en première ligne par bataillons en masse, à vingt-quatre pas, faisant face à la route de Montdidier, le centre en avant à deux cents pas de la ferme de Corbeaulieu, avait deux batteries d'artillerie à sa droite, et deux à sa gauche.

La deuxième division, disposée par bataillons en masse également à vingt-quatre pas et à cent cinquante pas derrière la première ligne, avait à sa droite, sur le même alignement, et par régiment en colonne serrée, avec intervalles de cinquante pas, la première brigade de cavalerie, et à sa gauche la deuxième brigade.

Le Roi parcourut à cheval les diverses lignes au milieu des acclamations les plus expressives de toutes les troupes, dont la tenue belle et réglementaire attira les éloges de Sa Majesté.

Après la revue, quelques évolutions de ligne furent exécutées sur le plateau de Margny : le Roi, placé sur un des points culminants, donnait le signal des manœuvres, qui étaient commandées par le prince royal. La première division d'infanterie se déploya et se couvrit de tirailleurs; la seconde déploya également ses masses

et forma immédiatement les colonnes doubles. La cavalerie forma deux colonnes serrées, la première brigade la droite, et la deuxième brigade la gauche en tête. Elles passèrent au trot par les intervalles que laissaient l'infanterie et l'artillerie disposées à l'une et l'autre aile; l'artillerie ayant suivi le mouvement fait feu; la cavalerie démasque la ligne de l'infanterie en se formant en colonnes serrées, au trot, sur le premier escadron de la première brigade, et se porte en arrière, restant ainsi disposée à l'aile droite de l'infanterie. Précédée de nombreux tirailleurs, dont le feu et les mouvements sont bien dirigés, la première ligne exécute une marche en bataille, que l'artillerie soutient vivement par son feu, en avançant, et, dès qu'elle est remarquée par les tirailleurs qui sont rappelés, elle fait feu des deux rangs.

La deuxième division, qui a suivi le mouvement de la première à une distance de quatre cents pas, exécute (chaque bataillon précédé et couvert par sa compagnie de voltigeurs) le passage de la ligne en avant. La ligne reformée, elle fait feu des deux rangs, et opère un changement de front sur le troisième bataillon, l'aile droite en avant. Dans ce moment, la cavalerie se porte en avant au trot; elle change de direction à gauche, au delà du point d'appui de la droite de la

nouvelle ligne de la deuxième division d'infanterie, et se déploie sur le premier escadron du deuxième régiment. Deux escadrons de la brigade légère sont détachés pour couvrir les deux brigades par une ligne de tirailleurs. Marchant ensuite en retraite, et faisant par pelotons à gauche, et dans chaque régiment, tête de colonne à droite, elle se dirige dans les intervalles des lignes d'infanterie, et se reforme en troisième ligne. Démasquée par ce mouvement, la deuxième division, toujours en première ligne, fait feu de deux rangs; elle forme les carrés obliques et fait feu des faces extérieures. La deuxième brigade de cavalerie exécute un passage de ligne en avant, par pelotons à droite et dans chaque escadron, tête de colonne à gauche; elle passe en avant des carrés obliques; elle reforme la ligne et fournit une charge. La deuxième division d'infanterie reforme aussi la ligne, et, après ces mouvements, les troupes sont disposées pour défiler, et défilent aux cris mille fois répétés de : *Vive le Roi*[1] !

Indépendamment des manœuvres, le duc d'Orléans, pour distraire les troupes, avait organisé des prix pour des courses à pied et à cheval,

[1] *Journal du camp de Compiègne*, par M. le colonel, depuis lieutenant général Aupick.

pour le tir, la course des têtes au galop, les baguettes, le clairon, la trompette, la musique, la lutte à la corde et autres jeux. Non content d'exercer l'adresse et la force des soldats, le prince royal s'attachait également à éclairer leur intelligence par diverses questions sur l'art militaire; et les vainqueurs, dans cette sorte d'escrime intellectuelle, étaient utilement récompensés; aussi le prince était adoré des troupes, et ce n'était jamais sans émotion qu'il leur faisait ses adieux. Ses paroles, au camp de 1837, portent l'empreinte de l'amour qu'il avait pour le soldat : les derniers accents de cette voix éloquente sont précieux à conserver !

« Messieurs, dit-il, la plus belle prérogative « de mon commandement est, à mes yeux, de « témoigner à des officiers que j'aime et que j'es- « time, toute la satisfaction de leur chef pour le « zèle qu'ils ont apporté à l'accomplissement « d'une tâche monotone et de devoirs entière- « ment pacifiques. Vous avez été soutenus dans « vos efforts par la pensée que vous obteniez des « résultats qui seraient utiles à l'armée. Vous « avez compris que, pendant la paix, c'est sur- « tout dans les grandes réunions de troupes que « le contact de différents corps retrempe l'esprit « militaire, cette vie des armées et ce feu sacré

« sans lequel elles deviennent inutiles et même « dangereuses.

« A mesure que l'horizon s'agrandit, chacun de « vous prend une idée plus élevée de ses devoirs; « le fardeau se trouve allégé lorsqu'on songe que, « pendant la paix, l'armée a aussi une mission « à remplir. Elle est un puissant moyen de civi- « lisation. C'est surtout par l'armée que peut se « résoudre une des difficultés des sociétés mo- « dernes : l'alliance de l'énergie et des passions « ardentes, avec l'esprit d'ordre, de hiérarchie « et de discipline. Chaque année l'armée rend au « pays les hommes que la France lui a confiés, « et, grâce à vos soins, ces hommes restent dans « la population meilleurs et plus utiles à la pa- « trie; car, entre vos mains, ils ne sont pas seule- « ment devenus des instruments de guerre, mais « ils sont devenus de bons citoyens, ayant la « connaissance de leurs devoirs et l'habitude de « les remplir.

« Que la conscience de rendre ainsi sans cesse « d'utiles et incontèstables services soutienne « votre zèle. Aujourd'hui où l'espoir, même éloi- « gné, de la guerre ne peut vous être offert, que « du moins la vue de ces uniformes étrangers [1]

[1] Plusieurs officiers supérieurs, étrangers de marque, le général d'Hona, le comte Auriola, le comte Solms, étaient venus assister aux manœuvres du camp.

« réveille en vous le sentiment de la fierté na-
« tionale, sans lequel il n'y a point de bonne
« armée. C'est avec joie que j'en ai trouvé par-
« tout ici l'expression, et jusque dans les ins-
« criptions de vos camps. Ce sentiment, qui est
« profond dans mon cœur, nous liera à jamais ;
« et je puis dire qu'aujourd'hui je ne me sépare
« pas de vous, puisque nous restons unis par l'i-
« dentité de nos sentiments, et que je m'asso-
« cierai toujours à vos vœux, à vos intérêts et à
« l'accomplissement de nos devoirs communs. »

Le camp de 1841 fut placé par le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, sous les ordres de S. A. R. le duc de Nemours, qui avait emmené avec lui le comte de Colbert, son aide de camp, et MM. Borel de Brétizel et Reille, ses officiers d'ordonnance. Le colonel, depuis général Perrot, était chef de l'état-major. Les troupes étaient commandées, savoir : la première division d'infanterie par le lieutenant général Rapatel ; la première brigade, par le maréchal de camp Guingret ; la deuxième brigade, par le maréchal de camp Joly ; la deuxième division d'infanterie, par le lieutenant général Galbois, ayant sous ses ordres les maréchaux de camp Tarlé et Lostande ; la division de cavalerie, par le lieutenant général Latour-Maubourg, ayant sous ses

ordres les maréchaux de camp de Gusler, Boyer et Lanthonnet.

Le 26 septembre, après avoir passé la revue des troupes, le Roi, assisté du maréchal duc de Dalmatie, distribua les drapeaux aux 22e, 23e, 24e, 25e régiments d'infanterie légère; aux 66e, 69e, 70e, 71e, 72e, 73e, 74e, 75e régiments d'infanterie de ligne; aux 7e, 8e et 9e hussards; au 13e chasseurs; et, après cette cérémonie, Sa Majesté prononça, à cette occasion, une de ces allocutions improvisées qui produisent toujours une si vive impression :

« Mes chers camarades, dit-il, j'ai voulu vous « donner de ma main les drapeaux et les éten- « dards, glorieux souvenirs de vos devanciers, « et qui vous apprennent ce que vous avez à « faire pour vous rendre dignes de leur succéder « dans la carrière et de répondre à la confiance « de la France et à la mienne. Je n'ai pas besoin « de vous rappeler que votre premier devoir est « de soutenir l'honneur du nom français, et ce- « lui de ces enseignes que je confie à votre va- « leur, à votre patriotisme. Aujourd'hui que « nous jouissons des bienfaits de la paix, et que « nous pouvons avoir confiance dans leur du- « rée, nous devons plus que jamais diriger nos « efforts à maintenir notre pays dans la glorieuse

« position où la Providence l'a placé. Vous le « feriez dans la guerre si jamais la France se trou- « vait dans la nécessité de la faire, et vous le « ferez de même au sein de la paix par votre dé- « vouement aux institutions qui régissent la « France. C'est ainsi que vous avez aussi efficace- « ment concouru à préserver notre patrie des mal- « heurs de l'anarchie et des désastreuses consé- « quences qu'elle entraîne à sa suite; vous « continuerez à les écarter loin de nous, en ne « déviant jamais de la ligne que vous avez suivie « avec une honorable persévérance. Oui, mes « chers camarades, c'est en restant fidèles à la « discipline, à nos institutions, à notre monar- « chie constitutionnelle qui garantit les droits et « la sécurité de tous, que vous vous montrerez « dignes du glorieux nom de soldats français, et « que la prospérité et la grandeur de la France « seront assises sur une base inébranlable. Je « suis heureux de me trouver au milieu de vous, « de vous parler de ma vieille affection pour vous, « de cette affection qui remonte au temps déjà « éloigné où je combattais dans vos rangs, et de « vous répéter que je suis fier d'être le chef d'une « armée aussi belle, aussi digne de la France et « de celui qui a le bonheur de la commander. »

L'année suivante, le duc d'Orléans se propo-

sait de donner à ces opérations militaires plus de développement : un grand nombre de régiments rassemblés sur les bords de la Marne auraient offert, sur une plus vaste échelle, la représentation de la guerre. Un coup imprévu, fatal, irréparable, vint briser ces projets. L'armée ne devait plus entendre cette voix qui lui était si chère ; elle ne devait plus revoir ce front royal paré des palmes d'Afrique ; et, prête à verser tout son sang pour son jeune général, elle ne put que mêler ses larmes au deuil de la patrie! Elle trouva un noble interprète de sa douleur dans celui dont les hautes qualités pouvaient seules adoucir ses regrets.

Le 5 septembre 1842, un prince, frère de celui que le ciel venait de reprendre, arrivait à Compiègne pour passer en revue une partie des troupes destinées au rassemblement de la Marne, et commandées par les lieutenants généraux Dejean, Rumigny et Lawœstine ; et là, avec un accent dont la fermeté ne triomphait pas de sa douloureuse émotion, il disait aux officiers réunis en cercle autour de lui : « Après notre af-
« freux malheur, j'avais besoin de mêler ma pro-
« fonde affliction à la vôtre. J'ai vu quelle immense
« sympathie s'est soudain produite dans tous
« vos rangs ; ce généreux élan a dû raffermir bien
« des cœurs, car il n'est point de maux auxquels

« la glorieuse unanimité de la France ne puisse « porter une digne consolation ! Oui, vous tous « comme moi, nous redoublerons de zèle, d'ef- « forts et d'amour pour rendre à la France la « force qui lui a été enlevée avec le chef que « nous pleurons. »

Digne héritier de l'amour du duc d'Orléans pour l'armée, le duc de Nemours commanda le camp qui se forma autour de Compiègne en 1847. S. A. R. avait pour aide de camp le baron Boyer, lieutenant général, et M. Borel de Bretizel, lieutenant-colonel; pour officiers d'ordonnance, MM. Valazé, Reille et Courtois d'Urbal. Le maréchal de camp Perrot était chef d'état-major général; le colonel comte Dumas, aide de camp du Roi, était sous-chef d'état-major. La première division était commandée par le lieutenant général Mangin, ayant sous ses ordres le maréchal de camp Guesviller, commandant la première brigade, et le maréchal de camp Drolenvaux, commandant la seconde brigade; le chef d'escadron Pontbriant, commandait l'artillerie, le maréchal de camp Bois-le-Comte, commandait la cavalerie.

La deuxième division était commandée par le lieutenant général Aupick, ayant sous ses ordres le comte Roguet, commandant la première brigade d'infanterie; le maréchal de camp François,

commandait la deuxième brigade; le chef d'escadron Labajonière, commandait l'artillerie; le maréchal de camp Korte, commandait la cavalerie. La première division prit position sur l'Aronde, un des affluents de droite de l'Oise, et campa en avant des villages de Beaugy et de Monchy, à l'extrémité septentrionale du plateau de Margny; la deuxième division, sur la rive gauche de l'Oise en amont et en aval de Compiègne. La cavalerie de la première division était cantonnée à Coudun, Montmartin, Giraumont et Monchy. La cavalerie de la deuxième division occupait Claroy, le grand Margny, Venette et Compiègne. Deux ponts avaient été jetés sur l'Oise. Un des camps portait le nom du duc d'Orléans, l'autre le nom du duc de Nemours; on les subdivisa en y ajoutant les noms des ducs d'Aumale et de Montpensier. Le tout formait 16,000 hommes.

Depuis le mois d'août, le prince donnait à l'instruction des troupes les soins les plus assidus et les plus éclairés : il voulait les rendre dignes de la satisfaction royale, et son attente ne fut pas trompée. Le Roi, accompagné de la Reine, de madame Adélaïde, de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris, du duc de Chartres, du prince de Joinville, du duc et de la duchesse de Montpensier, arriva à Compiègne le 20 septem-

bre. Sa Majesté fut reçue au Château par la duchesse de Nemours, qui en faisait les honneurs avec autant de grâce que d'éclat. Le 21, le Roi, la Reine et la famille royale visitèrent à pied le camp d'Orléans, et successivement les camps de Nemours, d'Aumale et de Montpensier. Nous n'avons jamais vu chez le soldat un air de bien-être aussi vrai, un enthousiasme plus vif, un désir plus énergique de témoigner son affection pour l'auguste chef de l'armée. La duchesse d'Orléans et le comte de Paris furent, après le Roi et la Reine, l'objet de l'attention la plus affectueuse et du plus respectueux empressement, surtout dans le camp d'Aumale, où se trouvaient les 29e et 69e régiments de ligne, qui venaient d'assister à Saint-Omer à l'inauguration de la statue du duc d'Orléans. Ces régiments avaient multiplié les allégories, les bustes, les devises qui pouvaient rappeler la mémoire ou l'image du prince qu'ils avaient pleuré. La famille royale s'arrêtait devant ces emblèmes, chers et douloureux, non sans laisser tomber quelques larmes, et sans récompenser largement les travaux simples et touchants qui avaient excité leur émotion. Le jeune comte d'Eu eut aussi son succès : un soldat demandait à son voisin quel était le jeune et bel enfant que le duc de Nemours conduisait par la main. Ce prince se chargea de la réponse : « C'est mon

« fils, lui dit-il; un jour il sera soldat comme « vous. »

Le 22, à midi, le Roi assista à de grandes manœuvres, dirigées par le duc de Nemours : les troupes étaient formées sur deux lignes, la droite vers le bois de Calfeux, la gauche vers la ferme de Sept-Voies. En première ligne, l'infanterie de la division Aupick, ayant au centre les deux batteries montées, et à chaque aile une batterie à cheval, couverte sur chaque flanc par un escadron de chasseurs à cheval, et sur le front par la ligne des tirailleurs.

En deuxième ligne, à quatre cents mètres environ de la première, les neuf bataillons de la division Mangin, par divisions en masse, vis-à-vis les intervalles de la première ligne.

Les deux brigades de cavalerie massées en colonnes par escadron sur les deux ailes à la hauteur de la seconde ligne, la brigade Bois-le-Comte à la droite, la brigade Korte à la gauche.

Le Roi, accompagné de S. A. R. le duc de Montpensier, de M. le ministre de la guerre et du lieutenant général Gazan, monta à cheval à midi, à la ferme de Normandie, et se porta entre les deux lignes, où S. A. R. le commandant en chef prit ses ordres pour commencer les manœuvres par un simulacre d'attaque sur la ferme de Normandie.

La première ligne fait un changement de front, oblique à gauche pour la première brigade, oblique à droite pour la deuxième brigade, les deux batteries au centre formant une sorte de courtine; des feux convergents de l'infanterie et de l'artillerie sont ouverts.

La première ligne est ensuite portée en avant; la ferme de Normandie est attaquée et dépassée.

La deuxième ligne s'avance également pour maintenir sa distance avec la première.

Bientôt la première est rompue pour former des carrés obliques, dont deux faces font des feux soutenus.

La brigade de cavalerie du général Korte se déploie ensuite, fait le passage de la ligne en avant, et se déploie de nouveau pour fournir une charge; elle fait ensuite le passage de la ligne en arrière.

La division Mangin fait alors le passage de la ligne en avant au pas de charge, et elle devient première ligne avec l'artillerie, qui s'encadre avec elle, comme précédemment avec la division Aupick. Elle simule une attaque; elle prend ensuite une position défensive en formant les carrés, et opère une retraite en échiquier.

Alors les deux régiments de chasseurs, sous le commandement du colonel de Neuilly, du 3e régiment, couvrent ce mouvement, et fournissent

une charge en fourrageurs. Ensuite ils repassent vivement la ligne en arrière, et sont remplacés sur le front de la position par les quatre autres régiments de cavalerie, qui, sous les ordres du général Korte, gravissent la pente du plateau de Corbeaulieu par une belle marche au galop.

Enfin, les neuf bataillons de la division Mangin et les quatre batteries, en remplaçant la cavalerie sur le terrain qu'elle vient de parcourir, couronnent le plateau de Corbeaulieu, et y ouvrent un feu très-vif, par lequel se terminent les manœuvres.

Le Roi, qui avait suivi tous les mouvements, témoigna sa satisfaction sur leur bonne exécution à S. A. R. le commandant en chef, et passa immédiatement devant le front de la première ligne, de la gauche à la droite. On remarquait à la suite du Roi le général Cavaignac, commandant de la subdivision de Tlemcen, le général Lanthonet, commandant le département de l'Oise, et plusieurs uniformes étrangers : le lieutenant général d'artillerie russe de Medem, le général anglais Charles Fox, le major danois comte de Holstein, et le major wurtembergeois de Niedersrold.

Une cérémonie plus pacifique succéda aux évolutions militaires. Le 23, à midi, deux compagnies d'infanterie, musique en tête, formèrent une haie dans la cour d'honneur. La garde na-

tionale et les troupes de garde au palais étaient sous les armes ; deux voitures de la cour, attelées chacune de huit chevaux magnifiquement harnachés, et précédées de piqueurs, sortaient de la cour d'honneur, et le comte de Saint-Mauris, introducteur des ambassadeurs, et un officier d'ordonnance du Roi, allaient chercher Mirza Mohammed-Ali-Khan, ambassadeur du schah de Perse. Son Excellence monta dans la première voiture avec son fils, le jeune Abd-ul-Vehab-Khan. La seconde voiture était occupée par Hucein-Khan, secrétaire particulier de l'ambassadeur Mammouth-Khan, son gendre, et par Mirza-Chefi, secrétaire particulier d'ambassade.

Arrivés au grand perron, Mohammed-Ali-Khan et sa suite furent reçus par MM. de Laborde et Frossard, officiers d'ordonnance du Roi, qui les introduisirent dans les salons d'attente, à l'entrée desquels les reçurent deux aides de camp du Roi, les généraux baron Aymard et comte de Chabannes.

Une magnifique collation attendait l'ambassadeur ; à une heure, Son Excellence fut introduite dans la salle du Trône, où Sa Majesté venait de prendre place, ayant à sa droite M. le duc de Nemours ; à sa gauche, M. le duc de Montpensier. M. Guizot, président du conseil, le ministre de la guerre et les officiers généraux attachés à la

personne du Roi et des princes, se tenaient autour du trône. Mohammed-Ali-Khan, richement vêtu d'une ample tunique en cachemire, et la tête coiffée d'un turban de la même étoffe, s'inclina profondément en franchissant le seuil de la salle; ce salut à l'orientale fut suivi de deux autres non moins profonds, non moins cérémonieux, l'un au milieu de la salle, l'autre au pied du trône.

Le Roi, en uniforme de lieutenant général, assis et couvert, répondit par un geste à ces salutations. Mohammed-Ali-Khan prononça ensuite, d'une voix haute et claire, en langue persane, le discours suivant :

« Mon souverain, dont la puissance égale celle « de la constellation de Saturne, le Padischah de « Perse, dont les troupes sont aussi nombreuses « que les étoiles, et dont l'empire est au niveau « du ciel, m'a fait l'honneur de me charger, moi « votre serviteur profondément dévoué, de l'in- « signe mission de déposer les hommages de sa « royale amitié et les hautes assurances de son af- « fection impériale devant Votre Majesté, image « sublime du soleil, sur le seuil auguste de votre « grandeur impériale.

« En ce jour heureux, fortuné, je me présente « à votre cour impériale, et rivale du firmament,

« pour accomplir la mission qui m'a été confiée.

« Depuis l'époque où Votre Majesté impériale « est venue augmenter l'éclat de la couronne du « trône de cet empire, les anciens sentiments d'a- « mitié et de sympathie des deux gouvernements « de Perse et de France n'ont fait que s'accroître; « et j'ose solliciter votre personne sacrée d'être « persuadée de la vérité pure et de la foi sincère « de son serviteur profondément dévoué, alors « qu'il lui expose ici que le vœu le plus cher du « Padischah de Perse est que ces anciennes rela- « tions continuent chaque jour de s'accroître et « de s'affermir.

« Je suis heureux et fier de représenter à « Votre Sublime Majesté impériale le très-magni- « fique souverain de l'Iran Mehemed-Schah, à qui « j'ai dévoué mon âme, et de m'inscrire auprès « de Votre Majesté comme ambassadeur de la « haute cour de Perse.

« Outre les lettres que je dois présenter à votre « illustre personne, dont la splendeur est égale à « celle des cieux, je suis chargé de déposer entre « les mains sacrées de Votre Majesté cet écrit, qui « est de la main vénérée de mon glorieux souve- « rain; et cet auguste portrait est le sien. »

L'ambassadeur alors s'inclina profondément. M. Alix Desgranges traduisit ce discours, auquel le roi répondit en ces termes:

« L'empereur, votre auguste souverain, ne pou-
« vait me faire un plus grand plaisir que celui
« d'accréditer un ambassadeur tel que vous pour
« le représenter auprès de moi. Vous me trouve-
« rez empressé, ainsi que mon gouvernement, de
« cultiver et d'entretenir les bonnes relations qui
« subsistent si heureusement entre nos états et
« les siens. Le traité de commerce que nous ve-
« nons de conclure est une nouvelle garantie
« à laquelle j'attache beaucoup de prix. »

Après cette réponse, traduite aussitôt en persan par M. Alix Desgranges, l'ambassadeur s'approcha respectueusement du trône, et remit lui-même au Roi la lettre autographe de son souverain, accompagnée d'un riche portrait en miniature du Schah de Perse, et des décorations du Soleil et du Lion, conférées par le prince à S. M. le Roi des Français.

Ces divers objets avaient été respectueusement apportés sur des plats d'argent par deux officiers de l'ambassade, marchant de chaque côté de Mirza-Mohammed-Ali.

L'audience royale se termina par la présentation du fils de Mohammed-Ali, de son gendre, et des diverses personnes attachées à son ambassade. L'ambassadeur prit alors congé du Roi, et le cortége se rendit aux appartements de la Reine, où étaient réunis madame la duchesse

d'Orléans, M. le comte de Paris, madame Adélaïde[1], mesdames les duchesses de Nemours et de Montpensier. Là, après avoir présenté ses hommages et ceux de son souverain, il offrit à S. M. des cachemires et de belles étoffes de Perse, des bracelets, des colliers, des perles, et autres ornements de prix, pour S. M. et pour les princesses. En outre, il offrit à M. le comte de Paris, auquel il fut présenté, des fusils renfermés dans de riches boîtes à la manière persane.

L'ambassadeur se retira alors, et fut reconduit à son hôtel avec le même cérémonial qui avait présidé à son arrivée.

Le lendemain 24, le Roi, accompagné de la Reine et des princesses, du duc de Montpensier, du ministre de la guerre, des généraux Aymard, Rumigny, Friant, Chabannes et Gazan, se rendit dans la plaine de Corbeaulieu, pour passer les troupes en revue et distribuer les récompenses militaires. Après la revue, le défilé eut lieu sur le plateau de Margny. L'attitude des troupes, les mouvements si bien combinés par le commandant en chef, et si bien exécutés par les divers régiments; l'infanterie marchant en colonnes par

[1] Lorsque nous tracions ces dernières lignes, nous étions loin de penser que le Roi et la France auraient sitôt à déplorer la perte de cette princesse, si remarquable par son esprit et son caractère, si adorable par ses vertus.

divisions, l'artillerie par batteries au trot, la cavalerie par escadrons à distances entières; la variété des uniformes de la cavalerie, la sévérité de la tenue de l'infanterie; et le Roi à cheval, et le duc de Nemours prenant les ordres de Sa Majesté avec une grâce modeste et respectueuse; et les voitures de la cour, occupées par la Reine et les princesses; et une population immense répandue dans la plaine pour jouir de ce spectacle, et le soleil s'échappant des nuages où il était caché, pour ajouter à l'éclat de ce beau jour, tout donnait à cette fête militaire un aspect à la fois solennel et joyeux; et lorsque le Roi se retira pour revenir à Compiègne, il retrouva sur son passage et les troupes massées comme par enchantement sur le plateau de Margny à droite et à gauche de la route, et la foule des assistants qui mêlait son enthousiasme aux *vivat* de l'armée.

Le Roi quitta Compiègne le 25 septembre; et le 28, à la revue du commandant supérieur, le duc de Nemours adressait aux officiers ces nobles paroles :

« Vous venez d'exercer par vos travaux les « deux forces qui dirigent toutes les autres : la « force de l'esprit et la force du corps. Aussi « n'est-ce pas sans avoir obtenu des résultats so-

« lides, brillants, et avoir mérité la haute appro-
« bation du Roi dans sa récente visite. Le pays
« aussi applaudit à ces nobles exercices, où il
« puise sa confiance comme vous y puisez les
« moyens de le servir. Sans doute, Messieurs, il
« est un autre service où les faits ne manquent
« plus de réalité, service obtenu de quelques-uns,
« désiré de tous; service que nos frères d'armes
« d'Afrique font aujourd'hui, que vous avez fait
« hier, ou que vous ferez demain : mais, quel-
« que glorieux qu'il soit de payer la dette du
« sang, là ne se borne pas l'utilité de l'armée.
« Gardienne du foyer autant que de la frontière,
« n'oublions pas qu'elle reçoit chaque année du
« seuil domestique, et qu'elle lui rend chaque
« année une partie importante de la jeune popu-
« lation formée, dans cette école virile, à l'habi-
« tude des sacrifices envers le pays. En vous
« voyant, Messieurs, tout le monde comprendra
« facilement ce que vous vaudriez pendant la
« guerre : laissez-moi vous dire aussi ce que vous
« valez pendant la paix.

« Le drapeau ne sert pas seulement en face de
« l'ennemi; s'il conduit plus spécialement alors
« au salut et à la victoire, dans les temps calmes
« et au milieu des citoyens il demeure encore
« le symbole de l'honneur et de la discipline, du
« désintéressement et du devoir. Une foule de

« sentiments probes, de vertus patriotiques s'at-
« tachent à ses couleurs, à son image chérie; et
« ce n'est pas sans profit pour nos cœurs que
« nos regards s'enflamment, comme aujourd'hui,
« à suivre les mouvements de la bannière natio-
« nale.

« Aucun de vous ne sortira jamais de ma mé-
« moire ni de mon affection ; et je serai heureux
« si je puis penser qu'à votre tour vous con-
« servez, pour celui qui fut votre chef, un sou-
« venir ami, une confiance à l'épreuve du
« temps. »

Nous avons assisté à cette brillante solennité militaire; et, nous trouvant sur ces mêmes plateaux où Louis XIV avait réuni le camp de 1698, nous nous sommes reporté vers cette époque involontairement et sans regret : au lieu d'un roi à pied, éloigné des troupes, s'inclinant, chapeau bas, devant la glace à demi fermée d'une chaise à porteurs, nous venions de voir un roi parcourant à cheval toutes les lignes de l'armée, s'informant de la santé du soldat, rappelant à plusieurs régiments les lieux où leurs drapeaux s'étaient illustrés, et recueillant les témoignages les plus vifs d'enthousiasme et de reconnaissance; au lieu d'une reine *in partibus*, voilant son visage, et s'enveloppant, aux yeux de l'armée,

d'un prudent incognito, une reine, modèle de dignité et de vertu, objet de la vénération universelle, et bénie, par plus d'un soldat, comme la Providence de sa famille; au lieu d'une princesse sautillant sur les bâtons de la boîte mystérieuse où était enfermée la veuve de Scarron, un essaim brillant de princesses charmantes, applaudissant aux succès des frères d'armes de leurs époux, et leur présentant leurs jeunes fils comme les compagnons futurs de leurs travaux et de leur gloire !... Un maréchal de France n'était point chargé de se ruiner pour traiter le roi sous sa tente, et pour donner tous les jours à dîner au duc de Bourgogne; c'était le fils du Roi lui-même qui recevait tous les officiers au Château; et lorsque S. M. Louis-Philippe vint à Compiègne, il déploya toutes les magnificences de sa royale hospitalité : la grande galerie dorée n'était point assez vaste pour contenir tous les convives admis tous les jours à l'honneur de dîner avec le Roi. Les artistes des premiers théâtres de la capitale étaient appelés à Compiègne, et la salle de spectacle s'éclairait pour admirer la légèreté du *Diable à quatre*, ou les accents mélodieux d'*Orphée*. Enfin, si Saint-Simon revenait à la vie, le noble duc n'écrirait jamais sur nos camps modernes les pages sanglantes qu'il a collées sans pitié sur la chaise à porteurs du camp de Coudun.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

LETTRE DE FRANÇOIS Ier A LOUISE DE SAVOIE.

De Pizzighitonne, après la bataille de Pavie,
25 février 1525.

Madame, pour vous faire savoir comment se porte le reste de mon infortune, *de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est saulve*. Et pour ce que, en vostre adversité, cette nouvelle vous fera un peu de reconfort, j'ay prié qu'on me laissast vous escripre cette lettre : ce qu'on m'a aisément accordé, vous suppliant ne vouloir prendre l'extrémité vous-mesmes, en usant de vostre accoustumée prudence ; car j'ay espérance à la fin que Dieu ne m'abandonnera point, vous recommandant vos petits enfans et les miens, et vous suppliant faire donner le passage à ce porteur pour aller et retourner en Espagne; car il va devers l'empereur, pour sçavoir comme il voudra que je sois traicté.

Et sur ce va très-humblement se recommander à vostre bonne grâce

Vostre très-humble et très-obéissant filz,

FRANÇOYS.

II.

BULLE DU PAPE CLÉMENT.

Bulle par laquelle le pape Clément déclare que saint Louis, ayant fait bâtir un hôpital à Compiègne pour y recevoir les pauvres malades et les passants, et que, voulant le mettre sous la direction des frères de l'ordre de la Sainte-Trinité, dits Mathurins, il aurait supplié Sa Sainteté de l'unir à cet ordre : lui commande de mettre de ses religieux pour le gouverner tant au spirituel qu'au temporel, sans avoir égard aux obstacles que l'abbé et le couvent de Compiègne pourraient y apporter. (1266.)

III.

DROITS DU GRUYER DE CUISE SOUS LE ROI PHILIPPE DE VALOIS.

« Le gruyer hérédital de Cuise a le droit de mener le Roi, quand il chasse, dans toute l'étendue de la forêt de Cuise; lui-même pouvant chasser en tout endroit, son varlet après lui, portant une trousse de saguettes (flèches), avec trois levriers, trois petits chiens, et un vautour sur le poing; de prendre toutes sortes de bêtes à pied rond; et encore qu'il en prenne à pied fourchu, en sera quitte en avertissant le garde de la forêt. Plus, ledit gruyer peut sergenter, allant par ladite forêt à cheval et à pied, prendre soixante sols et un denier sur les chevaux, en cas de confiscation de charettes et de chariots, et de pouvoir nommer un sergent à sa place. Plus, droit de pacage pour cent porcs, d'herbage pour son gros bétail, de prendre la fille du chêne, tant pour ardoire que pour édifier, et faire cuves, tonneaux, charues, charettes, etc.;

de couper ledit bois au haut du genouil, à la serpe et à la coignée; comme aussi d'ébrancher les chênes jusqu'à la première fourche. »

IV.

TRAITÉ DE COMPIÈGNE [1].

I. Que Sa Majesté fera fournir aux États-Généraux, par prest, dans la présente année 1624, douze cent mille livres, et pour les années 1625 et 1626, en chacune d'icelles, un million de livres, lesquelles sommes seront fournies en chacune année auxdits sieurs les États, en la ville d'Amsterdam.

II. Lesdits sieurs États s'obligeront aussi, en bonne et deue forme, de rembourser lesdites sommes à Sa Majesté ou à ses successeurs rois, trois ans après qu'ils seront en trêve ou en guerre.

III. Le Roi n'ayant d'autre but que l'union et repos de la Chrétienté, lesdits États promettront avoir tout l'égard que leur seureté leur pourra permettre aux conseils qu'il plaira à Sa Majesté leur donner sur ce sujet, et s'obligeront de bonne foi de ne faire ni trêve ni paix avec qui que ce soit, sans l'avis et intervention de Sadite Majesté.

IV. Secourront de leur part Sa Majesté, en cas qu'elle en ait besoin et qu'elle soit en guerre, de la moitié des sommes portées par le premier article ci-dessus, et aux termes et conditions portées en icelui, ou bien d'hommes et vaisseaux jusques à la concurrence dudit prêt, au choix du Roi, et même au prix de leur solde ordinaire, et ce en temps de paix

[1] *Mémoires du cardinal de Richelieu.* — Schœll. — Dumont. — *Traités de paix.*

ou trêve; et s'ils sont en guerre, autant que la seureté de leur état le pourra permettre.

V. Quant au trafic des Indes orientales et occidentales, en sera traité sur les lieux par l'ambassadeur de Sa Majesté, selon les mémoires et instructions qui lui seront baillés à cet effet.

VI. Lesdits sieurs les États conviendront avec Sa Majesté, dans six mois, pour garantir les mers du Ponant contre les incursions et déprédations de ceux d'Alger et de Tunis : et cependant, où il se trouvera ès ports desdits sieurs les États aucuns vaisseaux de marchandises françoises qui auront été déprédées par lesdits corsaires d'Alger ou de Tunis, en la mer du Ponant, lesdits sieurs États les feront restituer à la première instance qui leur en sera faite, soit par l'ambassadeur ou les marchands de ses sujets qui les réclameront.

VII. Lesdits sieurs les États donneront ordre que les plaintes des sujets du Roi soient terminées dans trois mois au plus tard par les conseillers de l'amirauté, après que l'ambassadeur de Sa Majesté ou autre de sa part aura esté ouï, lesquels ne pourront avoir aucune part ni profit dans les navires de guerre, ni ès prises qu'ils auront à juger.

Et au cas que l'une desdites parties demande révision du jugement donné par lesdits conseillers, lesdits États commettront les commissaires qualifiez et nullement interressez, pour en juger en dernier ressort avec les conseillers de l'admirauté; et cependant lesdites prises demeureront en bonne et seure garde, sans qu'il en puisse être fait aucune vente, si ce n'est après avoir esté convenu avec ledit ambassadeur du temps d'icelle; ce que pareillement Sa Majesté accorde pour les sujets desdits sieurs les États pour tous les cas dessusdits.

VIII. Quant à la nomination aux charges de colonels, capitaines et autres officiers des régiments françois, en sera usé à la manière accoutumée.

IX. Si le Roi a besoin de vaisseaux de trois à quatre cents

tonneaux équipez en guerre, lesdits sieurs États en feront fournir, soit par achapt ou par louage, à prix raisonnable.

X. Si Sa Majesté, estant en guerre, avoit besoin de rappeler les régiments françois qui sont en Hollande, seront lesdits sieurs États tenus de les faire conduire à Calais ou Dieppe, pourveu toutefois que lesdits sieurs États soient en paix ou trêve.

XI. Le droit d'aubaine cessera réciproquement pour les sujets de Sa Majesté et des Provinces-Unies, et main-levée sera donnée de part et d'autre d'exécuter les saisies faites au contraire.

XII. Et sur ce que lesdits ambassadeurs auroient fait quelques propositions sur le fait de la navigation, trafic et commerce à l'avantage des sujets de Sa Majesté et desdits sieurs les États, en sera traité particulièrement par l'ambassadeur de Sadite Majesté; et cependant la liberté de ladite navigation et commerce aura lieu de part et d'autre.

XIII. Lesquels articles et traitez pour les susdites trois années, si tant la guerre dure, seront ratifiez bien et deuement par lesdits sieurs les États-Généraux dans deux mois du jour en datte des présentes, et iceux avec la ratification présentez à Sa Majesté par leur ambassadeur extraordinaire et résident près icelle, pour être pareillement lesdits articles et traitez ratifiez par Sadite Majesté quinze jours après.

V.

ÉCLAIRCISSEMENT ET AMPLIFICATION DES TRAITÉS ENTRE LOUIS XIII, ROI DE FRANCE, ET CHRISTINE, REINE DE SUÈDE, FAIT A COMPIÈGNE LE 28 AVRIL 1635.

I. Le Roi et Roiaume de France, et la Reine et Roiaume

de Suède, engagez en guerre contre la maison d'Autriche, s'obligent et promettent de ne souscrire et recevoir aucun traité de paix avec les princes de ladite maison d'Autriche, un ou plusieurs, et encore moins de rien conclure touchant cette affaire, que conjoinctement et d'un commun consentement, et de ne faire aucune suspension d'armes ou trêve sans l'aveu des deux parties.

II. Le chancelier de Suède promet et s'oblige, au nom de la Reine et Roiaume de Suède, de conserver le libre exercice de la religion catholique dans les églises soumises à son pouvoir, occupées dans l'empire depuis l'an 1618 que les troubles se sont élevés dans l'empire; et que les ecclésiastiques jouïront, libres et sans empêchement, de leurs biens, avec cette réserve que le droit de chacune des parties demeurera sainet sauf.

III. Il est arresté aussi, entre les susdits ambassadeurs, qu'on ne rendra à l'ennemi commun aucun lieu fortifié ou château dans l'empire, occupé par le Roi de France ou la Reine de Suède, sans le consentement de leurs dittes Majestés.

IV. Sa Majesté T. C. et la Reine de Suède sont convenus de fournir un secours de troupes à leurs alliés d'Allemagne, chacun selon qu'il est obligé.

En foi de quoi, pour la plus grande seureté, nous avons signé de nostre main ces articles, et y avons mis nostre cachet. Fait à Compiègne, le 28 avril 1635.

VI.

MÉMOIRE MANUSCRIT DE LOUIS XIV, POUR LE CAMP DE COMPIÈGNE DE 1698.

I.

Marque du camp et choix du quartier du Roy.

Assemblée de l'armée.

Manière de donner les ordres.

Police de l'armée.

Distribution du pain, de la viande et du fourage aux troupes.

Destail des distributions de poudre, de plomb, d'outils et de toutte autre chose, de quelque nature que ce soit.

Gardes aux environs du camp pour empescher les soldats, cavaliers et dragons, de s'escarter.

Connoistre les environs du camp, les passages, les ponts, les bois, les ravines, les lieux où l'on a des gardes de cavalerie et d'infanterie.

Dans toutes les actions qui se passeront, les grenadiers auront des grenades que l'on a préparées.

Voir le maniement des armes.

Avoir soin de l'hospital, et le visiter.

Une revue de commissaire.

II.

L'armée en bataille sur deux lignes, avec la réserve, fera trois salves générales des troupes et du canon quand on arrivera, et trois autres salves à l'entrée de la nuit, comme l'on fait d'ordinaire pour une réjouissance.

III.

Une marche ordinaire de toutte l'armée et de l'artillerie, avec une halte posant de petites gardes pour n'estre pas environnés de partis ennemis.

IV.

Un fourage avec les troupes nécessaires pour faire un cordon autour du lieu où l'on devra fourager.

Une allarme avec une fuite de fourageurs, après un coup de canon que l'on tirera du camp pour les rapeller.

L'escorte se retirera en bon ordre devant les troupes qui auront paru vouloir tomber sur les fourages.

V.

Séparation de l'armée en deux, et marche des deux armées s'observant et essaiant de prendre quelque [avantage] l'une sur l'autre, avec plusieurs partis sur les aisles et aux arrières gardes; les armées se mettront en bataille dans les postes qu'elles choisiront; l'on recannera et l'on escarmouchera à la teste des gardes entre les deux armées; quelques officiers demanderont à parler sur parole.

VI.

On poussera les gardes de l'armée qui seront soustenues par le piquet, qui obligera ceux qui auront poussé à se retirer un peu brusquement, mais avec quelque ordre, au corps qui les aura destachés; l'allarme sera dans le camp, l'infanterie prendra les armes, la cavalerie montera précipitamment à cheval, et quand le piquet se retirera, les troupes rentreront dans le camp.

VII.

On pourra faire gaigner diligeament quelque poste par des dragons, soutenus par un corps de troupes considérable; à la veue des ennemis, un combat général; après, se postant de part et d'autre le mieux que l'on pourra, se servant de l'infanterie, des dragons et du canon dans les lieux où ils pourront servir utilement, une des armées pourra se retirer, avec ordre, devant l'autre. Dans tous les mouvemens que l'on fera, on marquera bien les lieux jusques où l'on devra pousser, et ceux d'où l'on devra se retirer. Il faut en bien instruire les officiers, afin qu'il n'y ait point de confusion ny de désordre, et qu'il n'arrive rien de fâcheux.

VIII.

Un passage de rivière en marchant aux ennemis et en se retirant.

IX.

Une armée se retranchera, et l'autre l'attaquera; les lignes seront forcées, mais l'armée chassera l'autre des retranchemens, et l'obligera à se retirer.

X.

On investira une place, on ouvrira la tranchée, on fera une batterie, le canon tirera de part et d'autre, la cavalerie portera les fassines, les travailleurs aussi avec leurs outils; on battera une chamade, on fera une capitulation; et s'il y a du temps, on prendra les postes et l'on verra sortir la garnison.

XI.

Un convoy avec son escorte inquiestée à la teste, dans les flancs et la quëue de la marche, par des partis.

XII.

On changera de camp, marchant sur plusieurs collonnes avec les destachemens à l'ordinaire, pour assurer sa marche et pour aller au campement. On fera remarquer comment la cavalerie s'esbranle, et comment touttes les troupes doivent passer des défilés en confusion et sans desordre.

Dimanche 7, on poussera les gardes.
Lundy 8, repos.
Mardy 9, revue généralle.
Mercredy 10, maniement des armes.
Jeudy 11, marches, changemens de l'armée.
Vendredy 12, investiture de Compiègne, ouverture de la tranchée.
Samedy 13, repos.
Dimanche 14, fourage.
Lundy 15, repos.
Mardy 16, séparation d'armée, combat général.
Mercredy 17, repos.
Jeudy 18, repos.
Vendredy 19, passage de rivières.
Samedy 20, despart.

LETTRE DU DUC DE BOUFFLERS A M. D'ANGERVILLIERS, EN LUI ENVOYANT LE MANUSCRIT DE LOUIS XIV QU'IL AVAIT ENTRE LES MAINS.

Peut-être, Monsieur, serès-vous bien aise de faire voir au Roy (Louis XV) les dispositions de l'ancien camp de Com-

piègne, écrites de la main même du feu Roy, et telles que je les ai depuis peu dans des papiers de mon père.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc DE BOUFFLERS.

VII.

ÉLOGE MONOSYLLABIQUE DE LOUIS XIV, PAR M. HONGNANT.

« Grand Roy, tout est grand dans toy, le cœur, l'air, le port, le bras. La Paix et Mars sont dans tes mains, et n'y sont plus quand il te plaist. Tout est plein de ton nom; tu fais ce que tu veux, et tu veux tout ce qui est droit et saint. Ton joug est très doux; nul ne te sert qu'il n'ait le prix qui lui est dû. Tu sçais et fais le fin des arts; ton œil et tes soins vont fort loin; sous toy le pur sang de tes lys ne sort plus du corps sur le pré pour un point fort vain; on ne boit pas la mort dans un jus trop froid ou trop chaud; et la Foy n'a que du bon grain dans son champ. Ce que tu fais n'est pas moins grand que toy. Tu joins les bords du Rhin sans pont; les bords du Mein et de la Lys, teints du sang de ceux qui sont en tout moins que toy, sont à ce jour pleins de tes gens de cœur, et ceux à qui le poids de ton bras a fait un grand tort sont dans la peur pour leurs forts, que ta main a pris il y a près de dix ans. En vain ceux dont le Turc est las font-ils un grand feu vers le Rhin: un seul de nous, sous ton œil plein du feu de Mars, vaut cent Turcs. Si tu es grand dans ce qui sert à tes vœux, tu ne l'es pas moins dans un mal [1] qui ne

[1] Maladie du roi.

t'a pas fait des loix. Ah! dans ce temps tout fut pour toi dans le deuïl; mais ton cœur, plus que l'art et le temps, mit fin à ce mal qui fut le mal de tous par la part que l'on y prit. Que de vœux! que de feux! que de ris! que de jeux ne vit-on point? Et l'on n'en fit pas trop. Je ne dis pas que des Rois qui sont loin de nous [1] nous ont fait voir, par des dons que leurs gens t'ont faits de leur part, et de droit, en quel haut rang tu es dans leur cœur et dans leur cour. En ce temps-là, le sort du chef d'un grand corps [2], mais trop vain, fut le sort d'un ver. Quels fers ne romps-tu pas [3]? Je vois la mer et ceux qui y font des vols, pour qui tu mets leurs murs en feu, sous tes loix [4]. Ton fils, en qui tu te vois peint, va sur tes pas où ton cœur s'est fait voir. A sa voix les forts sont pris tout d'un coup, et les tours sont à bas. En moins d'un mois, un grand et gras champ de Mars se rend à luy [5]: qui ne le sçait? N'a-t-il pas eu tous les cœurs de ses gens à soy? Par sa main il rend doux les coups de Mars; à ce prix-là, ils sont prêts de voir la mort sans peur. Mais ces hauts faits sont moins grands que ce que tu as fait pour un Roy [6] à qui des cœurs bas, sans loy et sans foy, font un grand tort. Tu luy tens les bras; son fils, et le sein à qui il doit ses jours, sont sous tes soins; tu romps le cours de leurs vrais maux par tant et tant de dons que tu leur fais tous les jours; ils ont chez toi leur cour, leur train, et tout ce qui est dû à leur rang. Ce Roy qui t'est si cher, part pour voir si les cœurs des Lords ne sont plus si durs, et par tes

[1] Ambassade du roi de Siam.

[2] Doge de Gênes.

[3] Esclaves délivrés.

[4] Algériens bombardés.

[5] Palatinat du Rhin.

[6] Réception du roi, de la reine de la Grande-Bretagne et du prince de Galles.

soins il pleut de l'or sur cent mâts qui vont au gré des vents. Six vingts chefs que Mars voit de bon œil, et deux grands corps de gens à qui le fer et le feu ne font point de peur, sont pour luy près de Brest. Fais-luy voir, grand Roy, ce qui fait ses vœux; tu le peux toy seul fais : ce grand coup, et n'en fais plus; car je n'ay plus de mots si courts, et ils font tort à ton grand nom. Je me tais.

VIII.

MARIAGE DU ROI ET DE LA REINE DES BELGES.

(Extrait des registres de l'état civil de la maison royale.)

L'an mil huit cent trente-deux, le jeudi, neuvième jour du mois d'août, à huit heures et demie du soir :

Nous, Étienne-Denis, baron Pasquier, pair de France, président de la Chambre des Pairs, grand-croix de la Légion d'honneur, remplissant, aux termes de l'ordonnance royale du 23 mars 1816, les fonctions d'officier de l'état civil à l'égard des princes et princesses de la maison royale, accompagné seulement (attendu l'absence de Charles-Louis Huguet, marquis de Sémonville, pair de France, grand référendaire de la Chambre des Pairs) de Eugène-François Cauchy, auditeur au conseil d'État, garde des registres et archives de ladite Chambre des Pairs, remplissant les fonctions de greffier dudit état civil, nous sommes transportés, d'après les ordres du Roi, au Château royal de Compiègne, dans le grand cabinet de Sa Majesté, où s'étaient également rendus, par ordre du Roi, Horace-François-Bastien, comte Sébastiani de la Porta, ministre secrétaire d'État au dépar-

tement des affaires étrangères, lieutenant général des armées du Roi, grand-croix de la Légion d'honneur; Félix Barthe, garde des sceaux de France, ministre-secrétaire au département de la justice; Charles-Amé-Joseph Lehon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Belges, officier de la Légion d'honneur;

Où étant, avons procédé à l'acte de mariage du très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold, premier du nom (Léopold-George-Chrétien-Frédéric), roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, né à Cobourg le seize décembre mil sept cent quatre-vingt-dix, fils majeur de très-haut et très-puissant prince François-Antoine, duc de Saxe, prince de Cobourg et Sallfeld, et de très-haute et très-puissante princesse Auguste-Caroline-Sophie, duchesse de Saxe, veuf, le six décembre mil huit cent dix-sept, de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Charlotte-Augusta, fille de très-haut, très-puissant et très-excellent prince George IV, roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, d'une part;

Et très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, née à Palerme le trois avril mil huit cent douze, fille mineure de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe, premier du nom, roi des Français, et de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Amélie, reine des Français, d'autre part.

Et à cet effet, en présence dudit très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe, premier du nom, Roi des Français, et de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Amélie, Reine des Français, comme aussi en présence de très-hauts et très-puissants princes Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Rosolin d'Orléans, duc d'Orléans, prince royal; Louis-Charles-Phi-

lippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours; François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville; Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale; Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, fils de LL. MM.; et de très-hautes et très-puissantes princesses Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine, princesse d'Orléans; Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, princesse d'Orléans, filles de LL. MM.; et de très-haute et très-puissante princesse Eugénie-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, sœur du Roi,

Et aussi, en présence des témoins désignés par le Roi, savoir : Pour Sa Majesté le Roi des Belges, Philippe-Jean-Michel, comte d'Arschot, membre du sénat belge, grand maréchal de la cour; et Philippe-Félix-Balthazar Othon, comte de Mérode, membre de la chambre des représentants de la Belgique, ministre d'État;

Et pour Son Altesse royale la princesse, future épouse, Claude-Antoine-Gabriel, duc de Choiseul, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, aide de camp de Sa Majesté, commandeur de la Légion d'honneur; François, marquis de Barbé-Marbois, pair de France, premier président de la cour des comptes, grand-croix de la Légion d'honneur; Joseph-Marie, comte Portalis, pair de France, premier président de la cour de cassation, grand officier de la Légion d'honneur; Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano, pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur; Maurice-Étienne, comte Gérard, membre de la Chambre des Députés, maréchal de France, grand-croix de la Légion d'honneur; Alphonse-Marie-Marcelin-Thomas Bérenger, membre de la Chambre des Députés; André-Marie-Jean-Jacques Dupin, membre de la Chambre des Députés, procureur général du Roi près la cour de cassation; et Jules-Paul-Benjamin Delessert, membre de la Chambre des Députés.

Après avoir pris les ordres du Roi, avons fait aux hautes parties contractantes les demandes ci-après :

« Très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold Ier, Roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, déclarez-vous prendre en mariage très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, ici présente? Et à ce, ledit très-haut, très-puissant et très-excellent prince a répondu : Oui, Monsieur.

Très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, déclarez-vous prendre en mariage très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold Ier, Roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, ici présent? Et à ce, ladite très-haute et très-puissante princesse a répondu : Oui, Monsieur.

Sur quoi nous avons dit :

Par ordre du Roi, et au nom de la loi, nous déclarons que très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold, premier du nom, Roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, et que très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, sont unis en mariage.

De tout quoi nous avons rédigé le présent acte; et ont signé avec nous, après lecture faite,

Louis-Philippe,
Marie-Amélie,
Léopold,
Louise d'Orléans,

Ferdinand-Philippe d'Orléans, Louis-Charles d'Orléans, François-Ferdinand d'Orléans, Henri-Eugène-Philippe d'Orléans, Antoine-Marie-Philippe d'Orléans, Clémentine d'Orléans, E. Adélaïde d'Orléans, comte d'Arschot, comte Félix de Mérode, le duc de Choiseul, Barbé-

MARBOIS, le comte PORTALIS, le duc de BASSANO, le maréchal comte GÉRARD, Marcelin BÉRENGER, DUPIN aîné, B. DELESSERT, H. SÉBASTIANI, BARTHE, comte LEHON, le baron PASQUIER, E. CAUCHY.

Pour copie conforme,

Le garde des registres de la Chambre des Pairs,
E. CAUCHY.

IX.

CONTENANCE DE LA FORÊT DE COMPIÈGNE, DIVISÉE PAR NATURES DE PEUPLEMENTS EN 1847.

	hectares.
1° Vieilles futaies, de 130 à 180 ans.....	2,240
2° Jeunes futaies, de 70 à 130 ans.....	3,346
3° Gaulis, de 30 à 70 ans.....	981
4° Gaulis d'anciennes plantations, de 65 ans..	502
5° Vieilles plantations coupées en taillis âgés de 1 à 25 ans, avec belles réserves.....	2,637
6° Taillis de 1 à 30 ans.....	853
7° Jeunes plantations de 1 à 40 ans.....	2,544
8° Semis naturels, bien venants, de 1 à 25 ans.	964
9° Routes royales et départementales.....	56
10° Maisons de gardes, jardins, terres.....	101
11° Places vagues.....	75
Total.....	14,299

1° Cette contenance, comparée à celles constatées en 1564, en 1641, en 1796, a constamment été en augmentant.

	hectares.
En 1564, elle n'était que de.....	12,948
En 1641.....	13,835
En 1796.....	14,138

2° Les vides ont toujours été réduits à un chiffre insigni-

fiant, par le soin qu'a pris la liste civile de les replanter ; ces vides étaient :

	hectares.
En 1564, de	1,310
En 1641	1,217
En 1796	2,596

Les augmentations successives que l'on remarque sur la contenance, viennent d'acquisitions faites par la liste civile pour opérer des réunions de convenance.

X.

NOTICE DES PEINTURES ET SCULPTURES PLACÉES DANS LES APPARTEMENTS ET DANS LES JARDINS DU CHATEAU DE COMPIÈGNE.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

Vestibule.

1. Tête de nègre disposée en hermès ; inconnu.
2. Idem idem idem.
3. Femme inconnue ; buste en marbre, d'après l'antique ; inconnu.
4. Empereur romain ; idem ; inconnu.
5. Hercule Commode ; idem ; inconnu.
6. Tête de nègre disposée en hermès ; inconnu.
7. Idem idem idem.
8. Empereur romain ; buste en marbre, d'après l'antique ; inconnu.
9. Personnage romain ; idem ; inconnu.
10. Femme inconnue ; idem ; inconnu.
11. Caracalla ; buste en marbre, d'après l'antique ; inconnu.
12. Personnage inconnu ; idem ; inconnu.
13. Tête de nègre, disposée en hermès ; inconnu.
14. Idem idem idem.

15. Adonis; statue d'après l'antique; inconnu.

Grand Escalier.

16. Personnage romain; statue d'après l'antique; inconnu.
17. Personnage romain; statue d'après l'antique; inconnu.

PREMIER ÉTAGE.

APPARTEMENT DU ROI ET DE LA REINE.

Galerie dite Salle des Gardes.

Cette salle est ornée de bas-reliefs représentant les combats et les triomphes d'Alexandre.

Aux deux extrémités, les armes de France, accompagnées des figures colossales d'Hercule, de la Victoire, de Mars et de Minerve.

Toutes les sculptures de cette salle ont été exécutées et terminées en 1784 par Nicolas Beauvallet.

Salle des Huissiers.

18. Chasse au sanglier; par Jean-Baptiste Oudry.
19. Chevreuil gardé par des chiens; par François Desportes.
20. Chasse de Louis XV dans la forêt de Fontainebleau; par Jean-Baptiste Oudry.

Salle à manger.

Six dessus de porte. Gibier, poissons, fleurs et fruits peints en grisaille par Sauvage.

Au-dessus de la cheminée. Bacchus et Ariane; grisaille par Sauvage.

21. Vase en marbre, d'après l'antique; inconnu.
22. Idem idem idem.

Salon de Service.

Quatre dessus de porte en grisaille. 1° Sully; 2° Richelieu; 3° Colbert; 4° le cardinal de Fleury.

23. Papirius et sa mère; groupe en marbre d'après l'antique; copie de petite dimension; inconnu.
24. Niobé; groupe en marbre d'après l'antique; copie de petite dimension; inconnu.
25. Moïse; statue en marbre; copie de petite dimension, d'après Michel-Ange.
26. Chasse de Louis XV; plan d'une partie de la forêt de Compiègne; inconnu.
27. Plan général de la forêt de Compiègne; aquarelle; inconnu.
28. Chasse de Louis XV; plan d'une partie de la forêt de Compiègne; inconnu.

Grand Salon.

Quatre dessus de porte en grisaille. Les Saisons.

Salle du Conseil.

Quatre dessus de porte en grisaille. 1° Henri IV; 2° Louis XIII; 3° Louis XIV; 4° Louis XV.

29. Offrande à Lucine. Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Callet.
30. Sacrifice à Palès. Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Suvée.
31. Libations à Cérès. Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Suvée.

Salle du trône.

Le plafond de cette chambre est divisé en compartiments rehaussés d'or, représentant la Force, la Justice, les Arts et le Commerce. Ces compartiments, qui entourent une rosace revêtue de fleurs de lis, forment l'encadrement de quatre tableaux de Girodet : la Guerre, la Justice, la Force et l'Éloquence.

Bibliothèque.

Le plafond, peint par Girodet, représente Minerve, Apollon et Mercure. Ce tableau est entouré de six compartiments renfermant des figures allégoriques :

La Muse tragique et la Muse comique;
L'Architecture et la Peinture;
Le Commerce et l'Abondance;
La Géographie et l'Astronomie;
La Poésie et l'Histoire;
La Guerre et la Prudence.

La frise de la corniche est ornée des portraits en grisaille des principaux écrivains français.

Escalier de la Reine.

32. Diane; statue d'après l'antique.

Couloir.

33. Bacchus; statue d'après l'antique.
34. Hygie; idem.

Antichambre.

35. Le repas champêtre. Ancienne tapisserie des Gobelins.
36. Paysage. Un piqueur conduisant une meute. Ancienne tapisserie des Gobelins.
37. Paysage. Les apprêts du départ. Ancienne tapisserie des Gobelins.
38. Paysage. Cavalier passant au gué. Ancienne tapisserie des Gobelins.
39. Borée enlevant Orythie. Ancienne tapisserie des Gobelins.
40. La Charité caractérisée par une femme qui distribue de la soupe à des enfants. Ancienne tapisserie des Gobelins.

41. Deux Naïades. Ancienne tapisserie des Gobelins.

Salon.

42. Sainte Geneviève gardant les moutons; par Pierre-Narcisse Guérin.

Salon.

Quatre dessus de porte. Des Amours; grisailles par Sauvage.

43. Combat de Navarin (20 octobre 1827); par M. Charles Langlois.
44. Vue du pont Saint-Michel, à Paris (1780); par M. Thierry.
45. Vénus ramène Hélène à Pâris; par M. Jean Bosio.
46. Vue prise au lac de Pérouse (États romains); par Jean-Victor Bertin.
47. Le Rêve du bonheur; par mademoiselle Constance Mayer.
48. Combat de Staoueli (19 juin 1830); par M. Charles Langlois.
49. Robertson et Jenny Deans aux rochers de Salisbury; par M. Hippolyte Lecomte. (Sujet tiré de la *Prison d'Édimbourg*, de Walter Scott.)
50. Des oiseaux; inconnu.
51. Vue générale de Florence; par M. Alexandre Leblanc.
52. Des oiseaux; inconnu.

Chambre à coucher.

Plafond, par Girodet. L'Aurore.

Quatre dessus de porte. Des Génies, par Dubois.

53. L'Été; par Anne-Louis Girodet-Trioson.
54. Le Printemps; idem.
55. L'Hiver; idem.
56. L'Automne; idem.
57. Apollon.
58. Flore.

Salon.

Six dessus de porte, par Dubois. 1° Minerve; 2° Junon; 3° Flore; 4° Cérès; 5° Hébé; 6° Diane.

Salon.

Huit panneaux peints en 1810 par Dubois père, et représentant diverses espèces de liliacées.

Petite Galerie.

59. Don Quichotte conduit par la Folie, et embrasé de l'amour extravagant de Dulcinée, sort de chez lui pour être chevalier errant [1].
60. Don Quichotte croit recevoir dans l'hôtellerie l'ordre de chevalier.
61. Don Quichotte prend le bassin d'un barbier pour l'armet de Mambrin.
62. Sancho s'éveille, et se désespère de ne plus retrouver son cher grison, que Ginès de Passamon lui enlève.
63. Le curé et Cardenio rencontrent Dorothée habillée en berger.
64. La fausse princesse de Micomicon vient prier don Quichotte de la remettre sur le trône.
65. Don Quichotte endormi combat contre des outres.
66. Don Quichotte attaché à une fenêtre par la malice de Maritorne.
67. Don Quichotte, trompé par Sancho, prend une paysanne pour Dulcinée.
68. Le bachelier Samson Carasco, sous le nom de chevalier

(1) La collection des tableaux de l'histoire de don Quichotte a été gravée, en 1723 et 1724, par L. Surugue, C. N. Cochin, S. F. Ravenet, Lépicié, F. Joullain, Silvestre, N. Tardieu, etc.

des Miroirs, est vaincu par don Quichotte, qui lui ordonne d'aller se jeter aux pieds de Dulcinée[1].

69. Entrée des bergères aux noces de Gamache.

70. Entrée de l'Amour et de la Richesse aux noces de Gamache.

71. Don Quichotte protége Basile, qui épouse Quitterie par une ruse d'amour.

72. Don Quichotte prenant des marionnettes pour des Maures, croit, en les combattant, secourir deux amants fugitifs.

73. Don Quichotte fait demander par Sancho à la duchesse la permission de la voir.

74. Don Quichotte est servi par les demoiselles de la duchesse.

75. Poltronnerie de Sancho à la chasse.

76. La Doloride affligée vient prier don Quichotte de la venger.

77. Don Quichotte et Sancho, montés sur un cheval de bois, s'imaginent traverser les airs pour aller venger Doloride.

78. Départ de Sancho pour l'île de Barataria.

79. Entrée de Sancho dans l'île de Barataria.

80. Mémorable jugement de Sancho.

81. La table de Sancho, gouverneur, est servie magnifiquement; mais sitôt qu'il veut manger, le médecin Pedro Rezzio fait enlever les plats.

82. La dame Rodrigue, s'entretenant de nuit avec don Quichotte, est surprise par les demoiselles de la duchesse.

83. Don Quichotte au bal chez don Antonio Moreno[2].

[1] Ce tableau a été exécuté par M. Jacquand, d'après une composition de Ch. Coypel, gravée par Silvestre.

[2] Ce tableau a été exécuté d'après une composition de Cochin fils, gravée par S. F. Ravenet.

84. Don Quichotte consulte la tête enchantée chez don Antonio Moreno.
85. Don Quichotte est guéri de sa folie par la Sagesse.
86. Vase rempli de fleurs; inconnu.
87. Vase rempli de fleurs; par Jean-Baptiste Monnoyer.
88. Idem.
89. Vase rempli de fleurs; inconnu.

Salon de la Grande Galerie.

90. Une forêt; par madame Empis.
91. Vue des bords du Morin, en Brie; par M. Alexis Ledieu.
92. Marine. Vue prise en Hollande; par M. Philippe Tanneur.
93. Paysage avec chute d'eau; par Ignace Duvivier.

Salle de Billard.

94. Paysage; par Andrea Lucatelli.
95. Intérieur de la salle de spectacle de Trianon; par mademoiselle Antoinette Asselineau.
96. Paysage; par Andrea Lucatelli.
97. Henri III à son lit de mort; par M. Joseph Beaume.
98. Vue d'un bourg de Normandie; par Auguste-Charles de la Berge.
99. Saint Jean prêchant dans le désert; par Tavanes.
100. Enfants jouant la comédie; inconnu.
101. Paysage arrosé par une rivière; par Louis de Vadder.
102. Saint George terrassant un monstre; inconnu.

Grande Galerie des Batailles.

Côté de la porte d'entrée. Au-dessus de la glace. Danse de bergers au son de la flûte de Pan; par Girodet.

A droite et à gauche. Deux figures couchées, par Girodet.

Au-dessus des portes. Deux bas-reliefs dorés : 1° la Justice et la Force protégeant l'Innocence; 2° Apollon protecteur des beaux-arts.

Voussures. Douze tableaux représentant des trophées militaires.

Côté de la porte de sortie. Au-dessus de la glace. Apollon et les Grâces ; par Girodet.

A droite et à gauche. Deux figures couchées ; par Girodet.

Au-dessus des portes. Deux bas-reliefs dorés : 1° la Puissance, unie à la Sagesse, recevant les hommages des Nations; 2° Mars ramenant sur la terre la Paix et l'Abondance.

Salon de la Grande Galerie.

103. Allégorie à la Fortune; par François Franck le jeune.
104. Apelle et Campaspe; par Nicolas Vleughels.
105. Héro et Léandre; par Pierre-Claude-François Delorme.
106. Diane revenant de la chasse; par Pierre-Paul Rubens.
107. Psyché. Condamnée par Vénus à trier diverses graines mélangées, l'Amour lui suscita des fourmis qui se chargèrent de ce travail; par François Tuaire.
108. Funérailles d'Atala; par Anne-Louis Girodet-Trioson.

Salon de la Chapelle.

109. La Messe; tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Raphaël.
110. Héliodore chassé du temple; tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Raphaël.
111. Bataille de Constantin; tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Raphaël.

112. Cariatides et trophées de fleurs; ancienne tapisserie des Gobelins.
113. Cariatides et trophées de fleurs; ancienne tapisserie des Gobelins.
114. Défaite de Maxence; tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Raphaël.
115. Deux vases en porphyre, dont les anses sont à tête de béliers; inconnu.

Chapelle.

116. La Charité, statue; inconnu.
117. La Religion, statue; id.
118. La Foi, statue; id.
119. L'Espérance, statue; id.
120. La Vierge présente l'Enfant Jésus à saint François; inconnu.
121. La Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean; par Charles de Lafosse.
122. Martyre de sainte Victoire; par Giovanni-Antonio Burini.
123. Saint Jérôme en prière; inconnu.
124. La Madeleine pénitente; d'après les Carrache.
125. Le Christ portant sa croix, d'après Eustache le Sueur; par Louis Ducis.
126. Jésus chez Simon le Pharisien; par Paolo Caliari (Paul Véronèse).
127. La Nativité; inconnu.
128. La Vierge; par M. Pierre-Claude-François Delorme.
129. Repos de la Sainte Famille; par Valerio Castello.
130. Saint Barthélemy, apôtre; par Giovanni Lanfranco.
131. La Vierge, l'Enfant Jésus, sainte Anne, saint Jean et saint Joseph; école de Rafaello Sanzio (Raphaël).

132. L'Adoration des bergers; genre de Francesco Mazzuoli, dit le Parmesan.

APPARTEMENTS DE LL. AA. RR. LES PRINCES ET PRINCESSES.

Aile droite.

Escalier des Princes.

133. Apollon, statue d'après l'antique.

Antichambre.

134. Saint Jérôme dans le désert, paysage; par M. Louis-Étienne Watelet.
135. Pyrame et Thisbé; par Étienne Jeaurat.
136. Orphée et Eurydice; par M. Pierre-Louis Delaval.
137. Williams Wallace; par M. Auguste Régnier.
138. Apelle et Campaspe; par François Desportes.
139. Sainte Famille; par Leonardo da Vinci (Léonard de Vinci).

Salon de Service.

Au-dessus de la porte d'entrée. Thalie, grisaille par Sauvage.

140. Paysage; effet de soleil; par Jean-François Hue.
141. Paysage avec figures et animaux; par Jules-César-Denis Vanloo.
142. Paysage; un aqueduc en ruine; par Jean-François Hue.
143. Paysage avec figures et animaux; par Jules-César-Denis Vanloo.

Deux dessus de porte: 1° Melpomène; 2° Uranie, grisaille par Sauvage.

144. Les Noces d'Angélique et de Médor; tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Nicolas Coypel.
145. Paysage; inconnu.

146. La Diseuse de bonne aventure; par M. Bonnefond.
147. Marine; la tempête; par A. Smit.
148. Scène de l'armée d'observation sur les Pyrénées; par M. Michel-Philibert Genod.

Dessus de porte. Euterpe; grisaille par Sauvage.

149. Enlèvement d'Europe; inconnu.
150. Un Paysan; par Domenico Feti.
151. L'Orphelin; par M. Pierre-Roch Vigneron.
152. Soldat à mi-corps, armé, et tenant une pique; par Domenico Feti.
153. Buste du Roi; par M. Caillouët.
154. Deux vases en granit; inconnu.

Salon.

Dessus de porte. Les quatre Éléments : 1° le Feu; 2° l'Eau; 3° l'Air; 4° la Terre.

Panneaux. 1° L'Agriculture; 2° le Commerce; 3° la Victoire; 4° la Paix.

155. La mort de Créuse; tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Detroy.
156. Jason enchante les taureaux gardiens de la Toison d'or; tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Detroy.

Chambre à coucher.

Dessus de porte. Les quatre Saisons : 1° le Printemps; 2° l'Été; 3° l'Automne; 4° l'Hiver.

Salle de bain.

157. Vénus; statue d'après l'antique.
158. Génie au repos; idem.

Cabinet.

159. Repos d'animaux; par Jean-Baptiste Berré.

160. Un Chalet; par M. Louis-Auguste Lapito.
161. Vue de Pont-en-Royan (Dauphiné).
162. La Mort du pêcheur; par M. Félix Cottrau (sujet tiré du *Bravo*, par Cooper).
163. Intérieur d'une chambre du XVIe siècle; par Charles-Caïus Renoux.
164. L'Adoration des bergers; par Bartolommeo Biscaino.
165. Costume de Sonino (campagne de Rome); par M. Léon Fleury.
166. Vue de la côte de Pouzzole, prise du château de la reine Jeanne.
167. Le jeune Œdipe exposé à un arbre; paysage historique; par Joseph-Xavier Bidault.
168. Entrée de la grotte de Pausilippe, à Naples; par M. Léon Fleury.
169. Vue du Vésuve, prise du môle de Naples.
170. Portrait équestre du roi des Belges; par M. de Biefve.

Entrée par l'escalier des Princes.

Antichambre.

171. Ptolémée-Philopator profanant le temple de Jérusalem; par M. François-Joseph Heim.
172. Vue de l'église Saint-Marc, à Venise; par M. Jacques Guiaud.
173. Lutte de Jacob avec l'Ange; par Alessandro Varotari, dit le Padouan.
174. Mars, attiré par l'Amour, surprend Rhea Sylvia endormie; par Alexandre-Charles Guillemot.
175. Paysage; Télémaque et Mentor; par Labruzzi.
176. Paysage; Repos de la Sainte Famille; par le même.

Salle à manger.

177. Chasse de Didon; paysage historique; par Guillaume-Guillon Le Thière.
178. Service funèbre du Poussin; par M. Pierre-Nolasque Bergeret.
179. L'Amour endormi; par Elisabetta Sirani.
180. Saint Louis délivrant des prisonniers français à Damiette; par M. François-Marius Granet.
181. Chasse au cerf; par un inconnu.
182. Les Saturnales; par Antoine-François Callet.

Salon.

183. Paul et Virginie; par Charles-Paul Landon.
184. Lénore, ou *les morts vont vite* (sujet tiré d'une ballade de Burger); par M. Félix Cottrau.
185. Choc de cavalerie; par Jacques-Philippe Loutherbourg.
186. Joseph Vernet attaché au mât d'un vaisseau pendant une tempête; par Horace Vernet.
187. Un Jeune homme luttant avec un ours qu'il étouffe dans ses bras; paysage; par André-Jacques-Édouard Vander Burch.
188. Un Enfant endormi; par Pierre Mignard.

Salon.

189. Portrait en pied du Roi; par M. Horace Vernet.
190. Portrait en pied de la Reine, avec LL. AA. RR. les ducs d'Aumale et de Montpensier; par M. Louis Hersent.
191. François Ier tuant un sanglier; par Alexandre Menjaud.

Salon circulaire.

Deux dessus de porte. Des Amours; grisailles par Sauvage.

Antichambre.

192. Marine; les Pêcheurs; par Volaire.
193. Marine; effet de lune ; par id.

Chambre à coucher.

Deux dessus de porte. Des Amours; grisailles.

Salon.

Deux dessus de porte. Des Amours; grisailles.
194. Des fleurs; tapisserie de Beauvais.
195. Un chien; tapisserie de Beauvais.
196. Des fleurs; tapisserie de Beauvais.
197. Un chien; tapisserie de Beauvais.
198. Des fleurs; tapisserie de Beauvais.

Aile gauche.

Entrée par l'escalier de l'Orangerie.

Salon.

199. Des animaux; par Knip.
200. Paysage avec animaux; par M. Jacques-Raymond Brascassat.
201. Vue du Pas-de-Bayard, près Dinan; par M. Jacques Guiaud.
202. Mort de Desdemona; par mad. Marie-Meloé Marsaud, née Lafon.
203. Paysage; par M. André Jolivard.
204. Intérieur de forêt; par id.
205. Paysage; Route de Tyrol; par Julien-Michel Gué.
206. Banquet des dames dans la salle de spectacle des Tuileries, en 1835; aquarelle; par M. Eugène Viollet-Leduc.

Cabinet.

207. Vue du port du Havre; aquarelle; par M. Williams Callow.
208. Élévation de l'obélisque de Luxor sur la place de la Concorde, le 25 octobre 1836; aquarelle; par M. Caizac.
209. Intérieur de l'église Saint-Laurent, à Nuremberg; aquarelle; par M. Antoine Mathieu.
210. Vue extérieure de l'église Notre-Dame, et de la belle Fontaine (Schœn-Brunnen), à Nuremberg; aquarelle; par id.

Petit Salon.

Plafond divisé en quatre parties, par Girodet. 1° Le Départ d'un guerrier; 2° le Combat; 3° la Victoire; 4° le Retour.

Entrée par le Salon de la grande Galerie.

Antichambre.

211. Paysage; effet de neige; par Jules-César-Denis Vanloo.
212. Vue du palais de Versailles; par M. Antoine-Félix Boisselier.
213. Paysage; par M. Édouard Bertin.

Salon de la Terrasse.

214. La Force; par M. Pierre-Louis Delaval.
215. Port de mer; effet du soleil couchant, d'après Claude Gelée, dit Claude Lorrain.
216. Vue prise dans la forêt de Fontainebleau; par Jean-François Hue.
217. La Justice; par M. Pierre-Louis Delaval.
218. Vue d'un arc de triomphe, à Rome. Inconnu.
219. Fruits sur une table, près de laquelle est un chien; par Jean-Baptiste-Siméon Chardin.

220. Débarquement de Cléopâtre; d'après Claude Gelée, dit Claude Lorrain.
221. Départ de Tobie; par Beaugard-Thil.
222. La Prudence; par M. François Grenier Saint-Martin.
223. Raphaël dans son atelier; par Jean-Henri Marlet.
224. Renaud et Armide servis par une nymphe; par M. Pierre-Nolasque Bergeret.
225. La Tempérance; par Palmerini.

APPARTEMENTS DU CORRIDOR DES PRINCES.

APPARTEMENT G.

Chambre à coucher.

226. Un enfant; par Francesco Francanzani.

Cabinet.

227. Vue de l'escalier du château des Tuileries, prise du petit salon des Maréchaux; aquarelle; par M. Eugène Viollet-Leduc.
228. Vue de la salle des Maréchaux et du jardin des Tuileries; aquarelle; par Eugène Viollet-Leduc.
229. Camarillis, Dathura et Tulipe; aquarelles; par mademoiselle Laure Devéria.
230. Restauration d'une basilique antique; aquarelle; par M. Hittorff.
231. Des fruits; aquarelle; par Pierre-Joseph Redouté.
232. Vue de l'escalier neuf du château des Tuileries, prise du vestibule; aquarelle; par M. Eugène Viollet-Leduc.
233. Vue du collége, à Eu; aquarelle; par M. Nicolas-Joseph Kellin.
234. Vue du château d'Eu; aquarelle; par M. Nicolas-Joseph Kellin.

Chambre à coucher.

235. Éruption d'un volcan; par Volaire.
236. Bataille de Constantin; par Giulio Pippi, dit Jules Romain.
237. Des fleurs, aquarelle; par Jean-François Vandael.
238. Paysage historique. Vue de la fontaine de Vaucluse; par Joseph-Xavier Bidauld.

DEUXIÈME ÉTAGE.

APPARTEMENTS DU CORRIDOR DES MINISTRES.

APPARTEMENT N° 147.

1er Salon.

239. L'Homme entre le Vice et la Vertu; par Jean-Charles Tardieu.
240. Paysage d'après des études faites en Italie et dans les Alpes; par Alexandre-Hyacinthe Dunouy.

2e Salon.

241. Femmes cherchant à saisir des oiseaux, ou passage des cailles en Égypte; par Giovani-Francesco Romanelli.
242. Moïse vengeant les filles de Jéthro; par Giovanni-Francesco Romanelli.
243. Jeune homme refusant de sacrifier aux faux dieux; par Louis Chéron.

APPARTEMENT N° 153.

Cabinet.

244. Oiseaux dans un paysage. Inconnu.
245. Canards au bord d'une rivière. Inconnu.

APPARTEMENTS N°s 29 et 30.

Salon.

246. Apollon sur un nuage est entouré des attributs des Arts. École française.
247. La Fin du combat; par Louis-Jean-François Lagrenée.

APPARTEMENTS N°s 34 et 35.

Chambre à coucher.

248. Derniers moments d'un Romain. Inconnu.

Cabinet.

249. Moïse sauvé des eaux; par Giovanni-Francesco Romanelli.
250. La Prudence; par M. Michel-Martin Drolling.

APPARTEMENT N° 37.

Chambre à coucher.

251. Paysage, avec figures et animaux; effet de soleil couchant; par André-Jacques-Édouard Vander Burch.

APPARTEMENT N° 51.

Salon.

252. Vue du Tréport; par Mme Empis.
253. Des fruits; tapisserie de Beauvais; par Mme Empis.
254. Gibier, fruits, perroquet et chat; tapisserie de Beauvais; par Mme Empis.

Chambre à coucher.

255. Énée, débarqué à Carthage, se présente devant Didon; par Louis Galloche.
256. Repas d'Énée et de Didon; par Louis Galloche.

Cabinet.

257. Léonidas et Cléombrote, ou la pitié conjugale; par Pierre Bouillon.

APPARTEMENT N° 53.

Chambre à coucher.

258. La Visitation de la Vierge; d'après Sébastien del Piombo.
259. Jésus mis en croix; d'après Charles Lebrun.

JARDIN.

Terrasse. Côté droit.

260. Génie du mal; statue en marbre; par Jules Droz.
261. Mercure; statue en marbre; par M. Jean-Baptiste-Joseph Debay.
262. La Force domptée par l'Amour; groupe en marbre; par Pierre-Nicolas Tiolier.

Côté gauche.

263. Jupiter enlevant Europe; groupe en marbre. Inconnu.
264. Argus endormi; statue en marbre; par M. Jean-Baptiste-Joseph Debay.
265. Caïn maudit; statue en marbre; par M. Jouffroy.

PETIT PARC.

Côté droit.

266. Jeune homme tenant une baguette dans chaque main; statue en bronze; fonte de Jean-Balthazar et Jean-Jacques Keller.
267. La Vénus du Capitole; statue en marbre d'après l'antique; par Joseph Chinard.

268. Aconce; statue en marbre; par Mansion.
269. Jeune chasseur portant un faon sur les épaules; statue en bronze; fonte de Jean-Balthazar et Jean-Jacques Keller.
270. Philoctète; statue en marbre; par Jean-Joseph Espercieux.

Côté gauche.

271. Mercure porté par les Vents; statue en bronze. Inconnu.
272. Philoctète; statue en marbre; par Charles Dupaty.
273. L'Hymen; statue en marbre; par Spalla.
274. Gaîne égyptienne; statue en granit gris. Inconnu.
275. Bacchante et jeune Faune; groupe en marbre; par Lemoyne Saint-Paul.
276. Femme drapée; statue en marbre. Inconnu.
277. Le Gladiateur combattant; statue en bronze; fonte de Jean-Balthazar et Jean-Jacques Keller.
278. Gaîne égyptienne; statue en granit gris. Inconnu.

Partie circulaire conduisant au grand parc. Côté droit.

Vase en marbre.

Côté gauche.

Vase en marbre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

		Pages.
CHAPITRE I.	— De Clovis à Hugues Capet....	1
CHAPITRE II.	— De Hugues Capet à saint Louis.	67
CHAPITRE III.	— De saint Louis à Louis XI....	113
CHAPITRE IV.	— De Louis XI à Louis XIII....	213
CHAPITRE V.	— De Louis XIII à Louis XV....	309
CHAPITRE VI.	— De Louis XV à Louis XVI....	445
CHAPITRE VII.	— De l'Empire à la Restauration.	507
CHAPITRE VIII.	— S. M. Louis-Philippe.....	531

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.	— Lettre de François Ier à Louise de Savoie...	573
II.	— Bulle du pape Clément.....	574
III.	— Droits du gruyer de Cuise.....	*ibid.*
IV.	— Traité de Compiègne. (1624.).....	575
V.	— Éclaircissement et amplification des traités entre Louis XIII et Christine, reine de Suède. (1635).....	577
VI.	— Mémoire manuscrit de Louis XIV pour le camp de Compiègne. (1698.).....	579
VII.	— Éloge monosyllabique de Louis XIV, par Hongnant.....	583

Pages.

VIII. — Mariage du roi des Belges. (Extrait des registres de l'état civil de la maison royale.). 585

IX. — Contenance de la forêt de Compiègne, divisée par nature de peuplements..... 589

X. — Notice des peintures et sculptures placées dans les appartements et dans les jardins du Château de Compiègne..... 590

FIN DE LA TABLE.